


III
d
60





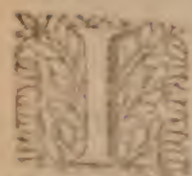
H. duc de Rohan

INTERETS ET MAXIMES DES PRINCES & des ESTATS SOVVERAINS.



Sur l'Imprimé
A COLOGNE,
Chez IEAN DV PAÏS.
M. DC. LXXXVI

PREFACE.



IL eſt tres-difficile d'écrire l'hiſtoire, mais il eſt encore plus difficile de ne pas écrire des Satyres. Quoyque la demangeaiſon ordinaire de publier le mal ne doive pas prevaloir dans l'eſprit d'un honneſte homme, ce que nous devons à la verité, doit l'emporter ſur le ſoupçon de cette médiſance. Les bons Princes ne ſouffrent pas leurs Hiſtoriens par modeſtie, & les méchans les haïſſent par intereſt.

La difficulté qu'il y a d'écrire l'hiſtoire dans le temps qu'elle eſt arrivée, fait que nous n'avons que des fragmens de quantité de pieces curieuſes de l'antiquité; la haine qu'en avoient conçû les particuliers qui y eſtoient mal-traitez les a fait perdre. Et les Bibliotheques d'Alexandrie & d'Heyderberg, ſeront eternellement regrettées, parce qu'elles eſtoient remplies d'une infinité de ces hiſtoires particulieres.

Celle-cy eſt peut-eſtre de ce nombre, & je ne ſçay par quelle avanture elle a evité la diſgrace de ſes compagnes. On y voit une centaine de particularitez plaiſantes qui ne ſe voyent pas ailleurs, & le ſtile qui retient quelque choſe de ſon antiquité, ne les rend pas moins agreables. Il n'eſt pas uniforme, auſſi n'a-t-il pas eſté fait en méme temps. On a rencontré un vieux manuſcrit qu'on a corrigé & on l'a augmenté de telle ſorte,

qu'il ne ressemble en aucune façon à cet ouvrage : il en a pourtant fourny l'ordre, & je pecherois sans doute contre la gratitude, si je n'avoüois que l'utilité de ce dessein m'a obligé d'y travailler, & de le poursuivre jusques à nôtre temps.

Ne parle t'on pas tous les jours dans les compagnies des pretensions & des richesses de chaque Prince ? les particuliers n'en jugent-il pas comme bon leur semble, sans faire reflexion sur les raisons de la politique qu'ils ignorent ? Et n'est-il pas à propos de les en informer quand on le peut faire avec plus de divertissement que de peine ?

C'est ce que j'ay tâché de faire dans cette entreprise. J'ay caché mon nom, parce que je n'ay pas d'ambition ; je ne seray pas soupçonné d'envie ; parce que je n'y ay aucun interest, & ma naissance ne m'y a pas fait prendre de party. Un Historien doit à son Lecteur toute sorte d'integrité, & j'espere qu'apres avoir parcouru cet ouvrage, il n'aura pas lieu de condamner ma passion ny mon industrie.

TABLE

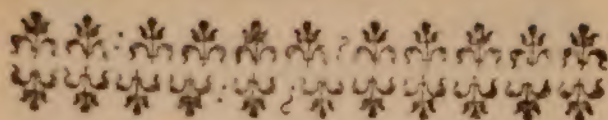


TABLE
des Chapitres.

Geneue,

INTE

INTERETS RECIPROQVES
DES PRINCES
ET
DES ETATS SOUVERAINS.

INTERETS

De l'Empereur sur la France.

L'Empereur pretend deux sortes de droits sur la France, le premier vient de l'assignation des Provinces qui fut faite aux fils de Charle-Magne ; l'aisné eut l'Empire ; le second l'Italie, l'Esclavonie & l'Empire, & le troisiéme les Gaules, à la charge pourtant que les deux cadets reconnoîtroient leur aîné comme leur superieur, par quelque sorte de dépendance.

Quand Othon III. ordonna les sept Electeurs de l'Empire l'an 1601, il en commit le grand Sceau à l'Archevesque de Mayence, le declarant Chancelier du S. Empire en Allemagne : Il donna le second à l'Archevesque de Cologne, & le fit Chancelier de l'Empire en Italie ; & il donna l'autre à l'Archevesque de Tréves, le declarant Chancelier de l'Empire és Gaules. L'interest de l'Empire sur la France est fondé sur ces partages d'Office qui luy rendent la France subalterne,

L'Empereur Conrad estant venu à Paris avec une puissante armée du temps de Charles le Simple, pretendit s'y faire reconnoître dans la qualité de Superieur, disant que la France estoit un fief Imperial.

L'Empereur Sigismond vint à Paris du temps de Loüis XI. & y fut receu avec des ceremonies extraordinaires ; il y entra en plein jour, precedé de deux cens flambeaux de cire blanche, *Ceremonia à cera dicitur sive cerealiface*. Cette ceremonie estoit observée par les Empereurs Romains pour une marque de la souveraineté. Les Imperatrices n'estoient pas reconnuës femmes des Empereurs que quand ceux-cy leur avoient accordé le privilege de la ceremonie du feu.

L'Empereur Sigismond exerça aussi les actes de Souveraineté en France, dans sa Capitale, & en presence du Roy. Il voulut mesme prendre seance au Parlement, où durant l'audiance il tint le tribunal. Il y crea des Chevaliers ce qui est le dernier acte de la Souveraineté ; il declara le Comte Amedée de Savoye Duc de Savoye & Prince du saint Empire ; & quand il fut à Constance, où ont tint un Concile general, l'Empereur confirma Amedée dans cette dignité qu'il luy avoit conferée.

Les Papes ont toûjours favorisé les Roys de France en cette rencontre, & ils l'ont fait afin de s'appuyer de leur autorité pour pouvoir resister aux Empereurs & abbatre l'autorité Imperiale, qui leur estoit tout à fait contraire.

L'Empereur a encor une pretension par-

ticuliere à cauſe de Charles V I. qui vint en France pour traiter la paix entre les Roys de France & d'Angleterre. Il declara Charles Dauphin de France, qui depuis fut Charles V I I. Vicaire general & perpetuel du ſaint Empire. Par ce moyen en luy donnant une qualité ſubalterne dans l'Empire qui fut acceptée volontairement, l'Empereur pretend l'avoir declaré ſon feudataire.

INTERETS

De l'Empereur ſur l'Angleterre.

L'Angleterre fut occupée premierement par les Pictes qui s'en rendirent les maiſtres. Les Saxons y accoururent contre eux, & aprés ſix années de guerres continuelles en divers endroits de l'iſle, les Pictes qui furent chaſſez par les Saxons vinrent habiter la coſte baſſe Aquitanique, qui a eſté ſurnommée de leur nom *Pictavia*, Poitou.

L'Empereur envoya des Chef aux Saxons qui commandoient en Angletere, qui combatirent les Brets ou Bretons deſquels une partie vint habiter cette coſte de France, qui s'appelloit *Armorica*, qui a eſté ſurnommée de leur nom Bretagne ; par conſequent l'Empereur qui avoit eſtably des Roys en Angleterre y a pretendu Souveraineté ; ce que les Roys d'Angleterre juſques à Guillaume le Conquerant luy ont accordé. Mais depuis ils n'ont reconnu l'Empereur qu'en honneur, reſpect & preſſeance comme le

premier Prince Chrêtien. L'Empereur neanmoins avoit donné à Edoüard III. l'un des plus grands Rois d'Angleterre, la qualité de Vicaire general & perpetuel du S. Empire : il semble que par là il se soit soûmis à l'Empereur, puisque la soûmission oblige toûjours celuy qui se soûmet & toute sa posterité aux mesmes devoirs envers sa Majesté Imperiale & ses successeurs.

INTERETS
De l'Empereur sur la Prusse.

EN l'an 1102. les Chevaliers Teutons ayans esté chassez de la Terre Sainte, se retirerent en Allemagne, & demanderent à l'Empereur les Provinces qu'ils pourroient soûmettre à la foy Chrestienne, afin qu'aprés les avoir conquises, ils en receussent l'investiture de sa Majesté Imperiale; aprés qu'on leur eut accordé ils subjuguerent la Prusse, la Pomelie & une partie de la Pomeranie. Ils se rendirent si puissans, qu'ils oserent attaquer Dantzic & quelques autres places du Roy de Pologne.

Aprés de longues guerres entr'eux le Polonois a eu le dessus, & les Chevaliers sont demeurez vaincus : De sorte qu'en l'an 1552. Frederic Albert de Brandebourg, qui estoit grand Maistre de cet Ordre, renonça à son Evesché & à sa qualité de grand Maistre, en l'Eglise, pendant une grande Messe. Estant monté dans la Chaire de predication, il declara publiquement qu'il quittoit la foy Ro-

maine pour prendre la Lutherienne, qu'il deteſtoit le Celibat, & qu'il ſe marioit à une Demoiſelle preſente. Cette abjuration fut ſuivie par la pluſpart des Chevaliers de ſon Ordre Teutonique, & c'eſt ce qui a fait la perte des droits & des poſſeſſions que tenoient les Chevaliers Teutons.

Le Roy de Pologne ayant pris la Pruſſe, l'a diviſée en Royale qu'il poſſede, & en Ducale qui appartient au Marquis de Brandebourg, moyennant l'hommage qu'il s'en eſt reſervé, dont il joüi juſques à l'année 1663. que le Roy de Pologne l'abandonna tout à fait au Marquis de Brandebourg ſuivant leur traite, en reconnoiſſance du ſecours que celuy cy avoit donné contre les Suedois, qui avoient fait irruption dans la Pologne.

Ces deux Princes pretendent que leur Pruſſe eſt indépendante ; & l'Empereur au contraire dit que ce crime du vaſſal ne peut faire perdre à ſon ſouverain le droit qu'il y avoit, & que puis qu'il a donné l'inveſtiture aux Chevaliers Teutons, l'uſurpation du Roy de Pologne ne luy donne pas lieu de juſte poſſeſſion de preſcriptiõn.

INTERETS

De l'Empereur ſur la Pologne.

LEs Polonois ſuivirent la maxime d'Eſtat des peuples Septentrionaux, qui preferoient toûjours l'élection de leurs Princes à la couſtume des autres Provinces, où on ſucce

succedoit de pere en fils, ou de proche en proche à la Principauté Tacite & *Olaus magnus* en font des remarques particulieres.

Les Polonois élurent pour leur Prince *Leius* Duc de Lithuanie en 886. il n'y avoit point anciennement de Rois aux parties Septentrionales, mais des Ducs seulement. Ce *Leius* voyant son Estat tres-puissant, ne se contenta pas du titre de Duc, mais envoya demander à l'Empereur l'investiture de ces deux Provinces unies en qualité de Royaume; l'Empereur luy envoya une couronne & un Prince Imperial qui l'investit & le couronna Roy de Pologne, y comprenant sous ce nom la Lithuanie, la Russie noire, la Massovie, la Podolie, & les autres Provinces adjacentes qui fondent l'Empereur sur l'axiome du droit naturel, des gens, & civil, *eius est instituere, cuius est instituere.* Or puisque l'Empereur l'a couronné, estabi & institué Roy, ce Roy par consequent dépend de l'Empire.

Les Papes pour procurer leur grandeur & l'exaltation de leur siege par la diminution de l'autorité Imperiale, envoyerent une couronne au Roy *Leius* de Pologne, disans qu'elle estoit benite & qu'ils le declaroient fils de l'Eglise; ils luy persuaderent même que pour avoir rang entre les Princes Chrestiens, il devoit reconnoistre le S. Siege par quelque tribut en forme de present, & par leurs Legats ils ont sollicité le Roy de Pologne de se rendre independant de l'Empereur, mais de relever seulement de Dieu & de l'Eglise.

Quelque temps aprés, quelques Rois de

Pologne

Pologne estans decedez, le Pape fit sortir *Vladislaus* d'un Monastere où il estoit Religieux profez, le dispensa de ses Vœux, le secularisa & luy envoya une couronne royale, à la charge qu'il porteroit une tonsure sur la teste à cause qu'il avoit esté Moine ; & par cette finesse les Papes croyent avoir detaché les Roys de Pologne de leur devoir & de leur soûmission à l'Empire.

Aprés *Vladislaus*, les Polonois élurent pour leur Roy le Duc de Livonie, qui en annexa le Duché au Royaume de Pologne, ainsi des autres. Apres Henry, qui quitta la couronne de Pologne pour revenir en France aprés le decez du Roy Charles son frere l'an 1574. Sigismond Roy de Suede fut couronné Roy de Pologne, il quitta le parti de l'Empereur dont il a eu lieu de se repentir depuis, parce que faisant la guerre à son oncle Charles, qui s'estoit rendu maistre du Royaume de Suede en son absence, l'Empereur se porta pour les Suedois & ses adherans ; & d'autant plus qu'il conservoit toûjours ses droits & ses interets.

INTERETS

De l'Empereur sur la Silesie.

LA Silesie est un puissant Royaume, divisé en quatre Duchez. Son dernier Roy Zuanto attaqua la Moravie qui fut defenduë par l'Empereur : apres cinq batailles rangées il perdit son armée ; il quitta le monde & se rendit Hermite comme par desespoir.

La

La crainte que les Provinces voiſines eurent de l'Empereur, qui taſchoit d'avoir par ce moyen la Sileſie, la Moravie, les deux Pannonies & leurs parties Septentrionales, les fit oppoſer unanimement à ſes efforts: Enfin on fit la Paix, la Sileſie fut diviſée en douze portions, l'Empereur en eut quatre, les Polonois quatre autres, le Roy de Suede deux, leſquelles il a accrû depuis peu des deux autres; l'Empereur ayant proteſté ſes droits, a dit qu'il n'accorderoit les portions au Polonois & au Suedois, qu'en attendant la deciſion qu'on en devoit faire: Il conſerve toûjours ſes droits & ſes interets. L'armée de Suede fit la démarche en Allemagne en 1630. ſous pretexte que la Sileſie eſtoit oppreſſée par l'Empereur Ferdinand.

INTERETS

Du Roy de France ſur la Navarre.

CEt intereſt eſt ſi bien fondé, que pour le ſoûtenir on a toûjours mis les armes de Navarre dans les monoyes de France à coſté l'une de l'autre. Il provient d'Anthoine de Bourbon, pere de Henry le Grand, Roy de France, qui épouſa Ieanne d'Albret Reine de Navarre. Le Roy Charles IX. ſollicita le Roy d'Eſpagne Philippe de luy rendre ce Royaume, offrant de ſatisfaire à tous les frais de la guerre, & des fortifications qu'il a faites, le faiſant arbitre de ce different. Gregoire XIII. ne voulant rien decider, crainte d'offenſer l'Eſpagnol, qui avoit

donné

donné en Duché du Royaume de Naples au fils batard de ce Pape.

Ce Royaume est possedé tres-injustement par l'Espagnol, comme nous dirons cy-apres dans les Interets de l'Espagnol.

Cette injustice fut cause que la Reine fit profession du Calvinisme & y fit instruire son fils Henry : ce qui augmenta encore la haine du Pape & les Interets de l'Espagnol, qui s'en prevalut pour se conserver ce Royaume qui luy est de grande importance, servant de passage pour le reste de ses Estats.

Quoy que les François n'ayent pas reüssi dans leurs attaques du costé des Navarrius & de Fontarabie, ils demeurent toûjours dans leurs Interets du recouvrement de ce Royaume.

INTERÈTS

Du Roy de France sur l'Angleterre.

LE premier Interets est bien fondé du temps de Loüis le Ieune Roy de France & de Iean Roy d'Angleterre en l'an 1206. Celuy-cy vint visiter en Bretagne son Neveu Artus qui en estoit Duc, & qu'on surnommoit pour ses excellentes qualitez, le miroir de la Chevalerie, & le parangon de la Noblesse. Le Roy Iean estant jaloux de la bonne renommée de son Neveu, & considerant méme que les Anglois le desiroient pour leur Roy à cause de ses vertus eminentes, le mena promener sur les bords de la mer, & regardant du haut d'un rocher, il luy dit :

Artus,

Artus, je vois là une Baleine fort grosse, regardez si elle est échoüée; le Duc luy dit qu'il n'en voyoit point, le Roy luy repliqua, approchez & regardez de pres : & comme il le vit sur le bord du rocher, il le precipita dans la mer, dont il fut tout brisé avant même que d'estre tombé dans l'eau.

Sa Mere vint en France demander Iustice au Roy contre l'Anglois, qui estoit vassal de la Couronne de France à cause des Provinces de Normandie, de Guyenne & de Poiton. Iean Roy d'Angleterre fut assigné à paroître devant Philippe II. Roy de France, & la Cour des Pairs qui commença alors d'en prendre la qualité, fut condamné par contumace d'estre decheu de toutes les terres qu'il avoit en France mouvantes de la Couronne; ensuite dequoy le Roy conquêta toutes les Provinces que l'Anglois avoit en France. Le Roy de France estant appellé depuis par les Anglois, qui haïssoient leur Roy à cause de ses vices, envoya son fils Loüis en Angleterre, où il fut couronné Roy par les Insulaires, qui le rendirent possesseur du Royaume.

Le Roy se voyant chassé de ses Estats, pria le Pape Innocent IV. de prendre interest dans son affaire, lui promettant de rendre son Royaume tributaire de quatre mil livres d'or marc sterlin, si par ses excommunications ou autres voyes il chassoit les François d'Angleterre. Le Pape prenant l'occasion aux cheveux; s'escrima de ses armes spirituelles, fulmina & excommunia les François qui demeuroient en Angleterre apres trois jours

jours de la signification qui leur en seroit faite. Cela fit peur aux François & les obligea d'en sortir : Ainsi Iean reprit ses Estats, mais sans préjudice des droits du Roy de France, lequel fut nommé Auguste *ab augendo*, parce qu'il avoit augmenté ses Estats.

A l'égard des Provinces de France, jamais les Anglois ne les ont possédées souverainement, mais toûjours par dependance, ce qui les a toûjours rendu vassaux & tributaires des Roys de France.

INTERETS

Du Roy de France sur la Flandre.

IVdith, fille du Roy & Empereur Charles le Gros, veve de Richard Roy d'Angleterre, s'en retournant en France passa par les terres d'Astolfe grand Forestier de Flandre, qui la regala fort splendidement. Elle eut de l'amitié pour luy, & témoigna que la proposition du mariage qu'il luy faisoit luy estoit agreable. Charles le Gros mit une armée sur pied pour attaquer Astolfe, disant qu'il vouloit châtier sa temerité qui le portoit à se marier à la fille d'un Empereur & Roy de France. Astolfe assisté de ses voisins, luy resista si fortement, que Charles fit de necessité vertu, & dit que puis qu'Astolfe se monstroit courageux à se bien defendre, il meritoit sa fille, & quelque titre plus superbe que celuy de Forestier ; c'est pourquoy il crea le Comté de Flandre avec ses quatre Duchez & Vicomtez, cinq Seigneuries

ries & le Marquisat du Saint Empire, qui est Anvers, dont les Comtes de Flandres ont toûjours rendu foy & hommage à la Couronne de France; Charles V. même le rendit en personne à François I.

Les Flamans sont des peuples remuans, & dont l'inclination est fort sujette au changement, particulierement du costé de la domination : ils se sont soustraits souvent de l'obeïssance de leurs Seigneurs, parce qu'ils se plaisent à la nouveauté.

Le Roy Philippe le Bel ayant appris que le Pape vouloit tirer de l'Anglois un nouveau tribut pour joindre la Flandre à l'Angleterre, & ne voulant pas que la puissance de son ennemi se fortifiast à son voisinage, declara la guerre au Comte de Flandres & à ses aliiez. Le Roy rompit six-vingt mil hommes, gaigna une bataille considerable en l'an 1300. & amena prisonnier le Comte de Flandres à Paris. La Paix estant faite, & le Comte estant remis en pleine possession de ses Estats, les Flamans se revolterent contre luy derechef, & peu aprés ils couperent la gorge à toute la garnison Françoise, donc il ne se sauva que le Connestable S. Paul, habillé en palefrenier portant une botte de foin sur sa teste; ils gagnerent ensuite la bataille de Courtray l'an 1032. où beaucoup de Noblesse perit.

Le Roy en estant indigné s'avança avec une puissante armée vers la Flandre : il n'y executa pourtant rien de memorable par le stratageme d'Edoüard Roy d'Angleterre, qui ne pouvant assister les Flamans à cause

qu'il

qu'il avoit la paix avec le Roy de France, dont il avoit aussi épousé la sœur, fit semblant d'avoir receu des lettres de l'armée du Roy son beau-frere, par lesquelles il apprenoit que des Princes proche de la personne du Roy le devoient tuër pendant la bataille. La Reine d'Angleterre en avertit sous-main Philippe son frere, qui en consequence quitta son armée, & manqua d'obtenir la victoire, qui estoit certaine dans toutes les apparences. Les Flamans enflez de ce succez se rebellerent encore plus fort : un brasseur de biere nommé Jacques Artevel, chef de la sedition, publia les armes de France écartelées avec celles d'Angleterre ; & pour soûtenir cette felonnie, il en fit une autre plus grande, disant que les Flamans n'étoient point felons d'adherer à l'Anglois, puisqu'il estoit reconnu Roy de France par plusieurs titres. Depuis ce temps, l'Anglois a toûjours porté les armes de France avec celles d'Angleterre.

Ces rebellions ne peuvent pourtant pas préjudicier à l'interest du Roy de France. Il est constant que pendant la prison du Roy Jean de France en Angleterre l'an 1364. Philippe son fils puisné eut le Duché de Bourgongne pour appanage, apres quoy il épousa la fille unique du Comte de Flandre, dont les quatre Ducs de Bourgongne ont joüi successivement : par consequent ces Provinces doivent estre reünies à la Couronne de France, de la mesme façon que la Bourgongne, au moins leur souveraineté, qui a toûjours esté accordée au

Roy

Roy de France jusques à la prison de François I. ce qui conclut que lés François demeurent bien Fondez dans leurs interets sur les Estats de la Flandre.

INTERETS

Du Roy de France sur Gennes.

LE premier Interest est celuy de la donation ; cette Ville & Republique se soûmit à Charles V I. Roy de France l'an 1393. pour éviter la persecution des Pisans & de leurs autres voisins. Le Roy Charles y envoya garnison Françoise, mais comme le peuple en est inconstant & tres-impatient de domination, il en chassa les garnisons, & crainte d'en estre châtié il se rangea soûs l'obeyssance de Philippe Galeasse Duc de Milan. Peu apres ayant aussi offensé Philippe, il envoya derechef en France vers le Roy Loüis X I. pour en obtenir la protection : Fregose & Grimani en furent les Deputez ; ils vinrent à Paris & protesterent au Roy de la part de la Republique toute obeyssance & soûmission, le priant de les recevoir pour ses sujets ; le Roy leur dit, levez la main, protestez & jurez la verité, avez-vous charge de la Seigneurie ? ils dirent, ouy, Sire, à ce qu'il plaise à vôtre Majesté nous secourir contre le Duc de Milan ; le Roy leur dit, vous estes donc à moy à qui vous vous donnez, & je vous donne de bon cœur à tous les Diables, car vous n'estes que des traîtres qui changez de Seigneur à toutes occasions.

Nean

Neanmoins apres la mort de Loüis XI. les Genois se donnerent à Charles son fils, sous quelque tribut qu'ils payerent pour estre delivrez de la persecution du Milanois: ils tournerent derechef le dos à la France: le Roy Loüis XII. assiegea Genes en l'an 1507. & la prit, il entra dans la ville à cheval tenant son épée nuë à la main, comme s'il eust voulu faire passer ces rebelles au fil de l'épée; vers la grande place de la Ville, il vit comme en Procession les vieillards, les Nobles & les Bourgeois d'un costé avec la corde au col & en chemise, & de l'autre côté les femmes & les enfans tous à genoux, qui voyans sa Majesté, s'écrierent d'une voix de compassion, *Misericorde*, *Misericorde*; ce qui toucha tellement le cœur du Roy, qu'il laissa tomber son epée par terre & leur pardonna leur faute, à la charge d'estre plus fideles à l'avenir, & ainsi ils furent reduits sous l'obeïssance des François, où ils ont demeuré jusques au temps que François I. n'ayant pas recompensé André *Doria* selon ses pretentions, ce grand Capitaine qui avoit longtemps servy la France, quitta le parti du Roy François & luy enleva Gennes, se maintenant sous la protection de l'Empereur.

Mais toutes ces rebellions ne peuvent prescrire les droits de la Couronne de France sur cette Republique.

INTERETS
Du Roy de France sur Naples.

Le premier & fondamental interest de la France sur les deux Siciles, le Royaume

me de Naples & l'Isle, procede de Charles d'Anjou frere de Saint Louïs, lequel fut appellé en Italie l'an 1266. par le Pape Vrbain I V. qui luy en defera la Couronne; à la charge qu'il l'iroit conquester à ses dépens contre Conradin fils de l'Empereur Conrad, & petit fils de l'Empereur Ferdinand I I. qui s'en estoit emparé. Charles estant arrivé à Naples rencontra son ennemi prest à combattre, contre lequel il gagna la bataille par le stratagéme de Cuiscard Comte de Lansac, qui se sacrifia pour son maistre: car estant couvert de ses habits & tenant sa place, il fut aussi-tost investi de l'armée pour gagner le prix qui estoit proposé à qui rapporteroit la teste de Charles, & dans le desordre de l'armée causé par ceux qui demandoient la recompense à Conradin, & qui crioient *Victoire*, la Cavalerie Françoise les mit en déroute generale. Conradin, Henry d'Austriche, Louïs de Baviere & le Prince d'Anhalt furent si sots qu'ils voulurent passer le détroit de Messine.

Conradin fut découvert à son anneau qu'il engageoit à un marinier, & fut decolé avec deux de ses cousins.

Charles fut nommé Roy des deux Siciles, mais cette cruauté contre un fils de l'Empereur, Roy legitime des deux Siciles le rendit odieux aux peuples voisins, ce qui anima un officier de Conradin Iean de *Pracida* Sicilien de vanger la mort de son maître. Il s'habilla en Hermite & alloit par les villes & par la campagne avec une sarbacane en main, au lieu d'un bourdon: il s'en alla

à

à Conſtantinople traiter avec l'Empereur Alexis de maſſacrer les François qui étoient en Sicile à cauſe de leur tyrannie. Suivant cette penſée il rentra en Sicile, & quand il rencontroit des François, il leur portoit le bout de ſa ſarbacane à l'oreille, & leur diſoit des ſottiſes, & puis il joüoit du baton à deux bouts & faiſoit le fol; & lorſqu'il rencontroit des Siciliens il les avertiſſoit de ſecoüer le joug des François, & leur diſoit qu'il portoit ſur ſa poitrine d'un coſté & d'autre les armes du Pape & celles de l'Empereur qui cooperoient à ce deſſein, & qu'il falloit tuer tous les François le jour de Paſques dans le temps qu'on ſonneroit les Veſpres: ce qui fut executé l'an 1282.

Vers le temps de ces Veſpres Siciliennes, Pierre Roy d'Aragon, qui avoit épouſé une Parente de Conradin, & qui avoit intelligence avec Procida, emprunta du Roy S. Loüis la ſomme de cinq cens mil écus pour ſe preparer à faire la guerre avec les Sarrazins d'Afrique; il ſe ſervoit de ce pretexte pour diminuer les forces de la France, en tirant cette ſomme par le moyen de laquelle, il dreſſa une puiſſante armée navale qui porta grand préjudice aux François contre leſquels elle eſtoit dreſſée: parce qu'à l'inſtant que les veſpres Siciliennes furent executées, il entra dans la Sicile dont il ſe fit couronner Roy: mais cette revolte des ſujets ne ſçauroit faire perdre le droit du maiſtre naturel.

Ieanne Reine de Naples véve du Roy de Hongrie, qu'elle avoit fait mourir, ayant appris que le frere de ſon mary venoit luy

faire la guerre, s'enfuit à Avignon, où le Pape demeuroit alors, elle luy donna cette Ville avec le Comté de Venaissin l'an 1350. à condition que par ses excommunications, il chasseroit les Hongres du Royaume de Naples; ce qu'il fit aprés que Ieanne estant rétablie se maria avec Alphonse Roy d'Arragon, qui pour châtier sa folie l'enferma en prison, où elle fit un testament, par lequel elle revoquoit la donation qu'elle avoit faite à son mary, & instituoit son heritier universel Loüis d'Anjou son neveu: en vertu de ce testament Loüis mena une armée à Naples, où il ne trouva pas grande resistance; voulant penetrer dans la Calabre, qui est le païs le plus meridional de toute l'Italie, l'excez de la chaleur y faisoit mourir les François, son armée s'y dissipa. Iean d'Anjou son fils croyant mieux reüssir s'y en alla avec une puissante armée terrestre & une navale, dans les étendars de laquelle on avoit écrit ces mots:

Fuit homo missus à Deo cui nomen erat Ioannes, in propria venit.

Et Alphonse fit d'autres étendars avec ce Dicton, en forme de repartie continuant les mots de l'Evangile.

Sed sui eum non receperunt, quotquot autem recipient eum & pœnitebit eos.

Aprés plusieurs batailles, l'Arragonnois demeura le maistre, & laissa Ferdinand son fils naturel Roy de Naples. Neanmoins les François pour les raisons susdites & autres qui en dépendent, demeurent bien fondez en leur Interest.

De plus, Charles fils du Roy Loüis XI.

entra dans Naples, où il fut receu Roy avec applaudissement de tout le peuple l'an 1495. Mais parceque, comme dit l'Italien, le François ne fait jamais les choses qu'à demy, ayant ce qu'on appelle *il regno di Napoli*, qui s'étend depuis *Caieta* jusques à *Basilicada* en la Calabre, estant ravi de la fertilité du pays, il laissa son ennemi Frederic, fils de Ferdinand, demeurer dans la Calabre, lequel s'y renforça; & appuyé de la Ligue des Princes d'Italie qui estoient malcontens, il revint contre Charles & le chassa.

Pour autre interest encore, Loüis XII. Roy de France, successeur de Charles VIII. conquesta la moitié du Royaume de Naples avec Ferdinand d'Aragon, suivant leur traité de l'an 1500. mais par les querelles qui survinrent entre les François & les Espagnols en ce pays-là, & en suite des grandes batailles, celle qui se donna sur le fleuve de Gariglian decida l'affaire pour les Espagnols l'an 1504. Le Roy Loüis mourut l'an 1514. comme il minutoit son retour à Naples pour recouvrer ce qui estoit perdu.

François Premier envoya le Comte de Lansac avec 40000. hommes pour la même conqueste, mais la perte de la bataille de Pavie & sa prison en empescherent la reüssite; il n'en rapporta que la verole, qui ruïna presque toute son armée, ceux qui en échaperent l'apporterent en France, d'où elle s'est étenduë depuis par tout; c'est cè qui fait que les Italiens l'appellent un mal François, & les François, mal de Naples, surquoy on fit un joly Epigramme Latin.

India me novit, jucunda Neapolis ornat,
Beatica concelebrat, Gallia, mundus, alit.
Vos Itali, Hispani, Galli, vos orbis alumni,
Deprecor, ergo mihi dicite quæ patria?

Le Roy Henry II. en l'an 1544. envoya une armée sous la conduite du Duc de Guise, laquelle par la trahison du Cardinal Caraffe neveu du Pape, fut taillée en pieces en la Romagne; ainsi les interets demeurerent pour la France, & pour les marquer plus precisement, l'Ambassadeur de France fit sa protestation au Pape contre l'hommage de la haquenée blanche, que fait le Roy d'Espagne à l'Eglise pour les deux Siciles, le 28. de juin de chaque année.

INTERETS

Du Roy de France sur le Luxembourg.

LOüis Ducs d'Orleans, espousa en l'an 1308. Marie heritiere de Luxembourg, qui l'a possedé & ses successeurs aussi. Ensuite Philippe Duc de Bourgongne prit la défense de la veve Beatrix Duchesse de Luxenbourg, qui avoit esté chassée par ses sujets; ils retint pourtant ses Estats, disant que pour le recompenser de ce bon office, ce Duché luy devoit appartenir en luy donnant dix mil escus par an: mais n'y ayant pas de droit suffisant, par demission, donation ou renonciation, Charles de Vandosme Comte d'Angouiesme ayant épousé Louyse heritiere dudit Duché, laissa son fils François premier qui s'en porta pour heritier. l'Espa

L'Espagnol qui pretend l'estre du Duc de Bourgongne, veut faire prise de possession sans tître ny autre cause que la susdite de Philippe de Bourgongne, qui l'a transmise à ses successeurs depuis l'an 1444. à quoy on répond que ce n'est pas un titre valable que celuy de l'usurpation faite sous pretexte de défense & de protection ; & que ce mesme Duc dépendoit comme feudataire & Prince subalterne de la Couronne de France : & ainsi la nouvelle alliance de Charles de Vandosme, Prince du sang de France, estoit preferable : En vertu dequoy François premier envoya son fils puisné appellé Duc d'Orleans pour conquêter ledit païs qui estoit joint à la Couronne par le mariage du susdit Duc d'Orleans;& apres de grandes guerres, Charles V. vint en personne, brûla plusieurs villes de la Champagne, & entr'autres Vitry, qui en est surnommé le brûlé : il pilla la basse Picardie : Enfin l'on fit la paix en l'an 1558. & pour la plus assurer, le mariage fut fait de Philippe d'Espagne avec la fille de Henry, & de la Princesse Marguerite de Valois sœur du Roy, avec Philippe Emanuel Duc de Savoye, qui avoit gagné la bataille memorable de S. Quentin, en memoire de laquelle le Roy a construit S. Laurent de l'Escurial, d'autant que la bataille fut donnée le 10. Aoust jour de S. Laurent, & le Roy Henry II. celebrant les nopces avec des joûtes, fut frappé par le Comte de Montgommery.

Quoyque l'Empereur & le Roy d'Espagne, pretendent des droits sur ledit Duché, neanmoins parceque le principal point de l'In-

tereſt de France eſt fondé ſur la donation qu'en firent les Seigneurs de la Marne qui étoient Ducs de Luxembourg, afin d'eſtre aſſiſtez de la France contre leur ennemi, & que ce qui eſt une fois incorporé à la Couronne ne peut en aucune façon en eſtre aliené, & que la priſe du Roy François n'y peut nuire, d'autant que pour ſe délivrer de la captivité, il a fait des traitez qui ne ſont pas recevables, ne les ayant point avoüez étant en pleine liberté. Rien ne peut préjudicier aux pretentions de la France.

INTERETS

Du Roy de France ſur la Lorraine.

LA Lorraine, ainſi nommée de l'Empereur Lothaire, jointe à l'Alſace & au Luxembourg, compoſoit le Royaume d'Auſtraſie, qui eſtoit une partie du Royaume de France Elle eſtoit reconnuë dans le partage des enfans de Clovis pour un membre de la Couronne. Dans la vie du dernier Roy de la ſeconde race, on voit que Charles frere de Loüis V. quitta le party de ſon frere pour adherer à l'Empereur Othon, qui luy donna la Lorraine comme un fief Imperial. Le Roy Loüis ayant eſté exclus de la Couronne à cauſe de ſa faineantiſe, & ayant eſté renfermé dans un Cloître, ſon frere Charles ſe preſenta pour eſtre Roy; Hugues Capet s'y oppoſa, & fut élcu General de l'armée Françoiſe contre Othon, qui ſoûtenoit ledit Charles, & qui gagna la bataille donnée à

Laon

Laon: mais le peuple de Paris prenant courage pour ne pas demeurer sous la domination d'un Roy qu'ils avoient combatu, tandis que Charles, enflé de la victoire qu'il avoit obtenuë contre les François, se reposoit, & qu'il meditoit la vengeance qu'il devoit prendre des Parisiens & des autres rebelles qui avoient pris les armes contre luy, il fut vivement attaqué par Hugues Capet, son armée fut mise en déroute, & il fut fait prisonnier l'an 988. ensuite dequoy il accourut à Orleans. Hugues Capet qui fut appellé par les Estats à la Couronne, succeda aussi à la nomination de la Lorraine.

Les Lorrains soûtiennent que Godefroy de Boüillon a transmis la Lorraine à sa posterité & aux Ducs de Lorraine; cela est faux; Godefroy de Boüillon qui fut crée Chef de l'expedition de la Terre-Sainte en l'an 1092. vendit ses plus belles villes pour avoir de l'argent qui suffist à son entreprise. Estant parti avec 40000. Chrétiens, il fut couronné Roy de Jerusalem avec une Couronnes d'épines, disant qu'il n'étoit pas juste qu'un Chrétien portast la Couronne d'or, où son Sauveur l'avoit portée d'épines, & s'étant établi Roy des Provinces de la Terre Sainte, il mourut sans enfans; Bodoüin son frere luy succeda, qui mourut aussi sans enfans. C'est delà que procede le second interest de René d'Anjou Duc de Lorraine, qui maria sa fille avec le Comte de Vaudemont, d'où sont issus les Ducs de Lorraine d'aujourd'huy. Ceux-cy cherchans un pretexte de ne pas reconnoître la superiorité de la

France, se sont rangez au party de l'Empereur, & ont pris la qualité de Guidon du S. Empire, afin qu'estans incorporez à l'Empire, ils ne fussent pas sujets à d'autres Souverainetez, encore que pour raison du Duché de Bar ils soient relevans, mouvans & tributaires de la Couronne de France.

Outre tous ces titres, droits & interets de la France, le Roy Louïs XIII. a subjugué toute la Lorraine, y ayant un nouveau droit par la trahison du Duc Charles, dont l'instabilité & la mauvaise foy ont causé la ruine de ses Estats & la sienne propre. Le Roy y establit un Parlement à Mets, qui depuis a esté transferé à Toul, dont la jurisdiction s'estend par toute la Lorraine, & les païs voisins qui sont sujets à la France. Nicole femme de ce Duc pretendoit que la Lorraine luy appartenoit comme en estant la vraye heritiere, le Duc Charles son cousin n'en estant Duc que par elle.

Depuis le traité de la Paix generale, conclu le septiéme Novembre 1659. aux Pyrenées, le Duc Charles de Lorraine en fit un particulier avec le Roy Loüis XIV. le 10. Février 1662. par lequel il luy cede & transporte apres sa mort, les Duchez de Lorraine & de Bar, à la reserve de sept cent mil livres de pension viagere, à prendre sur le revenu de ses Duchez, & deux autres cent mil livres de rente en fonds de terre qui eut le titre de Duché & Pairie, & cent autres mil livres de rente sur tel fonds qu'il voudroit choisir, & dont il pourroit disposer apres sa mort. Cette cession a esté encore confirmée le dernier

nier Aoust 1663. par les Commissaires establis par ces deux Princes, & ratifiée de leurs seings le lendemain, en consequence dequoy la ville de Marsal fut remise au pouvoir du Roy pour l'execution du traité.

INTERETS

Du Roy de France sur le Liege, Mets, Toul, & Verdun.

OVtre que Mets estoit le siege Royal des Roys d'Austrasie, qui estoit un des membres de la Couronne de France, qui a esté aliené pendant la minorité de quelques Roys. Ce païs fut donné par l'Empereur Henry III. avec la Lorraine à Godefroy de Boüillon, qui voulant faire son voyage de la Terre Sainte vendit le Liege, Mets, Toul & Verdun aux bourgeois qui les habitoient; n'ayant treuvé que de tres-petits offres des Princes qui vouloient acheter ces Seigneuries, & encore à credit, voyant qu'il estoit pressé de son voyage & d'avancer de l'argent pour transporter son armée par mer; toutes ces quatre Villes, d'un commun accord, se racheterent de leur Seigneur pour le prix & valeur qu'en eust pû donner un autre. Le Liege donna cent cinquante mil escus pour son rachapt & liberté; Mets & le pays Messin cent mil escus; Toul cinquante mil escus; & Verdun trente mil escus.

Ces Villes s'engagerent de grand courage pour ces sommes-là, & les livrerent liberament à Godefroy; & tous luy protesterent

rent unanimement qu'au cas qu'il n'eust pas l'issuë de cette guerre, si favorable qu'il esperoit, & qu'il revînt en France, ils le reprendroient & le recevroient toûjours comme leur Seigneur.

Ainsi ces quatre Villes depuis l'année 1096. ont jouït d'une pleine liberté, franchise & immunité de Republique, le peuple n'ayant pas voulu estre gouverné par d'autres que par leurs Evesques, lesquels sont reputez Princes du S. Empire, comme dependans du Roy des Rois Chrêtiens.

En l'an 1551. Henry II. Roy de France, envoya le Connestable de Montmorency avec 43000. hommes pour assister les Protestans d'Allemagne, qui étoient attaquez par l'Empereur Charles V. Cette armée de France passant par la ville de Mets, qui faisoit presque toute profession de la Religion protestante, & qui estoit ennemie de l'Empereur Charles V. recevoit des Marques de la courtoisie & de l'affection des Bourgeois, qui donnoient à boire & à manger aux soldats qui passoient, sur des tables dressées exprés dans les ruës avec de grandes réjoüissances, esperans beaucoup de secours & faveur des Protestans. Quand le Connêtable fut receu dans la Ville, il se plaignit de ses goutes extraordinairement, & de la violence de ses douleurs, il demanda que tous les plus nobles & apparens de la ville de Mets le vinssent visiter pour assister en qualité de témoins au testament qu'il vouloit faire. Il donna charge à deux Colonels qui estoient aux deux portes, l'un par où l'ar-

mée entroit, & l'autre par où elle sortoit de s'en saisir, de faire rentrer ceux qui estoient sortis, & de faire avancer ceux qui estoient dehors, & qui suivoient, au signal qui leur seroit donné; tellement que le Connêtable se voyant entouré des plus considerables de Mets qui attendoient ses commandemens, se leva tout d'un coup, planta le poignard dans la poitrine du Maire, & quant ses gens & ses gardes assassinerent toute cette troupe d'Officiers de la Ville, le coup de signal estant donné incontinent l'armée Françoise commença à crier, *Ville gagnée* La Ville fut pillée & reduite sous l'obeyssance du Roy, au lieu qu'auparavant elle n'étoit que liguée avec la France.

Cette prise fut cause que les Protestans ne furent point secourus, & que le Duc Frederic de Saxe Chef des Protestans, fut fait prisonnier & degradé de sa qualité, & le droit qui luy appartenoit devolu à son cadet. Neanmoins Charles V. usant de sa victoire vint tout aussi tost assieger la ville de Mets; il battit la Ville avec quarante-six pieces de canon: mais nonobstant la passion qu'il avoit de s'en rendre le maistre, la mortalité de son armée & la rigueur de la saison (car c'étoit au mois de Decembre) luy en fit lever le siege. Le Duc de Guise, qui defendoit la Ville, la delivra par un adroit stratagême: il écrivit une lettre au Roy, par laquelle il luy mandoit qu'il n'y avoit rien à craindre tandis que l'Empereur continuëroit sa batterie du costé où il l'avoit commencée; cette lettre ayant esté interceptée,

fit changer incontinent la batterie, ce qui acheva de ruyner les assiegeans, & ce qui sauva la Ville.

Les autres Villes, Toul & Verdun furent aussi surprises par le Duc de Guise; c'est pourquoy on les appelle pays de pretention: mais le pays Liegeois s'est conservé, & pour éviter les surprises de la France, il s'est ligué avec l'Empereur & l'Espagnol en conservant leur ancienne liberté.

INTERETS

Du Roy de France sur la Franche-Comté de Bourgongne.

CE Comté fut aliené par l'Empereur Arnoul du temps qu'il estoit regent en France pendant la minorité du Roy Charles le Simple. Il voulut ériger la Bourgongne en Royaume, & y adjoûta la Provence, la Savoye, le Dauphiné, les Suisses & une partie de l'Alsace, pour avoir un Roy dependant de l'Empire.

Cette Royauté de Bourgongne a duré 162. ans: mais par la regle, *eius est destituere, cuius est instituere*, quelques parens du dernier Roy de Bourgongne ayans déplû à l'Empereur, il les destitua de ces terres, qu'il donna à de nouveaux Seigneurs: il donna le Comté à un Seigneur de Fustemberg, qui mourut sans enfans; en suite il le retira à l'Empire, & declara que sa capitale ville Besançon, seroit annexée à l'Empire à perpetuité.

La femme de l'Empereur Henry estant accusée d'adultere par un Prince d'Anhalt & le Comte de Mansfeld : Bozon Comte d'Ales en Provence fit un meilleur jugement de la vertu de l'Imperatrice;il s'en rendit le champion, & vint à Ausbourg où estoit la Cour Imperiale, en Chevalier errant, n'étant accompagné que d'un Escuyer & d'un serviteur ; y estant arrivé il se presenta armé de toutes pieces à cheval, dans la grande Salle du Palais,à la porte duquel il afficha le cartel de défy, par lequel il appelloit au combat les calomniateurs de la pudicité de l'Imperatrice, pour les faire mentir, & pour les faire mourir en suite : l'Empereur en estant averti, commanda aux denonciateurs de comparoître ; le Comte d'Arles ne haussa point la visiere,& fit porter des lances dont il leur donna le choix. Le combat luy reüssit, ayant abbatu le Comte de Mansfeld de son cheval, il descendit promptement, & luy portant l'épée à la gorge, il luy fit avoüer la calomnie. Le Prince d'Anhalt n'en eut pas meilleur marché,& fut obligé d'en faire de même.Le Marquis d'Alberstad voulant soûtenir ceux-cy pour géns d'honneur, tomba si rudement de cheval, en coulant de la croupe la teste la premiere, qu'il se tordit le col. Le Comte d'Arles, qui ne vouloit pas estre connu,salua l'Empereur sans hausser la visiere & s'en retourna à Arles. L'Empereur le fit suivre, & ayant appris qui il estoit, il luy envoya une Couronne avec la qualité de Roy d'Arles, l'an 879.

La race de ce Roy Bozon estant finie en la

qua

quatriéme generation, ce Royaume d'Arles revint à l'Empire par droit de reversion, mais à cause qu'il estoit enclavé dans la Provence, les Empereurs en ont fait échange au Roy de France, contre le Comté de Bourgongne, sur lequel pourtant il pretend interest à cause que Charles dernier Duc de Bourgongne avoit annexé le Comté de Bourgongne avec le Duché, & ces deux Provinces relevoient en sa personne de la Couronne de France. L'Empereur Maximilien, qui a épousé l'heritiere de Bourgongne, l'a donné à l'Espagnol son parent, & s'est retenu Besançon la capitale Ville; ce Comté s'appelle Franche Comté, parce que les habitans ont toutes les franchises & toutes les libertez du Roy d'Espagne.

INTERETS

Du Roy de France sur la Toscane.

OUtre la possession que le Roy Robert de Naples avoit prise de cet Estat, & la continuation de cette possession, à cause de laquelle les Florentins portent en leurs armoiries la Fleur de Lys rouge & rayonnante; la Couronne de France y a encore un droit nouveau tres-legitime, depuis qu'ils furent reduits en Republique.

Les factions des Guelfes & des Gibelins, & ensuite des bandes noires & des bandes rouges penserent perdre cet Estat, par le nombre des ennemis qu'ils avoient tant au dedans qu'au dehors; c'est pourquoy ils se soûmi

soûmirent à Charles VIII. afin d'en estre maintenus contre leurs ennemis. La famille de Medicis ayant obtenu le Duché de Toscane, le Pape Clement VII. maria sa Niece Catherine de Medicis, avec Henry Duc d'Orleans fils puisné de François I. le Pape vint à Marseille celebrer le mariage, & par le contract passé, il oblige le Duché de Toscane au Roy François I. en cas qu'il ne luy procure la jouïssance du Royaume de Naples, qui estoit le seul dot du mariage affecté à ladite Niece du Pape, mais apres que le mariage fut accomply, le Pape se mocqua de sa promesse.

Catherine empoisonna François Dauphin de France, afin que son mary fust Roy apres son pere François premier; elle en eut quatre fils, dont on dit qu'elle empoisonna trois, d'autant qu'ils ne vouloient pas permettre qu'elle presidast au Conseil. François second son fils aisné fut empoisonné par un flambeau au siege d'Orleans, l'an 1560. & puis Charles IX. dans un Mirobolan, l'an 1574. & le Duc d'Alençon son autre fils par un poison colliquatif, l'an 1572. par ce moyen elle priva les successeurs de François I. des moyens de faire valoir le contract, par lequel le Pape estoit obligé de procurer la conqueste de Naples aux François, ou de remettre l'estat de Toscane entre leurs mains.

Quand Henry IV. épousa Marie de Medicis, on renouvella les droits des François, qui se conserverent & s'augmenterent par ce mariage.

INTERETS
Du Roy de France sur Avignon & le Veneyssin.

CEs deux Comtez sont des membres de la Provence, qui fut jointe à la France par le mariage d'Alfonse, frere de S. Loüis, avec Anne Berenger heritiere de cette Province, qui revint à Charles d'Anjou Roy de Naples & à ses successeurs. Ieanne III. donna le Comtat d'Avignon au Pape Clement V. à la charge qu'il la remettroit au Royaume de Naples, dont elle avoit esté chassée: Le Pape Clement VI. luy en donna aussi trente mil florins, l'an 1350 & ses successeurs ont pretendu que les arrerages qui estoient dûs aux Papes à cause des redevances du Royaume de Naples, faisoient partie du payement.

Mais il faut remarquer que cette donation ne peut estre faite au préjudice d'un tiers qui n'y a pas esté appellé: & par consequent l'interest de la France y paroist legitime & elle le fera voir quand elle voudra.

Pour le Comte de Veneyssin, le Pape l'eut d'une étrange sorte: le Comte de S. Gilles ayant sceu les plaintes de ses suiets, de ce qu'un Curé ne vouloit point enterrer le corps d'un Paroissien qu'il n'eust esté payé d'une somme que la véve & les enfans ne pouvoient fournir, il commanda que l'on portast le corps en terre, & que l'on fist la fosse profonde, & aprés que le corps du de-

funt

funt fut mis dans la fosse, il commanda que le Prestre qui avoit esté cause de la puanteur, pour avoir differé de l'enterrer, fust jetté dans la mesme fosse, afin que cet exemple châtiast l'avarice ordinaire des Prestres.

Le Pape en fut tellement indigné, qu'il fit venir ce Comte à Avignon, où aprés l'avoir tenu prisonnier, chargé d'excommunications, & d'une austere penitence, il le fit venir au Cloitre de l'Eglise Episcopale tout nud de la ceinture en sus, la chemise pendante, les mains liées derriere le dos, & le fit mener en procession comme cela: de vingt en vingt pas il le frapoit d'une baguette sur les épaules. L'ayant honteusement promené & flagellé de cette maniere, il le fit remettre en prison, dont il ne put sortir qu'au préable il n'eust cedé toutes ses Terres & Seigneuries au Pape: sortant d'un lieu tres-obscur pour accomplir sa penitence, qui estoit d'aller visiter quelques Eglises, comme il fut exposé tout d'un coup des tenebres à la lumiere, il mourut peu aprés.

Neanmoins les Interets de la France ne laissent pas d'estre valables, puisque ce Comté fait une partie de la Province, qui doit toute appartenir aux Rois de France.

INTERETS

Du Roy de France sur Orange.

CEtte Principauté fut donnée par Loüis XI. au Comte de Craon, pour le recompenser du service qu'il luy avoit rendu contre

contre Marie de Bourgogne, femme de l'Empereur Maximilien, en luy remettant les plus fortes places de la Bourgogne. La race de Craon estant finie sous François I. le Comte de S. Blancard de Dauphiné, comme son plus proche s'en empara, & l'a tenuë jusques en l'an 1608. que Henry le Grand mariant le Prince Philippe de Nassau avec Eleonor de Bourbon sœur du Prince de Condé, luy donna la Principauté d'Orange pour sa dot.

Donc l'interest sur cette Principauté est double; l'un que d'ancienneté elle appartient à la Couronne de France; en second lieu qu'elle a esté conferée par le Roy Louïs XI. puis par Henry IV. ce qui manifeste le droit de la Couronne de France; outre que les Roys de France ne peuvent en façon quelconque, vendre, donner, ny aliener aucunes terres du Domaine Royal, sur peine de nullité & revocabilité.

INTERETS

Du Roy de France sur Nice.

CEt interest dépend des Comtes de Provence, ou si on le veut prendre de plus loin, des Rois de Bourgogne, comme il a esté dit cy-dessus, lorsque l'Empereur Arnolphe erigea la Royauté de Bourgogne. Pour ne parler que des derniers siecles, toute la Provence appartenoit à Charles d'Anjou Roy de Naples, la posterité duquel en a jouy prés de trois cens ans. Pendant les grandes

guerres

guerres d'Italie à cause des Guelfes, & des Gibelins, la Provence se trouva embarrassée dans ces factions, le Roy de Naples ne la put secourir à propos ; c'est pourquoy le Senat de la ville de Nice appella le Duc de Savoye, auquel le Piedmont s'estoit déja donné. L'Empereur avoit ruïné toute la Lombardie, & particulierement la ville de Milan qu'il avoit fait razer ; il en avoit même fait transporter les pierres à trois lieuës de là ; & apres avoir fait jeusner les Chefs de la sedition qui fut faite contre luy, trois jours durant il leur fit manger de figues qui estoient attachées au cul d'une asnesse foireuses. Les rebelles de Cremone qui portoient les armes contre luy, furent tous aussi rigoureusement châtiez. Ces exemples firent que les Provinces se soûmirent au Duc de Savoye, qui les conserva, & qui les accrut depuis Thurin jusques à la mer Mediteranée, où il y a un Port fort assuré, avec une Ville maritime appellée Ville-franche.

Il importe à la France que le Duc de Savoye ait un Port qui ne soit pas éloigné de celuy de Marseille, afin qu'il favorise le cours des vaisseaux de France vers le Levant ; c'est pourquoy les Roys ont toûjours augmenté cet Estat de Nice.

François premier ayant fait une ligue offensive & defensive avec le grand Seigneur Sultan Selim, luy envoya demander du secours, en l'an 1534. le Turc luy envoya deux cens galeres bien équippées, commandées par son grand Admiral Haradin Barberousse, qui vint recevoir les ordres du Roy à Marseille.

ſeille. Apres que les deux armées Chrétienne & Turqueſque eurent inveſty par mer & par terre le Comté de Nice, le Château & la fortereſſe de S.Laurent, & Ville-franche avec le Port, ſe rendirent d'abord au Roy. Le Senat envoya enſuite par le commandement du Prince, les clefs de la ville au Duc d'Anguien Antoine de Bourbon, qui les reçût à compoſition. Cette reddition qui fut faite tres promptement, irrita ſi fort les Turcs, qui s'attendoient au ſaccagement de la ville, que de rage ils brûlerent tout ce qu'ils trouverent; Charles Duc de Savoye ſe ſauva dans le Château & Citadelle pour y commander en diſant qu'il ne pouvoit trouver une plus honorable ſepulture pour un Prince Chrêtien que d'eſtre enterré ſous les ruïnes des ennemis de la foy. Il ſoûtint ſi vigoureuſement les attaques de ces deux armées, qu'il les laſſa & en fit conſommer une partie. Haradin Barberouſſe en conçût une telle indignation, qu'il voulut ſe vanger ſur les Iſles de la mer Mediterranée, & ſur les Villes qui eſtoient ſur le bord de la mer; en quoy il fut aſſiſté de François I. en perſonne, & de toute ſon armée: On en voit encore aujourd'huy dix ſept belles Iſles, toutes deſertes, perſonne n'oſe s'y retirer, de peur de ſervir de proye au premier qui les voudroit occuper. Le Turc ſaccagea auſſi l'Iſle de Corſe & de Serdaigne, brûla l'ancienne ville de Reggio capitale de Calabre & quantité d'autres; il emporta tout le butin qu'il avoit pris dans ces places, & emmena cent ſoixante & quatorze mil captifs, qu'il

qu'il vendit en Turquie, & en renvoya plus de douze mil qui ne pouvoient tenir dans les vaisseaux, & quantité de femmes & d'enfans, ce qui a augmenté la haine de ces Insulaires contre les François.

Les terres de Nice qui composent la Principauté se sont remises, apres le depart du Turc, à l'obeïssance de leur Prince le Duc de Savoye, contre lequel la France pretend toûjours les interets susdits, outre celuy de bien-seance.

INTERETS

Du Roy de France sur Cambray.

CE païs dependoit du Comté de Flandres par forme d'annexe : Bodoüin premier le donna pour dot de sa fille, & declara son gendre Seigneur de Cambray & independant, à quoy Philippe de Valois fit quelque opposition. Peu de temps apres, le Comte de Flandres s'estant rebellé contre la France, fut fait prisonnier, & ne fut mis en liberté que lorsqu'il se declara vassal & tributaire de France.

Ce traité a esté observé jusques à ce que le dernier Comte du Cambresis, qui n'auroit pû resister aux forces de la France, aima mieux se liguer avec l'Espagnol, auquel il remit la ville de Cambray, qui est demeurée entr'eux deux ; le Roy d'Espagne estant le maître des garnisons, & luy Seigneur de tous les habitans.

En l'an 1588. le Duc d'Alençon frere du

Roy

Roy Henry III. alla aux Païs-bas, avec vingt-cinq mille hommes pour assister les Hollandois contre l'Espagnol ; l'instabilité de son esprit fit apprehender aux Hollandois qu'il ne se voulust rendre maistre de leur pays ; c'est pourquoy ils lacherent la digue contre son armée, & noyerent plus de douze mil François ; en s'en retournant en France, il surprit la Ville de Cambray par une attaque impreveuë, & la remit au Marquis de Balagni, qui s'en rendit Seigneur & comme Souverain. Le Comte de Fuentes Gouverneur general des Pays-bas pour le Roy d'Espagne, l'assiegea & l'emporta, l'an 1596. le Roy d'Espagne l'a toujours tenuë depuis.

Les interets de France sont fondez sur les mesmes droits que ceux de Flandres, sans que la concession qu'en avoit faite le Duc d'Alençon puisse préjudicier au droit de la Couronnes & aux maximes fondamentelles de l'Estat de France, qui ne peut rien aliener.

INTERETS

Du Roy de France sur l'Isle de Corse.

L'Isle de Corse estoit possedée par les Pisans quand ils se gouvernoient en forme de Republique ; mais lorsqu'il furent obligez de rechercher l'assistance de la France, ils la luy assignerent pour gage de leur fidelité. Les François en ont jouy jusques à la revolte de Gennes, du temps du Roy François premier,

premier, sous qui elle abandonna la France, lorsque Haradin Barberousse Grand Admiral de Sultan Selim, saccagea les Isles de la mer Mediterrannée : Neanmoins, ils en ont esté sujets en partie pour la Forteresse, qui est *Callari* & la Bastie : & du depuis André *Doria*, qui avoit esté Admiral de France & general des Galeres du Levant, sous pretexte d'estre du parti de France, tira les garnisons Françoises des forteresses, & remit toute l'Isle entre les mains des Gennois, ausquels elle est demeurée, & mesme ils envoyent de trois en trois ans un Gouverneur avec la qualité de Viceroy.

Cela ne peut neanmoins déroger aux interets de la France, par la regle que *malæ fide possessor vel prædio usucapere non potest*, & en effet les plus grands & les plus notables de l'Isle se sont retirez en France. Messieurs *d'Ornano*, qui ont esté Maréchaux de France, & qui sont parvenus aux grands Gouvernemens ; & Messieurs Sardini, sont les principaux qui se sont retirez en France, en attendant que les François recouvrassent la domination de leur Isle.

INTERETS

Du Roy de France sur la Castille.

BLandine fille unique de Rodrigue Roy de Castille, fut mariée à Louïs VIII. fils de Philippe Auguste & pere de saint Louïs, dit Louïs IX. pour montrer l'interest que la France avoit de joindre la Couronne de Castille

ſtille à celle de France, elle fit mettre les armes de France avec celles de Caſtille; ce qu'on voit encore en la ſainte Chapelle de Paris aux feneſtres du Chœur. Aprés la mort du Roy de Caſtille, les François qui pretendoient legitimement à ſa ſucceſſion, furent empeſchez de la recueillir par le Pape, qui pour acquerir un nouveau tribut, tira du Convent un bâtard de la Maiſon, qui eſtoit Moine Benedictin, Preſtre, & le ſecularisant le rendit Roy de Caſtille; il s'allia en ſuite avec d'autres Rois d'Eſpagne contre la France, qui paſſerent tous en Gaſcogne & en Languedoc, qu'ils firent incontinent revolter. Bodoüin Comte de Flandre, comme tuteur du Roy, qui eſtoit mineur, & la Reine Blanche, firent courir un bruit par toute la France que les Mores d'Afrique au nombre de deux ou trois cens mille paſſoient le détroit de Gibraltar pour venir en France, & de là en Allemagne & en Italie. Aprés avoir ainſi intimidé le peuple, on fit une grãde levée, d'environ quatre vingt mille hommes, qu'on diviſa en deux bandes; Baudouin conduiſoit quarante mille hommes, & les autres quarante mille eſtoient avec le Roy. En paſſant par le Dauphiné, la Provence, & le Languedoc, ils avertiſſoient les peuples que c'eſtoit une armée Chrêtienne qui venoit à leurs ſecours, & pour combattre l'ennemi delà les monts Pyrenées: Mais quand ils furent arrivez dans les capitales Villes, le Roy dans Thoulouſe & le Comte de Flandre dans Bourdeaux, on feignoit d'autres nouvelles écrites par des Eſpagnols

Chrêtiens au Roy, qui le remercioient tres-humblement de cette prompte assistance qu'il avoit renduë aux Chrêtiens d'Espagne, & qui luy mandoient qu'au bruit qui estoit venu qu'un si grand nombre de Chrêtiens passoit les Pyrenées, les Mores Afriquains s'en étoient promptement retournez; on en fit méme faire des feux de joye par toutes les Villes voisines d'Espagne.

Ensuite le Roy fit assembler la Noblesse du païs, mit des garnisons dans toutes les Places fortes & fit valoir son autorité; il leur apprit qu'il avoit falu user de ce stratagéme pour les ramener à leur devoir. Il leur donna des gouverneurs François, & pour s'assurer davantage, il erigea la petite Escurie & le service de la Chambre, & prit les enfans de tous les nobles en forme d'ostage, qui le servoient en qualité de pages d'honneur, pages de la Chambre, pages de la grande & petite Escurie, & le Roy s'établit en la Guyenne & en Languedoc dans les droits qui luy appartenoient.

Quelque temps apres le Pape a pretendu un notable interest sur le haut & bas Languedoc, parce que du temps de Louïs VIII. qui ne regna que quatre ans, & de saint Louïs, les Albigeois s'éleverent qui voulurent reformer les abus de l'Eglise Romaine & des Ecclesiastiques, & nioient mesme quelques articles de la foy Catholique Romaine.

Ces Albigeois, qui tiroient leur nom de la ville d'Alby, estoient si constans qu'ils brûloient leurs mains & se jettoient dans

les flâmes plûtost que de changer de religion. Les femmes encore plus credules que les hommes, se jettoient aussi dans le feu avec leurs enfans entre leurs bras : le Comte de Toulouse estoit chef de cette Secte, contre lequel le Pape dressa une croisade, & institua chef de son armée le Comte de Monfort bafrere du Duc de Bretagne, qui donna la bataille de Muret en 1206. Il y prit prisonnier le Comte Raimond de Thoulouse : cinq Roys d'Espagne y furent tuez, & tout le païs fut ensuite subjugué.

Le Pape a pretendu que l'Albigeois luy appartenoit, puisqu'il l'avoit acquis à l'Eglise par les armes de la Croisade qu'il avoit instituée ; à quoy le Roy S. Louïs répondit, que le Languedoc dépendoit de la Couronne de France, & que l heresie ou le vice des sujets ne doit pas estre préjudiciable aux Seigneurs qui eussent pû faire ce que la Croisade avoit executé.

Pour éviter une plus grande contestation, le Roy retira avec une grande prudence le Comte de Monfort, que le Pape avoit déja nommé Roy de Gascogne, *Regem Occitaniæ.* Il le fit Connétable de France, & luy donne les Gouvernemens de Poitou & de Touraine. Les autres Chefs furent aussi recompensez d'autres charges. Le Roy les reconnoissoit de ce qu'ils avoient fait contre les Albigeois, & tacha mesme de contenter le Pape d'autres terres, & ne l'a jamais pû faire, qu'en souffrant qu'il joüist du Comtat d'Avignon & du Veneyssin.

INTERETS

Du Roy de France sur le Hainaut.

LE Comté de Hainaut dépendant de la France comme membre de la Flandre, fut donné à Guillaume Bradefer, gendre du Comte de Flandre avec ses droits. Ce Comte de Hainaut pour pretendre à la Souveraineté & independance de la France, fit ajoûter quelques terres à son Comté par l'Empereur, afin qu'en recevant nouvelle investiture de l'Empereur, il préjudiciast au droit que la Couronne de France avoit sur ses Estats, & pendant la minorité d'un Roy de France, les Comtes ont crû prescrire leur independance: De sorte qu'aux guerres de Flandre, le Comte de Hainaut s'estant joint au party de l'Empereur, il fut pris avec le Comte de Flandre & le Comte d'Artois, & mené prisonnier à Paris, où il renouvella foy & hommage.

Vne véve heritiere de cette maison, & mal traitée de ses alliez & des parens de son mary, se mit sous la protection du Duc de Bourgogne Philippe, qui s'empara de ce Comté, dés qu'elle fut morte, pendant la guerre de l'Anglois contre la France; d'où ce droit est demeuré comme assoupi. Le Duc de Bourgogne n'a pourtant sceu montrer aucun titre, ou acte de legitime possession, que celuy de la protection de ladite véve, qui n'est pas suffisant.

Ainsi la France retient à bon droit son

interest, pour le faire valoir en temps & lieu.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur le Duché de Bourgongne.

LEs interets du Roy d'Espagne sur le Duché de Bourgongne, & ses appartenances, procedent du mariage de Marie de Bourgongne, fille & unique heritiere de Charles le genereux, qui fut tué au combat contre les Suisses à Nancy, l'an 1477. Cette Princesse fut mariée à l'Empereur Maximilien d'Austriche, & par ce mariage tous leurs biens passerent à Philippe leurs fils, qui épousa Ieanne fille du Roy Ferdinand d'Arragon, & de par sa femme Roy de Castille, qui fut nommé Philippe premier Roy d'Espagne; c'est ainsi que l'Espagne & ses appartenances sont tombées en la puissance de la maison d'Autriche.

La Princesse estoit jeune lorsque son pere fut tué, & elle mourut tost apres: ce qui fut cause de la perte de quelques-uns de ses Estats, qui furent surpris par le Roy de France Loüis XI. Le Roy d'Espagne fonde ses interets sur cette violente invasion, qui estoit autorisée des principaux Seigneurs de la Cour de ladite Princesse, tels qu'estoient le Prince d'Orange, le Comte de Craon & autres.

Pour montrer l'interest qu'il a sur ce Duché, la croix rouge de S. André est au coin de

de ses armoiries ; & de plus, le grand Ordre qui s'appelle la Toison, appellée des Latins *vellus aureum*, & les pierres de fusil enchaisnées, ont procedé de Philippe Duc de Bourgogne, qui l'a introduit pour l'Ordre de sa Chevalerie ; & c'est ce que l'Espagne produit, pour marque de son interest sur ces Provinces, ausquelles elle n'a jamais voulu renoncer. L'Empereur Charles V. fils dudit Philippe, les demandoit au Roy François I. pour le prix de sa rançon : Celuy-cy les promit à la verité, mais quand il fut retourné en France le Parlement de Paris refusa absolument d'accomplir ce traité, à cause que le Duché de Bourgogne est la main droite de la ville de Paris : au lieu de le ceder, le Roy François estant hors de prison, quitta toutes les pretentions, droits & interets qu'il avoit sur les Provinces de Flandres & d'Artois sur les deux Siciles, qui sont le Royaume de Naples & la Sicile, & aussi sur le Duché de Milan, Gennes & leurs appartenances. De sorte que François I. qui avoit receu foy & hommages de Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, perdit tous ses droits sur lesdites terres, à ce que pretendent les Espagnols.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur la Catalogne.

EN l'année 1636. la Catalogne s'estoit revoltée contre son Seigneur Philippe IV. Roy d'Espagne, sous pretexte de mau-

vais traitemens, que les Catalans recevoient des Castillans, qui passoient dans leurs Estats pour s'embarquer à Barcelone, pour aller en Italie & en Flandres : le Roy ne leur rendant aucune justice sur les plaintes qu'ils faisoient de tant d'outrages, ils secoüerent le joug d'Espagne ; & comme cette maxime d'Estat, que jamais des sujets ne se rebellent, qu'ils ne se soumettent au plus grand ennemy du Prince qu'il abandonnent ; à cause que leur faute de trahison & de desertion semble ne meriter jamais de pardon. La Catalogne se soûmit entierement au Roy de France, à la charge qu'il les conserveroit contre le Roy d'Espagne ; en consequence dequoy, le Roy establit le sieur de la Mote-Houdancour Vice-Roy de ce Païs-là qui en conserva encore la qualité de sa mort, quoyque l'Espagnol en fut le maitre : le Roy de France prend le tître de Comte de Catalogne, pour en avoir pris possession & y avoir estably des Viœrois en sa place ; & il se fonde sur le tître de donation & soûmission faite par les Catalans : mais l'Espagnol pour son interests, oppose à celuy de la France, que le droit d'une donation perpetuelle est bien plus authentique, que celuy d'une simple donation ; & notamment quand elle est confonduë avec la trahison & la felonie ; les sujets n'ayans aucun pouvoir de se soustraire de la domination de leur Prince pour se donner à un autre ; & par consequent le Roy d'Espagne a deux sortes de pretentions ; *prædominationis & belli* : la premiere estoit fondée sur l'ancienne domination ; & l'autre sur ce qu'il l'a subjuguée

ſubjuguée malgré les armes des François qui s'y oppoſoient.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur le Rouſſillon.

LE Comté de Rouſſillon, qui eſt un membre de la Catalogne, fut engagé par Pierre Roy d'Arragon, qui avoit de grandes guerres contre les Mores de Murcie & de Grenade. Pour leur reſiſter, il engagea le Comté de Rouſſillon à Louis XI. Roy de France, pour trois cent mil eſcus d'or, l'an 1467. le Roy y fit une colonie de François, avec une garniſon ordinaire. Cette poſſeſſion de Rouſſillon a demeuré aux François juſques en l'année 1496. que Charles VIII. entreprit la guerre d'Italie, pour recouvrer le Royaume de Naples & de Sicile; car de peur d'eſtre diverty de ſes entrepriſes, il ceda le Comté de Rouſſillon à Ferdinand d'Arragon fils de Pierre, & le quitta de trois cent mil eſcus d'or; & pour le meſme intereſt de diverſion, il tranſporta à Philippe d'Auſtriche, fils de l'Empereur Maximilien, le Comté d'Artois avec ſes dependances, aux meſmes conditions que tandis qu'il ſeroit employé en Italie aux conquêtes du Royaume de Naples, il ne ſeroit point attaqué en France par ledit Philippe: ces deux traitez de ceſſion, remiſe & donation à l'Arragonois, & à l'Autrichien, furent incontinent executées, de la part du Roy de France; mais ceux-là

ne luy tinrent pas parole: car nonobstant leurs conventions, ils secoururent le Royaume de Naples contre Charles leur donateur, & le chasserent d'Italie par la maxime d'Estat, qui est l'une des plus observées, qu'un Prince ne doit jamais permettre que son voisin s'agrandisse des Estats puissans, qui menaceroient toûjours le sien de trop prés.

Les François opposent à l'Espagnol, que *causa data, causa non secuta*; ils doivent rentrer dans leurs terres données, puis qu'on n'a point accomply, ce pourquoy la donation a esté faite. A quoy l'Espagnol repart que comme Catholique obeissant aux jussions & volontez du Pape, il ne peut estre blâmé de son procedé; que les François s'étans insolemment comparez, obligerent le Pape Alexandre VI. de se liguer avec tous les Princes d'Italie, l'Arragonois & Philippe d'Austriche pour la défense commune contre les armes de France, & partant qu'il est déchargé de la coulpe qu'on luy pourroit imputer, de n'avoir pas effectué sa promesse, veu qu'il craignoit la peine d'excommunication en n'obeïssant pas au Pape; mais il faut remarquer qu'il ne se sert de cette maxime que quand elle s'accorde avec son interest; & qu'il épie toûjours l'occasion de se servir du pretexte de la Religion, pour l'agrandissement de sa domination, & la commodité de ses affaires particulieres.

INTERETS
Du Roy d'Eſpagne ſur le Portugal.

ALphonſe Roy d'Arragon avoit une fille naturelle, qu'il maria à Henry bâtard de la maiſon de Lorraine, & l'ayant reconnu fort brave de ſa perſonne, il luy donna pour dot de ſa femme, une armée pour conqueſter le Portugal, qui eſtoit alors poſſedé par les Mores d'Afrique. Cette entrepriſe reüſſit heureuſement : mais à cauſe de la guerre des Anglois & des François, & de la diverſion des Chrêtiens, Henry implora le ſecours des Allemans, & leur envoya des vaiſſeaux pour les tranſporter à Lisbonne. Ce ſecours fut de telle importance, que par ſon moyen il conqueſta non ſeulement le Portugal, mais auſſi la Province d'Algarbe, qui luy eſt meridionale. C'eſt de là que les Allemans ſont tellement privilegiez en Portugal, qu'on ne les oſeroit empriſonner ny maltraiter, pour quelque choſe que ce ſoit. Ils ſont auſſi privilegiez en l'achat des denrées de bouche.

Henry ſe voyant derechef preſsé par les Mores de Caſtille la vieille & de l'Andalouſie, demanda du ſecours aux François qui y aborderent ſi frequemment qu'ils changerent le nom de Luzitanie en celuy de Portugal, comme qui diroit *Portus Gallorum.*

Cette race de Henry a toûjours regné en Portugal avec accroiſſement de richeſſes & de Provinces, & meſmes des Indes tant

Orientales qu'Occidentales. Sebastien dernier Roy de cette famille fils d'Emanuël, entreprit la defense de l'aisné des enfans du Roy de Fez & de Maroc, contre son frere puisné ; celuy-cy voyant que son frere s'appuyoit des Portugais, implora le secours du grand Seigneur, sous promesse de luy rendre le Royaume tributaire, s'il obtenoit la victoire. L'armée du Turc fut si grande & si puissante qu'elle envelopa celle de Cherip & des Portugais, qu'elle tailla en pieces. Cette journée fut appellée de trois Roys, à cause que tous les trois Roys qui y avoient interest, y moururent l'an 1578. Trois Portugais soûtinrent qu'ils estoient les vrais Roys de Portugal, échappez de la bataille, dont l'un fut pendu à Venise, l'autre condamné aux Galeres perpetuelles pour la Chiourme de Naples : le troisiéme vint en France, qui a eu pension des Roys Henry IV. & Louïs XIII. l'espace de trente-deux ans.

Le Roy Sebastien ne laissa point d'enfans; son frere, qui estoit Cardinal & Prestre, fut suborné par les Iesuites, pour faire donation du Royaume de Portugal à Philippe II. Roy d'Espagne, qui a joint le Portugal à ses Estats avec les Indes Orientales; son fils Philippe III. y regna aussi paisiblement. Mais sous Philippe IV. en l'an 1641. le Duc de Bragance, le plus proche heritier de la Royale famille de Portugal, du costé des Reines, se fit declarer Roy de Portugal apres la revolte generale du pays en sa faveur. Le Roy d'Espagne n'avoit pas observé la maxime politique, si ordinaire d'ailleurs aux Espagnols, qui permet

permet de faire mourir, d'éloigner ou d'abaisser ceux qui peuvent pretendre à leurs Estats,

Εἷς κοίρανος, ἔστω εἷς βασιλεύς

Les Portugais se sont liguez ensuite avec les plus grands ennemis de la Couronne d'Espagne ; premierement en se joignant avec la France, de la richesse & du voisinage de laquelle ils doivent tout esperer, & ensuite avec les Anglois, par le mariage de leur Infante avec Charles II. leur Roy, qui est toûjours assez puissant pour les secourir, si l'Espagnol, qui n'est pas en estat de les attaquer, les vouloit entreprendre.

Le Roy d'Espagne pretend toûjours d'avoir interest sur le Portugal : premierement *iure primitivæ donationis*, que fit Alphonse susdit ; secondement *iure successionis*, que le droit ne peut estre aliené de la Couronne d'Espagne, à laquelle le Roy regnant succede. Troisiemement, *ratione posterioris donationis*, faite par ledit Cardinal de Portugal, seul & unique heritier de ce Royaume. Quatriémement, parceque la rebellion ne suffit pas pour en faire perdre les droits à son Seigneur legitime.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur la Navarre.

L'Origine de cette pretention est fondée sur la haine du Pape Iules second, contre la France. Ce Pape voulant usurper le Duché

Duché de Ferrare, sur Alphonse d'Est, gendre du Roy Loüis XII. luy fit la guerre & l'excommunia, avec le Roy de France, qui luy avoit fourni quelques troupes, & generalement tous ceux qui les ayderoient en quelque maniere que ce fust. Les termes de l'excommunication comprenoient en mots exprés, *Omnes, qui auxilium, subsidium aut suppetias, quoquomodo ferentes: convincentur, ipso facto, sint anathematis mucrone feriti, perpetuaque subjaceant excommunicationi.*

Quoique le Roy de Navarre Iean d'Albret fust à Paris malade de la fiévre quarte, il fut neanmoins enveloppé dans la mesme excommunication, parceque pour animer d'autant plus tous les adherans à la France, le Pape sollicita les Anglois qui en estoient alors les vassaux liges, & les Espagnols de luy faire la guerre: Les Rois d'Angleterre d'Arragon voulans passer par la Navarre pour entrer en France, y trouverent quelque resistance; c'est pourquoy ils declarerent les Navarrois ennemis de l'Eglise, comme favorisans les adherans aux Ferrarois & excommuniez, & tous deux se saisirent du Royaume de Navarre, & des Provinces adjacentes qui en dépendoient; sçavoir de la Biscaye, du Guipuscoa & du Bearn.

Aprés cette invasion, le Pape Iules II. venant à mourir, & la paix estant faite, l'Espagnol acheta les droits des Anglois appreciez à cinq cent mil écus; il en donna seulement cent de comptant, & promit le payement du reste dans trois années suivantes, permet

permettant aux Soldats Anglois de piller & d'emporter tout autant de butin qu'ils pourroient. Aprés que les Anglois se furent retirez, & que Ferdinand eut fortifié les places & les avenuës, il se mocqua des Anglois; & ne leur voulut rien payer de ce qu'il leur avoit promis, disant que le pillage que leurs Soldats avoient fait, excedoit la somme de cinq cent mil écus.

Les Rois de France ont tâché depuis, par toutes sortes de voyes, de recouvrer le Royaume de Navarre; mais le Roy d'Espagne dit qu'il le possede par concession du Pape, en vertu de la susdite excommunication, & par droit de bienseance; parceque si le Roy de Navarre estoit remis dans ses Estats, il ne seroit pas asseuré dans les siens en Espagne, à cause que la Navarre y est enclavée: nonobstant que par la Paix traitée aprés la mort dudit Pape il y eut une amnistie, & une absolution pour toutes les personnes qui avoient contribué aux guerres susdites. Ce que les François contestent, disans que la condition du Roy de Navarre ne doit point estre pire que celle des autres adherans, outre que le Roy de France a fait offre au Roy d'Espagne, de luy rendre la somme de cinq cent mil écus, que l'Espagnol avoit promis à l'Anglois, de laquelle l'Anglois n'avoit receu que cent mille, & faisoit offre de plus, de le rembourser des frais de la guerre, taxez à trois cent mil écus.

Antoine de Bourbon, pere de Henry le Grand, Roy de France, ayant épousé Ieanne

Reine

Reyne de Navarre, rendit d'assez grands services à la Couronne, pour meriter d'en estre assisté au recouvrement de son Royaume, & mesme comme il assiegeoit, pour le Roy, la ville de Rouen, estant descendu de cheval pour visiter quelques fortifications, lorsqu'il versoit de l'eau contre une muraille, une mousquetade tirée par les assiegeans le frapa aux reins dont il mourut, l'an 1562. Marc Antoine Muret excellent Orateur, estant deputé pour faire sa harangue devant le Pape & le sacré Consistoire, representa à Gregoire XIII. que la mort de ce Prince qui avoit esté tué par la foy, meritoit que son fils fut remis dans son Royaume, duquel par la disgrace du Pape Iules II. son ayeul avoit esté depossedé. Mais ce Pape, qui évitoit l'occasion d'offenser le Roy d'Espagne, ny voulut pas consentir; ce qui donna sujet à Ieanne Reyne de Navarre, de dire que les Papes estoient comme des sorciers, qui donnoient du mal, duquel ils ne pouvoient apres rendre la guerison. En depit d'eux, elle fit venir des Ministres Religionaires de Geneve & de la Rochelle, pour instruire son fils Henry à la loy Calviniste, dont elle fit faire aussi profession à tous ses sujets sous le titre de Religion Pretenduë Reformée.

Cette Reyne crut que le changement de Religion luy estoit necessaire; premierement contre la tyrannie perpetuelle du Pape, qui cause souvent la perte du temporel: afin que ses sujets, méprisans l'Eglise Romaine, n'eussent aucun commerce avec les Espagnols desquels ils pourroient estre seduits, pour se

ranger

ranger de leur party, s'ils entretenoient quelque amitié ensemble ; & par ce moyen, elle a conservé quelque partie de la Navarre, avec une portion de la Biscaye, le Bearn & le Bigorre ; c'est pourquoy la France & l'Espagne, portent toutes deux dans leurs écussons, les armoiries de Navarre, à cause des interets susdits.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur Milan.

LE Roy d'Espagne pretend que ce Duché luy appartient. Premierement *iure belli*, parce que Charles V. ayant pris prisonnier François premier en la bataille de Pavie, l'an 1525. Milan & tout le Duché l'Astigeois en faisant une partie, luy fut cedé pour sa rançon ; & d'autant que Milan appartenoit aux heritiers des Sforzes, qui en estoient Ducs, l'Empereur voyant que Maximilien Sforze n'estoit pas assez fort pour resister aux François quand ils l'attaqueroient, s'en fit faire une cession par l'échange d'autres terres & Seigneurs qu'il luy donna proche de Rome & dans le Royaume de Naples, où les successeurs de ces Princes vivent encore, mais non en qualité de Souverains, afin qu'ils n'ayent pas sujet de s'élever pour recouvrer l'Estat de Milan, que l'Empereur Charles V. a fortifié ; & qu'il a toûjours maintenu en sa jouyssance.

Les François s'opposent à cet interest, parce que le Duc d'Orleans frere de Charles

VI. Roy de France, épousa Marie Valentine fille unique & heritiere de Philippe Galeas Duc de Milan, par laquelle ce Duché appartenoit à la Couronne de France. Louys XII. Roy de France, petit fils de Louys Duc d'Orleans, mary de ladite heritiere de Milan, alla en Italie pour y faire valoir ses droits; il prit Milan & amena Louys Sforze Duc de Milan avec trois enfans & sa femme, qui moururent prisonniers au Chasteau de Loches. François I. le possèda ensuite avec toutes ses dependances : mais aprés sa prison il fut remis & cedé, comme nous dirons dans la suite, parce qu'il faisoit une partie de la rançon du Roy.

Neanmoins les François opposent que ce qui a esté traité & accordé pendant que le Roy étoit prisonnier, ne peut avoir aucune force suivant la Loy, *velle non creditur qui retinetur*, & que les contracts ou traitez passez en prison, ne doivent pas subsister, puisque *est involuntaria voluntas*, & par consequent ils desavoüent le traité de Madrid, qui a esté fait par un prisonnier au prejudice de ses Estats; veu mesme que les Rois de France ne peuvent rien aliener des biens & Seigneuries de la Couronne, à quoy ils s'obligent dans leur Sacre & Couronnement, par un serment solemnel; dequoy François premier mesme a protesté & dont il a defié Charles V. au combat corps à corps.

INTE

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur Ieruſalem.

CEt intereſt procede de l'Empereur troiſiéme, qui eſtoit Roy des deux Siciles, ſçavoir de Naples & de l'Iſle de Sicile. Il maria ſa fille Ioland à Jean de Breves, qui avoit conqueſté l'Auſtriche, une partie d'Egypte, les coſtes de Barbarie & une partie de la Paleſtine. Cet Empereur luy donna pour dot de ſa fille, le titre de Roy de Jeruſalem, & une puiſſante armée pour en conquêter le Royaume ; ce qui reüſſit heureuſement, il en fut couronné Roy, l'an 1223 Saladin Sultan d'Egypte s'unit avec les Barbares & les Sarrazins pour chaſſer les Chrêtiens de la Terre-Sainte, & apres pluſieurs batailles, ledit de Breves eſtant decedé, la Couronne fut recherchée de pluſieurs Princes Chrêtiens, entr'autres du Comte Henry de Champagne, du Comte de Thoulouſe, qui eſtoit Roy de Tripoli, du Comte Bodoüin de Flandre, qui tous combattirent, & ſe ruinerent l'un l'autre pour l'obtenir : elle demeura enfin au Sarrazin, l'an 1249.

La Reyne d'Antioche heritiere du Royaume, voyant que par l'ambition de regner, qui eſtoit entre les Chrêtiens, elle ne pouvoit eſtre rétablie, vint à Naples, & fit ſa declaration, par laquelle elle cedoit les droits qu'elle avoit à la Couronne de Ieruſalem entre les mains du Roy Charles d'Anjou, frere de S. Louïs Roy de France. Apres cette demiſſion,

demission & donation qui fut faite solemnellement Charles d'Anjou Roy de Naples & de Sicile leva une puissante armée, avec laquelle il recouvra le Royaume de Jerusalem, dont il joignit la Couronne à celle de Sicile, afin d'obliger les Siciliens à la defendre ; il alla faire la guerre ensuite en la coste de Barbarie, où il fit de grand progrez. Dans ce temps saint Louïs descendit en Egypte avec une armée de trois à quatre cens mil combatans, dont le grand nombre causa la famine, & la famine la peste. Saint Louis voyant son armée deperir, voulut donner la bataille avant qu'elle fust tout à fait déchuë, il la perdit, & y fut fait prisonnier avec tous ses Principaux Ministres & Officiers, l'an 1249. Il laissa pour ostage son Dieu, ainsi appelloit-il le Corps de Jesus-Christ en l'Hostie, qu'il adora pour marque de sa Foy. Le grand Sultan de Babylone le fit jurer que de son vivant, il ne feroit plus la guerre aux Sarrazins : Neanmoins sous d'autres pretextes, il tourna ses armes vers la coste de Barbarie, ayant mené avec luy cinq de ses fils avec leurs femmes, desirant d'en établir quelqu'un Roy de Thunis, d'Algier & de Barbarie. En assiegeant Thunis, il fut atteint d'une dyssenterie pestilente l'an 1270. Charles d'Anjou son frere le vint trouver, lorsque la Ville estoit sur le point de se rendre, voyant ce desastre il mit la main à l'épée, l'éleva vers le Ciel, & protesta de ne la rengaigner jamais qu'il n'eust vengé la mort de son frere : peu apres il donna un assaut general par lequel il prit la Ville, qui estoit la

Capitale

Capitale du Royaume de Thunis, d'Algier & de Tripoli, qu'il rendit tous tributaires au Royaume de Sicile & de Jerusalem : le corps de saint Louïs fut rapporté en France ; depuis ce temps-là les Roys de Naples & de Sicile, ont pris aussi le titre des Roys de Jerusalem.

Surquoy il y a contestation pour le titre de Roys de Jerusalem, tant du costé de l'Empereur Frederic, que de Charles d'Anjou. Mais parce que ce dernier fit mourir Conradin fils de l'Empereur Conrad sur un échaffaut, apres l'avoir dépoüillé de ses Estats, la Sicile Isle s'est revoltée contre luy, de laquelle il a perdu les droits.

De plus, l'Espagne a succedé aux François aux deux Siciles, & par consequent en leurs droits & appartenances : Et en effet, les Patriarches de Jerusalem prennent encore aujourd'huy leur investiture du Roy d'Espagne, par les mains de son Viceroy de Sicile.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur Sienne.

SIenne avoit autrefois esté Republique, fort puissante, qui avoit acheté sa liberté, & qui s'est maintenuë contre les Florentins & les Pisans a l'aide de Charles V. mais enfin elle a esté soûmise à la puissance de Philippe second Roy d'Espagne. Ce Prince ayant reconnu que ces Republicains ne pouvoient souffrir la nomination Espagnole qu'avec beaucoup de peine, il a remis cette Ville avec

avec ſes appartenances au Duc de Toſcane, pour le rendre ſon vaſſal, afin que lorſqu'il feroit quelque guerre en Italie, le Duc de Toſcane fuſt obligé de luy fournir quatre mil fantaſſins, & mil chevaux entretenus pour ſoûtenir le party d'Eſpagne.

Quoyque les Roys de France, par le conſentement du Pape, ayant obtenu une donation que les Siennois leur faiſoient de leur Ville, & que Henry ſecond les ait maintenus en la jouïſſance de leurs privileges, ſi eſt ce que les Eſpagnols pretendent que les François n'y ont plus de droit, depuis qu'ils en ont tranſigé avec le Duc de Toſcane aux conditions ſuſdites.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur l'Angleterre.

MArie Reine d'Angleterre, fille de Henry VIII. fit une donation à Philippe Roy d'Eſpagne, par leur contract de mariage, de tout ſon Royaume, & de tous les droits qui peuvent dependre de la Couronne d'Angleterre au cas qu'il la ſurvêcuſt; & reciproquement ledit Philippe, par le même contract, ceda la Couronne d'Eſpagne & tous les Eſtats qui en dependoient, à ladite Marie ſon épouſe, en cas de predeceds. Ce contract fut nommé le contract d'union des deux Couronnes d'Eſpagne & d'Angleterre, qui donna de la terreur aux Princes voiſins, & à tous les Monarques de l'Europe; apres avoir demeuré cinq années enſemble, Eli-

zabeth,

zabeth, fille de Henry VIII. Roy d'Angleterre, & d'Anne de Boulen, qui avoit esté retenuë en prison l'espace de deux années, pour quelques conjurations contre ladite Marie, parut si agreable au Roy Philippe, qu'il eut compassion d'elle, & la mit en liberté. Mais pendant que le Roy s'en vint en Flandre, elle empoisonna la Reine sa sœur, & occupa la Couronne d'Angleterre. Elle chassa tous les Catholiques de ses Estats, afin qu'ils n'eussent aucune intelligence avec les Espagnols, & a regné long-temps tres-heureusement. Elle a conquêté dans l'Amerique Septentrionale appellée Mexicane, la Province à qui elle a donné son nom *Virginie*, parce qu'elle protestoit d'estre vierge, & avoit pour conseillers & secretaires des femmes sages mariées, qui concertoient avec leurs maris, & le conseil public; ensuite dequoy, elles determinoient de ses affaires en son Conseil; elle a aussi uni les deux Royaumes qui avoient toûjours esté ennemis, sçavoir l'Escosse & les Isles adjacentes, qui sont les Ibrides & les Orcades, par la mort de Marie Stuart Reyne d'Escosse, à laquelle Elisabeth fit trancher la teste à Londres l'an 1587.

Pour conserver ces deux Royaumes sans avoir égard à l'ambition de se preceder l'un l'autre, il fut ordonné que le Roy d'Angleterre seroit intitulé Roy de la Grande Bretagne, dont le nom comprend les Estats des deux Couronnes, & les interets de la France, qui se signifient encore tous les ans par un Heraut le premier jour de l'an, à l'entrée de l'Eglise de S. Paul à Londres en presence du

Roy,

Roy, de tous les Ambaſſadeurs, Princes & Milords d'Angleterre, où il crie tout haut, *Charles par la grace de Dieu Roy de la Grande Bretagne & de France, &c.* en jettant ſon gand dans la nef de l'Egliſe, que l'Ambaſſadeur de France va auſſi-toſt ramaſſer, & dont il appelle, diſant *ſalvo jure & ſine præjudicio Christianiſſimi Gallorum Regis*; il a ſoin auſſi d'envoyer ce gand en France, pour ſervir de gage de combat entre les deux Roys, & il prend un acte public de ſa proteſtation, qu'on inſinuë enſuite en la Chambre des Comtes de Paris. Les deux Royaumes ſubſiſtent aujourd'huy en la perſonne de Charles II.

L'Eſpagnol continuë en ſes interets, diſant qu'il eſt bien fondé en contract valable, confirmé par le mariage, violé par Elizabet, qui n'eſtoit pas fille de Henry, & dont la mere eut la teſte tranchée, pour l'inceſte commis avec ſon frere par l'ordonnance de Henry. Pour executer ce qui eſt porté par le contract de mariage, Philippe ſecond dreſſa une armée navale en l'an 1587. des plus puiſſantes dont l'hiſtoire ait jamais fait mention, d'autant que ce n'eſtoient pas de petits vaiſſeaux, & des barques à la façon dont les Roys de Perſe attaquerent les Grecs dans un petit coſté de la mer Egée; mais c'eſtoit dans l'Ocean, où il y avoit 860. grands vaiſſeaux de combat, comme caraques, gallions, roberges & bretons équipez extraordinairement; avec 450. vaiſſeaux garnis de munitions, qui leur ſervoient de ſubſidiaires; on croyoit que cette armée

ſubjugue

subjugueroit aisément l'Angleterre, & d'autant plus qu'elle estoit aidée des intelligences qu'on avoit avec plusieurs Anglois : mais la Reine d'Angleterre donna tous les ordres necessaires à sa défense, & demanda du secours à la Reyne de Dannemarck, qui entr'autres luy envoya Fauste, à l'art magique duquel quelques badins ont attribué la tempête qui ruina l'armée Espagnole ; quoy qu'en effet l'adresse & le bonheur des Anglois en ayent esté les causes suffisantes, sans en aller chercher d'extraordinaires.

L'Interest des Espagnols demeure toûjours en sō entier par les interpellations & les guerres cōtinuelles qu'ils ont contre l'Angleterre.

INTERETS

Du Roy d Espagne sur la Toscane.

L'Empereur Charles V. voulant faire des creatures & s'acquerir des Estats, seconda l'ambiti n du Pape Clement septiéme, qui vouloit rendre ses neveux Ducs de Toscane, & fit mourir les plus notables citoyens de cette Republique qui pouvoient contester de noblesse & de richesses contre la maison de Medicis, qui n'estoient que des banquiers & des marchands. Ayant élevé Laurent de Medecis Duc & Prince de Toscane, il luy fit épouser une sienne bâtarde, & le declara Duc de Toscane ; son droit fut transmis à Philippe second son fils, Roy d'Espagne. Le Pape Pie V. qui estoit né vassal de Florence, envoya en l'an 1569. à Cosme

me de Medicis Duc de Florence, une Couronne estimée 150000 escus; en laquelle ces paroles estoient gravées, *eximium justitiæ pietatisque zelum R. P. dicavit, & ipsi donavit, &c.* avec cette Couronne il luy donne le titre de Grand Duc, & prend l'autorité sur l'Empereur & sur le Roy d'Espagne.

Pour contrecarrer ce titre, le Roy d'Espagne a changé l'estat de la ville de Sienne qui se gouvernoit en Republique, & l'a donné au Duc de Toscane aux charges dites cy-dessus.

Le Roy d'Espagne pretend d'avoir aussi interest sur l'Isle d'Elbe, que Philippe second donna à Cosme de Medicis: il y a conservé deux forteresses, Porto-Longone & Porto-Hercule, qui tiennent en bride le Duc de Toscane, qui y a basty Cosmopolis & Porto-Ferrato: Il y a dans cette Isle des mines d'aimant & d'acier fin.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur Malthe.

APres que les Sultans d'Egypte eurent conquesté la Terre-Sainte, les Chevaliers Hospitaliers de saint Iean de Ierusalem, qui avoient succedé aux Templiers, se retirerent à Rhodes, qui prirent par stratageme, où ils ont demeuré 264. ans Pendant les guerres de l'Empereur Charles V. & du Roy François premier, le Turc s'en rendit maistre en 1524. Les Ducs de Savoye en retirerent les Chevaliers à Ville-Franche dans le

le Comté de Nice en Provence, jusques à ce que Charles V. leur eut baillé l'Isle de Malthe, à la charge qu'ils conserveroient le détroit, qui est entre la Sicile & l'Afrique, & qu'ils donneroient au Roy d'Espagne par forme de tribut, des éperons d'or & un éprevier tous les ans, au port de Sicile, & qu'ils en feroient foy & hommage. Ils reçoivent les ordres & les commandemens du Viceroy de Sicile pour aller où il veut, & s'ils y manquoient, ils ne pourroient avoir les vivres & les provisions necessaires qu'ils tirent de la Sicile & de la Calabre. Ainsi Malthe est un fief mouvant de la Couronne d'Espagne.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur Gennes.

LE Roy d'Espagne a deux Interests sur cette Republique, l'un general & l'autre particulier. Le general est que Charles V. donna à André *Doria*, qui quitta le parti de France pour adherer au sien, la Principauté & Souveraineté de Gennes & l'Isle de Corse qui en dépend, quoique celui-cy l'eut refusée, & qu'il eut mis cette Republique en Aristocratie avec la creation d'un Doge triennal, & à la charge que les Gennois continuëroient le commerce des Indes sous le revenu qui a esté convenu entr'eux. Pour cet effet le Roy d'Espagne a toûjours entretenu des galeres dans le port de Gennes, & leur a emprunté en diverses fois jusques à vingt & un

million d'or, pour payement desquels il leur a voulu donner des Isles en l'Ocean Atlantique & en la Mediterranée, mais ils les ont refusé pour ne pas dissiper leurs forces, & se sont seulement contentez de l'isle de Tabaret, où ils remettent leurs marchandises quand ils trafiquent à Thunis en Barbarie.

Pour l'interest particulier, faut remarquer que le Roy d'Espagne vend aux plus riches de Gennes, les titres des Principautez de Naples, parce qu'il y en a jusques à cinquante-un, & neuf Viceroyautez ; l'ambition estant si grande entre les nobles Gennois, qu'ils se repaissent facilement de vanité, & qu'il voudroient estre Princes titulaires de Naples. Par ce moyen le Roy d'Espagne les attache à son interest, parceque s'ils ne luy obeïssoient pas, il les priveroit de leurs terres & Seigneuries, dont il se prevaut en diverses occasions. Les Venitiens qui sont bien plus sages, pratiquent une politique contraire, parce qu'ils ne veulent pas qu'aucun de leurs Seigneurs possede les terres de quelqu'autre Seigneur auquel il fut obligé. Ils ne veulent pas même qu'il y ait plus d'un Cardinal dans tout leur Estat ; & encore ne permettent-ils pas qu'il entre en aucun conseil, ni qu'il se mêle d'aucune affaire publique, & pour plus contrequarrer le Pape, ils ont estably un Patriarche en Aquilée pour les absoudre de ses excommnications, au cas qu'ils encourussent son indignation.

INTERETS
Du Roy d'Eſpagne ſur Parme.

IL faut remarquer pour maxime fondamentelle des Interets des Princes d'Italie, que l'ambition des Papes les a toûjours porté à ſe rendre Souverains de toute l'Italie, & en forclorre les Empereurs. Pour cet effet, ils ont fait une ligue avec tous les Princes d'Italie, dont ils devoient eſtre chefs contre les Empereurs, comme fit le Pape *Hildebrandus*, ſurnommé Gregoire VI. lequel oſa excommunier ſon parent Empereur, fils d'Othon, & de luy commander d'aller au voyage de la Terre-Sainte pour s'y faire couronner Roy de Ieruſalem, & établir ſon Empire en Aſie & en Afrique, cependant qu'il gouvernoit l'Empire d'Occident.

Alexandre III. Pape, fit le meſme commandement à l'Empereur Frederic ſurnommé Barberouſſe, lequel conqueſta la Terre-Sainte, & s'en retournant victorieux en Europe, le Pape défendit aux Romains & aux Italiens de le reconnoître pour Empereur : Il fit une croiſade contre luy, qui eſt une forme de petite croix rouge appliquée ſur le veſtement des croiſez, qui leur vaut une abſolution de tous leurs pechez, & qui leur fait meriter la ſaintete s'ils meurent pour la querelle du Pape. L'Empereur voyant que les croiſez s'étoient retirez en des Egliſes, les fit tirer les uns aprés les autres, & les fit marquer d'une croix de leur ſang ſur la

teste. Le Pape s'enfuit à Venise travesti; mais estant découvert, les Venitiens prirent sa protection, & le défendirent de tout leur pouvoir; ils prirent prisonnier Othon fils de l'Empereur, & pour le racheter, l'Empereur se reconcilia & baisa les pieds du Pape, qui luy mit le pied sur la teste & luy dit, *scriptum est, conculcabis leonem & draconem*. L'Empereur luy répondant, *non tibi, sed Petro*: le Pape luy répondit arrogamment, *& mihi & Petro*: ce qui causa l'émeute des Princes d'Allemagne, le Duc de Saxe maltraita le Pape sur le champ, & l'eût écrasé, si l'Empereur ne l'en eût empesché. Pour se parer de la peur qu'avoit l'Empereur d'estre empoisonné, il se retira en Allemagne, pendant quoy le Pape suscita le fils contre le pere, en luy donnant la Couronne Imperiale.

Henry IV. Empereur doüé de qualitez heroïques, estant en Italie pour appaiser les factions des Guelfes qui estoient du parti du Pape, & des Gibelins qui estoient les Imperiaux, fut empoisonné au siege de Florence par la fille d'un Medecin qui luy estoit venuë demander sauvegarde pour la maison de son pere, & qui luy donnoit avis que les assiegez ne pouvoient tenir plus de quatre jours. L'Empereur voyant une fille pleine d'attraits & d'un grand genie, en devint amoureux & coucha avec elle; mais s'estant servie d'un onguent que son pere luy avoit donné pour s'en frotter la nature, l'Empereur mourut d'une mort tres-violente par l'inflammation qui luy vint aux parties genitales, la fille mourut aussi le mesme jour.

C'est

C'est de cette sorte que les Empereurs se sont abstenus d'aller en Italie, pour éviter les empoisonnemens & les autres méchancetez des Papes. Quand l'Empereur Henry VII. y alla pour mettre ordre aux abus qu'il y avoit, tant au spirituel, à cause des schismes que divers Papes faisoient en mesme temps, pour le temporel, à cause du nombre des tyrans qui ruïnoient le Païs; le Pape l'ayant connu plein de zele, de valeur & de pieté, commanda Frere Robert Lenard, General des Jacobins, qui avoit esté Aumosnier dudit Empereur, de le Communier le jour de l'Assomption N. Dame, dans l'Eglise saint Dominique de Boulogne, l'Empereur y fut empoisonné dans la sainte Hostie.

Cet horrible sacrilege commandé par un Pape, & executé par un Moine, montre assez ce que ces gens-là pensent de la Religion.

Les Papes ont estably leur puissance par l'union de tous les Princes d'Italie, & l'ont continuée; de sorte que comme estant le Chef, reconnu pour Vicaire general & perpetuel du saint Empire, quand un de ces Princes vint à manquer sans avoir des heritiers legitimes successeurs, le Pape leur succede, comme il est arrivé au Duc de Ferrare Hercules, qui ne pût faire connoistre pour legitime le fils qu'il avoit eu d'une Dame sous promesse de mariage. Le Pape Clement VIII. l'ayant exclu, a envahi le Duché de Ferrare. Il en est arrivé autant au dernier Duc d'Urbain, le Pape Paul V. l'exclut de l'administration de son Duché durant le

reste de ses jours, & sans avoir égard à une fille qu'il avoit, il établit un Legat pour gouverner son Duché d'Urbain, sans attendre la mort du Duc. Le Pape en pretend faire autant des autres, quand l'occasion s'en presentera.

Les Ducs de Parme, comme la plusspart des autres Princes d'Italie; horsmis le Duc de Savoye viennent des Papes directement, & le Duc de Mantouë indirectement, parceque les Papes ont tâché d'agrandir leur Maison sur la ruïne des autres. C'est une maxime generale, que les Papes persecutent les neveux de leurs predecesseurs, pour donner leurs biens & leurs Principautez aux leurs propres. Ainsi le Pape Paul III. qui venoit d'un Farnese, riche marchand de la ville de Parme, bailla à son neveu, qu'on disoit estre son fils, l'Estat de Parme; & en luy faisant épouser une bâtarde de l'Empereur Charles V. il obtint de l'Empereur, que Parme seroit intitulé Duché; & Plaisance aussi Duché; & pour l'apanage de ladite Duchesse bâtarde sa femme, il luy assigna le gouvernement de l'Abruzze, & la terre de Castel-a-mare avec ses dépendances, qui sont dans le golfe proche de Naples.

Ce Pape Paul III. estant decedé, son successeur Pie IV. poursuit avec une puissante armée ledit Duc de Parme; la ville de Parme estant fort pressée, le Roy d'Espagne Philippe second, qui attendoit cette extremité, se fit prier par le Duc de Parme de vouloir le défendre contre les armes du Pape: ce que l'Espagnol auroit refusé,

fusé, s'il ne luy eut promis la reconnoissance de son retablissement par ses biens-faits, que le Duc de Parme fut contraint de faire.

Le Duc de Casara, Prince de Massa en Toscane releve aussi de l'Espagnol. Ce Prince vient du Pape Innocent VIII. de la Maison de *Cibo*, lequel de l'argent de l'Eglise acheta Carrarez, qui est une montagne sur la mer Mediterranée, de laquelle on tire quantité de marbre fin, qui se transporte par toute l'Italie : par confiscation de ceux qu'on accusoit de tenir le parti contraire au Pape, il luy donna la Principauté de Massa ; & parceque ce Prince n'est pas grand terrien, il s'est mis sous la protection d'Espagne contre le Duc de Toscane, qui voudroit bien avoir cet Estat, qui est enclavé dans le sien.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur la Savoye.

CEt interest n'a procedé que par la conservation qu'en a faite l'Empereur Charles V. & par la restitution du Marquisat d'Ast, & la reddition de quelques places appartenantes auparavant aux Ducs de Savoye. Aprés de longues guerres entre l'Empereur & le Roy de France, la restitution des terres fut faite par la Paix generale ; Charles V. rendit le Duc Frederic de Mantoüe vassal & tributaire de seize mil escus par an au Duc de Savoye, pour raison de

cette adjudication, il s'est attribué le droit de Souveraineté, mais le Duc de Savoye se l'attribuë entierement, ainsi qu'il se voit dans les interets du Duc de Savoye sur le Montferrat. Charles V. comme Empereur & Roy des Rois Chrétiens, a esté reconnu Souverain sur le Duc de Savoye, en ce qui regarde l'honneur imperial, lequel il nie estre transmissible au Roy d'Espagne, suivant l'axiome du droit, *duo in solidum ejusdem rei domini non possunt.*

Le Roy d'Espagne veut traiter le Duc de Savoye de la mesme façon que l'Empereur Charles V. a traité les Ducs de Milan: car apres que celui-cy eut protegé le Milanois contre le Roy de France, il dit à Maximilien Sforze fils de Louïs le More, qu'il ne pouvoit pas resister à la France, qui avoit de grands interets sur Milan: & se saisit de Milan en baillant audit Sforze d'autres terres, pour lesquelles il dépend de l'Empereur, & successivement de ses heritiers; de méme le Roy d'Espagne pretend avoir conservé le Piedmont ou la Savoye à ses successeurs: mais le Duc de Savoye répond qu'il n'a esté persecuté des François qu'à cause qu'il tenoit le parti de Charles V. à raison dequoy il merite plûtost recompense que la dépendance qu'en pretend l'Espagnol.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre ſur les Orcades & les Ibrides.

LA haute inimitié qu'il y a toûjours eu entre les Anglois & les Eſcoſſois, a eſté cauſe des grandes fortereſſes qui eſtoient deçà & delà le mont Grampius, qui ſepare l'Eſcoſſe de l'Angleterre, elle cauſe auſſi l'étroite alliance des Eſcoſſois avec les François, qui a duré pluſieurs ſiecles, d'où ils ont eſté employez à cauſe de leur fidelité à la garde du corps du Roy de France ; & en effet, ils ſont plus proches que les Suiſſes, qui n'ont la garde que du dehors. Ces gardes Eſcoſſoiſes ont eſté gardées juſques à preſent. Cette alliance fut faite avec la France, afin de divertir les forces des Anglois, quand ils entreprendroient ſur l'une de ces Couronnes, afin que l Eſcoſſois fit une irruption ſi l'Anglois attaquoit la France, & que ſi l'Eſcoſſois eſtoit inquieté, le François attaquaſt l'Angleterre par les terres qu'il poſſedoit en France.

Du temps d'Edoüard troiſiéme Roy d'Angletterre, qui poſſedoit une bonne partie de la France, & particulierement ce qu'elle a de coſtes ſur la mer Oceane, les Eſcoſſois entrerent dans l'Angleterre : ils y butinerent quelques Provinces, mais ſe voyant pourſuivis des Anglois, ils eurent la ruſe de laiſſer tomber une partie de leur butin, & firent s'emblant de s'enfuir dans une grande

campagne : l'Anglois qui les ſuivoit voyant le butin que ſon ennemi avoit delaiſſé, crut qu'il s'en eſtoit déchargé pour mieux fuïr, & ſe jette deſſus à l'abandon ; mais tandis que leurs troupes s'entrebattoient à le recueillir, les Eſcoſſois ſe rallierent, & chargerent les Anglois, qui ſe laiſſerent plûtoſt tuër que de quitter la proye, ſuivant l'avarice de la nation.

Apres ce ſtratagéme, les Ecoſſois retournerent en Angleterre, & ſe rendirent les maîtres d'une grande partie de l'Iſle : Cette diſgrace obligea Edoüard de rappeller les troupes qu'il envoyoit en France par l'aide deſquelles il recouvra bien-toſt ce qu'il avoit perdu, & prit priſonnier Iacques Roy d'Eſcoſſe, avec lequel pourtant il fit alliance en luy donnant ſa fille, & le rétabliſſant en ſon Royaume d'Eſcoſſe : ſon ſucceſſeur ne voulut pas demeurer en paix avec l'Anglois, & il ſe reunit avec la France contre leur ennemi commun.

Par le traité qu'Edoüard Roy d'Angleterre fit avec Iacques Roy d'Eſcoſſe, en le rétabliſſant en ſon Royaume ; celui-cy s'obligeoit de luy fournir du bois pour la conſtruction des vaiſſeaux, & de luy laiſſer la liberté de faire peſcher des ſaumons dans les mers des Orcades ; les conditions ſembloient le rendre mouvant de la Couronne d'Angleterre. Mais les Eſcoſſois l'ont conteſté, ſur ce que les Anglois s'étoient obligez reciproquement de laiſſer le paſſage libre aux Eſcoſſois pour venir en France. Mais les empeſchemens qu'ils y ont apporté de-
puis,

puis, ont causé que les vaisseaux de France alloient au devant des Escossois pour les accompagner & les preserver des Anglois : & que les Portugais & les François portoient aux Escossois toutes les choses necessaires.

Ainsi les Anglois pretendent toûjours leurs anciens interets, en cas que les Escossois voulussent se separer d'eux.

INTERETS

Du nom du Roy de la Grande Bretagne.

APres que la Reine Marie Stuart eut fait mourir son mary,& qu'elle fut persecutée de ses sujets à cause de ce parricide, elle voulut se sauver en France, & emmena avec elle son fils Iacques, mais le vent la jetta vers Bristol, où elle fut arrestée : Les Escossois poursuivirent la vengeance de son crime, & prierent la Reine Elizabeth de leur vouloir rendre justice. Elle fut conduite à Londres, où elle a demeuré prisonniere vingt ans:elle eut enfin la teste tranchée l'an 1587. & apres la mort d'Elizabet, son fils fut declaré successeur & legitime heritier des Royaumes d'Angleterre & d'Escosse par le Parlement & tous les Estats d'Angleterre, suivant le testament de la Reine.

Les Escossois pretendoient qu'on le devoit nommer Roy d'Escosse & d'Angleterre : les Anglois au contraire soûtenoient qu'il devoit prendre la qualité de Roy d'Angleterre & d'Escosse, suivant la maxime, *à nobiliori fieri debet denominatio.*

Pour

Pour remedier au desordre qui procedoit de cette primauté d'intitulation entre ces deux peuples qui contestoient, il fut ordonné par le Conseil d'enhaut & du Parlement, par le consentement mesme des peuples, que sans faire mention d'aucun de ces deux Royaumes, le Roy s'appelleroit doresnavant Roy de la Grande Bretagne ; il est vray que ce n'etoit pas du plein gré des Anglois, à cause de la raison politique, que tous les Rois qui prennent quelque nouveau nom déchoient de la preéminence qui estoit deuë à leur ancien, & qu'ainsi les Rois d'Angleterre, qui sont estimez des plus anciens de la Chrestienté, & qui ont procedé les Rois d'Espagne, de Hongrie, de Pologne, de Suede, de Dannemarck, & les autres hormis ceux de France, devoient leur ceder par cette nouvelle intitulation qui leur sembloit honteuse. Neanmoins pour obvier aux desordres dont ils estoient menacez, il a semblé necessaire de prendre ce titre nouveau pour conserver la double autorité royale avec le paix & la concorde des sujets.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre sur la Normandie.

PEndant qu'Aldroph Roy de Dannemarch étoit allé faire la guerre en Norvvege, son frere Rohault attira à soy tous les mécontens du Royaume, & forma un parti contre le Roy, & par l'appuy de quelques voisins,

voisins, il fit une tres-puissante armée. Le Roy qui s'y voulut opposer fut assisté des Suedois & des autres Rois, qui desiroient rendre remarquable l'exemple d'un soûlevement d'un frere contre son aisné & son Roy.

En la bataille qui fut donnée à Iutland apres trois reprises, le Roy demeura victorieux ; & son frere avec ceux de son parti fut contraint de quitter le pays de Dannemarck, & de se refugier en la Neustrie, où ils choisirent leurs habitations, comme estant le pays le plus froid de France & le mieux temperé pour eux ; d'où vient le nom de Normandie & de Normands, qui sont les habitans du Nord. Se voyans dans un Païs fertile, où tous les autres qui estoient suspects au Roy de Dannemarck venoient les trouver pour habiter avec eux, ils voulurent pousser leurs armes plus avant, & détacherent de leur milice quinze ou seize mil hommes, qui ravagerent les plus belles Provinces de la France.

Estans arrivez en Guyenne, ils corrompirent quelques Iuifs habitans de la ville de Bourdeaux, en leur promettant de grandes recompenses : Ceux cy trouverent moyen de leur livrer deux portes pour entrer dans la Ville, du pillage de laquelle ils firent un grand butin, & mal-traiterent ensuite les Iuifs pour recompense de leur trahison. Ayans reconnu que le climat de la Gascogne étoit trop chaud pour eux, & que les maladies leur enlevoient quantité de gens, ils s'en retournerent en Normandie qu'ils possedoient

fedoient ſous l'hommage dû à la Couronne de France pendant le regne de Louys le Simple.

Loüis d'Outremer Roy de France, voyant que les Normands faiſoient toûjours quelques nouvelles priſes ſur les limites de ſes Eſtats, reſolut de leur faire la guerre. Aldroph Roy de Dãnemarck envoya une milice choiſie pour defendre ſon parent, avec lequel il s'étoit raccommodé. Louis fut pris priſonnier en la grande bataille qui fut donnée vers Alençon, à cauſe qu'il s'étoit degarni de ſes gardes en les envoyant au combat, eſtant ſeul il fut arreſté, mais il ſe delivra en tuant celuy qui l'avoit arreſté : apres eſtre évadé il fut encore repris, & il échapa derechef par la force de ſon courrier : mais enfin eſtant inveſti il fut mené priſonnier en triomphe dans Roüen, & pour ſa rançon il fut contraint d'accorder aux Normands la Province de Normandie & la Bretagne franches, quittes & en titre de Souveraineté. Ce qui fait le premier intereſt des Rois d'Angleterre, qui pretendent avoir les droits des Normands.

Le ſecond Intereſt provient de ce que du temps de Louïs le Ieune, Robert Duc de Normandie avoit deux fils legitimes & un bâtard. Les deux fils n'aſpiroient qu'à la ſouveraineté de ſes Eſtats, & faiſoient comme Abſalon contre David ſon Pere, décrians la forme du gouvernement, & ſe plaignans des mauvais deportemens de leur pere. Ils animerent grand nombre de ſujets à la revolte ; le parti des rebelles fut ſi grand, que le Roy Louys le Ieune ſe crût obligé d'aſſi-

ster le pere contre ses enfans, qui furent chassez de la Normandie & de la France mesme, & furent contrains avec deux ou trois mil chevaux d'aller busquer fortune en quelques païs érangers. Ils passerent les Alpes, & chercherent quelque Prince qui les voulust employer aux armes : N'en trouvans point, ils arriverent au Royaume de Naples, où ils combattirent les Sarrazins qui avoient occupé le païs de Barry, la Poüille, le païs d'Otrante & la Calabre. Aprés bien de travaux ils gagnerent ce pays, desquels le Pape *Liberius* leur donna l'investiture, en demandant qu'on luy en payast tribut. Peu aprés ne se contenta pas, il voulut avoir les Provinces qui estoient les plus proches de l'Estat Ecclesiastique du costé du Tibre : Sur le refus qu'on luy en fit il sollicita les Princes d'Italie de faire la guerre aux Normands; mais ceux-cy furent les plus forts, & defirent l'armée Italienne par deux fois. Ils prirent le Pape prisonnier qui estoit venu contr'eux, & le conduisirent avec grand respect à Benevent, d'où ils le relâcherent sans rançon, l'obligeans seulement de se contenter de leurs hommages.

Ces Normands pousserent ensuite leurs armes sur les Sarrazins qui occupoient la Sicile, qu'ils reduisirent sous leur obeyssance & à leur Religion, d'où ils furent couronnez Rois des deux Siciles, où ils ont regné jusques à ce que l'Empereur Henry IV. en épousa l heritiere, qui fit passer ainsi ce Royaume aux Allemans.

Robert Duc de Normandie, qui avoit chassé

chassé ses legitimes enfans, fit declarer dans tous ses Estats, ceux du Roy de France & les Provinces voisines, que Guillaume son fils naturel, estoit heritier universel. Ce Guillaume estoit doüé d'un grand esprit & d'une valeur extraordinaire ; il avoit si bien assisté Edoüard premier Roy d'Angleterre contre les Escossois, que pour luy temoigner sa reconnoissance & son amitié, il le declara son heritier au Royaume d'Angleterre, n'ayant point d'enfans pour luy succeder.

Apres son deceds, Guillaume se presenta pour estre couronné : mais Grinfeld frere de la Reyne d'Angleterre & Prince du sang Royal s'y opposa. Le Roy de France Louys VII. donna les moyens à Guillaume de reüssir, & de se rendre le maître de l'Angleterre. Le Roy fit deux fautes, contre deux principales maximes d'Estat ; l'une d'agrandir un Roy puissant à sa frontiere, & l'autre de luy procurer une Royauté puissante & presqu'égale à la sienne : ce qui fut cause des grands maux que la France ressentit ensuite.

Quand Guillaume entra en Angleterre, il reconnut que ses gens avoient apprehension de la multitude des Anglois, c'est pourquoy il fit mettre le feu aux vaisseaux qui étoient à la rade, apres en avoir fait apporter les vivres en abondance, afin que tous eussent de quoy boire & manger liberalement, & leur dit qu'il falloit aller souper en l'autre monde ou à la table de leurs ennemis. Le combat dura huit heure, à la fin duquel les Anglois succomberent, & Guillaume fut re-

ceu Roy d'Angleterre. Il fut tellement aimé de ses sujets, que pour conserver un monument de sa gloire particuliere, toutes les loix d'Angleterre se sont conservées en ancien langage Normand.

Son histoire nous apporte un exemple, que l'entreveuë des Princes, par maxime d'estat, ne fournit jamais le profit qu'on espere. Le Roy d'Angleterre Guillaume envoya deux de ses fils en France suivant le desir du Roy. Le fils aisnez des deux Roys, joüoient ensemble aux eschés, ils se picquerent au jeu, le fils de Phillipe Roy de France vint à dire à l'Anglois qu'il estoit fils de bâtard; le fils du Roy d'Angleterre, qui estoit fort & robuste prit l'échiquier & le jetta à la teste du fils de France, qu'il eust blessé ou tué, si le grand Escuyer de France n'en eust empesché le coup : ils sortirent tres mal satisfait l'un de l'autre; & cette haine a toûjours duré entre leurs successeurs, & peut-estre est-elle l'origine de celle des deux Couronnes.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre sur la Guyenne, le Poitou, le Languedoc & les Provinces adjacentes.

L'Empereur Conrad & le Roy de France Louïs VI. entreprirent de faire la guerre en la Terre-Sainte, & exhorterent tous les Princes Chrêtiens de concourir. L'armée

mée estoit composée de six cent mil combatans, qui arriverent en Palestine sans y pouvoir trouver dequoy subsister, ils defirent le Sultan d'Egypte. N'ayans plus d'ennemis à combattre ils s'entrequerellerent : de sorte que le fils de Henry Roy d'Angleterre ne voulut pas ceder à Louïs Roy de France, & vouloit que l'Empereur l'investit du Royaume de Jerusalem. Louïs s'en retourna en France.

Eleonor sa femme, qui s'estoit amourachée de Saladin Prince d'Egypte, prisonnier de guerre, protesta à son mary que comme Chrétienne, elle ne pouvoit choisir un lieu plus sortable à sa devotion que celuy où N. Seigneur avoit souffert, & qu'elle souhaittoit d'y vivre & d'y mourir pieusement. Le Mary fut fort estonné que sous pretexte de religion, elle voulut couvrir sa vie scandaleuse, il la ramena pourtant malgré elle en France ; à leur arrivée le Gouverneur de Marseille pria le Roy de vouloir nommer sur les fons de Baptesme un sien fils, & ne pouvant trouver d'autre marraine sortable à sa Majesté Royale, il pria la Reyne de la vouloir estre. Le Roy dit ensuite qu'à cause de cette cognation spirituelle & sacramentelle, il ne pouvoit plus habiter avec sa femme : pour autoriser ce divorce, il fit tenir un Concile à Boisgency, par lequel l'assemblée du Clergé de France, il fut dit que le divorce estoit legitime ; on ordonna à la Reyne de se retirer en ses terres, nonobstant qu'elle eust alors deux filles du Roy.

Il y a dans cet exemple deux fautes con-

siderable contre la Religion & contre les loix de l'Estat. La premiere est, que le Roy avoit juste cause de repudier sa femme, puisque sa lubricité estoit manifeste, parce que les loix tant divines qu'humaines ne permettent point sans note d'infamie à un homme marié d'habiter avec sa femme, quand il sçait qu'elle vit mal & qu'elle est convaincuë d'adultere ; le droit Canon même excommunie ceux qui les retirent dans leurs vices, parce qu'ils sont censez leur maqueraux. La seconde, est la cause de la separation qu'on prenoit pour pretexte, sçavoir la cognation spirituelle n'estoit pas capable de causer un divorce. Et en effet, le Roy devoit non seulement la repudier, mais aussi la priver de tous les biens qu'elle avoit apporté au Roy, qui devoient estre confisquez par le mary ou pour les enfans qu'elle avoit eu du Roy.

La France en receut un dommage notable : car cette Reyne se voyant repudiée, épousa Henry Roy d'Angleterre, le plus puissant des ennemis de son mary auquel elle porta en mariage la Guyenne, la Gascogne, le Poitou & les Provinces voisines qu'elle avoit herité de son oncle Raimond Comte de Toulouse & Seigneur de Languedoc ; ce qui montre clairement l'interest des Anglois sur ces Provinces, dont ils sont déchus dans la suite du temps.

Il faut remarquer que les Roys de France ont fait la guerre au Levant pour des raisons politiques, dont la Religion servoit de pretexte : car les Abbayes en ont merveilleusement augmenté leur revenu, par les Cures &

les

les Chappelles qu'ils y ont annexé. De plus, ce recouvrement de la Terre-Sainte, portoit le peuple à y aller ou à y envoyer, ou à fournir de l'argent, chaque maison étant obligée de contribuer de la septiéme partie de son revenu, dont le Roy tiroit des sommes tres-considerables. C'étoit aussi pour décharger le peuple d'un nombre de soldats, qui ne peuvent faire que du mal quand on n'a point de guerres étrangeres, & qui ne cherchent que l'occasion d'en susciter d'intestines.

Les Gaulois pratiquoient cette industrie de quinze en quinze ans. Les Chefs envoyoient des Deputez dans les Provinces voisines, pour ramasser la jeunesse, ausquels les peres disoient, selon Titelive, *Fascescite, quærite vobis novas sedes*, & ce sont ces Colonies qui ont fait tant de conquêtes vers le Levant, & qui ont establi la gloire des Gaulois presque par toute la terre. Bothmond, Brennus, & les Gallogrecs en rendent d'illustres témoignages.

Les Rois de France trouvoient encore un autre avantage dans ces sortes d'expeditions : Ils y envoyoient des plus grands Seigneurs de leur Royaume, tant pour gouverner les armées que pour servir de Vicerois & de Lieutenans aux Provinces qu'ils conquêtoient. Aprés que le Comte de Toulouse, le Comte de Champagne, le Comte de Provence & d'autres y eurent esté, & qu'ils eurent conquêté quelques Provinces, ils se ruïnerent les uns les autres, & les Rois se sont saisis de leurs biens, Duchez & Comtez qui ont esté reünis á la Couronne. Les Abbez, comme

comme saint Bernard, solliciterent ardemment ces guerres contre les Infideles, parceque les Generaux & principaux Capitaines emmenoient avec eux leurs Prieurs, & les Curez des Parroisses pour estre leurs Predicateurs, Chapelains & Confesseurs, & ceux-cy commettoient leurs benefices, & les faisoient desservir par des Moines des Abbayes prochaines. L'intemperature du climat d'Egypte & les fatigues de la guerre en faisoit mourir un grand nombre, dont les benefices ont esté par ce moyen incorporez aux Abbayes.

C'est ainsi que saint Louïs entreprit la guerre d'Afrique, quoy qu'il eut une veritable devotion, les Moines & ceux qui s'en pouvoient prevaloir ne laisserent point en repos jusques à l'execution : mais craignant que tandis qu'il seroit occupé aux guerres du Midy, l'Anglois ancien ennemi de la France ne fist quelque diversion de ses forces, il transigea avec luy, en luy donnant la Guyenne & le Poictou, & d'autres terres qu'il avoit possedé en France, avec la Normandie en pleine joüissance sous le droit de fief & de reconnoissance de souveraineté : ce qui sert pour le rétablissement de l'interest de l'Anglois sur la Guyenne & les Provinces susdites.

Depuis ce temps-là jusques à Philippe le Bel la paix demeura entre les François & les Anglois. Le Pape Boniface ennemi de la France, & qui se peut plûtost appeller Maliface, tant pour son introduction au Papat que pour ses méchantes actions qui ont cau-

se son Eloge, *introductus est ut vulpes, vixit ut leo, mortuus ut canis*, abusant de son autorité Papale & du titre de pere commun des Chrêtiens & de conservateur de la paix publique, procura en haine du Roy de France, le mariage du Prince de Galles fils d'Edoüard, avec Marguerite fille & heritiere de Guy Comte de Flandres, afin qu'unissant la Flandre avec l'Angleterre & les autres Provinces que l'Anglois tenoit en France, il diminuast la puissance du Roy de France.

Le Roy Philippe le Bel en estant averty, dissimula son ressentiment, & fit venir à Paris le Comte Guy & sa fille, & les retint prisonniers dans le dessein d'empescher ce mariage. Le Pape sollicita l'Empereur, l'Anglois & les autres Princes de delivrer le Comte de Flandre & sa fille. Leur ligue assembla en suite une armée qui fut defaite l'an 1300. Philippe en fut victorieux, & se rendit ensuite maître de toute la Flandre, que le Connêtable de saint Paul Chef de l'armée gouverna quelque temps. Mais à la sollicitation secrette du Pape, les Flamans se souleverent avec tant d'animosité, qu il massacrerent tous les François en une nuit; le Comte de S. Paul seul se sauva vestu en palefrenier.

Le Roy conçût une telle indignation contre cette cruelle procedure, qu'il dressa une armée de quatre-vingt dix mille combatans, à laquelle les Flamans avec leurs adjoints ne pouvoient resister, & d'autres plus, que le Roy avoit fait la paix avec l'Anglois, qu'il avoit confirmé par le mariage de sa fille; & qu'il

qu'il luy avoit donné la Guyenne & les Provinces voisines pour sa dot.

Le petit stratageme d'une lettre qui rendoit suspects au Roy tous ceux qui estoient à l'entour de luy le fit retirer: de telle sorte que cette armée fut dispersée sans rien faire.

L'Interest de l'Anglois sur la Guyenne demeure en estat à cause du mariage de Marguerite fille de Philippe le Bel.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre sur la France.

DV mariage du Roy d'Angleterre avec la fille de Philippe le Bel, nasquit Henry V. Roy d'Angleterre, & de celuy cy Edoüard. Apres Philippe le Bel, trois de ses enfans succederent à la Couronne, Louïs Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, qui moururent sans hoirs masles. Ainsi l'Anglois disputa la Couronne de France, qu'il pretendoit leur appartenir à cause de Marguerite fille de Philippe le Bel par droit de representation.

Pour cet effet, il y eut assemblée des Estats de France, d'Angleterre, & de quantité de Princes qui en vouloient terminer le different. Lors qu'on deliberoit dans la ville de Senlis, l'Evesque de Beauvais en trouva la decision dans l'Evangile du jour, en ces termes: *Videte lilia agri, quæ neque laborant neque nent.* Dieu nous enseigne en son Evangile, dit-il, en preschant, que les lys ne filent point, c'est à dire, Messieurs, que les fleurs de

de lys qui reprefentent la Couronne de France ne tombent point en quenoüille, & qu'elles ne peuvent eftre gouvernées par des filles.

Ces paroles furent receuës avec un applaudiffement univerfel qui termina l'affaire, & propofa-t-on méme derechef la loy falique, dont les Anglois pretendoient qu'on n'avoit jamais fait mention auparavant, & ont toûjours confervé les interets qu'ils ont fur le Royaume de France.

Les filles ont quelquefois fuccedé en Efpagne, en Angleterre, en Sicile, & en Suede, mais jamais en France, tant en la premiere, feconde, que troifiéme race, non plus qu'aux autres grands Royaumes des Ottomans, Perfes, Chinois, Tartares, Parthes, Egyptiens, Chaldeens & autres.

On fçait encore que la maifon des Ducs de Savoye, qui defcend de celle de Saxe, n'a jamais efté transferées aux femmes ; ce qui a efté foûtenu contre le Roy François I. qui pretendoit à la Savoye & à fes dependances, comme appartenantes à fa mere. Louïfe de Savoye, fille d'Amedée feptiéme; parceque fuivant l'ordre obfervé en la fucceffion des Princes de Savoye l'on avoit appellé au Duché l'oncle de Louïfe, en baillant la dot en deniers comptans à cette Princeffe, qui fut mariée au Comte d'Angoulefme, dont elle eut François I.

A leur imitation les autres Princes d'Italie pratiquent la mefme chofe, & le Pape le fait pratiquer par force au Duché de Ferrare. Clement VIII. voyant qu'Hercules de Ferrare avoit marié fa fille unique avec le

Duc de Guise en France, se saisit incontinent apres sa mort du Duché à l'exclusion de la fille du Duc.

Le semblable a esté fait au Duc d'Vrbin, qui n'avoit qu'une fille nubile. Le Pape voyant que le Duc se vouloit remarier, se saisit de la fille, la maria au Duc de Florence, & constitua un Legat pour gouverner l'Estat d'Vrbin en luy baillant une pension viagere, & par ce moyen Ferrare & Vrbin sont reünies à l'Estat Papal.

C'est une ancienne coûtume, qu'où il y a plusieurs freres, on en fait difference dans leurs armoiries, l'aisné porte les armes pleines de la maison; le second porte le lambel; le troisiéme les porte avec la barre de la droite à la gauche; le quatriéme porte la clochette, & les Princes bâtards portent la barre de la gauche à la droite, & le lambel penchant. Ainsi les armoiries se divisent par membrures, afin que par ces discernemens on reconnoisse les plus proches & les plus habiles à succeder.

Il faut remarquer que certains Autheurs corrompus par les Anglois & traîtres à la France, & Froissart entr'autres, ont appellé les Rois depuis Philippe de Valois, tous du nom de Valois, pour fortifier les interets de l'Anglois qui s'appelle aussi Roy de France, en se nommant aussi de Valois, au lieu que les Rois de France sont de Valois, de Bourbon, ou d'Orleans. Lorsqu'ils sont Rois, ils signent, & doivent estre appellez de France, comme Loüis de France au lieu de Bourbon, veu même qu'il n'y a point d'autre bran-

che ſubſtituable apres la race de Bourbon aujourd'huy regnante.

Quand Philippe de Valois fut éleu ſur la parole Evangelique que l'Eveſque de Beauvais prononça en ſon Sermon, Edoüard fut contraint d'acquieſcer à l'acclamation univerſelle des Eſtats, & de ceſſer ſes pretentions; il vint peu apres rendre foy & hommage avec toute la magnificence qu'on pouvoit eſperer d'un grand Prince, il y avoit ſix mil Cavaliers leſtes au dernier point, & qui faiſoient honte à la Cour du Roy. On luy fit quitter l'épée, le baudrier, les éperons & le chapeau, le Chancelier de Morvilliers luy fit joindre les mains & dire tout haut : *Ie Edoüard par la grace de Dieu Roy d'Angleterre ; proteſte & promets par ſerment de fidelité en qualité d'homme lige au Roy de France, mon Seigneur & Maiſtre, pour les terres que je tiens en France de ſa grace, & m'oblige ſur peine de felonie, à l'obſervation de la ladite foy hommagere.*

Apres qu'il fut relevé, qu'il eut repris ſon chapeau, l'épée, le baudrier & les éperons, il ſe retourna bruſquement vers les ſiens, & leur dit que c'étoit le dernier acte de vaſſalité qu'il rendoit jamais à la France, & s'en retourna en Angleterre, où il pratiqua les Flamans, qu'il rangea facilement à ſon party, & une partie de la baſſe Allemagne, ſous pretexte qu'il diſoit que le Roy de France ayant ſubjugué la Flandre vouloit courir ſur eux ; de ſorte qu'avec une puiſſante armée qu'il jetta en Guyenne, il divertit les forces du Roy, qui auroit ſurpaſſé les ſiennes vers la Flandre.

En

En l'année 1335. par le moyen de Iacques d'Artavel brasseur de biere, il receut les armoiries de France écartelées avec les siennes, sçavoir les trois Leopards d'Angleterre couronnez avec les trois Fleurs de Lys d'or en champ d'azur, & sous ce pretexte les Flamans protesterent qu'ils n'estoient pas criminels de felonie, puisqu'ils ne s'étoient pas departis de l'obeïssance de la Couronne de France qui appartenoit au Roy d'Angleterre : ils donnerent ensuite la bataille qu'on appella la journée de l'Ecluse, où les François perdirent trente mille hommes ; apres laquelle Edouard suivant sa pointe, s'avança vers la France, & donna la bataille à Blanketagne, où les Frãçois eurẽt aussi du pire.

Le Roy de France pressé d'une puissante armée, receut du secours de quelques Seigneurs Allemands, du Dauphin de Viennois, du Duc de Savoye, du Duc de Lorraine ; & de ceux de Gennes, qui amenerent l'élite des plus braves Italiens, & principalement de Lombardie, au nombre de dix-huit mil, l'armée étoit de 92000 hommes. Mais comme de petits incidens en font naître de grands, on remarque que la bataille de l'Escluse avoit esté perduë par un faux bruit que l'on jetta dans les troupes du Roy de France, que son armée étoit attaquée par derriere, & que tous ses Officiers estoient défaits : car voulans secourir l'arriere garde, il donna jour aux ennemis qui penetrerent par l'ouverture qu'il faisoit, entre la bataille, le corps d'armée, & l'arriere-garde, ce qui donna lieu à la défaite.

Dans le combat de Blanketagne, on cria que les Chefs de l'armée Françoise étoient defaits, & qu'ils avoient pris la fuite : ce qui découragea les François.

En la bataille de Crecy lorsque ces deux grandes armées estoient sur le point de combattre, la noblesse d'Italie & les Gennois pretendirent avoir la pointe pour combattre les Anglois. Le Comte de Valois la voulut avoir aussi, ce qui rompit la disposition de l'armée : les Gennois se voyans rebutez se retirerent & firent perdre la bataille ; quarante mil hommes y furent défaits, trois Princes du sang y furent tuez, le Duc de Lorraine, le Duc de Luxembourg, le Prince Dauphin, & trente-six Seigneurs de marque furent faits prisonniers, l'an 1346. ce qui fut une grande perte pour la France.

Apres cette victoire, Edoüard emmena sa femme & ses enfans au camp, & mit le siege devant Calais, qu'il prit l'an 1347.

Il envoya son fils en Guyenne & en Poitou pour la seconde fois avec une armée, mais sur ce que David Roy d'Escosse fit une diversion en faveur de la France & qu'il attaqua l'Angleterre, Edoüard y courut, & le combattit avec tant de succez, qu'il deffit son armée & le prit prisonnier. Apres l'avoir detenu quelque temps, il fit alliance avec luy & le remit dans son Royaume d'Escosse, à condition de tribut & d'hommage : ce qui fonde un notable interest de l'Anglois sur le Royaume d'Escosse.

Le Prince de Galles estant à Poitiers, Iean fils de Philippe de Valois dressa une armée

mée de 64000 hommes contre luy, qu'il accompagna de 230 charettes chargées de menotes pour les prisonniers. Le Prince de Galles connoissant que ses forces n'étoient pas égales à celles du Roy de France, envoya son cousin le Cardinal d'Armagnac prier le Roy qu'il le laissast sortir de ses terres en luy quittant tout ce qu'il avoit acquis en Guyenne & en Poitou. Le Roy n'y voulut pas consentir, & dit qu'il vouloit le prendre & l'amener à Paris mort ou vif. Le Cardinal & le Duc de Bretagne supplierent derechef le Roy qu'il laissast sortir l'Anglois de France, en luy quittant les terres qu'il y avoit pour la liberté du Prince & des plus grands d'Angleterre qui étoient avec luy, & que c'étoit une prudence de se servir du Proverbe politique, qu'il faut faire un pont d'argent à l'ennemi qui s'enfuit, & qu'il ne mist point ce Prince au desespoir. Le Roy persista dans son sentiment, ce qui obligea le Prince de Galles d'établir une forteresse pour douze ou treize mil hommes qu'il avoit dans un bois proche de la ville de Poitiers, dans laquelle il enferma ses gens de guerre en bon ordre, mettant son infanterie dans un lieu couvert d'arbres, il cacha les arbalestiers qui étoient les principaux de la force Angloise & les autres au côté: au lieu de piques ils planterent en terre des pieux croisez pour empêcher la cavalerie Françoise qu'ils redoutoient plus que le reste par toutes les avenuës où il pourroit estre attaqué; il harangua ses soldats, & leur témoigna toute sorte de confiance, & les exhorta à bien faire.

L'avant-garde du Roy s'approchant du bois fut rompuë, il y eut un grand massacre de fantassins à cause des pieux qui y étoient fichez, il se mit en colere contre son Infanterie qui n'avançoit pas, & fit passer la Cavalerie par dessus, il s'engagea lui-méme pour donner courage à ses troupes de marcher; mais comme les Cavaliers avoient en croupe des arbalestiers pour tirer contre les piquiers qui arrêtoient la Cavalerie, ils furent bien empêchez en ces pieux qui les arrêtoient; le Roy même estoit fort pressé & poussé par l'arriere-garde qui le vouloit assister, mais plus ils s'avançoient & plus ils s'engageoient & donnoient occasion d'en tuer davantage; de sorte que le corps d'armée où étoit le Roy fut investi, & sur ce qu'on se mit à crier, *sauve le Roy, & sauve le Dauphin* qui étoit en l'arriere-garde, la Cavalerie Angloise debusqua contre les fuyards, défit une partie de l'arriere-garde, investit tous ceux qui étoient dans le bois, arresta le Roy & son fils puisné nommé Philippe, les menottes qui devoient servir pour mener les Anglois à Paris, servirent pour conduire les François à la Rochelle, & de là le Roy Jean fut conduit prisonnier par le Prince de Galles en Angleterre, qui renforça toutes les places de la Guyenne & de Poictou.

Le Roy estant arrivé en Angleterre en l'an 1356. Edoüard luy fit grand honneur, & ayant fait apporter à boire, comme l'Eschanson porta la tasse premierement au Roy d'Angleterre son maître, Philippe quatriéme fils du Roy luy donna un soufiet, & luy dit:

Imperti

Impertinent, ne sçais-tu pas que ton Maître est vassal de mon Pere ? crois-tu que la prison diminuë son autorité ? Lors Edoüard dit au Roy, *comment appellez-vous vôtre fils ? Il se nomme Philippe, dit le Roy*; Edoüard dit, *Il faut le surnommer le Hardy, puis qu'en un accident si desavantageux, il est aussi hardy que si c'estoit un sujet de triomphe.*

Pendant que le Roy estoit prisonnier en Angleterre avec son fils & les autres Seigneurs, l'on assembla les estats à Bretigni pour sa delivrance. L'Anglois persistoit d'obtenir pour la rançon du Roy & des autres prisonniers les Provinces qu'il tenoit en France en Souveraineté, & que le Roy de France dependroit de luy à foy & hommage, l'on ne pût accorder ces conditions, parceque les Rois à leur Sacre & Couronnement, jurent de ne jamais rien aliener des terres & des droits qui dependent de la Couronne. Le Parlement s'opposa aussi à ce dégagement du Roy, disant que l'on trouvoit assez de Rois, mais non pas de Royaumes. C'est pourquoy le Roy qui estoit venu en France pour trouver le moyen de se racheter, voyant qu'il ne pouvoit donner satisfaction à l'Anglois qu'au grand préjudice de la France, aima mieux s'en retourner en Angleterre, où il mourut apres cinq années de prison, laissant son fils Charles cinquiéme Roy, qui fut surnommé le sage l'an 1364. surquoy l'Anglois confirme les interets de la Guyenne, du Poictou, & des autres Provinces.

Edoüard usant de ses victoires, envoye son fils en France, qui ruïna la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, & lui-même du costé de la Bretagne ravagea l'Anjou, la Touraine & d'autres adjacentes. Le Prince de Galles mourut d'hydropisie, & le Pere en eut tant de regret, qu'il en deceda bien-tost apres. Le fils du Prince de Galles nommé Henry, apres la mort de Charles V. fit guerre à Charles VI. Ce Charles VI. avoit l'esprit si foible qu'il se laissa gagner tout-à-fait par sa femme Isabeau, qui poursuivoit son fils, qui fut depuis Roy sous le nom de Charles VII. parce qu'étant Dauphin de France il avoit tué le Duc de Bourgogne, qui avoit tué Louïs Duc d'Orleans frere de Charles VI, & oncle du Dauphin.

Cette histoire des plus tragiques qui soient jamais arrivées en France, merite bien d'estre racontée tout du Long. Louïs Duc d'Orleans estoit fort débauché, & prenoit deux plaisirs des femmes, l'un étoit de les debaucher, & l'autre de s'en vanter. Il avoit un cabinet dans lequel étoient les portraits de ses maîtresses toutes nuës: Le Duc de Bourgogne reconnut dans ce cabinet-là sa femme avec beaucoup d'autres; Il en fut tellement indigne qu'il resolut de laver ce crime par le sang du paillard. Il envoya un de ses pages habillé des couleurs du Roy dire au Duc d'Orleans que le Roy son frere le demandoit & l'appelloit au Conseil; le Duc d'Orleans monta sur sa mule & s'en alla au Louvre, mais passant par la ruë Barbette, il rencontra les gens du Bourguignon qui luy demanda

demanderent, *qui passe là ? C'est le Duc d'Orleans*, répondit il : auquel ils repartirent, *c'est à toy à qui nous en voulons*, & au mesme temps ils le tuerent à coup de mousquetons & d'épées. Les gens du Duc de Bourgogne mirent le feu à cinq maisons du voisinage, afin que l'on n'entendit pas les cris du Duc d'Orleans & de ses gens, parceque l'on crioit au feu tandis que les Orleanois crioient au secours, cela arriva en l'an 1407.

Cette mort apporta bien du trouble à l'Estat, d'autant que la Reine Isabeau, qui aimoit avec passion le Bourguignon, prit son parti, qui fit la faction des Maillotins à Paris.

Le Duc de Bourgogne se retira à Auxerre, & le Dauphin Charles l'invita au pourparler de paix entre les deux maisons de Bourgogne & d'Orleans pour faire cesser toutes leurs hostilitez. Pour cet effet, on assigna Montereau faut-Yonne, sur le pont duquel on dressa une grande gallerie, le Bourguignon devoit entrer par un bout, & le Dauphin par l'autre. Entre les deux il y avoit des balustres & une porte au milieu qui avoit une double serrure de costé & d'autre. Et comme ces deux Princes s'y rencontrerent apres s'être saluez, les balustres estans entre deux, Tannequi du Chastel grand Escuyer du Dauphin, dit au Duc de Bourgogne : *Monsieur, vous ne devez pas traiter mon Prince Dauphin comme un étranger, vous estes du sang de France, il faut vous embrasser, ouvrez la porte de vostre costé, & nous l'ouvrirons du nostre, afin que vous ter-*

minie la Paix. La porte estant ouverte, le Duc de Bourgongne mit un genoüil en terre, & arresta le Dauphin attendant qu'il baissast la teste pour l'accoler. Tannequi le voyant en cette posture, luy déchargea un coup de hache d'armes sur la teste nuë, dont il tomba mort l'an 1419. Ses gens voulurent se mettre en défense, mais en vain : car la porte fut fermée aussi-tost, & les gens du Dauphin venans à se renforcer, firent retirer les Bourguignons.

Philippe fils de Iean Duc de Bourgongne se joignit avec le Roy d'Angleterre Henry V. qui vint en France avec une puissante armée, il y gagna trois batailles ; sçavoir celles d'Azincourt, de Crevan, & de Coulan : en suite il fit une tréve, pendant laquelle il demanda en marige Catherine, fille du Roy Charles VI. & d'Isabeau ; il fut conclu l'an 1418. par la Reine Isabeau, qui declara que l'Anglois seroit heritier de la Couronne de France, en épousant sa fille, à la charge que du vivant de Charles VI. & de la Reine, ils porteroient toûjours le nom de Roy & de Reine avec authorité, à l'exclusion de Charles leur fils, qui auparavant s'appelloit Duc d'Anjou & Dauphin de Viennois ; declarant qu'il n'auroit de la succession paternelle que le Duché de Berry ; ce qui luy donna par derision le nom de Comte de Bourges. Le Parlement qui le haïssoit & qui suivoit l'inclination de la Reine, le fit citer à la grande table de Marbre du Palais, pour faire authoriser ce traité, dont il estoit fait mention au contract de mariage du Roy d'Angle

d'Angleterre ; le Roy, la Reine & les autres Princes du sang ayans solemnellement juré de l'observer avec les clauses necessaires, il n'y voulut pas comparoistre.

C'est sur ce contract de mariage que l'Anglois fonde ses interets generaux sur tout le Royaume de France.

Charles n'avoit point d'autre occupation que l'entretien de sa maîtresse la belle Agnes, Henry mourut hydropique au bois de Vincennes, & laissa son fils Henry VI. de luy & de Catherine, qui fut reconnu Roy de France & sacré dans Paris, & en suite en Angleterre, dont il fut aussi couronné Roy.

L'an 1427. la Pucelle d'Orleans Ieanne d'Arc parut ; c'étoit une simple pastourelle de Vaucouleurs en Lorraine, qui disoit qu'elle estoit envoyée de Dieu pour exciter le Dauphin, qui s'amusoit à une vie de particulier & de débauché à Bourges, pour l'exciter au recouvrement de son Royaume. Les plus fins croyent que ce fut une invention des principaux Seigneurs du Royaume, qui reveillerent par la supposition d'un miracle, l'assoupissement & la nonchalance du Roy. Elle parla à luy, & luy representa la facilité de se retablir par la voye des armes. Elle en donna l'exemple, car elle mesme endossa le harnois, & marcha à la teste des troupes par qui elle fit lever le siege d'Orleans aux Anglois, & prit en suite beaucoup d'autres places. Elle fit sacrer le Roy à Rheims, & delà vint à Paris, où poursuivant ses victoires, elle alla attaquer la Normandie : les Anglois qui y étoient les plus forts la blesserent

&

& la prirent prisonniere apres avoir genereusement combatu : son proccz luy fut fait par l'Eschiquier, qui etoit la Cour de Roüen, & par les Doct urs en Theologie qui l'accusoient d'estre sorciere ; elle fut condamnée d'estre brulée toute vive dans une grande place qu'on nomme aujourd'huy la place aux veaux, & pour avoir dementy son sexe, à infamie perpetuelle, & oubly de son nom, l'an 1430.

Pendant que ce Roy estoit en France, deux factions se formerent en Angleterre, celle de la rose-blanche, & celle de la rose-rouge, qui estoient la maison de Lancastre & la maison d'York, qui mirent l'Angleterre en grande combustion, ce qui donna l'avantage aux François de s'en prevaloir, & de les chasser de France.

Neanmoins leurs interets n'ont pas laissé d'estre toûjours conservez & publiez tous les ans au premier jour de l'an à Londres, comme il est dit cy-dessus.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre sur les Isles d'Isabelle & de San-Domingo.

CEs Isles estoient de la dependance de l'Alpaken, qui a esté surnommée Virginie, depuis que la Reyne Elizabeth d'Angleterre l'a conquestée, mais l'Espagnol ayant pris la Floride, qu'on avoit ainsi appellée à cause qu'elle avoit esté conquestée le jour de Pasques-Fleurie, il a soûtenu que par droit de

de bien-seance,comme plus proche de la Floride,du Mecoacan,& du golfe Mexicain,elles luy devoient appartenir, dont il a eu encore contestation en l'année 1656.

Les Anglois disent que d'ancienneté imprescriptible ces terres de la nouvelle France estoient du Royaume d'Alpaxen, & que quand les François les ont conquestees par Iacques Gontier de Ville-gaignon, ils se sont accordez avec eux, & qu'ensuite ils ont fortifié des places, & y ont amené sept au 8000 artisans de France, pour travailler à divers ouvrages, & pour faire labourer les terres comme en France,d'autant que ces Provinces sont en mesme parallele. Les Iesuites voulans toûjours favoriser les Espagnols sous pretexte de la religion, contre ceux cy qui estoient Huguenots, firent soûlever les habitans contre les François qu'ils firent saccager & écorcher tous vifs, ils estendirent ensuite leurs peaux sur les Eglises, & se donnerent à l'Espagnol,selon la coûtume des rebelles, qui se joignent toûjours au plus fort ennemy de leurs Seigneurs.Les Anglois pretendent que les François ne doivent pas perdre le droit qu'ils avoient sur lesdites terres, puisque les sujets n'ont pas l'authorité de se soûtraire de l'obeïssance de leur Souverain.

L'Espagnol répond que les François l'avoient conquestée, & qu'ils avoient même donné à diverses Provinces les noms de celles de France, & qu'ils avoient nommé la capitale Paris, & par consequent qu'il y a deux droits de retenir la nouvelle France; le premier est qu'elle n'estoit point occupée, *quia*

vacua

vacuæ possessionis dominium liberè vindicatur, & quod nullius est occupanti conceditur, selon la loy. L'autre raison est celle de la Religion, pour laquelle il a chassé les François qui l'avoient occupée sans qu'elle fust vuide, puisque le Roy d'Alpaken y avoit des Lieutenans & des Vicerois : & bien qu'elle ne fust pas fort bien habitée, neanmoins par la loy, *quod solo alieno vel superficiei superædificatur, solo cedit*, les bâtimens qu'on y a faits devoient demeurer au proprietaire de la terre, & consequemment aux Anglois qui se servoient du nom des François & de leur authorité.

La Religion n'est pas un sujet de guerre legitime comme l'Espagnol pretend contre les Anglois ; les Protestans, les Puritains, & les autres Religionnaires ne pretendent pas estre hors de l'Eglise Catholique universelle, mais au contraire, ils disent que la leur est purifiée des abus & des scandales de l'Eglise Romaine, ce que le nom emporte, parce qu'ils se disent protestans de leur foy, qu'ils tiennent vraye, Apostolique & Catholique, jusques à ce que par un Concile œcumenique on ait decidé les questions qui sont agitées de part & d'autre. Ainsi ces conquêtes pour la Religion se sont faites & se doivent faire seulement contre les infideles, & non pas contre ceux qui ont un mesme Dieu : car suivant la doctrine Apostolique *Errare potero, hæreticus non ero*, ceux qui errent ne sont pas pour cela des heretiques; c'est l'erreur avec l'opiniastreté qui fait l'heresie ; l'une dépend de l'entendement embeguiné

de fantaiſies, & l'autre de l'obſtination de la perſonne en cette erreur, *de intelligent a hæreſis & non de ſcriptura, ſenſus non ſermo facit crimen.*

Pour ces raiſons l'Anglois fait voir ſon intereſt bien fondé, puiſque ni la loy politique ni le ſujet de la Religion que l'Eſpagnol allegue, ne luy peut donner aucun droit, & pour cette occaſion, il taſche de conquerir les Iſles du golfe Mexicain, & ſe recompenſer de l'injuſte uſurpation de ſes autres terres.

INTERETS

Du Roy de Pologne ſur la Suede.

INcontinent aprés que Sigiſmond Roy de Suede fut éleu Roy de Pologne, il fit un traité avec les Eſtats de Suede, par lequel il étoit obligé de paſſer chaque cinquiéme année au Royaume de Suede: de telle ſorte que quand il auroit reſidé quatre ans en Pologne il devoit reſider le cinquiéme en Suede. Dans la ſuite du temps étant contraint par les guerres qu'il eut contre le Turc, le Moſcovite & le Tartare, de ne point quitter la Pologne, mais de perſiſter en preſence aux combats ordinaires contre de ſi puiſſans ennemis, il manqua environ quinze ans d'accomplir ſa promeſſe. Et pour y remedier en quelque façon, les Ieſuites qui l'avoient gagné, l'obligerent d'élire un Senat qui reſideroit à Stokolm, compoſé de quarante Ieſuites choiſis pour decider de toutes les affaires d'Eſtat

d'Estat. Il leur en fit une declaration patente qui les munissoit de l'autorité Royale.

Pendant que le Senat étoit à Dantzic en estat de faire voile à Stokolm, il commanda qu'on eust à le recevoir comme la personne même du Roy : le Conseil public s'y tint incontinent. Charles oncle de Sigismond, les Prelats & les Princes du Royaume resolurent de leur preparer une entrée tres-superbe,

Mais dans un Conseil particulier, ils prirent des resolutions bien contraires : car le Prince dit qu'il ne pouvoit supporter qu'un Senat de Prestres eust à commander au prejudice de l'honneur & l'autorité des Princes & des Gouverneurs ; tous les autres furent de son advis. Alors l'Archevêque se leva & dit : Puisque le Roy a dédaigné d'être nôtre Roy, reciproquement aussi nous ne le devons pas reconnoître pour tel, & nous ne devons plus nous conter pour ses sujets ; son autorité est *in suspenso*, parce qu'il l'a remise aux Iesuites, qui font le corps de ce Senat ; les Iesuites ne sont pas reconnus encore, & par consequent en cet intervalle de demission de l'un & de l'exercice de l'autre, je vous dispense tous de la fidelité que le Roy peut pretendre de nous & de ses sujets de Suede: & à l'instant le Prince de Bithinie vint à accoler le Prince Charles oncle du Roy, & dit: Ie ne reconnois point d'autre Roy que vous, & vous crois obligé de nous maintenir comme vos sujets tres-affectionnez, & de nous aider à chasser cette vermine de Senat ; tous les autres le suivirent en suite, & firent la mesme reconnoissance.

Aprés

Apres avoir resolu d'observer le secret, ils delibererent d'aller au devant du Senat, qui estoit sur un grand gallion qu'ils avoient fait attendre à la rade à deux lieuës de Stokolm, pour le faire entrer, ce disoient-ils, plus magnifiquement la nuit où les feux d'artifices qu'on avoit preparez paroitroient davantage. Sur l'heure de le recevoir, Charles accompagné de vingt-cinq ou trente vaisseaux vint au devant du Senat, & l'investissant avec une grande caracolle de vaisseaux, ils firent une salve, & tirerent leurs canons sur le gallion du Senat, qui en eut la panse percée à coups de boulets : le vaisseau fut incontinent remply d'eau & coula à fond, sans que l'on voulust assister aucun Jesuite, au contraire ils leur disoient qu'ils fissent des miracles comme ils en faisoient aux Indes & au Japon, & qu'ils cheminassent sur les eaux. Le bruit du canon & la fumée des poudres empescha qu'on ne s'aperçût de cette submersion; & comme si l'on eust conduit le Senat dans la Ville, Charles y entra en triomphe, alla à l'Eglise où on chanta le *Te Deum*, & ensuite il alla souper de ce qui estoit preparé pour le Senat.

Les Jesuites de la ville de Stokolm estans venus chercher les Peres du Senat, s'aperçurent apres minuit de leur perte : surquoy ils afficherent des placards d'excommunication contre Charles, & ses adherans, qui avoient fait perir le Senat; ils solliciterent aussi le peuple à se rebeller, mais ils furent chassez de bonne heure, & Charles fit profession du Lutheranisme.

La

Le Roy de Pologne Sigismond entreprit la guerre contre luy l'an 1604. qui dura deux ans : enfin on fit une tréve causée par la diversion que faisoient les Tartares d'un costé, le Moscovite & les Cosaques de l'autre, sans toutefois que cela puisse préjudicier aux interets de son fils Casimir aujourd'huy regnant, qui portent les armoiries de Suede avec celles de Pologne.

INTERETS

Du Roy de Dannemarck sur la Suede.

LE Roy de Dannemarck est plus ancien que celuy de Suede, à cause qu'il possede aussi la Norvegue, dont il demeureroit toûjours Roy, quand même il seroit depossedé du Dannemarck, on que ses enfans n'obtinssent pas quelque jour la succession de cette Couronne, qui étoit cy-devant elective. L'étenduë du Royaume de Dannemarck est si grande à cause des Isles Septentrionales de l'Ocean, que si elles estoient unies elles feroient trois ou quatre grandeurs de la France. Mais parceque ce sont des païs froids & steriles, le Royaume n'en tire pas de grandes commoditez, & il les maintient l'un par l'autre, sans qu'aucun autre Prince en recherche la domination à cause du peu de revenu de ce païs.

Christian Roy de Dannemarck estant aussi Roy de Suede en l'an 1531. chargea les Suedois d'impositions pour épargner les Danois, ce qui fait soûlever le peuple de Stokolm,

kolm, & nonobstant les cruautez dont il usa pour s'en rendre le maître, les Suedois massacrerent ceux de ce Conseil, & le tinrent en prison l'espace de vingt-huit ans; ils éleurent son fils, à la charge qu'il n'assisteroit point son pere, & qu'il ne montreroit aucun ressentiment de cet emprisonnement, à quoy il s'obligea par serment solemnel; & les Suedois estimerent plus d'avoir un Roy seul pour eux, qu'un qui possedoit les deux Royaumes, & particulierement à cause de la jalousie ancienne des Danois & des Suedois, qui estoit capable de causer à toute heure quelque desordre. Neanmoins le Roy de Dannemarck pretend toûjours à la Suede, & marque son interest en ses armoiries.

Les Suedois ont leurs forteresses aux frontieres de la Gothie pour empescher l'effort du Danois, qui n'ayant pas de plus rudes ennemis, tient son siege Royal à Coppenhaguen en l'Isle de Zeeland, proche le détroit de Sund, qui fait le plus beau revenu du Roy de Dannemarck. Les Suedois y ont porté leurs armes ces dernieres années, & en ont même assiegé la Capitale, qui estoit défenduë par le Roy en personne Frederic III. avec toute la famille Royale. Les progrez que les Suedois y avoient faits leur faisoient esperer la ruïne de Dannemarck, mais le secours des Hollandois s'opposa à leur dessein, défit leur armée proche l'Isle de Funes en mil six cens soixante & les obligea de se retirer & de faire la paix, dont le Dannemarck & la Suede jouïssent à present sans préjudice de leurs interests.

INTERETS
Du Roy de Dannemarck sur Hambourg & Lubek.

CEs Villes sont encloses dans l'Estat du Roy de Dannemarck, & ont demeuré en la possession jusques au temps que le Roy Christian fut pris prisonnier par les Suedois, elles se mirent alors en liberté, promettans neanmoins un tribut par forme d'affection. Le fils Christian les voulut attaquer, mais ceux de Norvvegue firent diversion & en détournerent les armes; cela fut cause qu'en prestant quelque argent aux Danois, elles demeurerent libres; elles se sont jointes aux Hollandois qui ont secoüé le joug de l'Espagnol, à cause de l'inquisition, vers l'année mil cinq cens septente par la raison de la Religion, qui renferme toutes les autres raisons politiques.

Lubek & Hambourg sont les principales d'entre les Villes qui avoient fait une ligue offensive & deffensive, que l'on nomme Hanseatiques. Quoyque le Roy de Dannemarck se soit vû en paix, il n'a pas táché de les remettre en son obeïssance, à cause du Roy de Suede son voisin, qui ne demande que l'occasion d'estre leur protecteur. Neanmoins son interest demeure toûjours fondé sur lesdites Villes, & d'autant plus que pour s'éloigner de la reconnoissance qu'ils doivent au Roy, ils se sont appuyez des autres Provinces & des puissances étrangeres.

Ces

Ces deux Villes veulent soûtenir leur franchise, parce qu'elles ont acheté leur liberté par les grandes sommes qu'elles ont fournies au predecesseur du Roy de Dannemarck, particulierement en 1627. Lors qu'il entreprenoit la guerre contre l'Empereur Ferdinand II. avec une armée de 40000. combattans, qui fut défaite par le Comte de Tilly, general de l'armée de l'Empereur, & par le Marquis de Spinola Lieutenant de l'armée Espagnole. Mais lorsque le Roy de Dannemarck fit cette promesse, il s'obligea de ratifier au retour de son expedition contre l'Empereur, ce qu'il n'a pas accomply; il dit que la transaction n'estant pas faite, n'abolit pas ses anciens droits.

INTERETS

Du Roy de Dannemarck sur la Gothie.

CEtte Province est estimée des meilleures & des plus fertiles de toutes les autres de ce climat; elle fut conservée opiniatrement contre les Suedois quand on divisa les deux Couronnes par deux raisons principales; l'une est l'assurance du Dannemarck, & l'autre son utilité.

Il a falu de necessité que les Danois ayent conservé la Gothie, tant par droit de bienseance, comme proches voisins, que par la necessité de conserver le passage du Sund, qui ne pourroit pas estre assuré, s'il ne tenoit les deux costez, qui sont la Gothie & la Iutland;

land ; tous les vaisseaux marchands & de guerre doivent sortir par ce passage, sans pouvoir avoir d'autres issuës, que celle que leur permet le Roy de Dannemark, & pour se le mieux conserver, il y a fait construire deux forteresses, Elzenor, & Elzimbourg. L'interest de l'utilité, c'est que ce passage du Sund est le plus grand revenu que puisse recevoir le Roy de Dannemarck, puisque cette ferme luy vaut tous les ans sept millions d'or : De plus, ce passage luy acquiert une jurisdiction sur toute la mer Baltique, dont il defend l'entrée & la sortie aux Suedois, aux Livoniens, & à ceux de Dantzic, des deux Prusses, de la Pomeranie & de Meklebourg.

INTERETS
Du Pape sur la Hongrie.

IL faut sçavoir la maxime politique des Papes, qui ne cherchent qu'à bailler des Principautez, à la charge de les conquester : dont ils donnent ensuite l'investiture aux conquerans, s'attribuans par ce moyen des droits temporels sur les Royaumes. Paul troisiéme en a fait un illustre exemple.

Les Roys de Maroc & de Thunis s'estans convertis à la Foy Catholique, & ayans esté à Rome prier sa Sainteté qu'il luy plût leur donner rang entre les Roys Chrêtiens, selon la dignité & la grandeur de leurs Estats : apres qu'ils furent catechisez & baptisez, le Pape leur demanda tribut de leurs Royaumes

mes pour les avoir fait Chrêtiens, & voulut même exiger de grandes impositions de leurs Estats, afin d'entretenir, ce disoit-il, grand nombre d'Ecclesiastiques & de Religieux qu'il vouloit établir dans leurs Royaumes; les charges que le Pape leur demandoit, étoient de six cent mil escus payables pour une fois, deux cent mil escus pour l'entretien desdits Ecclesiastiques, & par chaque année cent mil escus de tribut, & cinquante mil aux Religieux. Les Roys estans de retour dans leur païs d'Afrique, quitterent la religion Catholique, que cette tyrannie leur avoit fait haïr.

Ce Pape Paul III. fit aussi la méme chose à deux Roys des Indes.

Le Pape Innocent septiéme envoya une Couronne à Vladislaus, qui se trouvoit seul de la race des Roys de Hongrie; quoy qu'il eust fait ses vœux de Moine, il la prit au lieu de la Monacale, il faut dispensé de ses vœux, à la charge que son Royaume dependroit de l'Eglise, avec le tribut de trente mil escus par an, & que quand le Pape luy demanderoit du secours, il luy envoyeroit ou gens ou argent, pour la quantité de mille hommes entretenus.

Le Roy de Pologne Vveillac s'estant aussi fait auparavant Religieux & Prestre, prit la Couronne Royale, & s'obligea au tribut annuel que les Roys ses successeurs ont diminué, pour n'avoir pas dequoy se defendre contre les Moscovites, les Turcs & les Tartares. Ce Roy introduisoit aussi bien que celuy de Hongrie la façon de se raser la teste

à la

à la maniere des Moines, en memoire de ce qu'ils étoient fecularifez par le Pape, de méme que les Hongres, mais l'un fe rafe fur le devant de la tefte, & l'autre fur le derriere, pour marque de l'exemption Monacale.

Le Roy d'Arragon, Alphonfe, III. eftoit de méme Religieux & Preftre; lorfque les autres de la race Royale decederent. Le Pape Clement V. fous pretexte de l'obliger, le fit fortir du Convent, le fecularifa, & luy fit prendre la Couronne du Royaume d'Arragon, à la charge qu'il releveroit du S. Siege, & qu'il luy payeroit trente mil efcus de tribut tous les ans.

Le femblable eft arrivé en la maifon de Caftille, mais avec plus d'animofité. Louïs IX. appelle le Saint, fils de Louïs VIII. & de Blanche de Caftille, pourfuivit fes droits en la fucceffion maternelle, à caufe de Blanche qui en eftoit l'unique & legitime heritier; mais le Pape Nicolas V. pour fe faire des vaffaux & pour gagner des tributs, fit tirer du Convent de Monferrat un bâtard de la maifon, Religieux & Preftre, & l'inveftit du Royaume, à la charge qu'il feroit tributaire de l'Eglife, & ainfi le Pape y a fondé fes droits.

Ces fortes d'interets font pourtant bien plûtoft fondez fur d'injuftes pretentions, & fur une ufurpation tyrannique, que fur aucun droit naturel.

INTERETS
Du Pape ſur Naples & Sicile.

LEs Papes voyans que les Normands qui eſtoient chaſſez de France par leur pere Robert, avoient fait des grandes conquetes en Italie, les declarerent Rois de Naples & de Sicile, à la charge de luy payer tribut pour l'inveſtiture de ces deux Eſtats. Le Pape Alexandre II. voulant jouyr d'un plus grand tribut, que luy promettoit l'Empereur Henry IV. luy fit épouſer l'heritiere de Robert, & luy donna un mandement qui le declaroit Souverain de ces terres, & Roy des deux Siciles. Le Pape *Liberius* eſtant allé à l'armée pour exciter ſes ſoldats à combattre les Normands, fut pris priſonniers & gardé quoy qu'avec beaucoup d'horreur. Il fut renvoyé ſain & ſauf à Rome, mais il ne laiſſa pas pour ce de pourſuivre ſes intereſts, afin de donner une partie de ces terres à ſes neveux.

Le Pape Clement quatriéme, ennuyé des Allemans, & voulant avoir un plus grand tribut, appella en Italie Charles Duc d'Anjou frere de S. Louys, qu'il inveſtit & couronna Roy des deux Siciles. Ce changement produiſit le combat ſanglant des Allemans & des François; ceux-cy furent enfin victorieux par le ſtratagéme du Seigneur Guiſcon Comte de Lanzac, qui s'expoſa à la teſte de l'armée pour le Roy. Conradin fuyant ſur le bord de la mer pour paſſer en

Sicile, fut reconnu par son anneau qu'il engagea faute d'argent; Charles d'Anjou ayant demandé au Pape Nicolas ce qu'il devoit faire de leur ennemi vaincus le Pape luy répondit, *vita Caroli, mors Conradini*, & *mort Conradini, vita Caroli* : cette réponse fut cause que Conradin fils de l'Empereur Conrad avec son cousin Henri de Bavieres & le Comte de Mansfeld eurent la teste tranchée. Les Papes ont appellé en suite l'Arragonois sous les tributs ordinaires qu'ils en exigent annuellement : cette succession est tombée à l'Espagnol, qui en paye tous les ans le tribut le jour de S. Pierre S. Paul 28. Iuin, qui consiste en une haquenée blanche & trente mil ducats.

INTERETS
Du Pape sur l'Angleterre.

APrés les troubles survenus en Angleterre pour l'établissement du Roy Iean, le Pape qui pretendoit l'avoir merveilleusement secouru, quoy qu'il ne l'eust fait que par belles exhortations de deffendre la Religion Catholique, ne laissa pas d'en obtenir un grand tribut. Toutes les maisons tant des Villes que des Bourgades d'Angleterre luy devoient payer un sol par an, & par devotion particuliere envers le Pape dix mil escus tous les ans, & pour renfort du méme interest apres que Iean Roy d'Angleterre eut tué Artus Duc de Bretagne son Neveu, se voyant pressé du Roy de France qui poursuivoit

faisoit la vengeance de ce meurtre, il recourut au Pape, auquel il obligea derechef tout son Royaume, luy promettant de luy fournir tous les ans la somme de quatre mil livres d'or marc sterlin, rendant son Royaume perpetuellement tributaire à l'Eglise. Le Pape par ses excommunications a chassé les François d'Angleterre, & en a receu le tribut jusques à Clement VII. qui donna occasion au Roy Henry VIII. de se revolter, de faire un schisme & de se separer de l'Eglise Romaine: ce qui subsiste presentement, & ne détruit pas les interets des Papes.

INTERETS
Du Pape sur la Toscane.

LEs Papes ont pretendu sur la Toscane, parce qu'ils luy ont donné autrefois des Gouverneurs, comme Charles d'Anjou Senateurs de Rome. Le Pape Benoist IX. qui en vouloit diminuër l'authorité pour se rendre Souverain du Pays, le priva de la dignité Senatoriale & de l'authorité qu'il avoit à Rome, & mit un Legat à Florence, qui fut enfin chassé par le peuple. Le Roy de Naples fit cette reconciliation, mais apres s'estre soûmis à son authorité ils en secoüerent le joug, & formerent une Republique qui étoit composée de deux factions, des Guelfes qui tenoient le parti du Pape, & des Gibelins qui tenoient celuy de l'Empereur. Les excommunications firent valoir le party des Guelfes, d'où les Papes s'attribuerent l'autorité

& la souveraineté sur les Florentins. Ceux-cy s'en voyans mal-traitez s'appuyerent de la France, & prirent pour leurs armoiries une fleur de lys avec deux petits rayons aux costez, & ce vers:

Florida florenti floret Florentia flore.

Apres qu'ils eurent receu beaucoup de faveurs de Charles VIII. Roy de France, & particulierement contre la Republique de Pise qui estoit alors puissante, ils accrurent leur affection envers les François. Ils se maintinrent en Republique sous un Gonfanonier ou Chef de Ville, mais toûjours tumultueusement par la faction des blancs & des noirs.

Leon de Medicis étant parvenu jeune à la Papaute, voulut se servir des richesses de l'Eglise, & de l'assistance de l'Empereur Charles V. pour ruïner cette Republique, & en attribuer la Souveraineté à un sien neveu, Laurent de Medicis. Pour cet effet, prevoyant la necessité d'avoir beaucoup d'argent, il publia ses Indulgences qui firent soûlever Martin Luther & d'autres Docteurs Allemands qui en reconnurent l'abus, & qui dirent que la publication de ces Indulgences n'estoit que pour avoir dequoy aggrandir sa maison, & pour satisfaire la Signora Magdalena Sorena, de laquelle il avoit deux filles. La verité est que quand elle demandoit au Pape quelques biens pour les enfans qu'elle avoit de luy, il luy disoit qu'elle trouvast quelque biais pour en attraper, c'est pourquoy elle trouva cette invention des Indulgences.

La Bulle qu'il publia que les Cardinaux qui éliroient un Pape diviseroient entr'eux tous les benefices qu'auroit celuy qui seroit éleu, fut cause que son neveu qui avoit les Benefices des Cardinaux qu'on avoit fait perdre pour estre suspects de la faction Françoise, dont il y en avoit quinze au Château Saint-Ange, & douze autres avoient esté empoisonnez, fut éleu Pape, afin que les Electeurs eussent les benefices promis par la Bulle. Ce neveu qui fut nommé Clement, voyant que cette Republique trahissoit la famille des Medicis, à cause des meurtres que l'armée Espagnole avoit fait de leur Noblesse, maria son neveu Laurent de Medicis à une bâtarde de la Maison de l'Empereur Charles V. à cause dequoy il fut declaré Duc de Florence, dont les descendans gouvernent encore aujourd'huy.

Le Duc de Florence fait toûjours profession de Marchand trafiquant, & tient pour cet effet son esquadre de six galeres, & une galeace pour caravane d'Esté, & cinq gallions pour la caravane d'Hyver, qui va toûjours pirater sur les costes d'Afrique, le Duc trafique aussi des soyes & des pierreries, dont il est ensuite le dispensateur : il fait marquer en sa presence & dans son Palais les draps de laine & de soye qui sont de la fabrique de Florence, de Sienne & de Pize, & fait quantité d'autres choses qu'on ne sçauroit prendre dans un Prince que pour des bassesses.

Le Pape pretend encore quelque autorité sur ce Duché par un autre motif ; sçavoir par

le titre de grand Duc de Toscane, que le Pape Pie V. donna à Cosme dans une couronne avec cette inscription autour, *ob eximiam erga religionem & justitiæ observantiam magnus Dux Hetruriæ cognominatur.*

L'Empereur a fait opposition à ces interets du Pape : Premierement, parceque ce n'est pas à des sujets de se donner à un autre, & que le Pape meme ne peut rien conferer *cum præjudicio tertij*, & que le fondement de cette Principauté en la Maison de Medicis n'a esté que par la force & l'alliance de l'Empereur Charles V. qui ne peuvent déroger aux droits du saint Empire.

Le Duc de Savoye s'est aussi opposé à ce titre de grand Duc, & a fait adjoûter en la Chambre Apostolique, *sine præjudicio Serenissimi Sabaudiæ Ducis*, parceque c'est le plus grand & le plus ancien entre tous les Princes Chrêtiens, & qui obtient les premieres places dans les seances apres les Rois. Le Pape neanmoins par adherance & la ligue de tous les Princes d'Italie, dont il s'est declaré le chef, pretend que pour les raisons susdites la Toscane est reversible au domaine Ecclesiastique.

INTERETS

Du Pape sur Carara & Massa.

LE Pape Innocent VIII. établit son neveu Duc de Carare & Prince de Massa ou de Masseran, l'an 1492. par l'achapt qu'il fit de ces terres, & par la mort de ceux qui en

en possedoient une partie : par consequent comme terres qui dépendent des Papes & de leurs neveux, elles sont reversibles à l'Eglise, & de necessité elles doivent reconnoître le S. Siege.

INTERETS

Du Pape sur Mirandola.

LEs Princes de la Miranda ou *Mirandola* descendent du Pape Pie II. qui en institua ses neveux Seigneurs. Le Pape Jules II. fit tous ses efforts pour le déposseder, il alla même en personne au cœur de l'hyver y mettre le siege avec une telle animosité qu'il donna trois assauts à la Ville, se servant des fossez qui estoient tous glacez ; il usa même de grandes cruautez contre les François qui defendoient le droit de ce Prince, & qui le mirent dans ses Estats, où il s'est maintenu jusques à present.

INTERETS

Du Pape sur d'autres Seigneurs d'Italie.

LEs Ducs & Princes des Ursins ont des Principauté en Italie, mais comme ils les ont obtenuës de quelques Papes, & qu'ils n'ont pû rétablir leur souveraineté, ils sont contraints de se joindre à l'Espagnol, pour estre protegez contre le Pape en cas d'oppression.

Les Colonois viennent de mesme du Pape Martin quatriéme, dont ils ont eu la Principauté *d'Agnani & d'Aquila*, & d'autres terres. La maxime d'Estat qu'il faut se joindre au plus fort ennemi de celuy qui nous veut détruire, leur ayant fait redouter la puissance des Papes, ils se sont attachez à l'Empereur Charles V. contre le Pape Clement septiéme, qu'ils firent prisonnier par deux fois ils ont tâché de diminuër par toutes sortes de moyens l'autorité Papale, qui leur est suspecte. Le Roy d'Espagne a declaré depuis cent trente ans l'aîné de cette famille, qu'ils appellent la *Casa Colonna*, Viceroy d'Arragon. Ces differens ont esté cause que tous les ans à la grande benediction Papale, qui est une des plus notables ceremonies de Rome, le Pape a accoûtumé de prononcer hautement sur la grande place de saint Pierre, qu'il excommunie les Colonois pour avoir adheré à ses ennemis, & puis sur la fin, à l'intercession d'un Cardinal qui parle pour eux, il les absout & les reconcilie à nostre Mere sainte Eglise.

Le Pape pretend aussi que le Royaume de Naples doit retourner au domaine de saint Pierre, les heritiers masles d'Espagne venans à manquer; & c'est sur ce fondement que les Espagnols qui n'épargnent aucune finesse pour la reüssite de leurs desseins, ont exercé tant de cruautez dans les derniers mouvemens de cet Estat, où ils ont envelopé tous ceux qu'ils ont jugé du party du Pape, au cas que leur Prince & leur Infant mourust.

INTERETS
Du Duc de Savoye sur le Montferrat.

LE Marquis de Montferrat de la maison des Paleologues Empereurs d'Orient, laissa une seule fille heritiere de ses Estats. Emanuël Paleologue pere de Frederic, ayant esté une fois reduit à l'extremité par le Duc de Milan Philippe Galeas, le Duc de Savoye prit sa protection, & apres plusieurs batailles il les remit en possession de ses Estats : ensuite les Gennois luy firent la guerre, & se voyant reduit au point de ne se pouvoir defendre ni resister à ses ennemis, il se jetta entre les bras du Duc de Savoye, qui le secourut sous la promesse & obligation passée solemnellement qu'en reconnoissance des assistances receuës du Duc de Savoye, il obligeoit son Marquisat de relever de luy, & de luy payer seize mil ducats de tribut, outre que le contract porté que cas avenant que la maison manquast d'heritiers masles de la maison des Paleologues, le Marquisat appartiendroit au Duc de Savoye par devolution protestée de gratitude.

L'Empereur Charles V. allant en Italie, & recevant foy & hommage de Marie heritiere de Frederic, fit semblant d'en estre amoureux, & la maria avec Frederic de Gonzagues Comte de Mantoue, qui de Comte fut fait Marquis, & de Marquis Duc. Sur la plainte que le Duc de Savoye fit

à l'Empereur à cause que le Marquisat de Montferrat luy estoit affecté, ainsi qu'il a esté dit, Charles V. ordonna que puisqu'il ne pouvoit donner le bien qui appartenoit au Duc de Savoye suivant les termes de la loy, *cum alterius jactura & detrimento*, par forme de satisfaction, le tribut imposé sur le Montferrat continueroit de seize mil escus : à quoy neanmoins le Duc de Mantoue n'a pas voulu consentir, parceque les Ducs de Mantouë & de Montferrat se voyans appuyez de l'Espagnol qui se deffie de la puissance du Duc de Savoye, on dit que *par in parem non habet imperium*, & qu'étans Ducs ils ne doivent aucun droit à quelque Duc que ce fust : ce qui a esté cause des troubles d'Italie, parceque comme l'Espagne appuyoit le Mantoüau, la France appuyoit aussi le Duc de Savoye. Ces puissances ont long-temps entretenu cette guerre pour deux raisons politiques. La premiere, pour se rendre necessaires aux Princes qui sont impuissans de se defendre d'un autre, aux dépens desquels ils aguerrissent leur milice. L'autre raison est, afin qu'ils nourrissent la paix dans leurs Estats en jettant les mauvaises humeurs du corps public dans les Provinces, parceque ne point entretenir la guerre dehors, c'est donner lieu à celles de dedans.

Partant le Duc de Savoye demeurera bien fondé dans ses interets sur le Montferrat, & pour cet effet on luy en a déja relâché de bonnes villes, qui sont *Trino* & *Alexandria*, qui sont comme les gages de son interest.

INTE

INTERETS

Du Duc de Savoye sur Milan.

CHarles Emanuël Duc de Savoye épousa en l'an 1561. l'Infante Catherine d'Espagne, fille de Philippe second : par le contract de mariage, il fut dit que le Duché de Milan viendroit au Duc de Savoye, afin que joignant le Piedmont avec le Milanois il prist le nom & la qualité de Roy des Lombards. La finesse Espagnole se servit là de sa politique. Le Roy voyant que le Duc de Savoye étoit courageux & qu'il avoit l'ambition d'accroître sa domination, il jugea que si le Duché de Milan estoit aliené, il ne pourroit faire passer ses armées d'Italie en Flandre, ni bien conserver sa puissance dans l'Italie & les Isles adjacentes ; c'est pourquoy il pria son gendre le Duc de Savoye, de luy envoyer ses deux fils aisnez, pour apprendre les mœurs des Espagnols & pour se façonner en la Cour avec son fils unique, qui estoit valetudinaire, l'aisné de ces deux jeunes Princes entrant un iour en la chambre du Roy apres avoir salüé sa Majesté, repoussa rudement le Duc de Lerme son favory, parce qu'il estoit assis auprés du Roy, & en le poussant il luy dit que ce lieu & cette seance ne luy appartenoient point quand les Princes du Sang s'y rencontroient : en ressentiment de ce mauvais traitement, ce Favory envoya porter un present de deux paires de gands parfumez aux deux Princes de Savoye qu'il

qu'il avoit fait empoisonner ; l'aisné en mourut, & le second échapa , quoy qu'avec de grandes incommoditez , & entr'autres avec une courte haleine qui ne l'a pas laissé vivre long-temps. Par cette mort de l'aisné, auquel ce Duché étoit affecté, le Roy d'Espagne s'est crû dispensé de sa foy & de l'obligation inserée dans le contract de mariage du Duc de Savoye & de sa fille, & quoique le Duc de Savoye remontrast qu'il y avoit lieu de representation, neanmoins l'Espagnol a interpreté la loy en sa faveur, & a manqué de foy au Duc de Savoye, qui demeure bien fondé en ses pretentions de Milan.

Pour les faire valoir le Roy Henry le Grand avoit accordé avec le Duc de Savoye, qu'en luy remettant ses interets avec le Milanois, il s'obligeoit de les conquester, & de luy échanger ensuite avec des terres qu'avoit le Duc de Savoye deça les monts, qui estoit le Duché de Genevois, la Principauté de Nice, le Comté de Foussigny, & une partie de la Savoye jusques aux Alpes, afin que le Roy de France fust le maître depuis les Alpes jusques aux Pyrenées. Dans toutes les apparences ce traité auroit esté executé si la mort ne l'eust prevenu l'an 1610. par le coup de couteau que luy bailla Ravaillac.

Cela n'empesche pas que l'interest du Duc de Savoye ne subsiste toujours.

INTERETS
Du Duc de Savoye sur le Royaume de Cypre.

LOuïs Duc de Savoye troisiéme du nom, épousa Charlotte vêve de Iean Roy de Portugal, fille de Iean fils de Ianus Paleologue Empereur d'Orient. Celuy-cy donna en mariage à sa fille Charlotte le Royaume de Cypre. Le Duc de Savoye fut couronné Roy de Cypre en presence de Iean de Lusignan, Roy de Cypre, son beau-pere. Celui-cy avoit eu un fils auparavant son mariage nommé Iacques, d'un esprit si eveillé, que pour en éviter les mauvaises suites il le fit Ecclesiastique & peu apres Archevesque de Nicosie ; mais pendant que le Duc de Savoye conduisit sa femme en Piedmont & en Savoye pour luy faire voir ses Estats, il empoisonna son pere, jetta le froc aux orties & se declara Roy de Cypre : pour s'appuyer il fit alliance avec les Venitiens, épousant Catherine, fille de *Marco Cornaro*, qui fut adoptée par le Senat.

Aussi-tost que le Duc de Savoye eut appris ce changement dans son Royaume, il leva une puissante armée navale, dont il attaqua l'Isle de Cypre. Apres s'en estre rendu le Maître, Iacques s'en alla trouver le Sultan d'Egypte, auquel il proposa s'il recouvroit le Royaume de Cypre par sa faveur, de le luy rendre tributaire de cinquante mil écus par an. Sur cette esperance, le Sultan vint attaquer

quer l'Isle de Cypre avec une puissante armée, & apres quatre années de guerre il se rendit maître de toute l'Isle Iacques s'étant rétabli fut empoisonné peu de temps apres, laissant un fils nommé aussi Iacques de sa femme *Cornaro*, qui ne survécut que de six mois à son pere. Les Venitiens heritiers de l'enfant adopté par le Senat, se rendirent les maîtres de l'isle, disans qu'ils representoient la personne de Iacques. Le Sultan d'Egypte leur demanda le tribut auquel Iacques le bâtard & le Roy susdit s'étoit obligé envers luy. Les Venitiens y resisterent, disans qu'ils étoient Souverains, & qu'ils n'étoient pas tenus de la faute de Iacques le pere, qui pour expier le defaut de sa naissance & pour autoriser son invasion, s'étoit soûmis à ce tribut. Le Sultan leur répondit qu'ils ne pouvoient pas avoir plus de droit qu'en avoient eu ceux qui le leur avoient transmis, & leur fit incontinent la guerre. Peu apres son commencement le Sultan fut defait par le grand Seigneur Soliman, l'an 1514. qui occupa toute l'Egypte & toute sa domination. Les Venitiens qui devoient le mesme tribut pour Cypre que celuy qu'avoit promis Iacques; ne le voulurent pas payer au Turc, c'est pourquoy celuy-cy leur osta Cypre, & sept Isles qu'ils avoient dans l'Archipel.

Le Duc de Savoye pretend toûjours que l'iniquité de Iacques freres bâtard de sa femme, ne doit pas prejudicier à ses droits, & par consequent il demeure bien fondé en interest sur ce Royaume : & mesme il en prend

la

la qualité d'Altesse Royale, & porte la Couronne close.

INTERETS

Du Duc de Savoye sur Geneve.

ON a long-temps contesté qui devoit estre le Seigneur de Geneve, ou le Comte, ou l'Evesque, qui se sont reciproquement chassez l'un l'autre de la Ville; le Comte qui estoit en possession en fut troublé par un Evesque favory de l'Empereur Louis de Bavieres, & parent de sa femme, qui eut assez de force pour chasser le Comte; Celuy-cy implora le secours du Duc de Savoye, qui le remit en ses Estats.

Cette dispute ayant esté agitée en la Chambre Imperiale de Spire, la Seigneurie de Geneve fut adjugée à l'Evesque, le Comte qui ne voulut pas acquiescer à ce jugemẽt, remit ses droits au Duc de Savoye, qui s'en rendit le maistre. Charles IV. Empereur venant en Italie, passa par Chambery, où il fut regalé magnifiquement, en reconnoissance dequoy, il proclama le Duc de Savoye Duc & Prince de Geneve & de Genevois, & confirma la Souveraineté de toutes les terres de Savoye, par une Bulle particuliere, sauf la reconnoissance Imperiale, & le declara Vicaire general & perpetuel du S. Empire en Allemagne. En vertu de ce titre Imperial, les monnoyes de Geneve furent toutes marquées aux armes du Duc de Savoye: & en l'Eglise de S. Pierre de Geneve, l'on

l'on voit des tombeaux des Princes de Savoye qui y son enterrez ; ceux-cy en ont jouy paisiblement jusques en l'an 1532. que Calvin commença à prescher sa reformation à Geneve ; car apres avoir presenté ses Institutions Chrestiennes à François I. ce Prince les agrea, & en consequence permit à la France le libre exercice de cette reformation, se declarant protecteur de ceux de Geneve contre leur Souverain, qui estoit le Duc de Savoye. La maxime d'Estat l'obligeoit de diminuer les forces d'un Prince voisin, & de distraire de son obeïssance les Provinces voisines de son Royaume.

Le Duc de Savoye ne laisse pas d'y conserver ses pretentions, qu'il a tasché plusieurs fois de faire valoir, & ausquelles il ne manquera pas quand il pourra.

INTERETS

Du Duc de Savoye sur le Valley.

CE Païs de Valley tire son nom de vallées des Alpes où il est situé : il estoit autrefois soûmis au Duc de Savoye, mais depuis la revolte des Suisses contre la maison d'Autriche, & les guerres par lesquelles ils ont repoussé Frederic & Maximilien, les Grisons qu'on appelle la Ligue Grise, se sont joints avec les Suisses, & ensuite les Valleysiens, qu'on appelle la Ligue Basse, ou de Valley, eut fait la même chose, & prenans le pretexte de Religion, ils se sont soustraits de la puissance du Duc de Savoye.

Le Duc de Savoye a ſubjugué par force quelques vallées & quelques juriſdictions qui ſont aujourd'huy ſous ſon obeïſſance, & par maxime d'Eſtat il retient en ſa Cour l'Eveſque de Sion, qui eſt la plus grande juriſdiction des Valleyſiens, pour montrer qu'il conſerve toûjours chez ſoy l'autorité Eccleſiaſtique du païs comme de ſes ſujets naturels : il en a fait autant de l'Eveſque & du Chapitre S. Pierre de Geneve, qu'il loge en la ville de Niſcy en Genevois, à l'imitation du Pape, qui tient en ſa Cour les Patriarches de Conſtantinople, d'Antioche, de Jeruſalem & d'Alexandrie, quoy qu'il y ait au mont de Sion, proche de Ieruſalem, un Cordelier qui repreſente le Patriarche de Jeruſalem, mais en fort petit credit entre les Catholiques Romains : le grand Patriarche eſt reconnu de toutes les autres nations, qui eſt authorisé par le Roy de Sicile, qui eſt le Roy d'Eſpagne.

INTERETS

Du Duc de Savoye ſur l'Achaïe & la Morée.

AMedée Duc de Savoye épouſa la fille d'Emanuël Paleologue Empereur d'Orient, lequel eut l'Achaïe & la Morée pour dot de ſa femme fille de l'Empereur; il conqueſta encor d'autres Iſles dans l'Archipel, ſçavoir Metelin & Chio. Ayant trois fils, il ordonna que le ſecond ſeroit Roy d'Achaïe, il y fut Couronné, & regna quelques années

années, jusques à ce qu'entreprenant la guerre contre la Macedoine pour estendre ses limites, ceux qu'il attaquoit estans secourus des Epirotes & des Albaniens, le defirent dans un combat où il fut tué.

L'Empereur de Trebisonde faisant la guerre contre celuy de Constantinople, appella le Turc à son secours, par le moyen duquel il prevalut, il ruina presque toute la Grece pour se faire establir Empereur d'un Estat tout ruïné, se chargea de la haine mortelle de ses sujets. Les successeurs de ces deux Princes ont appellé les Ducs de Savoye pour y continuër leur domination, & maintenir leurs Estats, ce qui donne lieu au manifeste interest, verifié par ses ligues faites par les Princes Chrestiens, pour le recouvrement de ces terres, qui ont toujours reconnu les Ducs de Savoye dans cette qualité.

INTERETS

Du Duc de Lorraine sur diverses Provinces.

L'Austrasie tira son nom d'Austrasius Roy de tout ce païs, d'une partie de l'Alsace, du Haynaut, de Luxembourg, de Brabant, du Liege, de Cleves, de Iuliers, de Treves & de Cologne. Mets estoit la capitale de tous ces païs; par sa mort sans hoirs masles, son Royaume demeura à Chilperic fils de Meroüée, auquel il avoit donné sa fille, l'an 500. Loüis le Debonnaire, fils de Charles Magne,

Magne, diviſa ſes Eſtats à ſes trois fils, dont l'aîné Loüis eut l'Empire d'Allemagne, l'Italie & l'Auſtraſie : le ſecond Charles eut la Baviere, la Hongrie, la Sileſie & la Boheme, avec les Provinces adjacentes : & le troiſiéme eut la France, avec la Gaule Belgique : Charles le Chauve Roy de France, herita de ſon frere puiſné, & ne laiſſa que ſon fils, appellé Loüis d'Outremer, & deux bâtards, qui eſtoient Loüis & Carloman, qui furent tous deux Rois, ils gouvernerent l'Eſtat pendant la minorité de Loüis.

Il faut icy remarquer, qu'en la premiere & ſeconde race, les bâtards ſuccedoient, à cauſe de la pluralité des femmes des Rois. Lothaire fils de Charles le Chauve ayant eu pour ſa ſucceſſion paternelle le Royaume d'Auſtraſie, luy fit changer de nom, & luy donna à cauſe du ſien celuy de *Lotharingia*, qui luy eſt demeuré depuis. A la fin de la ſeconde race, Charles fut gagné par l'Empereur Othon, contre Loüis le faineant, à qui la Lorraine eſtoit échuë, & pour l'en recompenſer, l'Empereur luy bailla la Lorraine en Souveraineté : ce qui le rendit odieux d'avoir receu des recompenſes de l'ennemy de la France.

Quand Hugues Capet Maire du Palais, vit que Loüis perſeveroit en ſa faineantiſe, il l'enferma dans un Cloître, & nonobſtant l'aſſemblée des Eſtats de France pour élire un Roy, Charles ſon frere Duc de Lorraine vint avec une puiſſante armée que l'Empereur luy avoit donnée pour forcer les Eſtats á le reconnoiſtre ſucceſſeur de ſon frere : la bataille

taille fut donnée prés de Laon en l'an 986 dont Charles eut la Victoire, ce qui le rendit si superbe, qu'il n'eut presque plus de soin de ses affaires. Hugues Capet qui avoit esté Maire du Palais, & Chef de cette armée, ramassa de nouvelles forces, & vint recommencer la bataille à l'impourvû, en laquelle il defit l'armée Imperiale, & prit prisonnier Charles, qui fut conduit dans une tour d'Orleans, où il mourut.

Le Ducs de Lorraine d'aujourd'huy pretendent leur interest de succession, sur ce que ledit Charles prisonnier eut des enfans desquels ceux de la race de Godefroy de Boüillon, sont provenus de la maison de Vaudemont & de Lorraine; ils ont fait imprimer cette suite de Princes forgée à leur fantaisie, pour prendre droit & s'appuyer de quelque interest sur la Couronne de France, que leur ambition a souvent devorée. Mais il faut remarquer, que Hugues Capet ayant esté élu Roy, n'a point voulu souffrir de compagnon, ny de pretendant à la Couronne, & que Godefroy de Boüillon n'a esté Duc de Lorraine que par alliance, épousant la fille de Raoul Duc de Lorraine, & en fut confirmé Duc, apres avoir retranché beaucoup de Provinces qui dependoient de la Lorraine, qui ne comprenoit alors que ce que l'on voit aujourd'huy avec le Liege seulement, les autres parties furent données par l'Empereur Othon à d'autres Seigneurs.

Il faut aussi remarquer la diminution de la Lorraine, lors que Godefroy de Boüillon fut declaré chef de l'armée Chrêtienne, pour le

je recouvrement de la Terre-Sainte; car il en vendit à ses propres sujets les principales villes, d'autant que pour avoir l'argent necessaire à la dépense qu'il luy faloit faire, il mit prix aux pays du Liege, comme il n'en trouvoit pas beaucoup, ses propres sujet se racheterent de luy pour la somme de cent cinquante mil escus; ceux de Mets donnerent pour eux plus que l'on n'en offroit d'ailleurs cent mil escus, la ville de Thoul donna aussi cinquante mil escus, & Verdun trente mil escus.

Ces villes sont demeurées libres en forme de Republique depuis l'année 1092. jusques en l'an 1551.

Sur quoy l'on doit remarquer l'interest de Mets, & de ces autres villes sur la France, qui les detient sous le nom de pays de pretention, d'autant que ce n'est pas une acquisition faite par droit de guerre, de donation, d'élection ou de succession, mais par une pure tyrannie fondée sur la trahison, comme il a esté dit cy-dessus.

L'Empereur Charles V. gagna la bataille contre le Duc Frederic de Saxe, & l'ayant fait prisonnier, luy fit prendre la qualité qu'il avoit de premier Electeur, qui fut tranferée au cadet de la maison. On peut dire en passant, que le Duc de Vveymar se rendant depuis du party de France contre l'Empereur, esperoit de se remettre en la place de son ayeul, & de reprendre son degré & sa qualité. Cette armée triomphante fut menée au siege de Mets, où la batterie de l'armée Imperiale faisoit tomber les murailles plûtost par le bruit

bruit que par l'effort du coup de canon méme, nonobstant la rigueur de l'hyver le siege continuoit, où plus de dix-huit mil hommes perirent sans qu'on y pust conduire aucune munition de guerre ny de bouche à cause des grandes neiges.

Charles V. persistoit toûjours à forcer la ville nonobstant les sorties furieuses du Duc de Guise qui la deffendoit : celuy-cy prit en l'une d'icelles le Prince Mendoza general de la Cavalerie Espagnole, il luy fit voir la ville toute minée ; de sorte que quand l'Empereur seroit au point de la prendre, elle seroit toute renversée par les mines. Les prisonniers estans reláchez, representerent cet état de la ville à l'Empereur, qui s'opiniatra encor à la prendre ; mais il fut trompé par le stratageme du Duc de Guise, qui écrivit dans une lettre au Roy, qu'il n'avoit pas besoin de secours (qu'il ne détournast point ses forces qu'il employoit contre la Reyne Marie sœur de l'Empereur Charles V. qui prit Boulogne & d'autres villes importantes en Picardie) parce que l'Empereur avoit pointé son canon vers la porte de Nancy, qu'on pouvoit deffendre six mois, & que si l'Empereur les eust attaqué par la porte de Toul, il en eust esté bien plûtost le maistre à cause de son peu de deffense. Cette lettre fut cousuë en la basque d'un paysan qui descendit avec des cordes par les murailles dans le fossé gelé : il fut incontinent arresté par les assiegeans, & la lettre ayant esté interceptée, fut communiquée au Conseil de l'Empereur, qui ordonna qu'on changeast incontinent de batterie,

terie, & qu'on la transferast où la terre designoit qu'il y auroit moins de resistance : mais apres avoir fait une large bréche, ceux qui s'avancerent à l'assaut, se precipiterent en des trappes où on les tuoit par des canardieres faites exprez. On s'efforça neanmoins de passer sur les corps morts entassez, l'Empereur passa ses troupes par la grande bréche qui y estoit, mais á mesure qu'ils y estoient, le Duc de Guise faisoit jouer des mines souterraines, qui enleverent en l'air quantité de Cavaliers qui estoient proche de l'Empereur, & une piece de canon qui retomba prés de l'Empereur, & qui blessa son cheval au pied. L'Empereur reconnut bien qu'il s'estoit mespris pour n'avoir pas sceu interpreter une lettre, il leva le siege au commencement de l'année 1555. le froid estoit si grand, qu'apres avoir defoncé les tonnneaux, on cassoit le vin glacé pour le vendre à la livre.

Le Duc de Guise en suite prit la ville de Toul, & celle de Verdun, qu'il unit à la Couronne de France; ces trois villes qui estoient libres, & qui sont trois Eveschez du Duché de Lorraine, sont appellées le païs de pretention.

En France il y a quatre sorte de païs, sçavoir le païs de grace, le païs de conqueste, païs d'estats, & le païs de pretention. Le païs de grace contient la Champagne, la Brie, le Berry, l'Isle de France, la Picardie, la Beausse, le Gastinois, la Touraine, & l'Anjou, lesquelles de pure grace se sont rangées aux Franconiens ou premiers François. Le

pays

païs de conqueste comprend la Normandie, la Guyenne, & le Poitou, qui ont esté conquestées sur les Anglois, & qui à cause de cela sont plus mal-traittées que les autres. Les païs d'Estats sont les Provinces qui se sont renduës aux Roys de France sous condition de conserver leurs privilege. En effet, le Roy ne peut exiger d'eux que ce qui sera accordé par les Estats de la Province. Le quatriéme est celuy de pretention, Mets, Toul, Verdun. Voicy l'interest des Princes de Lorraine sur diverses Provinces qui ont appartenus aux Ducs de Lorraine. La succession de Godefroy de Boüillon, & de Bodoüin son frere Roy de Ierusalem, fut conservée à leur neveu Gisolphe; depuis elle a esté reünie par mariage aux Roys de Naples & de Sicile, Comtes de Provence, Ducs de Lorraine & de Bar. Charles Comte de Provences & Roy de Sicile, donna la Lorraine à son fils René avec le Comte de Provence.

Ce René d'Anjou (les Roys de Naples s'appelloient tous Angevins, pour estre decendus de Charles d'Anjou frere de S. Louïs) n'eut qu'une fille, nommée Ioland, qu'il maria avec le Comte de Vaudemont, auquel il bailla la Lorraine pour dot: & d'autant que ce Prince estoit facile, le Roy Louys XI. luy fit faire une donation de tout ce qu'il pouvoit disposer, sçavoir de la Provence, du Duché d'Anjou, du Barrois, & de ses autres biens.

Ce Prince qui ne s'estoit jamais occupé qu'à la peinture, & à figurer des grosses lettres avec des grotesques sur les bords, de-

meura

meura six mois pour bien écrire, peindre & figurer la donation qu'il avoit faite à Louis XI. qui se voit en la Chambre des Comtes à Paris. Crainte qu'il ne la revoquast, le Roy le fit demeurer à la Cour avec une pension considerable.

Sur ce procedé le Duc de Lorraine a toujours pretendu interest, disant que telle donation étoit faite par un homme dépourvû d'esprit, de la simplicité duquel on avoit abusé, luy faisant preferer un Prince étranger à sa propre fille mariée au Duc de Lorraine. Le Roy Louïs XI. fit voir d'autres actes de semblable nature, qui ne laissoient pas d'estre suspects; mais il promit au Duc de Lorraine de luy bailler en recompense le Barrois en souveraineté, & une partie de l'Anjou. Neanmoins Charles VIII. son fils n'a point avoüé ce que son pere avoit fait, parce que c'est une regle generale en France que le Roy n'est point heritier de son pere se nommant heritier de la Couronne, il ne paye pas les dettes que son predecesseur a contractées que quand il luy plaist; il ne tient jamais les conventions qui dérogent à la loy & à l'ordonnance establie, qu'ils protestent en leur sacre, de ne jamais permettre l'alienation des choses qui ont esté une fois unies à la Couronne.

Il y a encor une autre raison que le Roy de Franc allegue contre le Lorraine, qui est que Charles d'Anjou descend de la lignée de Hugues Capet, en laquelle les filles ne succedent jamais, tant qu'il y a des enfans masles habiles à succeder: à quoy le Lorrain répond

que cette raison des François ne vaut qu'en France, & non pas hehors, parce qu'il est constant que le Royaume de Naples a eu trois Reines qui ont regné souverainement, & la derniere mesme a transmis par donation le Royaume de Naples à Alphonse Roy d'Arragon, au préjudice de la lignée masculine, en laquelle il y en avoit plusieurs de France & d'Anjou de leurs familles habiles à succeder. Que la Provence estoit venuë à la France par le mariage d'Alphonse fils de Saint Louys, qui épousa l'heritiere de Berenger.

Ainsi que les interests du Duc subsistent toûjours, mais il n'a pû resister au Roy de France, & n'en a pû retirer son domaine.

Le Duc de Toscane Ferdinand de Medicis, bisayeul du Duc d'aujourd'huy, épousa Louyse fille de Charles Duc de Lorraine: étant fondé sur cet interest, & ayant des forces en main, il se saisit des Isles d'Ieres proche de Marseille, & y bastit un port qui faisoit tort à celuy de Marseille, en ce qu'il empeschoit que les vaisseaux de France ne passassent en Levant & en Italie, protestant qu'il avoit pris ces Isles pour l'interest qu'il avoit sur la Provence.

Par la paix de Vervins en 1598. le Duc de Toscane promit que sans préjudice des interests de la maison de Lorraine, de laquelle sa femme étoit issuë, il les quitteroit, le remboursant de la somme de quatre cent mil escus. Le Roy Henry IV. épousa la niece de Ferdinand fille de François de Medecis, & pour sa dot il n'eut autre chose que ces qua-
tre

tre cens mil escus qu'il devoit restituer. Il protesta pourtant qu'il traitoit sans préjudice des droits de Lorraine, veu qu'aux armoiries des Lorrains l'on y voyoit la grande croix d'or en champ d'azur, pour marque de l'interest que cette maison pretend sur la Provence, & par consequent sur les Siciles, dont les Rois étoient aussi Rois de Ierusalem.

INTERETS

Des Venitiens sur le Frioul.

LEs Venitiens prêterent de grandes sommes d'argent aux Empereurs Maximilien, Charles IV. & Frederic III. ils eurent pour assurance de leur dette, l'hypotheque sur la Marche Trevisane, sur le Frioul & sur quelques terres proche de leur Seigneurie. Le retardement du payement fit qu'ils se saisirent des terres que ces Empereurs leur avoient engagées, & ont pretendu qu'à cause du privilege de leur dette, ils avoient droit de redemption sur lesdites terres. Ce qui appuye la bonté de leur cause, est qu'ils préterent à l'Empereur Charles-Quint quatre cent mil escus sur la ville & le territoire de Vicenze, sans qu'au contract de cet engagement, il soit fait aucune mention des sommes susdites; de telle sorte que les terres en paroissent comme totalement alienées.

Il ne sert de rien à l'Empereur de dire que les terres de l'Empire sont inalienables, d'autant que ces trois Empereurs les enga-

geoient comme Seigneuries de la maison d'Austriche, & non comme des fiefs de l'Empire, que méme ils ont dégagé des Venitiens une partie de la Carintie, de la Carniole, & de la Croatie; l'autre partie étant demeurée aux Venitiens, qui pretendent que quand on leur payeroit l'interest de leur argent depuis ce temps-là, desdites terres ne suffiroient pas; ce qui fait qu'ils sont toûjours interessez au recouvrement d'autres terres pour suppléer à celles qu'ils tiennent dans le haut Frioul & la Croatie.

INTERETS
Des Venitiens sur Mantoüe.

L'Empereur Ferdinand second mit le siege devant la ville de Mantoüe à cause de la rebellion qu'elle avoit faite pour Henry de Gonsagues, qui de Duc de Nevers en France, alla prendre le Duché de Mantoüe encore que son fils aisné eust épousé la fille du defunt Duc de Mantoüe. Son General *Colas* n'avançoit rien contre cette Ville: Spinola Prince du Saint Empire, qui assiegeoit Casal de Montferrat usa d'invention; il fit faire trois bateaux, dans le fond de chacun desquels il cacha vingt-cinq hommes, chaque bateau étoit chargé de diverses denrées, auquel commandoit le Capitaine Alfringer, chaque chef de bateau ayant son horloge bien ajustée pour faire joüer le petard à une heure precise apres minuit, ce qui fut fait en même temps fort à propos, &
la

la ville en fut prise. Le Duc étant ruïné s'enfuït à *Guastaldo* avec ses enfans. Apres avoir fait son accord, les Venitiens luy préterent quatre millions pour se faire meubler, & aller rendre ses devoirs à l'Empereur, & pour ladite somme ils tiennent garnison dans la ville de Mantoue, qui leur est hypothequée, & c'est ce qui fait leur interest.

INTERETS

Des Venitiens sur la Toscane.

FRançois de Medicis Duc de Toscane, ayant vû le portrait *de la Signora Bianca Capella* courtisane de Venise, desira d'en avoir l'original & de l'epouser. Pour honorer le Duc de Toscane en la personne de cette courtisane qu'on vouloit rendre digne d'être Duchesse, les Venitiens la declarerent fille adoptive du Senat, afin qu'ils eussent droit de succeder dans ses droits, qui pouvoient leur estre considerables.

François avoit des enfans d'une femme precedente, & entr'autres Marie de Medicis femme de Henry le Grand; & d'autant que Ferdinand de Medicis Cardinal ambitieux de regner, avoit empoisonné son frere pour obtenir le Duché, la Seigneurie & Republique de Venise dit qu'elle avoit interest sur ce Duché, parce qu'un frere meurtrier ne peut succeder au meurtri, *quia nemo ex alieno damno locupletior fieri debet.* Ferdinand répondit que ce fut sa femme Bianca qui l'empoisonna, bien qu'il soit con-

ſtant qu'elle même mourut empoiſonnée avec ſon mary, avec des figues, faiſant collation au *Praterlino*, qui eſt un château de plaiſance du Duc, ce qui confirme l'intereſt des Venitiens.

INTERETS
De la Republique des Provinces Unies des Païs-bas.

Quoique cette Republique ſoit connuë ſous le titre de Hollande, elle comprend pourtant beaucoup d'autres Eſtats. Une partie de ce qui compoſe aujourd'huy les dix-ſept Provinces des Païs bas, étoit appellée des Romains *Batavia*, & du depuis la baſſe Allemagne, parce qu'en effet le Païs en eſt bas, bordé de la mer Germanique, rempli de bras de mer, de grands fleuves & de canaux.

Les Romains, ces dompteurs du monde, ne l'ont jamais pû aſſujettir tout-à-fait, & au lieu de prendre le ſuperbe titre de maître, comme ils faiſoient aux autres nations, ils ſe contenterent de celuy de leurs alliez. Le naturel des habitans, impatient de la ſervitude, a toûjours trouvé des moyens de conſerver ſa liberté. Tacite les décrit amplement.

L'irruption que firent les Septentrionaux ſur les plus belles parties de l'Europe, ne put eſtre arreſtée par le petit nombre des Hollandois, dont le païs eſtoit preſque tout occupé par des foreſts, ce qui l'a fait nommer

met *insulas arboricas* ; il s'en falloit plus des trois quarts, qu'ils ne fut peuplé & cultivé comme aujourd'huy.

Les Danois y demeurerent les maîtres assez long-temps, pendant lequel ils étendirent leurs conquêtes dans les Provinces voisines, où ils changerent le nom de Neustrie en celuy de Normandie. Leur domination finit sous Pepin Roy de France, & peu apres Charles le Chauve Empereur & Roy de France investit Thierry d'Aquitaine son parent du Comté de Hollande, l'an 863. Cette forme de gouvernement y a duré jusques au temps de Philippe II. Roy d'Espagne, auquel comme aisné de la maison d'Autriche, ce païs étoit devolu par la succession des Ducs de Bourgogne.

L'amour qu'eut ce peuple pour sa liberté luy fit chercher les moyens de se la conserver : les cruautez inoüies du Duc d'Albe, qui y avoit fait mourir plus de 18000 personnes par la main du bourreau, & l'imposition du dixiéme denier, qui alloit ruiner tout le pays, furent les principales causes de ce soûlevement. La rigueur qu'on exerçoit chez eux sous le nom d'inquisition, leur étoit encore une tyrannie insupportable, puisque sous ombre de l'exactitude de la Religion, en faisant semblant de ne regarder qu'au fort de la conscience les Espagnols se rendoient maîtres de leurs biens, & de leurs vies.

L'an 1567. ils commencerent à secoüer le joug d'Espagne, quoique le Duc d'Albe, que le Roy d'Espagne y avoit envoyé pour

gouverner, retardât leurs desseins de toutes ses forces; la patience dont ils soûtenoient leurs adversitez, & le courage merveilleux qu'ils employerent dans leurs expeditions, sous la sage conduite de leurs vaillans Generaux, les Princes d'Orange, les fit si bien reüssir qu'apres un nombre presqu'infini de batailles, de sieges, de prises de Villes, de combats particuliers & de treves, la paix de Munster leur rendit en 1648. cette precieuse liberté, apres laquelle ils avoient tant soûpiré, par la renonciation que le Roy d'Espagne faisoit en leur faveur, de toutes les pretentions qu'il avoit pû avoir sur eux, comme Comte de Hollande, les connoissant pour Republique, & Estats Souverains des Provinces Unies.

Ce peuple n'a pas seulement travaillé pour sa liberté, il a voulu de la gloire & de la richesse: leurs païs n'a pas manqué de grand Capitaines & de braves soldats, quand il leur a falu combattre, & il leur a aussi fourni d'excellens matelots, quand ils ont voulu étendre leur Empire & s'acquerir des richesses. Les Indes Orientales leur fournissent ce qu'ils ont de plus exquis, & Batavia qui leur sert de Magazin & de forteresse principale, est toujours fournie des plus precieuses marchandises. Les Occidentales, où ils possedoient autrefois *Baia de todos los Santo*, *Fernambouc*, & quantité d'autres places du Bresil, leur ont donné lieu de diminuer le prix de toutes les marchandises, & entr'autres du sucre, du tabac, de la cochenille, de l'indigo & du cotton, que les Espa-

gnols

gnols & les Portugais vendoient auparavant fort cher ; de telle sorte qu'il ne se faut pas étonner si leur industrie leur a suscité la haine des autres peuples, dont ils sembloient ruïner les interests, estant fort naturel de chercher à s'enrichir par des voyes raisonnables & sans porter aucun préjudice à ses amis & à ses alliez, dont les Hollandois ont toûjours esté fort soigneux.

Les Espagnols, les Portugais & les Anglois sont ceux contre lesquels ils ont eu plus de deméléz à l'égard des découvertes aux Indes Orientales, où chacun pretend y devoir estre le maître ; mais les Hollandois y sont presentement si bien établis, qu'ils n'apprehendent en façon quelconque ceux qui y ont trafiqué jusques à present, ni ceux qui s'en voudront méler dans la suite. Au contraire ils sont en estat d'aider leurs amis ; & le Roy de France, qui a fait un fonds de quinze millions pour commencer le commerce à Madagascar & aux autres lieux des Indes Orientales, où il veut establir des Colonies, sçait assez ce que luy peut valoir leur confederation, à laquelle ils n'ont jamais manqué, tant est grande l'exactitude & la fidelité de leurs traitez.

Les Hollandois sont appuyez en Orient de l'amitié & de l'alliance du Roy Tartare, qui est presentement le maître de la Chine : leurs forces ont esté unies contre le Pirate Chinois Coccynia, dont l'armée navale de six cens Ioncques, tant grands que petits vaisseaux, s'étoit renduë si considerable, qu'elle avoit donné de la terreur à la Chine

mesme, au Iapon, aux Moluques & aux Philippines, dont elle avoit la meilleure partie.

Ce Corsaire qui avoit reconnu l'importance du secours des Hollandois en faveur du Roy Tartare de la Chine, leur fit la guerre & leur enleva une de leurs meilleures Isles, nommée *Formosa*, l'an 1663. les Hollandois eurent leur revanche & le defirent entierement sur la mer : sa flote fut dispersée & ruynée, ses forts qui estoient sur les costes de la Chine, furent pris & restituez au Roy Tartare, & sa personne ensuite. Les Hollandois n'en veulent retirer que *Formosa*, & ce qui leur appartenoit auparavant cette guerre, dont ils esperent apprendre l'execution par les premieres nouvelles.

Le Roy du Iapon souffre aussi le negoce des Hollandois, tirant d'eux tous les ans une somme immense d'argent pour la valeur des marchandises qu'ils emportent ; & leur a mesme permis de bâtir quelques forteresses en des Isles voisines. C'est une chose admirable que leur pays, qui ne fait pas la trentiéme partie de l'Europe, ne laisse pas de leur fournir des interets sur la pluspart des Provinces de la terre, quelques éloignées qu'elles soient.

Les deux plus puissantes Republiques du monde, sont sans doute celle des Provinces-Vnies des Pays-bas & celle de Venise : celle-cy est plus ancienne à la verité, mais celle-là est bien plus illustre : l'une reçoit des banques & de l'argent de toute l'Europe, & l'autre en donne à toute la terre : l'une n'a que le

le Turc pour ennemi, & l'autre a eu presque tous les Princes du monde, les uns apres les autres : l'une ne se fait valoir que dans un golfe de la mer Mediterranée, & l'autre ne connoît ni terre ni mer, où elle n'ait fait paroître son nom, sa valeur, son adresse & sa puissance ; l'une ne subsiste que par la finesse, & l'autre se fait beaucoup plus valoir par la force : Enfin, le miracle qui a conservé Venise depuis le temps des Gots, est bien plus considerable chez les Hollandois. qui cedent pourtant le pas aux Venitiens à cause de leur antiquité.

Leur forme de gouvernement sincere & politique, ne leur fait soupçonner aucun changement, ni par le dehors ni par le dedans : leurs voisins sont presque tous leurs amis ; mais quand ils ne le seroient pas, ils ont dequoy s'en parer : la mer leur fourniroit toûjours de nouvelles forces, leurs écluses pourroient toûjours arrester les approches de leurs ennemis ; du costé de la terre, leur milice les pourroit toûjours vaincre, & leur prudence qui ne les abandonne jamais, seroit seule capable de les defaire.

L'interest de cette Republique ne s'étend pas tant sur le nombre des Provinces que sur la liberté ; elle l'a en elle recommandation, que comme elle a tout hazardé pour l'acquerir, elle fera toûjours tous ses efforts pour se la conserver,

INTERETS
Des Genois ſur la Sardaigne.

LEs Genois ont eſté puiſſans, & ont occupé une grande partie de l'Archipel : ils ont gouverné l'Empire d'Orient, & ont reduit les Venitiens au bas ; mais dans le cours de leurs progrez, les Piſentins ſe declarerent leurs ennemis : ils étoient alors aſſez puiſſans, car ils poſſedoient entr'autres la Sardaigne & l'Iſle de Corſe : Aprés s'être long-temps fait la guerre, les Genois ont eu l'avantage, dont il ne leur eſt demeuré que l'Iſle de Corſe, la *Pianoſa*, & la *Bantidin* : le reſte eſt poſſedé par les Siciliens, qui leur préterent du ſecours, ſurquoy neanmoins ils pretendent toujours des interets notables.

INTERETS
De la Maiſon d'Autriche ſur la Boheme.

CEt intereſt vient de l'ancienne amitié qui étoit entre les Rois de Boheme & la Maiſon d'Autriche : Ces Princes s'obligerent par contract l'un à l'autre, que quand la ſucceſſion des mâles viendroit à manquer en l'une ou en l'autre famille, le ſurvivant auroit par inſtitution & ſubſtitution hereditaire, ce que l'autre auroit laiſſé reciproquement. Charles quatriéme Roy de Boheme,

heme le confirma encore, & ce traité fut encore fortifié par le mariage de la fille de Sigismond Empereur, qui fut mariée à Albert d'Autriche, l'an 1348. de sorte que par double titre la Maison d'Autriche succeda au Royaume de Boheme. Le premier est fondé sur ce traité de substitution reciproque ; & l'autre sur le mariage de Marie, fille & unique heritiere de l'Empereur Sigismond.

Mais parceque la sœur de Sigismond avoit esté mariée avec Iula Roy de Pologne, les Polonois s'opposerent à ladite disposition testamentaire, & pretendoient à la Boheme & à une partie de la Moravie, qui appartenoit à Sigismond ; cette dispute fut renvoyée au Parlement de Paris pour en decider : mais ces Provinces, qui ne voulurent pas subir le joug des Polonois à cause de leur orgueil & de leur insolence, renouvellerent la guerre, apres dix-sept batailles. On chercha encore un jugement, pendant la discution duquel les Polonois devoient joüir de la Hongrie, & promettoient de ne prendre point de terres si proche de la Boheme. Le Turc se servant de l'occasion de leurs guerres, occupa la Hongrie, au secours de laquelle Albert d'Autriche vint avec ses forces pour l'empescher de s'y établir : En effet, il le chassa, en consequence de quoy il soûtient que cette Province luy doit appartenir, *tanquam iure belli quæsita*. En effet, elle est demeurée à la Maison d'Autriche, mais comme elle a possedé l'Empire, le Polonois s'est reconnu trop foible pour l'attaquer :

neanmoins il a fait les protestations necessaires pour son interest, & met en ses armoiries celles de Boheme & de Hongrie écartelées. La Maison d'Autriche demeure neanmoins bien fondée dans la possession de la Boheme, de la Moravie & de la Hongrie, ce qui a esté ratifié en la grande Diette de Ratisbone, l'an 1425.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur Vtrecht.

CEtte Province étoit dépendante de l'Evesque du lieu, qui en estoit le Seigneur spirituel & temporel. L'Empereur Othon III. qui travailloit à peupler l'Allemagne, multiplia quantité de Villes & de bourgades sans aucune dépense, en donnant le lieu & le fonds à des Monasteres dans les grandes forests d'Allemagne, ausquels il donna aussi le titre d'Eveschez aux uns, d'Abbayes & de Prieurez aux autres, avec deux ou trois lieuës plus ou moins de places en leur circuit, pour fonder des terres Seigneuriales.

Ces Ecclesiastiques & Communautez de Moines ont travaillé à s'agrandir & à bâtir des Villes : à mesure qu'ils dégradoient des bois ils cultivoient la terre. Le païs se peuploit par l'industrie des Moines, qui ont travaillé pour convertir leur solitude en bonnes Villes, contre leur institution, qui les rend solitaires. Ainsi ces terres sont devenuës Sei-

Seigneuriales, & se sont merveilleusement augmentées ; d'où l'on reconnoît l'origine de tant d'Evêques & d'Abbez en Allemagne, qui y sont Souverains apres s'y estre rendus fort puissans.

Quelques-uns des premiers grands Monasteres ont esté fondez par les Grands qui avoient commis quelques crimes, comme celuy de leze-Majesté ; au lieu de les faire mourir, on les tondoit, & c'étoit un supplice aussi honteux que si on les eust decolez ; d'où est venu le Proverbe : *Si cela n'est vray, je veux que l'on me tonde* : on les enfermoit en mesme temps dans un Monastere pour y passer le reste de leurs jours, & s'ils faisoient quelques efforts pour sortir, ou qu'ils témoignassent du ressentiment de leur captivité, on leur crevoit les yeux, pour leur oster les moyens d'évader, & d'entretenir leur ambition.

L'Evesque d'Vtrecht joüissoit de son Diocese l'an 1521. comme Seigneur spirituel & temporel, étant tourmenté du Duc de Cleves son voisin avec lequel il ne pouvoit s'accorder, il appella à son secours l'Empereur Charles V. auquel il se donna avec tout le peuple de son Diocese, en qualité de fidele sujet. Le traitté en fut passé, & fut omologué l'an 1528. par le Pape Clement VII. qui dispensa cet Evesque, & tous ses sujets du serment de fidelité, qui fut transmis à l'Empereur Charles V.

Depuis la mort de Charles V. on a disputé pour sçavoir à qui cette donation avoit esté faite. Les uns pretendoient que c'estoit

à Charles V. comme de la Maison d'Autriche, & les autres à Charles V. comme Empereur, & par consequent qu'Vtrecht estoit une terre Imperiale detachée de la Maison d'Autriche. Sur cette controverse on a voulu reconnoître la nature du contrat, & sçavoir si Charles avoit specifié son droit particulier qui regarde sa Maison, ou celuy qui concerne l'Empire, mais par l'avis de *Demetrius*, celebre Iurisconsulte en la Diete d'Ausbourg, qui dit que *duo jura in unam eandemque rem concurrere non possunt, sicut duæ in solidum dominæ, jura quippe suprema cum inferioribus non consistunt.* Puisque c'est une chose constante que ledit Charles avoit toûjours la souveraineté comme Empereur, mais comme Prince secourable, il avoit pû delivrer ceux d'Vtrech de l'inique persecution du Duc de Cleves. Ce que les Bulles du Pape ont confirmé; de sorte que l'interest y est formel pour la Maison d'Autriche.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur la Moravie.

LA Moravie étoit un Royaume qui commandoit à la Pologne & à la Hongrie. Son dernier Roy Adolphe, qui desiroit s'accroître, attaqua le Palatinat de Turinge, L'Empereur pour empescher son agrandissement à ses portes, deffit ce Roy en trois batailles, qui par desespoir se rendit Moine. L'Empereur poursuivant aussi-tôt sa pointe,
se

se jetta dans la Hongrie qu'il donna à son gendre Louis, qui regna heureusement, & le Polonois tient seulement quelque partie de la Silesie proche de la Pologne.

La Moravie est demeurée à l'Empereur qui l'a subjuguée; & comme Sigismond Roy de Boheme l'avoit annexée à ses Estats, il l'a laissée avec la Boheme à la maison d'Autriche, qui par consequent est fondée en interets legitimes.

INTERETS
De la Maison d'Autriche sur les Suisses.

TOutes ces Provinces estoient sujettes autrefois à la maison d'Autriche, qui y envoyoit des Gouverneurs: celuy qui fut commis par l'Empereur Frederic III. y exerça beaucoup de tyrannie; entr'autre on remarque que faisant bâtir son Palais au plus beau lieu de Bourg de Zug, comme il obligeoit tous les habitans d'y travailler personnellement, il y eut un paysan nommé Forges qui s'excusa de venir avec ses bœufs & sa charrette apporter de la pierre, & du moilonnage, comme il avoit accoûtumé de faire, parce que l'un de ses bœufs estoit blessé à l'enfourchure du pied. Le Gouverneur ne voulant point recevoir son excuse, luy commanda d'amener presentement son bœuf & son fils, qu'il fit lier au mesme joug, & luy fit tirer la charrette en le chargeant de coups de bâton, ce qui irritoit ce pere au dernier

dernier point. Le Gouverneur s'en estant apperçû, fit apporter un arc, une fléche & une pomme, & mettant la pomme sur la teste de son fils attaché au joug, il commanda au pere de l'abatre, le menaçant de la mort s'il y manquoit. Le pere voyant qu'il estoit difficile de ne pas blesser son fils, demanda encor quelques autres fléches pour choisir la meilleure, de peur de manquer à son coup. Il mit l'une des fléches à sa ceinture, encocha l'autre à l'arc, & tira si adroitement qu'il tira la pomme de dessus la teste de son fils. Ayant peur de l'avoir blessé à la teste, il prit promptement l'autre fléche pour l'encocher; le Gouverneur luy demanda ce qu'il vouloit faire de cette seconde fléche, il luy dit que c'estoit pour la luy planter dans le corps, s'il eust tué son fils: le Gouverneur le poursuivit pour le tuër, le paysan qui se sauvoit se retourna, & luy bailla un coup de fléche au flanc; & avec son arc luy cassa la teste, incontinent il cria, *au Tyran, au Tyran*: le peuple animé vint incontinent à son secours, déchira le Gouverneur en pieces, & se rendit maître de ses Officiers & de toute la noblesse, qui en vouloit tenir le party.

Presque dans le mesme temps un Gouverneur d'Vndervval excita aussi une revolte dans cette Province; il estoit logé dans la maison d'un Bourgeois, qui n'ayant pas le moyen de le recevoir sans emprunter de ses voisins des tapisseries & des ameublemens, ne laissa pas de s'en acquiter honorablement: le Gouverneur qui vit la magnificen-

ce de ce bourgeois, luy demanda s'il avoit encor d'autres chambres à hostes aussi bien parées que celle qu'il avoit vûë; il luy dit qu'il avoit assez pour recevoir Madame la Gouvernante, & Messieurs ses enfans avec leurs domestiques: s'estant fait conduire dans les autres appartemens, il dit, faut-il qu'un bourgeois soit accommodé si magnifiquement, puis qu'il monte trop haut au dessus de sa qualité qu'on le jette en bas; & incontinent il le fit precipiter du plus haut de sa maison, ce qui émeût encor ce bourg à se soustraire de cette insuportable tyrannie des Gouverneurs, comme ceux de Zurich & de Fribourg avoient déja fait.

L'Empereur Frederic vint avec une armée tres-puissante, dont il les attaqua en divers endroits, mais apres quatorze batailles & quantité d'attaques particulieres, il fut contraint de les laisser vivre dans leur Anarchie ou Democratie; ensuite dequoy les autres Cantons se sont unis, dont le plus puissant est celuy de Berne, & puis par adherance les autres ligues; La ligue des Suisses contient treize Cantons, qui sont Zurich, Berne, Lucerne, Vvri, Schuith, Vndervvald, Zug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleure, Scaffouze, Appenzel.

Il y a encor d'autres ligues, comme celle des Grisons qui en contient trois, celles de Coire, celle de la Valteline, & la ligue basse celle des Grisons a esté attaquée par les armes Imperiales & Espagnoles; les François la deffendirent sous la conduite de Monsieur de Rohan Capitaine celebre, l'an 1625.

Il y a encore la ligue des Valleysiens, qui est divisée en deux, sçavoir les Valleysiens libres, & les Valleysiens sujets au Duc de Savoye, qui causerent en 1658 les guerres arrivées entre les Suisses Catholiques & les Religionnaires.

Les Suisses alleguent pour leur liberté, que la Tyrannie de leurs Gouverneurs dont ils estoient traittez comme des esclaves, les a obligé de se soustraire de la maison d'Autriche. A quoy les Empereurs ont répondu qu'ils ne sont pas responsables des actions de leurs Gouverneurs. On leur a reparty que c'est la faute du maître quand le loup mange les troupeaux, quoy que le berger n'en sçache rien, & qu'ayant remarqué la revolte de ceux de Zurich, il pouvoit empescher celle d'Vndervval & les autres, & qu'ils ont semblé conniver aux tyrannies de leurs Lieutenans, puis qu'ils en ont voulu tirer vengeance, & châtier les Suisses de l'injure qu'on leur avoit faite, & qu'on se peut soûtraire de la domination d'un tyran.

Depuis 300. ans que les Suisses se sont maintenus par la force, les Empereurs d'Autriche ont traitté avec eux comme avec des Souverains & des Republiques : mais le Roy d'Espagne qui est voisin des Grisons du côté de la Lombardie, a gagné une partie de la Valteline, aprés l'avoir soûtraite de la ligue sous pretexte de Religion, l'assistance des François a conservé le reste, avec la liberté de Religion, particulierement contre la jurisdiction de l'Inquisition que cette nation abhorre sur toutes les choses du monde.

Par

Par le traitté de paix entre l'Empire, la France & l'Espagne l'on a commis la Ligue Grise comme une Democratie, annexée à celle des Suisses, surquoy l'Empereur ne perd pas son interest qu'il conserve toûjours par les armoiries qu'il a enclavées dans celles d'Autriche.

La ligue des Valleysiens appartenoit au Duc de Savoye, qui pour marque de son interest, tient toûjours en sa Cour l'Evesque de Sion, encor que le reste de la vallée ne le reconnoisse point.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur le Frioul.

LE Frioul est une dependance des terres Imperiales de la haute Allemagne, qui fut engagée aux Venitiens, pour la somme de quatre cent mil escus, qui furent delivrez à l'Empereur Frederic, lors qu'il dressoit la seconde armée contre les Suisses, leur faisant connoistre que c'estoit contre le Turc. La maison d'Autriche ne l'a pû dégager, outre que les interets en surpassoient le principal, de telle sorte que les Venitiens l'on retenu.

La maison d'Autriche allegue que cette Province estoit inalienable, comme estant fief Imperial. Les Venitiens disent qu'ils ne l'ont point pris de cette maniere, mais pour une terre de la maison d'Autriche, qu'il doit la maintenir telle qu'ils l'ont engagée,

gagée. Les Allemans ont protesté la raison de droit, *quod nemo potest ira contra proprium factum*; Que la maison d'Autriche ne peut aller contre ce qu'elle a traitté avec les Venitiens, par consequent quand il arrivera qu'un Empereur sera esleu, qui ne sera pas de la maison d'Autriche, il pourra retracter ce qui a esté contracté par les Autrichiens. Les Venitiens s'en defendent encor par le long-temps qui en a formé une legitime prescription, qui leur donne le droit de s'y maintenir, & de s'en dire Seigneurs.

Outre le droit d'engagement qui a acquis aux Venitiens la legitime hypoteque de quatre cent mil écus, ils en ont encor une autre en la guerre memorable de la ligue de Cambray, l'Empereur Maximilien, Louïs XI. Roy de France, Henry VIII. d'Angleterre, Ferdinand II. Roy d'Espagne, le Pape, tous les Potentats d'italie & le Turc, se jetterent sur les terres des Venitiens, conspirans unanimement la ruine de l'Estat, & du nom de la Republique; le Pape leur osta ce qu'ils avoient en *Aquila* du Royaume de Naples, & trois ports qu'ils avoient sur le golfe de Venise; le Turc leur osta la Morée, & une partie de l'Epire, & de l'Esclavonie: l'Empereur leur avoit ôté le Frioul, & le Roy de France presque tout ce qu'ils avoient en la Lombardie. Maximilien Empereur vint avec deux cens soixante mil combatans, pour s'enrichir du pillage de Venise; mais les Venitiens userent de tant de prudence & de tant de courage qu'ils re-

pousse

poufferent tous leurs ennemis, ils pourfuivirent mefme l'Empereur, & recouvrerent le Frioul, & d'autres terres de la Marche Trevifane qu'il avoit pris fur eux.

Ils difent par confequent que le Frioul leur appartient par le droit de guerre, puis qu'apres qu'il leur a efté uniquement ravy, ils l'ont recouvré par les armes. Apres quoy ils l'ont fortifié, & y ont fait entr'autre la plus imprenable forterefse de l'Europe, & la plus reguliere, qui eft *Parma nuova.*

INTERETS

De la maifon d'Autriche fur la Carinthie, la Carniole & la Croatie, & le Gratifca.

CEs Provinces qui dependent de l'Efclavonie ont appartenu aux Empereurs d'Orient ; ils les avoient abandonnées aux Venitiens pour quelques autres terres qui font en Albanie & en Epire, que les Venitiens leur quitterent. Mais la maifon d'Autriche, qui avoit droit fur le Comté de Trente pretend de l'avoir auffi fur lefdites terres.

Les Venitiens ont poffedé jufques à Coritie, où les peuples de la Croatie, qui font toûjours tres-fidelles à la maifon d'Autriche, font continuër la guerre contre les Venitiens, qui y ont deux grandes forterefses, *Goritia & Gratifca*, qui font comme deux boulevarts de leurs terres vers le Septentrion,

trion, où ils tiennent de fortes garnisons contre les Croates & les Carnioles.

Il y a aussi d'autres terres qui en dependent dans la Dalmatie, & dans l'Esclavonie, sur lesquelles la maison d'Autriche a des interets formels. Mais la Republique de Raguze en empesche la reconnoissance, parce qu'elle s'est mise sous la protection du Grand Seigneur, pour se conserver contre les Venitiens leurs voisins, & la maison d'Autriche, qui ne laisse pas de conserver ses interets sur ces terres, quoy qu'elles se soient liguées avec le Turc, qui est leur ennemy.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur l'Alsace.

CEt interest est double, le premier est celuy de la donation qui en a esté faite par l'Empereur Sigismond au Duc d'Autriche qui en a jouy paisiblement & ses successeurs jusques en l'année 1455. Que le peuple d'Alsace, se joignant à celuy de Basle & au Canton des Suisses, se revolta, mais il ne fut pas le maître, l'intelligence que l'Autriche avoit avec les Gouverneurs des places remit ce païs dans l'obeïssance, & on leur diminua leurs Privileges par forme de châtiment.

Par la necessité qu'eut l'Empereur Frederic de trouver de l'argent pour la guerre de Hongrie contre les Turcs, qui commençoient à investir l'Autriche, il emprunta soixante-

dix mil écus au Duc de Bourgongne, Charles dernier, & hypothequa l'Alsace avec une partie de la Forest Noire pour ladite somme, à condition qu'il remettroit ceux d'Alsace dans leurs anciens Privileges. Les Princes d'Autriche n'ayans pas eu de l'argent pour dégager ce païs, il a demeuré au Duc de Bourgongne, dont l'Empereur Maximilien d'Autriche, fils de Frederic, ayant épousé l'heritiere, & en ayant recueilli toute la succession, il est certain que parce qu'on appelle en droit *confusio*, les deux successions d'Autriche & de Bourgongne jointes ensemble, sont reünies en la puissance de l'Empereur qui les possede par ces deux titres.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur Brisach, Reinsfeld & Nuremberg.

L'Empereur Loüis de Bavieres engagea ces terres à Adolphe d'Autriche, qui en a joüi environ 20 ans, au bout desquels les peuples desirans d'avoir la liberté comme les Suisses, se liguerent avec leurs Cantons; Constance, Basle & Strabourg secoüerent aussi le joug de leurs Seigneurs, pour se mettre en pareille liberté, & y ont demeuré jusques en l'an 1445.

Brisach la plus foible de toutes ces places; fut surprise par le Duc d'Autriche, auquel on en avoit cedé les droits par son mariage avec d'autres terres; il se servit de ce stratageme, il fit industrieusement faire cinq

batteaux qui estoient élevez sur le milieu, & capables de tenir chacun soixante hommes armez, ils paroissoient sur la riviere comme pour debiter du bois, mais la nuit les soldats sortirent & gagnerent une porte par où l'armée entra: de sorte que la Ville fut prise & saccagée.

Reinsfeld fut gagné par un Caporal qui posoit les sentinelles; & qui commandoit à la porte, tandis que son Capitaine estoit malade.

Nuremberg puis apres se rendit: & ce sont les motifs de l'interest dont la Maison d'Autriche pretend à la domination de ces Seigneuries.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur Cleves, Iuliers & Gueldres.

LE Comte de Cleves, d'une illustre Maison de la haute Allemagne, se rendit Evéque pour laisser la terre à son frere Marquisat, qui estoit plus belliqueux que luy. Apres avoir fait quantité d'exploits guerriers en faveur des Empereurs, il fut fait Marquis;& depuis Charles V. le declara Duc: Sa rebellion le fit déchoir de sa qualité, & fut confine en prison; sa fille fut mariée au Prince de Iuliers, que Charles V. declara aussi Duc, mais s'estant rangé au parti contraire de l'Empereur, ses biens furent confisquez, & furent remis entre les mains du fils de sa sœur, qui estoit le Prince Guillaume de Gueldres

dres ; Celui-cy demanda fort rudement à Charles V. les Maisons de Cleves & de Iuliers, dont il avoit retenu les places fortes qui y étoient, & dit méme quelques paroles desobligeantes, qui menaçoient en quelque façon l'Empereur qu'il s'en repentiroit, c'est pourquoy il fut arresté. Aprés qu'une prison eut calmé sa bile, Charles le remit en ses biens, & luy fit epouser sa niece Charlotte, fille de l'Empereur Ferdinand.

Cette famille, perie faute de mâles, a esté remise par le Roy d'Espagne Philippe III. au Prince de Nuremberg, encore que le Roy Louis XIII. ait dressé par deux fois de grosses armées en faveur du Duc de Nevers de France, qui est issu de la Maison de Iuliers & de Cleves.

Mais quand on en aura consideré les raisons, on trouvera que l'interest de la Maison d'Autriche demeure toûjours bien établi.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur la Dalmatie, l'Epire, & sur une partie de l'Albanie.

CEs Provinces ont esté conquêtées par les Empereurs Charles IV. & Sigismond, lors qu'ils repousserent les Turcs jusques en Macedoine ; mais parceque l'armée estoit trop avancée dans les terres d'Albanie & de l'Epire, les Venitiens ont re-

couvré toute l'Epire & l'Albanie. C'eſt de ce païs-là d'où les Venitiens tirent toute leur Cavalerie, qu'ils appellent communement Stratiots, du Grec ϛρατιώτης, qui veut dire gendarme à cheval, parce qu'ils ne ſçavent combattre qu'à cheval, eſtendans les pieds avec la pointe baſſe & le talon relevé, ce qu'on appelle *cavalcare à la ſtratiota*, & comme au contraire *cavalcare à la genetta*, c'eſt quand on tient le cheval droit devant, & la pointe du pied appuyée ſur l'étrier, & le talon ou éperon bas, le genoüil reflechy ſur le flanc du cheval.

Le peuple Albanois eſt ſi affectionné aux Venitiens, que les Turcs ne les ont pû ſubjuguer, c'eſt pourquoy il les laiſſe vivre en leur Religion, à la façon des Georgiens & des Armeniens.

Auparavant qu'Amurat ſecond âgé de 55. ans, ſe fuſt rendu Hermite, à l'imitation de quelques-uns de ſes predeceſſeurs, il fit la paix avec l'Empereur & tous les Princes Chrétiens, & avec le Perſan & les autres Princes d'Orient; pour laiſſer ſon Empire paiſible à ſon fils Selim. Les Princes Chrétiens qui furent exhortez par l'Empereur Sigiſmond coururent unanimement contre luy avec une armée de quatre cent mil hommes. Le Heraut ayant parlé au fils & au pere, Amurat invoqua JESVS-CHRIST contre les parjures & ceux qui fauſſent leur foy, & ſe remettant en armes avec ſes Spahis & ſes Ianiſſaires, il combatit l'armée Chétienne qu'il défit: Il avoit d'abord défait la Cavalerie Françoiſe qui s'eſtoit preci-

pitée

pitée au combat, où le Duc de Bourgongne perdit 40000 Cavaliers, & se sauva seulement luy troisiéme, parce qu'il devoit estre cause de la mort de plusieurs Chrétiens, selon la prediction d'un Hermite compagnon d'Amurat, ce qui arriva par les malheurs qu'il causa en France.

Amurat recouvra ainsi les terres d'Esclavonie & d'Epire, mais parceque ce recouvrement a esté fait par les ennemis de la Foy, la Maison d'Autriche y conserve ses interets: & les Venitiens y sont fondez par l'affection des peuples qui ne veulent pas reconnoître d'autre Souverain qu'eux, desquels ils sont maintenus tant en temps de paix que de guerre.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur la Transilvanie.

CEtte Province dependoit anciennement de la Hongrie, dont elle faisoit un Desporat. Ces Despotes, qui estoient comme des Lieutenans & des Gouverneurs generaux de la Province, ont esté divertis de leur devoir par le Grand Seigneur, qui leur promettoit sa protection contre le Roy de Hongrie. Le Despote Iver ayant reconnu que le Grand Seigneur luy vouloit donner un compagnon, abandonna son party, & s'unit derechef avec l'Empereur: mais voyant que le Grand Seigneur l'obligeoit à tenir de grosses garnisons sur ses frontieres, il a

mieux aimé se rendre son tributaire avec la permission de vivre en liberté de conscience.

Bethlem Gabor Gouverneur, surnommé Roy de Transilvanie, se voyant pressé par le Turc de recevoir un Bassa pour compagnon, s'unit avec les Protestans d'Allemagne en la ligue qu'ils firent en l'an 1620. dont le Duc de Boüillon estoit Chef. Apres avoir mis des garnisons Allemandes contre l'invasion du Turc, il amena son armée contre l'Empereur Mathias, & apres la mort de l'Empereur, lorsque la ligue vouloit faire élection du Comte Palatin pour Empereur; Bethlem Gabor fit de grands degats sur la Maison d'Autriche, afin de l'abaisser & d'augmenter son interest dans le dessein que le Grand Seigneur luy octroyast la Hongrie, à la charge de relever de luy.

Cette grande armée de 40000 Allemans estant à Sedan, y exerçoit toutes sortes de cruautez, tous les soldats prenoient les chevaux de la campagne pour tirer des charettes chargées de meubles & d'ustanciles, qu'ils déroboient pour les aller vendre en d'autres Villes. Ces excez leur acquirent la haine de tous les peuples chez qui ils passerent; les Flamans, les Picards & les Champenois s'éleverent contr'eux de telle maniere, que ceux cy estans indignez contre leurs femmes qu'ils avoient reconnuës les autheurs de ce desordre, ils en jetterent plus de dix-huit mil dans les rivieres : Bethlem Gabor fut contraint de s'enfuïr en Hollande avec dix mil chevaux, dont il en perdit quatre

tre mil par les chemins ; il s'en retourna ensuite en Transilvanie, où il fut contraint de quitter le nom de Roy, n'en pouvant pas soûtenir la qualité, & de souffrir un Bassa au gouvernement de la basse Transilvanie.

En l'an 1639. son successeur voulut aussi secoüer le joug de la Maison d'Autriche ; mais ayant découvert que le Grand Seigneur en favorisoit l'entreprise, afin d'allumer la guerre dans le païs, & de s'en rendre le maître en suite, il évita les funestes exemples de tant de Provinces, & de mesme de tout l'Empire d'Orient : ce qui sert de maxime politique, que miserable est le Prince qui employe l'ennemi de la foy, ou un Prince puissant pour se maintenir contre un autre Prince foible.

En effet, le Turc a chassé, ruïné & perdu les Empereurs, & tous les autres Princes qui ont imploré son secours. L'Empereur Heraclius appella Mahomet à son secours, qui vint en Palestine avec 10000. chevaux contre les Juifs qui s'estoient rebeliez. Mais apres que Mahomet eut mis Jerusalem en la puissance de l'Empereur, il en demanda recompense ; & voyant que le Tresorier d'Heraclius le rebutoit, & mesestimoit les services qu'il avoit rendus en cette conqueste, il se rendit maitre de Jerusalem, & des autres Villes voisines.

Andronic Paleologue, Empereur d'Orient ayant fait mourir ses neveux, dont il estoit tuteur, lorsque prenant plaisir de pescher dans la mer, il fit subtilement pancher le vaisseau où estoient les jeunes Princes,

qui tomberent dans l'eau, où ils furent noyez. Pour se parer de ce meurtre que le peuple luy imputoit, il fit venir le Turc, qui luy laissa à la verité l'Empire de Constantinople, mais qui prit pour luy celuy de Trebisonde, par lequel il a ensuite affoibly celuy de Constantinople.

L'Histoire est pleine d'une infinité de semblables exemples, sur lesquels la Transilvanie faisant reflexion, a mieux aimé composer avec le Grand Seigneur, que de l'employer pour luy ou de le combattre.

Nonobstant toutes les equippées que ces Rois ont faites au préjudice de la Maison d'Autriche, elle demeure neanmoins bien fondée en ses Interets.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur les deux Vvalachies, la Moldavie & la Bulgarie.

LA Maison d'Autriche a droit sur ces Provinces par le mesme interest qu'elle a sur la Transilvanie. Comme elles sont proches les unes des autres, il s'en est fait une permutation que le Turc a laissée à Louïs de Hongrie, & une partie de la Servie à André Roy de Hongrie, en échange de Scutary & de la basse Dalmatie qu'il leur a retrocedé.

Ainsi la Maison d'Autriche demeure bien fondée en ses Interets, par l'adjonction & l'union desdites Provinces accordées.

INTERETS
De la Maiſon d'Autriche ſur la Morée.

CEtte Peninſule, appellée des Grecs Peloponeſe, où étoit l'ancienne Sparte, s'étoit conſervée en la foy Catholique, & s'étoit maintenuë par les forces de Naples, qui eſt la plus prochaine terre d'où ladite Morée pouvoit tirer du ſecours par mer.

L'an 1549. le Turc attaqua les places de la Morée ; ceux de Coron & de Moron implorerent le ſecours de l'Empereur Charles V. comme il vouloit que les conqueſtes de Levant ne fuſſent pas attribuées à l'Empereur, mais à la maiſon d'Autriche, il donna charge à ſon fils Philippe, Roy d'Eſpagne, d'y pourvoir & d'y envoyer des garniſons ; on donna ordre au Viceroy de Naples d'y accourir d'autant plus fortement que ces forteresſes eſtoient preſſées du Turc, mais comme dit le Proverbe Italien *presto e bene, non ſi conviene*, la haſte qu'ils eurent de ſecourir toutes les deux en meſme temps, ne leur fit conduire qu'une foible & petite armée : de ſorte que quand ceux de Coron virent venir le ſecours de Naples qu'ils attendoient avec impatience, & qu'apres que la milice fut debarquée ils eurent reconnu que ce qui ſuffiſoit à peine pour la defenſe de l'une des forteresſes, devoit eſtre diviſé en deux, au méme temps que les gens d'Eſpagne montoient courageuſement vers la for-

tereffe, ils fortirent en furie fur eux, & leur reprochans qu'ils fe mocquoient d'eux de les venir fecourir en fi petit nombre, ils les repoufferent vers la mer & fe joignirent aux Turcs, avec autant d'affection comme ils avoient conçû de dédain contre les Efpagnols qui les avoient méprifez, leur refufans le fecours neceffaire pour leur defenfe contre un fi puiffant ennemi.

Ces deux places fe rendirent aux Turcs, fans que cela puiffe préjudicier aux interets de la precedente poffeffion, & les droits fondez fur la donation qui avoit efté faite de la Morée à l'Empereur Charles V. qui l'a tranfmife à la maifon d'Autriche, par Philippe Roy d'Efpagne fon fils, qui étoit plus en eftat de la fecourir, à caufe de Naples dont il étoit auffi Souverain.

INTERETS
Des Princes Chrêtiens en Afie.

LEs Comtes de Flandre pretendoient à la Iudée & à l'Idumée, que leur Anceftres ont poffedées depuis long-temps. Quand le grand Saladin Sultan en chaffa les Chrêtiens, ceux-cy fe retirerent en Georgie, où ils ont fondé les Chreftiens, qu'on appelle aujourd'huy Georgiens. Ils fe difent Catholiques, quoy qu'ils vivent dans un grand libertinage; de forte qu'ils femblent ne tenir du Chreftien que le nom, par une creance fort fimple & idiote, & peut-eftre feulement pour boire du vin. Les Turcs ne les ont jamais

mais ſceu dompter, & ils ont eſté obligés de les laiſſer vivre dans leur liberté, moyennant un petit tribut.

Ils ont leurs ſtations & leurs devotiõs en Ieruſalem, quoy qu'ils ne ſoient nullement Religieux, ils contractent mariage entre freres & ſœurs & proches parens, ils diſent pour leurs raiſons, que c'eſt de peur de s'allier avec les Turcs, ou avec les Iuifs; ils ſont appellés à la façon des Suiſſes pour forces auxiliaires de ceux qui les ſoudoient; mais ils eſperent qu'eſtans ſecourus des Chreſtiens, le Royaume de Ieruſalem doit retourner aux heritiers des Comtes de Flandre, en memoire dequoy ils portent pour armoiries la croix de Ieruſalem ſur celles de Flandre.

INTERETS

Des Comtes de Flandre ſur l'Empire de Conſtantinople.

GEofroy Comte de Flandre fut éleu Empereur de Trebiſonde, & puis de Conſtantinople par les Genois qui gouvernoient alors preſque tout l'Empire d'Orient; les ſucceſſeurs en ont joüy paiſiblement juſques à ce qu'ils en ayent eſté détrônez par la trahiſon des Paleologues; par conſequent les Flamans ont un legitime intereſt à cet Empire, comme Bodoüin Comte de Flandre l'a proteſté aux Princes Chreſtiens, aux deux entrepriſes que l'on a faites contre les Infideles, qui luy en firent telle reconnoiſſance qu'il ſouhaittoit.

INTERETS

De la Maiſon de Courtenay ſur l'Empire de Conſtantinople.

Pierre de Courtenay, fils puiſné de Philippe Auguſte, ayant commandé l'armée Chreſtienne contre les Infideles en l'expedition de la Terre-Sainte, s'en retournant par terre avec une partie de ſon armée s'arreſta à Conſtantinople, à cauſe de la conteſtation qu'il y avoit pour l'élection d'un Empereur. Deux avoient eſté renfermé dans des Cloîtres, & comme l'un en voulut ſortir, il fut aveuglé pour eſtre incapable de regner, & au meſme inſtant Pierre fut éleu Empereur d'Orient, à cauſe de ſon merite extraordinaire, & de ſa naiſſance royale.

Ses ſucceſſeurs y ont regné l'eſpace de ſoixante ans : ils en furent enfin chaſſez, & ſe ſont refugiez en France. Mais d'autant que par maxime d'Eſtat les lignées de France ſont toûjours ennemies l'une de l'autre, ainſi que celle de Bourbon contre celle de Valois, auſſi ces Princes ne ſont pas reconnus pour legitimes, mais plaident continuellement pour avoir leur apanage qu'on leur refuſe par cette méme maxime, de peur de multiplier les Princes du ſang que l'on tâche au contraire de diminuër toûjours, parce que ce ſont autant d'épines ſous les pieds du Roy. ἐκ ἀγαθον.

Ils pretendent pourtant d'avoir toûjours

interest sur l'Empire de Constantinople, & d'être mis au rang des Princes du sang royal.

INTERETS

Du Grand Duc de Moscovie, Empereur de, Russie, sur la Lithuanie la Livonie, & l'Isle de Zembla.

LA Lithuanie relevoit du Moscovite auparavant que *Leius* son Duc fut esleu Roy de Pologne, sous le tribut annuel: & la redevance de fournir des soldats entretenus aux guerres du Moscovite, mais depuis que les Polonois qui sont glorieux & altiers l'eurent esleu pour Roy, l'an 846. ils ne voulurent pas reconnoître le Moscovite, & luy refuserent le tribut qu'ils luy devoient; ils se liguerent mesme avec les Tartares, Precopenses, afin que quand le Moscovite attaqueroit d'un costé les Tartares, il fust diverty de l'autre par les Polonois, & reciproquement. Le Moscovite imputant ce traitté, & ce refus de tribut à felonie, prit les armes, passa en Lithuanie, & y occupa sa capitale ville nommée *Novograd*: mais les Polonois l'ont reprise depuis.

Le Moscovite pretend qu'encor que cette terre ait changé de Maistre, elle n'a pû perdre la vassalité qui y estoit attachée, & qui luy doit toûjours faire reconnoistre son Seigneur, & à cause de cela, il soûtient son interest general sur toute la Province.

Quand

Quand on éleut ensuite le Duc de Livonie pour Roy de Pologne, le Duc de Moscovie interpella le nouveau Roy en qualité de Duc de Livonie son vassal & homme lige, de continuër ses devoirs, & de luy payer les droit ordinaires. Le Duc de Livonie, qui ne voulut pas estre felon, quitta au Moscovite une partie de la Laponie pour estre déchargé de son hommage. Mais pendant que le Moscovite étoit occupé contre les Turcs & les Tartares, le Roy de Suede occupa cette partie de la Laponie, & le Roy de Dannemarck une autre partie, qui ont esté cause des grandes guerres; qui ont esté entre la Suede & le Dannemarck.

Le Roy de Pologne sçavoit bien que le Roy de Suede & le Roy de Dannemarck ne maintenoient pas la Laponie libre, & par là il sembloit conniver à ce qu'avoient fait le Danois & le Suedois, afin de diminuër la puissance du Moscovite en son voisinage, c'est pourquoy le Moscovite poursuit encor cet interest sur la Livonie, & le fit signifier aux Princes voisins, afin que l'on n'ignorast pas les causes qui l'obligeoient de faire la guerre continuelle avec les Polonois.

L'Interest du Moscovite sur l'Isle de Zembla procede des Tartares Hortes ou septentrionaux maritimes, lesquels prirent les vaisseaux & les mariniers du Roy de Dannemarck, & fournirent des gens & des munitions pour conquester les Isles septentrionales, dont la plus procede de Zembla, laquelle fut aprés disputée entre les Danois & les Tartares. Ceux-cy cederent leur droit au

au Moscovite qui s'en rendit le maistre, & qui la fortifia pour la commodité de la pêche, qui est grande en son détroit; mais le Danois survint à l'impourvû qui occupa ces Isles du consentement des habitans. Les Moscovites n'ayant point de vaisseaux pour la deffendre, encor qu'il ait de grands bois pour en construire, & du fer en quantité, à cause que la mer, qui arrose les bords septentrionaux de son païs; ne peut souffrir des vaisseaux à la rade, d'autant que durant trois mois seulement la mer blanche est dégelée, & les vaisseaux remontent alors vers le havre de Saint Nicolas proche l'embouchure du fleuve *Aubis*. Si les vaisseaux demeuroient dans la mer glaciale, ou à la rade dans quelque golfe, ils seroient incontinent serrés de glace durant neuf ou dix mois, & accablés de neiges jusques à quinze & vingt pieds de haut.

Les Hollandois firent une ordonnance, que personne de leur Compagnie des Indes ne passast plus par la mer Atlantique, pour aller aux Indes Orientales, par le Cap de Bonne Esperance, mais qu'ils cherchassent un passage par le septentrion; en consequence de quoy aussi-tôt que la mer fut dégelée, leur flotte cottoya la Tartarie des Hortes, croyant trouver un passage pour aller au détroit d'Anian, & cottoyer le Iapon, mais nonobstant toute leur diligence, leurs vaisseaux demeurerent gelez, & furent arrestez vers Gaussen. Crainte que la glasse ne les serrast & ne les fist éclater, ils démonterent leurs vaisseaux apres les avoir déchargez

gez, & bâtirent des maisonnettes avec leur bois, ils tirerent abas les Carenes & les bas corps des vaisseaux, & passerent là sept mois, au bout desquels, ils commencerent à remonter leurs vaisseaux, les recharger, & à faire voile vers le Levant, mais ils en trouverent le vent si impetueux, qu'estans épuisez de munitions de bouche, sans avoir esperance d'en trouver d'ailleurs, ils furent contraints de rebrousser chemin, & de s'en retourner.

La Reine d'Angleterre Elizabeth depécha aussi François Drack, & depuis Jacques Forbisher, pour trouver ce passage des Indes par la mer septentrionale; ils arriverent jusques au 81. degre de l'élevation du Pole, où ils trouverent de grands inconveniens naturels. Le premier estoit un serain avec une guivrée épaisse, semblable au vif argent qui étoit fort dangereuse, en ce qu'elle faisoit mourir les plus delicats d'abord, & les autres ensuite, ce qui causa une grande mortalité dans la flotte, l'autre incommodité estoit qu'estans proche du Pole de neuf degrez, il n'y avoit point de Vent. Ce qui rendit leurs vaisseaux immobiles, & sans que leurs voiles pussent estre remplis pour naviger, de sorte qu'ils furent contrains de s'en retourner nonobstant tous leurs artifices & toute leur patience, Ceux de Norvegue ont occupé les Isles septentrionales de l'Europe, à sçavoir l'Islande, la Frislande, & l'Estotiland: mais on n'a pû passer ces bornes quoy qu'on l'ait souvent tenté.

Le Moscovite, n'ayant pas jouy de la La-

ponie par les causes susdites, pretend d'estre bien fondé en son interest.

INTERETS
Du Duc de Moscovie sur la Russie blanche.

BAzile Grand Duc de Moscovie & Empereur de Russie, Prince vaillant & genereux, dompta les Tartares Precopenses, & étendit sa domination jusques à la mer de Sala ou Gaspiennes. Les Tartares sollicitez par le Turc dresserent une puissante armée en l'an 1617. qui passa en temps de Caresme, que les Moscovites observent austerement, jusques à Moskou leur principale ville; ils l'assiegerent la semaine Sainte; de sorte que par superstition plûtost que par une veritable pieté, les Moscovites ne se defendoient point, & ne quittoient point leurs devotions, quoy qu'ils fussent assiegez des ennemis, faisans conscience de les tuër, ou de les blesser dans un temps si saint. Le Grand Duc aima mieux en sortir, & laissa piller sa ville capitale la semaine Sainte. Quand les Pasques furent celebrées, les Moscovites prirent les armes tout foibles, & debiles qu'ils estoient, de leurs grands jeusnes, & firent composition avec les Tartares, en leur laissant emporter tout le butin, dont ils estoient chargez, & leur donnant une grande somme d'argent.

Les Moscovites ruinerent ensuite un grands païs de quinze lieuës d'Allemagne de large,

large, & trente huit de long, & rendirent ce lieu inaccessible par des eaux débordées, & des estang sans y laisser aucune habitation, ny aucune nourriture, afin que les Tartares, qui ne vivent que du jour à la journée, & qui ne portent aucune provision, ne puissent passer chez eux ; C'est ainsi que la Polatie, qui est un tres grand païs, & fort fertile, est demeurée comme deserte.

Le Moscovite conserve toûjours ses interets sur quelques Provinces proche de la mer Caspienne, & entr'autres la Russie blanche, qu'il signifie tous les ans aux Tartares.

INTERETS

Du Moscovite sur l'Hircanie, & sur une partie de la Caspie.

CEs deux Provinces, & les voisines du costé du septentrion furent prises par droit de guerre sur les ennemis des Moscovites, qui s'estoient liguez ensemble contr'eux par Bazile le Grand, Duc de Moscovie, qui se rendit maître des païs qui s'estendent jusques à la mer Caspienne, il donna même une telle frayeur au Grand Seigneur, que celuy-cy entretient depuis les Tartares Precopenses à sa solde, comme les Princes Chrêtiens entretiennent les Suisses, pour leurs necessitez de guerre.

Quoy que la paix soit faite entre le Turc & le Moscovite, neanmoins celuy-là fournit sous-main des gens & de l'argent aux Tartares

tares pour diminuër l'estat du Moscovite, & mesme il fait prendre l'interest aux Tartares sur la Russie blanche qui leur appartient : nonobstant que le Moscovite l'ait reconquise deux fois, & qu'il ait traitté avec le Grand Seigneur, & autres Princes sous le nom de Grand Duc de Moscovie, & d'Empereur de Russie, dont le titre luy a esté accordé sans aucune opposition. La jalousie qu'on a euë de sa grandeur, en a fait redouter la puissance; parce que les Chrestiens Armeniens, les Nestoriens, & les Eutichéens, qui sont en grand nombre en Chaldée & en Syrie, sont adherans au Moscovite par la conformité de leur Religion. Cette ligue estant redoutable au Grand Seigneur, l'oblige de presser les Tartares de faire continuellement la guerre au Moscovite.

Le Moscovite prend aussi interest sur la Russie noire que le Roy de Pologne possede, à cause que Gialet qui en estoit Duc, sous le pretexte de Religion quitta le Moscovite, & fut éleu Roy de Pologne, à laquelle il transfera ses Estats. Sur quoy le Moscovite protesta que le changement de Religion ne pouvoit donner lieu à une desertion telle que celle là, qui portoit alienation de son Domaine. Sigismond apres trois batailles signalées estant entré bien avant dans la Moscovie, redonna les terres acquises en Moscovie au Grand Duc, à la charge que la Russie noire demeureroit à la Pologne : neanmoins les Grands Ducs de Moscovie ses successeurs pour marque de leur interest ont écartelé les armes de la Russie noire avec les leurs.

Le

Le Moscovite a aussi interest sur les Provinces Septentrionales de la Tartarie, parce qu'ils les a possedées long-temps : les Tartares se plaignoient fort des impositions du Moscovite sur les marchandises qu'ils portoient par le Tanaïs *Palus Meotide*, dont le grand tribut se fait à *Cafa*, capitale de la Chersoneze Taurique, proche de laquelle est le destroit par lequel la mer d'Ellezabache se communique à la mer noire ou Pont Euxin. Pour retirer les Barbares Precopenses de l'oppression du Moscovite, les autres Tartares formerent une armée qui les affranchit de sa puissance.

La Tartarie, qui estoit appellée autrefois Scytie, se divise en quatre parties; qui contiennent autant de terre que toute l'Europe ensemble. La premiere est celle des Precopenses ou Precopites. La seconde est celle des Hortes, qui est vers l'Ocean septentrional, & d'autant plus sauvage qu'elle est incommode à cause de la froideur de son climat; elle est cultivée particulierement par des Juifs, pour accomplir, disent-ils, certaine prophetie, qu'ils doivent habiter les extremitez de la terre. La troisiéme est la *Zagatui*, qui est le païs le plus temperé de l'Asie, qui produit les meilleurs medicamens, comme la rhubarbe & autres; le musc & la zibe en sont des animaux communs; la principale ville est Sarmacande, patrie du Grand Tamerlan, qui erigea cette Province en tres-puissante Monarchie, & qui en subjugua seize autres; ce fut luy qui prit prisonnier Bajazet Empereur des Turcs, en allant

ſecourir l'Empereur de Conſtantinople, & qui le faiſoit porter devant luy dans une cage de fer, & lors qu'il montoit à cheval Bajazet s'abaiſſoit comme à quatre pieds, & Tamerlan ſe ſervoit de ſon dos comme d'un étrier. L'autre Tartarie eſt celle de *Cartaio*, dont le Grand Cham eſt Seigneur, appellé le Grand Cham de *Cartaio*, qui demeure en la ville de Cambalu, l'une des plus grandes de l'univers; ſon Grand Cham eſt Mahometan, comme tous les autres Tartares auſquels il commande, avec la ſubſtitution reciproque de la maiſon de *Cartaio* avec celle des Otthomans ou Turcs; de ſorte, que ſi la race des Otthomans venoit à manquer, le *Cartaio* luy ſuccederoit univerſellement; & au reciproque ſi le Cham de *Cartaio* manquoit d'heritiers, le Grand Seigneur luy ſuccederoit; l'union de ces deux puiſſances ſeroit le plus grand malheur qui puſt arriver à la Chrêtienté.

D'autant que le Cham de *Cartaio* commande à ceux des autres Tartaries, il ordonna que le *Zagatai* obtiendroit que les Precopenſes ſeroient exempts de contribution que le Moſcovite exigeoit d'eux, ce qui ſe pratique aujourd'huy; mais celuy-cy ne laiſſe pas d'avoir toûjours ſes interets ſur les terres que la violence luy a arrachées, & dont il porte encore les armes pour marque de ſes pretentions.

INTERETS
Du Duc de Moſcovie ſur la Baſſe Armenie.

BAzile le Grand, qui eſtoit Empereur de Ruſſie, faiſant la guerre en Hircanie, les peuples de la baſſe Armenie ſe remirent en ſa puiſſance, & le reconnurent pour leur Souverain. Le Moſcovite en a toûjours gardé le titre & la pretention des trois Seigneuries, dequoy il a jouy quelques années. Mais le Grand Seigneur qui vouloit debiliter cette puiſſance, ſe joignit avec les Tartares, pour luy oſter la commodité de pouvoir ſecourir les Armeniens quand ils ſeroient attaquez, & ce fut en cette guerre que les Tartares Precopenſes, joint avec les forces Turqueſques, envahirent Moskou, & qu'ils ont contraint le Grand Duc de ruïner quinze lieuës de païs, de peur que les Tartares ne retournaſſent en Moſcovie, à cauſe qu'ils n'ont point de proviſions ny aucuns moyens d'en faire, tant ils ſont pauvres, & qu'ils vivent ſeulement de ce qu'ils rencontrent châque jour, ce qui eſt cauſe que les Armeniens, qui s'eſtoient accordez & comme rendus au Moſcovite à cauſe de la Religion qu'ils ont commune, & crainte d'eſtre mal-traitez de luy, demeurent aujourd'huy comme tributaires du Turc; le Moſcovite en conſerve toûjours les interets.

Interets
Du Roy d'Armenie sur la Parthie, la Medie, & la Perse.

LOrs qu'Vssam Cassam Roy d'Assyrie minutoit la guerre contre les Chaldeens, Casmis hermite entra en sa chambre à l'heure qu'il alloit se mettre à table avec quelques Grands Seigneurs & le Chef de son armée ; & d'un bâton qu'il portoit comme un bourdon, il cassa quantité de verres, de bocals ; & de vases de crystal de grande valeur, qui estoient rangez sur une table prets à servir. On se persuada que cet Hermite estoit fol d'avoir fait ce dommage devant le Roy & sa compagnie, mais l'Hermite s'écria ; *Ie suis messager de Dieu, & dis & signifie au Roy qu'il devroit se hâter à courir sus à ses ennemis, qu'il briseroit, fracasseroit & reduiroit au neant comme j'ay fait cette verreriere qui estoit sur sa table.* Cela estant pris pour prophetie, Vssam Cassam mena ses troupes contre ses ennemis, qu'il défit à plate couture. Il conquesta la Medie & une partie de la Perse, dont ses successeurs se sont conservez les maîtres, C'est pourquoy les Roys d'Armenie s'intitulent aussi Roys de Parthie & de Perse, encore qu'Ismaël Sophy ait changé la domination par la nouvelle Religion qu'il y a introduite.

INTERETS
Du Grand Seigneur sur la Perse.

LEs Turcs tirent leurs noms de la Turcomanie, où ils ont demeuré longtemps : ils ne se sont agrandis que par le moyen de quatre disciples ou Missionnaires de Mahomet. *Mussa* fut celuy qui fit le plus grand progrez en Afrique, & qui subjugua l'Espagne. *Ottomar* s'estendit dans la Syrie, sur l'Archipel & dans la terre ferme du costé de l'Empire de Grece. Les Venitiens firent en ce temps-là une faute tres-considerable par une avarice excessive, elle attira les Turcs en Europe pour détruire les Bulgariens, avec lesquels ils avoient des deméléz, & quelques temps apres ils les chargerent sur leurs vaisseaux vers la mer noire, & les transporterent en Europe pour avoir un escu par teste de chaque soldat : vingt-cinq mil Turcs ayans mis pied à terre, subjuguerent les Vvalachies, la Maldovie, la Servie & d'autres Provinces avec tant de succez, qu'ils se sont rendus les maîtres de l'Empire de Grece d'Orient.

Varneus l'autre disciple courut par la Tartarie, & son compagnon *Nereus* en Perse & Corrosan ; qui professent encore aujourd'huy la Religion Mahometane.

Pour remedier à ce grand progrez, le Roy de Perse publia, que sur peine de la vie, les Mahometans eussent à sortir de ses Estats. En execution de cet Edict, les Turcs parti-

rent dans le dessein de descendre vers les parties meridionales. *Salma* qui estoit Chef de la premiere troupe, attendant que ses gens vinssent pour sortir ensemble, se retira sur la cime de la montagne *d'Ormus*, de laquelle on tire quantité de belles pierreries, comme escarboucles & saphirs, dont il fit bonne provision; apres qu'il eut demeuré en cette montagne quatre jours, & qu'il eut consideré la multitude effroyable des Turcs, ausquels il faloit distribuer les vivres, il appella les Chefs de chaque legion, & apres les avoir assemblez au nombre de six-vingt, il les harangua, & leur dit, que puisque l'on n'auroit jamais crû que le nombre des fideles fust si grand qu'il voyoit, que ce seroit offenser Dieu de se reconnoître fugitifs d'un païs où ils devoient pretendre, & partant que l'on eust à s'arrester là, jusques à ce que l'on eust deliberé, comment il faloit proceder à la publication de leur foy; & ensuite ils s'accorderent en public, que l'on mettroit dans un grand carquois six-vingt fléches, & qu'il n'y en auroit que trente de marquées, & que ceux qui auroient les marquées seroient designez Conseillers & Ministres d'Estat. Dans cette élection *Salma* eut une fléche marquée: Il faut, dit-il, que nous élisions quatre Chefs en ce Conseil, à la façon des Mahometans; & en effet, avec ces mêmes fléches, on en élût quatre, entre lesquelles il y eut une fléche dorée à la pointe, & marquée d'une couronne en bas, qui fut mélée parmi les autres, qui devoit rendre celuy qui la tireroit Roy & Monarque de

tout ce peuple : le sort tomba encore sur *Salma*, qui fut aussi-tost reconnu pour Roy par ce peuple, & en cette qualité il commanda que les hommes se separassent des femmes, & qu'ils se rangeassent en armée, & que les femmes, les enfans & les valetudinaires demeureroient au lieu du bagage. Ensuite il tourna la face contre la Perse, & par un heureux succez de ses armes, il se rendit maître de ce Royaume, & de celuy des Parthes & des Medes, que ses successeurs ont possedé paisiblement, s'estant joint d'interest avec le Grand Seigneur de Constantinople. Depuis trente ans Ismaël Sophy, fils d'un Marabon, ou prestre vicaire d'un Muphthy, voulant reformer la Religion Turquesque, y fut receu Prince avec applaudissement pour trois raisons ; La premiere est de la circoncision des femmes, parceque l'Alcoran ne veut pas qu'elles soient circoncises, & le Turc tient qu'il n'y a point de Paradis pour elles, disant qu'elles ne sont que des vaisseaux pour produire les hommes, & qu'il s'en faut servir comme d'une selle persée pour décharger les humeurs. En effet, ils ne leur donnent point d'entrée aux Temples, qu'ils appellent Mosquées, mais elle prient Dieu pour la prosperité de leurs maris, aux greniers de la maison ; le matin vers une fenêtre tournée à l'Orient ; à Midy vers la partie Australe ; sur le soir au Nord ; & quand elles se couchent à l'Occident : ce qui fait que les femmes des Perses croyent estre capables de la vie eternelle : On les criconcit par le retranchement d'une particule de leur nature,

nature, & on les apprend à combattre comme des hommes, ce qu'elle font courageusement contre les Turcs: Elles assistent leurs maris à la guerre, non seulement pour leur apprester à manger, mais aussi pour combattre & pour garder soigneusement le bagage.

Le Turc suivant l'Alcoran, ne reçoit point de Noblesse, & ne fait estat d'un particulier qui se croit issu d'une ancienne race, s'il n'en rend des preuves par ses actions; les Perses au contraire sont animez par le desir qu'ils ont de conserver la gloire & la reputation de leurs Ancêtres: c'est ce qui les fait comporter si genereusement à la guerre, où ils mettent d'ordinaire le Turc en déroute. Ce qui plaît encore aux Persans, c'est l'usage moderé du vin qui leur est permis; & en effet, ils font voir que le vin leur aide à surmonter les beuveurs d'eau, qui en sont plus flasques & plus debiles.

Les Ottomans pour marque de leur interest, continuënt toûjours leurs guerres contre les Persans, tantost du costé de la Medie, & tantost du costé de la Chaldée, dont Babylone est le sujet ordinaire.

INTERETS

Du Grand Seigneur sur le Royaume des Medes.

QVand le Grand Seigneur se fut rendu maître de Babylone, aprés en avoir massacré le Calife Bagtet, il pretendit in-

terest, comme estant son successeur, sur les Provinces voisines, & à toûjours desiré de joindre à ses Estats, la Medie. Pour cet Amurath III. il alla assieger la ville de Tauris qui en est la capitale: le siege ayant déja duré neuf mois, il se vouloit divertir, & alla à la chasse dans la forest d'Hircanie avec ses tygres qui luy servoient de chiens, il s'y échauffa de telle sorte, qu'il fut saisi d'une grosse fiévre dont il mourut. Zizim son fils aisné leva incontinent le siege, & rapporta avec grand honneur le corps de son pere pour le faire inhumer à Constantinople pendant qu'il y venoit, il apprit que son frere puisné Soliman s'y étoit fait reconnoître Grand Seigneur par les Ianissaires, ausquels il avoit donné grande quantité d'argent qui étoit dans les thresors de feu son pere, au lieu qu'on appelle *Chasna*, proche du Palais qui est bâti en forteresse avec huit fortes tours qui l'environnent.

Zizim fut contraint de quiter le corps de son pere & d'éviter la persecution & la jalousie de son frere, il s'enfuit à Rhodes où étoient les Chevaliers qu'on appelle aujourd'huy de Malthe, qui prennent ordinairement le nom du lieu où ils font leur demeure. Le Grand Maître & les Chrêtiens le prierent de se retirer ailleur, de peur de s'attirer pour ce sujet l'indignation & l'armée de son frere. Il s'en alla à Rome où le Pape Alexandre VI. le receut, & le baptisa apres qu'il eut promis de faire ses efforts pour rétablir le Christianisme au Levant & au Midy. Cela arriva dans le temps que Charles

Charles VIII. Roy de France fit la guerre en Italie, & qu'il conquêta le Royaume de Naples. Ils y entrerent tous deux à côté l'un de l'autre, sous un même dais, où il faut remarquer que Zizim tenoit la main droite en qualité d'Empereur. Son frere le Grand Seigneur envoyoit tous les ans à son frere Zizim, huit cent mil escus pour sa pension, le priant de ne manger point le pain du Chrêtien, mais qu'il s'y comportast honorablement sans s'y engager. Zizim s'accorda avec le Roy Charles VIII. de France & de Naples, d'aller attaquer le Grand Seigneur dans le Levant, & d'envoyer des armes pour les Chrêtiens qui étoient dans le païs, parce qu'ils n'osoient porter aucunes armes n'y porter épées ou couteaux pointus; En effet, on chargea six galeres d'épées, de picques & de hallebardes, qui furent portée à Thessalonique.

Le Pape Alexandre, jaloux de la grandeur du Roy de France, enragé d'ambition de rendre son fils Borgia Roy d'Italie, suivant sa devise, *aut Cæsar aut nihil*, envoya *Joseph Barini* & *Melchior Francipiani* au Grand Seigneur, l'avertit de l'entreprise des Chrestiens sur son Estat, il mandoit aussi à Soliman, que s'il luy vouloit bailler la pension de trois ans de son frere, qu'il luy envoyeroit sa teste, & le delivreroit des entreprises des François contre luy. Aussi tost l'argent fut conté dans la ville de Raguze, que le Pape fit porter à Ravenne, & dans un festin, ou le Pape invita Zizim, il luy fit troubler l'esprit par un poison & le fit con-

duire en un lieu où l'on luy trancha la teste, que l'on envoya à Constantinople. Incontinent apres le Pape Alexandre suscita une ligue offensive entre les Princes d'Italie, & les Republiques contre les François, dont il estoit le chef pour les chasser d'Italie. La ligue leur donna la bataille de Fornoüe prés de Parme, où le Roy de France, qui n'avoit que quatorze mil soldats seulement, passa sur le ventre de toute l'armée Italienne, composée de soixante & dix mil hommes. N'étoit-ce pas là un brave Pape pour la cause de JESUS-CHRIST.

Soliman pretendit ensuite son interest sur les Medes, disant qu'il desiroit y continuer la guerre pour la retirer des mains du Persan, puis qu'il estoit heritier d'Amurat son pere ; & en effet, les Grands Seigneurs de Constantinople y ont souvent mis le siege ; mais le Roy de Perse y a opposé l'interest des Princes voisins, qui ne seroient pas en seureté si le Grand Seigneur en estoit le maître ; de sorte qu'en quatre sieges que le Turc y a formez, le Moscovite, le Tartare, & l'Armenien ont fait des diversions, & les Chrêtiens aussi du costé de Hongrie.

Neanmoins il proteste toûjours, & continuë ses interets.

INTERETS

Du Grand Seigneur sur Barganasse.

CE Royaume de Barnagasse s'estend le long de la mer rouge en Afrique, vis à vis

vis de la Rabie, & le Grand Seigneur y pretend intereſt, à cauſe qu'il dependoit du Grand Sultan d'Egypte, duquel il ſe porte pour ſucceſſeur; il a pourſuivi ce Roy, afin d'avoir les deux coſtes de la mer rouge: mais ce Prince qui n'a pas aſſez de force pour luy reſiſter ſeul, s'eſt joint avec la Reine de Nubie. Les Nubiens ne veulent point de Rois à cauſe de l'exceſſive ambition des hommes, ils éliſent une femme qui leur commande, & ſe liguent d'ordinaire avec le Grand *Negus*, ou *Prete-jan*, autrement Roy des Abyſſins, leſquels tous enſemble menacent le Turc s'il les attaque de rendre l'Egypte inutile, qui eſt une de ſes plus riches Provinces. Ils le peuvent faire facilement, en détournant le cours du Nil par les terres des Abyſſins & de Barnagaſſe, en le faiſant entrer en la mer rouge; par ce moyen l'Egypte ſeroit entierement ſterile & inutile, d'autant qu'elle ne produit rien que par l'arrouſement du Nil; car il n'y pleut jamais, ou fort rarement. Cela arreſte la fureur Turqueſque, qui a peur de perdre la plus fertile Province du monde, peuplée de tant de grandes & de riches Villes.

Neanmoins il y conſerve toûjours ſon intereſt pour le faire valoir en temps & lieu.

INTERETS

Du Sophy de Perſe ſur Omus.

CE Royaume appartenoit autrefois aux Perſans, & enſuite à un Roy qui eſtoit

tributaire du Scah de Perse, celuy-cy faisant la guerre avec deux petis Roys Arabes Mansulmans, c'est à dire de la religion Turquesque, s'allia avec Alphonse Alburquerque General des Portugais, en 1507 par le secours duquel il establit à Ormus le plus grand commerce des Indes, sous quelque dependance des Portugais qui y avoient construit une belle Ville & une forte Citadelle.

En l'an 1566. pendant que le Grand Seigneur assiegeoit Tauris, la capitale dés Medes, les Portugais prirent l'Isle de S. Laurens, dite Madagascar, & remontant la coste ils arriverent à Ormus, ou le Roy d'Ormus traita avec eux derechef pour le commerce, parceque ni les habitans du Midy & d'Orient, ni ceux d'Arabie, ne pouvoient mettre aucun grand vaisseau sur mer pour la negociation, ou pour une armée navale faute de bois pour les bâtir, & de chanvre pour les cordages & les voiles; outre que ces païs-là n'ont point de fer pour les liaisons & les clouëures, ce qui est une raison de leur estroite amitié.

Le Roy de Perse voyant ensuite qu'ils avoient déja bâty des forteresses, & conquesté beaucoup de terres à l'entrée du golfe Arabique, leur a quitté le Royaume d'Ormus aprés la mort de Verzam Roy d'Ormus, qu'on accusoit d'intelligence avec le Turc. Il faut remarquer qu'on y pesche les plus belles & les plus fines perles de l'Univers, mais quand les Portugais avoient fait leur pesche de ce costé-là, & qu'ils sortoient du golfe, les Hollandois les surprenoient, &
leur

leur enlevoient leur marchandises Pour éviter cette perte, ils ont fait bâtir deux forteresses sur cette coste pour conserver leur pesche, & pour se défendre des courses des Hollandois. Mais le bruit des canons que l'on y tiroit : chassa les huitres à perles de l'autre coste, & le priva de ce revenu : les huitres qui produisent les perles, les perdent par le tonnere & par le bruit du canon, qui en fait mêler la matiere avec le suc, de la maniere dont les brebis avortent, & perdent leurs agneaux qui déperissent en leur ventre. On les trouve à present en la coste opposite proche l'Arabie.

Les Portugais s'étans fortifié en ce païs ont denié le tribut dû au Roy de Perse, & ont encor occupé la Caramanie, & quelques places qui luy appartenoient sur la mer. Les Anglois ont esté bien-aises de cette division, & s'en sont servis à leur profit, en traitant avec Scah Abbas pour chasser les Portugais d'Ormus : ce qu'ils executerent conjointement en 1622. à force ouverte avec la perte de vingt millions pour le Portugais, en perles, pierres precieuses & marchandises. Le Scah de Perse a fait alors renaître ses interets, à cause de la contestation des Anglois, il a ruïné Ormus, & a bâty dans le voisinage Baudar Abassi, qui veut dire le Port d'Abbas, où il a transferé tout le negoce.

INTERETS
Du Sophy de Perſe ſur la Chaldée & Babilonne.

QVoy que le Grand Calife Bagtet de Chaldée fût joint d'amitié avec le Calife Pharnaſe des Perſes, des Indes de la Tartarie de Zagathay, ſa domination qui eſtoit tres-puiſſante, excita le Grand Seigneur Sultan Selim de l'uſurper. Pour y parvenir il ſe ſervit de ce ſtratageme.

Il envoya des Ambaſſadeurs au Calife Bagtet, qui luy dirent de ſa part que le Grand Seigneur vouloit reconnoître ſon Califat & ſa primauté ſpirituelle, de la méme façon dont les Chreſtiens reconnoiſſent la Papauté, puis qu'il eſtoit le plus proche des Califes, & le mieux aſſorty de belles villes; qu'en effet Bagtet, qui eſt edifiée ſur la jonction du Tigre & de l'Euphrate, eſtoit la plus opulante ville du monde, depuis qu'il l'avoit reculée de quatre lieuës de ſon ancienne ſcituation, à laquelle pour cette raiſon il avoit donné ſon nom au lieu de celuy de Babylonne qu'elle avoit auparavant. Qu'ainſi le Grand Seigneur jugeoit cette ville là plus capable de la ceremonie qu'il y devoit pratiquer. Qu'il y vouloit aller avec tous les plus grands de ſon Royaume & de tous ſes Eſtats pour luy baiſer les pieds, & luy rendre les meſmes reſpects que les Chreſtiens rendent à leur Pape; à la charge auſſi que les Ottomans ſeroient declarez les fils aînez de ſon

Califat,

Le Grand Seigneur qui avoit conduit deux cent mil hommes avec luy, assisté du grand concours de ceux qui vouloient voir cette ceremonie qui combattoit la foy & la Religion Turquesque, se saisit de la Ville de Bagtet, la fortifia contre le Persan; & c'est ainsi qu'il s'est rendu maître du païs de Chaldée & de Babylonne.

Cette conqueste diminua les forces du Persan par l'alliance qu'il avoit avec le Calife, & augmenta les forces du Grand Seigneur. Il pretend toûjours neanmoins au recouvrement des Provinces qu'à perduës le Calife, & pour marque de son interest il a continué la guerre en Babylonne: En 1646. le Persan la prit malgré les efforts du Grand Seigneur, mais parce que le Bassa *Haguet* qui l'avoit laissé prendre fut tué par les Ianissaires: son successeur l'a recouvrée, & depuis le Persan l'a prise encor, l'an 1659. & la garde à cause de l'interest qu'il a sur toute la Chaldée.

INTERETS

Du Sophy de Perse sur l'Idumée, & sur l'Arabie superieure.

LE Roy de Perse a conservé ces Provinces par le secours qu'il a donné au Roy appellé Assassin comme les Turcs, & les trois Caravannes qu'ils envoyent châque année à la Mecke & à Medine, pour visiter la Mosquée, dans laquelle on voit le corps de Mahomet suspendu en l'air, ce qui passe chez

chez eux pour le plus devot de tous les voyages.

La premiere Caravanne vient au Printemps : l'on y voit d'ordinaire soixante & dix mil pelerins Turcs qui viennent d'Esclavonie, de Dalmatie & de Grece: au passage desquels on fait de grandes charitez, & mesme l'on y fait conduire l'eau par des canaux avec des abbrevoirs, & quantité de vivres qu'on leur donne en abondance : ils ont aussi d'ordinaire quinze à vingt mil chevaux, ânes & mulets, chargez des choses necessaires, & des dons qu'ils y veulent faire par devotion.

En Esté vient la Caravanne d'Afrique.

En Autonne arrive la grande Caravanne d'Asie & des Indes.

Le Roy Assassin surnommé la Montagne, fit bastir un Palais à trois corps de logis, dans un passage fort frequenté des Européens & des Asiatiques. Celuy qui estoit sur le chemin servoit de retraite à tous les Pelerins. On choisissoit d'entr'eux quelque melancholique qu'on jugeoit propre pour la suite. Apres luy avoir donné un medicament narcotique pour l'assoupir, on le transportoit au second corps de logis, dans lequel on luy faisoit voir des choses extraordinaires : il y recevoit toute sorte de plaisirs en la conversation de ceux qui sembloient estre des Anges envoyé pour luy complaire, où apres y avoir gouté toute sorte de delices, on luy donnoit derechef un dormitif, dans l'effet duquel on le transportoit au troisiéme, où il estoit reveillé par une musique

ravissante

chez eux pour le plus devot de tous les voyages.

La premiere Caravanne vient au Printemps : l'on y voit d'ordinaire soixante & dix mil pelerins Turcs qui viennent d'Esclavonie, de Dalmatie & de Grece: au passage desquels on fait de grandes charitez, & mesme l'on y fait conduire l'eau par des canaux avec des abbrevoirs, & quantité de vivres qu'on leur donne en abondance : ils ont aussi d'ordinaire quinze à vingt mil chevaux, ânes & mulets, chargez des choses necessaires, & des dons qu'ils y veulent faire par devotion.

En Esté vient la Caravanne d'Afrique.

En Automne arrive la grande Caravanne d'Asie & des Indes.

Le Roy Assassin surnommé la Montagne, fit bastir un Palais à trois corps de logis, dans un passage fort frequenté des Européens & des Asiatiques. Celuy qui estoit sur le chemin servoit de retraite à tous les Pelerins. On choisissoit d'entr'eux quelque melancholique qu'on jugeoit propre pour la suite. Apres luy avoir donné un medicament narcotique pour l'assoupir, on le transportoit au second corps de logis, dans lequel on luy faisoit voir des choses extraordinaires : il y recevoit toute sorte de plaisirs en la conversation de ceux qui sembloient estre des Anges envoyé pour luy complaire, où apres y avoir gouté toute sorte de delices, on luy donnoit derechef un dormitif, dans l'effet duquel on le transportoit au troisiéme, où il estoit reveillé par une musique

ravissante, & puis on luy déployoit toute sorte de richesses, & des choses qui transportoient l'esprit de l'homme aux plus grands contentemens : dans le milieu de ces douceurs il recevoit une somme d'argent considerable, & l'ordre d'effectuer ce qui servoit à la grandeur & à la puissance du Roy Assassin sous pretexte de Religion, avec des lettres de la part du Roy : une figure pareille à celle d'un Ange l'avertissoit encor que s'il executoit avec generosité les commandemens de Dieu dont il venoit d'estre chargé, il joüiroit dans l'éternité des joyes infinies dont il n'avoit là goûté qu'une petite partie. On l'assoupissoit encor sans qu'il s'en aperceust, & on le remettoit au premier corps de logis, où il estoit tellement estonné, qu'il eust crû avoir songé si la solidité de ses lettres, & de son argent ne l'en eust asseuré. Pour meriter donc d'entrer dans ce Paradis qu'il avoit vû, il alloit trouver les Princes, ausquels les lettres de creance s'adressoient, & lors qu'on vouloit apprendre de sa bouche le particulier de son ambassade, étant seul avec le Prince il le poignardoit, & lors le Roy Assassin qui tenoit son armée preste, & assailloit l'Estat du Prince tué. Par ce moyen il se rendit maistre de seize Provinces, dont le nom d'Assassin a esté attribué à tous ceux qui massacrent leur ennemy de guet-à-pend.

Ce Roy dépendoit du Roy de Perse pour deux raisons. La premiere, par conservation, entant que le Roy de Perse l'a maintenu contre les Turcs, & contre les Arabes.

Secondement, parce qu'il avoit declaré son Etat tributaire au Roy de Perse, auquel il faisoit quelque reconnoissance des Provinces conquises, ce qui a causé son interest.

INTERETS
Du Sophy de Perse sur la Caramie.

CEtte Province est au midy de la Perse, l'une des plus riches pour l'industrie des habitans, & pour les matieres des artifices, qui soient dans l'Vnivers, les sabres & les coutelats qui s'y fabriquent sont les meilleurs du monde ; aussi se debitent-ils aisément dans la Cour du Grand Seigneur, du Sophy & des Princes d'Afrique : leur acier est tel qu'il coupe l'autre fer facilement ; ce païs est remply des plus fines soyes qui se puissent trouver, l'on y fait draps d'or, d'argent & de soye, les brocarts & brocatels.

Les Portugais en ont occupé une partie, & le Roy Corozan l'autre, c'est pourquoy le Persan a toûjours protesté de leur inique usurpation, & en a fait son interest.

INTERETS
Des Arabes sur les Indes Orientales, l'Afrique & l'Espagne.

IL y a quatre Arabies, l'une est la deserte, en laquelle le peuple d'Israël se refugia, aprés estre sorti d'Egypte, à cause

ſe de la perſecution du Roy Pharaon, l'autre s'appelle Petrée, à cauſe de la quantité de ſes rochers, ou plutoſt de la Ville *Petra*, qui eſt la principale. La troiſiéme eſt l'Arabie Troglodtitique. La quatriéme l'Arabie heureuſe, laquelle ne produit point d'herbes, de racines, ou d'autres drogues; qui ne ſentent bon; elle s'appelle heureuſe, à cauſe de la grande fertilité, & de l'abondance des choſes odoriferantes, quoy qu'elle manque de la pluſpart des choſes neceſſaires à la vie, qui ſont commune dans la pluſpart des autres Provinces.

Les Arabes ont eſté d'antiquité fort vaillans, & ont ſouvent penetré dans les Indes Orientales; entre toutes les nations du monde, il ne s'en eſt point trouvé qui ayent tant couru & conqueſté de païs; en quoy les Eſpagnols les ont imitez, & pour montrer ce qu'ils ont fait au Levant, où ils ont intereſt, nous conſiderons les Indes qui ſont divisées en deux parties. La premiere Inde eſt celle qui prend ſon nom du fleuve *Indus* qui eſt un des plus grands de l'univers, remply de Crocodiles & d'hypopotames, comme le Nil, elle comprend la partie du *Corozam*, qui eſt ſur le bord de deça le Gange. Apres qu'Alexandre le Grand eut penetre les Indes plus Orientales, on appella proprement Inde ce qui eſt depuis le fleuve *Indus* juſques à l'Oceã Oriental qu'on appelle *Ocean..s Eous*; d'où on la diviſe en deux parties ſçavoir *India citra Gangem India vltra Gangem*, parce que le fleuve Gange la diviſe par deux moitiez, ſe déro-

derogeant en suite dans le golfe de *Bengala*.

Les Arabes ont fait de notables progrez du Costé de la Caramanie, & puis vers les Indes où ils ont conquis une partie du Royaume de *Siam* & *de Cambaye*, ils y ont aussi acquis le *Pegu*, qui est tres-puissant Royaume proche de *Bengala* & de la Chine, où ils ont occupé depuis quelques années la Cochinchine, qui est la partie de la Chine la plus Meridionale.

Ils ont des interets sur les Espagnols qui ont occupé *Goa*, en laquelle est le Magazin de toutes les richesses des Indes Orientales pour le commerce des Indes avec les Européens & le *Calecut*, qui sont les places que les Arabes avoient fortifiés, desquelles les Espagnols se sont rendus maîtres par l'affection de ces peuples qui les cherissent à cause qu'ils leur servent à debiter ce qu'ils ont, & recevoir ce qu'ils desirent des autres nations pour leurs navigations ordinaires.

Il y a encore d'autres Indes, qui sont les Occidentales, c'est pourquoy le Roy d'Espagne prend le tître de *Todas las Indias orientales y ponientales*.

Les Arabes ont fait d'autres conquestes en Afrique depuis le détroit de *Babelmandel*, qui est l'entrée de l'Ocean Indique, dans la mer rouge, jusques vers l'isle de Madagascar. Melinthe avoit esté aussi occupé des Arabes, mais par le traitement tyrannique que *Gonza* Arabe montra en diverses occasions, ils se sont rebellez, & les Melinthois vivans en Republique, sont soûtenus du Roy des Abyssins. Au bas de l'Afrique, qui semble estre le lieu le plus delicieux du monde, ils ont occupé

cupé le puissant Royaume *de Monomotapa*, qui a esté depuis occupé par les Espagnols. Les Arabes possedent encore beaucoup de Provinces sur les costes Orientales d'Afrique; *Angola*, *Congo*, *Manicongo*, *Fara*, *Benin*, & une partie de la Guynée.

Le Calife *Musa* qui commandoit en Afrique, a aussi conquesté l'Espagne. La paillardise de *Dom Roderigo* d'Espagne & le dernier des Gots, en fut la cause, car ayant violé la fille du Comte *Juliano de Cassa*, son Ambassadeur en Afrique vers le Calife, celuy-cy, qui ne peut supporter cet affront, resolu de s'accorder avec le Calife, & d'en tirer vengeance. En effet, il luy promit de luy faire conquester l'Espagne, ce qui fit, en amusant le Roy d'Espagne des propositions de paix; mais pendant qu'il n'avoit point d'armée sur pied, il fit entrer les Mores d'Afrique en Espagne: le Roy Dom Roderic fut tué au combat, & son Royaume fut pris par les Mores qui l'ont possedé durant sept à huit cens ans, d'où les Arabes pretendent d'avoir un juste interest sur l'Espagne, dont ils ne doivent pas quitter le titre.

Les Espagnols descendus des Gots, opposent leurs interets à ceux des Afriquains: Lors que les Mores eurent conquesté l'Espagne, ils vinrent jusques aux Pirenées; La Religion Chrestienne estoit tolerée en Espagne, à la charge qu'ils celebreroient le service divin à la Muse Arabe, à la façon que *Musa* Arabe leur permettoit, qui est un nom usité en Espagne, en quelque jour des festes solemnelles. Quelque temps apres, les Arabes

Arabes Afriquains ne voulans permettre autre exercice de la religion en Espagne que la leur, se resolurent de conquêter la France & l'Allemagne pour les reduire à leur creance.

Leur Chef estoit *Smaragdus* Grand geant, qui traversa l'Espagne pour venir en France. *Dom Garcias* neveu de Dom Roderic qui s'estoit retiré dans la Navarre & dans la Biscaye, en avertit les François pour en empescher le passage; les Gascons & les Languedociens y accoururent les premiers; il fit apporter les vivres de son armée, & fit mettre le feu à tout le pillage qu'ils avoient fait sur les Mores d'Espagne; il fit aussi brûler les provisions de bouche & harangua les soldats, leur disant qu'il n'y avoit point d'autre esperance que de vaincre l'ennemy pour avoir la vie eternelle, & la reputation de proteger la foy: & qu'il faloit aller souper, ou en paradis, ou de ce que les ennemis avoient emprunté pour eux. Apres avoir combatu genereusement, il defit l'avantgarde. *Smaragdus* Roy d'Afrique demanda qui estoit celuy qui osoit luy faire resistance; *Garcias* s'estant montré, fut méprisé à cause de sa petite taille, & il les deffia avec dix autres contre luy au combat: *Garcias* se presenta seul: & comme *Smaragdus* déchargea avec une grande & pesante épée, un coup d'estramaçon, croyant luy couper la teste: le coup fut soûtenu par *Garcias* sur son épée, mais de sorte qu'il luy engourdit le bras & la main, neanmoins il soûtint son épée, & la fourra entre le hausse col & la casaque dans la gorge de *Smaragdus* qui tomba

à la

à la renverse ; il luy arracha la grande chaîne d'or qu'il portoit au col avec grande emeraude au bout en forme de medaille, qui est aujourd'huy celle qu'on represente autour des armoiries de Navarre ; *Garcias* poursuivit sa Victoire, & occupa avec son armée le Royaume d'Arragon ; de Leon, les Asturies & la Biscaye.

Les Arabes y conservent toûjours leurs pretentions, mais le Turc qui peu à peu s'est rendu maître de leurs terres, leur ostera le moyen de les pouvoir jamais faire valoir. Il les oblige seulement à luy garder les Royaumes d'Alger, de Thunis, de Fez & de Maroc, contre les forces des François, qui y ont prit Gigery, en 1664. des Anglois & des Portugais qui y ont beaucoup de places plus considerables.

INTERETS

De l'Empereur de la Chine sur ses Voisins.

LEs Empereurs de la Chine font un serment solemnel à leur couronnement, par lequel ils promettent qu'ils ne feront jamais la guerre pour augmenter leur Empire par de nouvelles conquestes, mais qu'ils se contenteront de leur domination. Ils promettent aussi d'empescher qu'aucun Chinois ne sorte du païs, crainte d'y apporter quelque doctrine ou coustume estrangere, qui fust contraire à leur façon de vivre & à leur religion, & de ne laisser aussi entrer aucun estranger en

leurs

leurs Estats, de peur qu'il n'y introduisit des nouveautez.

Apres que le Grand *Cham de Cartaio* luy eut ravy cinq grandes Provinces, il resolut pour se defendre de sa puissance, de bastir de grandes murailles, fortifiées de bonnes garnisons jointes à des montagnes inaccessibles, dont la longueur est de 870. lieuës, ce qui ne prescrit pourtant pas son interest sur ces Provinces qui luy ont esté injustement usurpées. Les Tartares ont enlevé depuis plus de la moitié du Royaume de la Chine, *Nanquin* entr'autres qui en est la capitale. De telle sorte, qu'au lieu mesme d'estre en estat de recouvrer les païs perdus, les Chinois ont bien de la peine de conserver le reste, & ce sont les dernieres nouvelles qui en ont esté apportées en 1664.

Le Roy de *Pegu*, aidé par les Arabes, luy a enlevé la Kochinchine depuis peu d'années, & les Roys de *Siam* & le Roy de *Cambaia* une autre partie, contre lesquels il s'est retranché sans combatre, mais il demeure toûjours sur la défensive.

Le trafic des denrées & des fabriques de la Chine, se fait dans les Isles prochaines, où l'on porte tout ce qui s'expose au commerce sans entrer dans la Chine. Ceux du païs qui sortent avec leur truchement, donnent caution de retourner dans leurs maisons, & de ne point passer l'Isle; Macao est la seule ville où il est permis aux estrangers d'aborder.

L'Empereur de la Chine a aussi interest sur l'Isle du Iapon, où les Portugais possedent quelques

quelques places. Les Hollandois en ont aussi une partie ; mais parce que l'Isle estoit de la jurisdiction des Chinois, ils y conservent leurs interests.

INTERETS

Du Grand Negus ou Roy des Abyssins, appellé en Europe. Prete-jan.

C'Estoit un des plus grands Monarques de l'univers, qui possedoit toute la basse Afrique, depuis la Lybie inferieure, la Lybie superieure & le fleuve *Niger* jusques à l'extremité du Cap de Bonne Esperance, vers le golfe Leon ; & du costé d'Orient, depuis la mer rouge jusques à la mer pacifique ou Occidentale. Quantité de ces Provinces luy ont esté enlevées par des Princes particuliers, donc quelques-uns luy payent tribut.

Il ne laisse pourtant pas d'estre tres-puissant, il habite sous la Zone torride, & s'accorde avec la religion Iuifve & la Chrestienne, parce qu'ils usent de circoncision, & baptisent en eau & feu. La Circoncision s'y observe, parce que *les Negus* disent qu'ils descendent en droite ligne de *Salomon*, lors que la Reyne de *Saba* luy porta de grands presens, & luy demanda pour toute grace qu'il voulust bien l'engrossir, afin qu'elle emportast des marques de sa sapience en son

païs

païs des Abyssins. C'est de là que son provenus les droits de Iudaïser en cette circoncision.

Ce Prince est fondé en legitimes interets pour les Provinces qui luy ont esté soustraites par les Arabes.

FIN.

MAXIMES
DES
PRINCES
ET
ESTATS
SOUVERAINS.

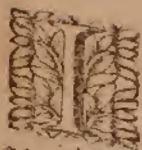


Sur l'Imprimé

A COLOGNE.

M. DC. LXXVI.

AU LECTEVR.



'Avois déja mis ſous la preſſe *les Interets des Princes*, lors que par hazard cette piece me tomba entre les mains ; Et parce que celle-là traite des Interets des Puiſſances ſouveraines, & que celle-cy montre leurs veritables Maximes ; j'ay voulu mettre au jour ce traité & le joindre au precedent, afin qu'on puiſſe voir en meſme temps les pretentions que les Princes ont les uns ſur les autres, qui ſont la ſource de toutes les guerres & de tous les differens qu'ils ont ſi ſouvent entr'eux, & puis qu'elles ſont les Maximes qu'ils doivent tenir pour l'accroiſſement & la conſervation de leurs Eſtats, & quelles regles ils doivent obſerver pour bien gouverner & parvenir au recouvrement des terres & des droits qu'ils croyent avoir eſté uſurpés ſur eux. Monſieur de Rohan qui eſtoit un excellent Capitaine & un des grands Politiques de ſon temps, & qui n'avoit pas moins de connoiſſance des affaires d'Eſtat que de celles de la guer-

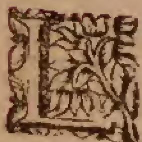
re, a traité de cette matiere & y a parfaitement bien reüssi, mais il est fort succinct & ne parle que de quelque Prince Chrestiens, au lieu que l'auteur de cette piece traite de tous les Souverains considerables de la Chrestienté, & de tous les Potentats infidelles qui ont de interets communs avec eux ou à cause de leur situation & de leur voisinage, ou pour quelque autre consideration. Il est vray qu'il a marché sur les traces de Monsieur de Rohan, a suivy son dessein & ses pensées, & s'est servy de ses mesmes expressions, dans la pluspart des choses dont ils ont traité tous deux, hormis en quelques endroits où il employe d'autres termes & establit des Maximes nouvelles & differentes de celles de Monsieur de Rohan, parce qu'estant plus moderne il a crû d'avoir une connoissance plus particuliere de ces affaires. Mais dautant que ce Duc a fort bien reüssi dans les Maximes qu'il a établies, & qu'il a parlé des choses qu'il y traite comme s'il les eût déja vûës, j'ay voulu les ajoûter apres celles de cet Auteur

Auteur dans les lieux où il en donne de differentes, avec les reflexions ou les discours qu'il a faits sur les principales affaires qui ont esté agitées de son temps dans la Chrêtienté, où il fait voir que les mauvais succées qui s'en sont suivis, ne sont provenu que parce que les Princes ont abandonné leurs veritables Maximes: d'où l'on peut aussi apprendre qu'en matiere d'Estat, on ne doit jamais se laisser conduire au desirs déreglés, qui nous portent bien souvent à entreprendre des choses au de-là de nos forces, ny aux passions violentes qui nous agitent diversement, selon qu'elles nous possedent, ny aux opinions superstitieuses qui nous donnent des scrupules mal conçûs, mais à nostre propre interest, guidé par la seule raison, qui doit estre la regle de nos actions, afin que par ces exemples nous voyons, comme dans un miroir, les fautes d'autruy & que nous en fassions nostre profit. Au reste, comme il y a prés de trente ans que Monsieur de Rohan est mort, & plus de vingt que cet Auteur a composé son

livre, ils n'ont pas pû prevoir les changemens qui ſont du depuis arrivés dans divers Eſtats, & particulierement en Angleterre, en Pologne en Suede, & en Dannemark; mais j'ay tâché d'y ſuppléer par de petites Remarques que j'ay faites ſur ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable, & dont j'ay pû avoir une particuliere connoiſſance, leſquelles j'ay ajoûtées à la fin de leurs Maximes pour la ſatisfaction & commodité du Lecteur.

PREFACE
DE
M. DE ROHAN,

Sur les Interets des Princes, qu'il a composés.



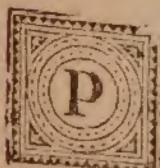
Es Princes commandent aux peuples, & l'interest commande aux Princes. La connoissance de cet interest est d'autant plus relevée par dessus celle des actions des Princes, qu'eux-mesmes le sont par dessus les peuples. Le Prince se peut tromper, son Conseil peut estre corrompu; mais l'interest seul ne peut jamais manquer, selon qu'il est bien ou mal entendu, il fait vivre ou mourir les Estats: Et comme il a toûjours pour but l'accroissement, ou pour le moins la conservation? Aussi pour y parvenir faut-il qu'il se change selon le temps. De sorte que pour bien considerer l'interest des Princes d'aujourd'huy, il n'est point besoin de remonter fort haut? Mais seulement de prendre sur le pied des affaires presentes. Pour cet effet il faut poser pour fondement, qu'il a deux Puissances dans la Chrétienté, qui sont comme les deux Poles, desquels descendent les influences de la paix & de la guerre sur les autres Estats, à sçavoir les Maisons de France & d'Espagne. Celle d'Espagne se trouvant accruë tout d'un coup, n'a pû cacher le dessein qu'elle avoit de se rendre maistresse, & de faire lever en Occident le Soleil d'une nouvelle

Monarchie. Celle de France s'est incontinent portée à faire le contrepoids. Les autres Princes se sont attachez à l'une, ou à l'autre, selon leur interest. Mais d'autant que sur ce qu'il a esté, ou bien, ou mal suivi, il a causé la ruine des uns, ou la grandeur des autres? J'ay resolu de faire voir en ce present Traité, Premierement quel estoit le vray interest de ces deux grandes Puissances, & des autres qui semblent en quelque façon dépendre de leur protection. Apres cela, je montreray combien on s'est éloigné de ce vray interest, ou pour n'avoir pas esté bien entendu par le Prince, ou pour luy avoir esté déguisé par la corruption de ses Ministres.

MA

MAXIMES DES PRINCES ET ESTATS SOUVERAINS.

Quatre choses necessaires pour bien juger des Maximes d'un Prince.



OUR bien juger des Maximes que les Princes doivent garder chacun en la conduite particuliere de leurs Estats, il faut necessairement axaminer quatre choses, leur Religion, leurs Alliances, la situation de leur pays, & les pretentions qu'ils ont les uns sur les autres.

Chacun sçait quelle Religion ils professent : la Geographie enseigne la situation de leur pays : l'histoire du dernier siecle découvre leurs Alliances, & la meilleure partie des pretextes, sur lesquels ils fondent leurs pretentions les uns sur les autres. De sorte qu'à la reserve de quelques matieres qui sont en fort petit nombre, il n'est pas besoin d'estre beaucoup versé dans les histoires éloignées de nostre siecle ; Et en suite il faut conclurre qu'avec un peu de raisonnement, on peut sans beaucoup de peine, juger au vray si châque Prince suit ou abandonne les

Maximes necessaires à la conduite particuliere de son Estat.

La Religion.

LA Religion est considerable par les effets qu'elle produit en suite du pouvoir qu'elle a sur les peuples.

Le premier est quand elle se trouve differente dans deux nations, souvent elle les rend irreconciliables. C'est pour ce sujet que Ladislas, Roy de Pologne, estant Catholique, voit peu d'esperance de r'entrer en la possession du Royaume de Suede qui fut usurpé sur le feu Roy Sigismond son pere par Charles Prince Lutherien.

Et on ne veut pas pour une semblable raison, que la Reine de Suede estant Lutherienne épouse l'Electeur de Brandebourg, qui fait profession du Calvinisme, encore que ce mariage fut tres-utile aux deux parties : Car outre qu'il vuideroit le different touchant la Pomeranie, il est certain que cette Reyne ne peut pas s'allier plus avantageusement qu'à cet Electeur, pour affermir ses affaires en Allemagne, & se rendre redoutable à toutes les Provinces du septentrion, & mesme que d'autre par cet Electeur ne peut pas trouver un meilleur party ny plus sortable à sa naissance que cette Reyne de Suede sa Cousine germaine, fille d'une sœur du feu Electeur de Brandebourg, & à qui le feu Roy de Suede avoit mesme déja fait quelque ouverture de ce mariage entre leurs enfans.

L'Autre

L'autre effet de la Religion est, que quand elle est differente dans un Estat, elle y cause assez souvent des guerres civiles qui donnent des occupations chez soy au Prince, & l'empeschent souvent de porter ses pensées aux affaires étrangeres. L'exemple s'en est vû dans la France sous les derniers Regnes, & se voit aujourd'huy dans l'Angleterre.

Les Alliances.

LEs Alliances doivent estre considerées selon leurs diverses natures. Les unes sont entre les Princes voisins & issus de mesme sang & d'une mesme tige en ligne masculine; les autres sont contractées par mariages & par les femmes. Les unes sont entre Princes voisins; les autres entre Princes éloignés l'un de l'autre. Les unes sont entre Princes égaux; les autres sont entre Princes inferieurs l'un à l'autre.

Quant aux Alliances des Princes issus d'une mesme tige en ligne masculine qui n'ont pas leurs Estats voisins l'un de l'autre, l'amitié se maintient ordinairement entr'eux; car alors la puissance de l'un ne baille point de jalousie à l'autre: C'est pour cela qu'on void une grande union entre les deux branches de la maison d'Autriche, dont l'aisnée possede les Royaumes de Castille & d'Arragon avec leurs dépendances, dedans & dehors l'Espagne: Et la Cadette tiét outre l'Empire les Royaumes de Boheme & de Hongrie avec les terres hereditaires de

la Maison d'Autriche. Et l'on doit dire le méme de la parfaite intelligence qui a toûjours esté & est encore à present entre les Roys de France & ceux de Portugal, quoy que le Roy de Portugal ne puisse pas porter en France la qualité de Prince du sang, ny pretendre à la couronne de France, dautant que parmy ses ayeuls on trouve deux Princes mais hors de legitime mariage, à sçavoir Iean de Portugal & un sien fils naturel, qui a esté la tige de la Maison de Bragance.

Quand deux Princes Souverains, issus d'une mesme tige, ont leurs Etats voisins l'une de l'autre, s'ils sont à peu prés égaux en puissance, la jalousie naîtra plus facilement entr'eux qu'entre les étrangers.

Les enfans du grand Constantin n'ont pû conserver la paix entr'eux. Les diverses branches de la posterité masculine de Charlemagne se sont entredéchirées par de continuelles guerres. Charles le Hardy dernier Duc de Bourgogne, voulut prendre le titre de Roy pour se rendre égal en dignité à Louïs XI. Roy de France, qu'il traversa toute sa vie; Et ce Roy pour la mesme raison ne voulut jamais consentir au mariage de la Fille & heritiere de ce Duc avec Charles Fils de France Duc de Berry son frere unique, ny avec aucun Prince des branches Royales d'Orleans & d'Anjou.

Mais au contraire, si deux Souverains issus d'une méme tige, & ayans leurs Etats voisins, sont inferieurs l'un à l'autre en dignité & en puissance, on les verra de bonne intelligence entr'eux.

L'inferieur prendra le party de l'autre pour conserver l'honneur de sa maison ; Et de mesme le plus puissant prendra l'autre en sa protection, & ne souffrira pas qu'on luy fasse aucun tort.

Ainsi dans la derniere guerre émeüe entre les couronnes de Suede & de Dannemark, les Ducs d'Holsace des branches de Sonderbourg & de Gotorp ; & mesme les Comtes d'Oldembourg & de Delmenhorst ont pris le party du Roy de Dannemark, chef de leur ligne & de leur maison : & il est à presumer que si lesdits Ducs ou Comtes estoient attaquez, le Roy de Dannemark s'interesseroit aussi dans leurs affaires.

Quant aux Alliances contractées par des mariages, à la verité quelquefois elles ne servent de rien, mais souvent elles servent pour un temps, bien qu'elles ne soient pas si fortes que celles qui sont tirées d'une mesme tige par des branches masculines avec le nom & armes d'une mesme maison.

Celles qui se font entre Princes voisins & capables de se donner de la jalousie l'un à l'autre par l'égalité de leur puissance ne servent de rien. Les Mariages des filles de France avec les Roys d'Angleterre n'ont appaisé les guerres entre ces deux nations, lors que l'Angloise croyoit estre aussi puissante que la Françoise : & depuis le dernier siecle, on a vû comme aucune alliance n'a jamais pû cimenter une parfaite intelligence entre les maisons de France & d'Autriche.

Les Alliances qui se font entre Prince voisins

voisins ou éloignés, qui sont inferieurs en puissance l'un a l'autre, peuvent servir quelque temps ; d'autant que ces Princes se tiennent honorez de telles Alliances, & pour marque de reconnoissance, se croyent obligez de favoriser le party des Maisons qui leur ont fait cet honneur. L'union de la France à l'Ecosse a esté renduë plus étroite par les mariages ; Les Roys d'Ecosse ont passé la mer avec seize mille hommes pour servir les Roys de France leurs beauperes. Les maisons de France & d'Autriche qui sont aujourd'huy les plus considerables, ont depuis les derniers siecles marié plusieurs de leurs Princesses aux Ducs de Lorraine & de Savoye pour les attirer à leur party.

Le feu Duc de Savoye Victor Amedée se declara pour Louys XIII. Roy de France son beaufrere ; & on croit que le dernier mariage du Duc de Baviere avec la sœur de l'Empereur n'est pas le plus foible lien qui le tient attaché au party Imperial. Charles V. Roy de France, qui a merité le surnom de sage, recommanda qu'on fist épouser au Dauphin son fils une fille d'Allemagne, parce que ce seroit soûmettre a la domination de la France, la famille avec laquelle se feroit cette alliance.

François I. se voulut rendre beaufrere de l'Electeur de Brandebourg, en luy faisant épouser Renée de France, sœur de sa femme ; & ce mariage ne s'estant pas fait, il la donna depuis au Duc de Ferrare ; qui prit le party de la France en Italie. Henry IV. épousa une Princesse de Toscane pour détacher

davantage

davantage des interests d'Italie le grand Duc son Oncle.

La situation du Païs.

ON ne sçauroit juger des Maximes du Prince si l'on ne connoit la situation de son païs, & celle des Estats de ses voisins. Pour cette raison Constantin le Grand, aprés avoir partagé l'Empire Romain à ses trois fils, leur laissa un livre dans lequel estoit décrit l'Empire Romain, & outre cela les Estats voisins avec lesquels il confinoit. En effet, comme un Estat est borné de plusieurs autres, il faut sçavoir quels sont ceux dont il doit relâcher l'amitié, & quels ceux de l'amitié desquels ils se peut tenir assuré en cas que les Princes suivent les vrayes Maximes atachées à leur Estat, soit à raison de leurs Alliances, soit à raison de la situation du païs. Ainsi la France de nostre temps se voyant borné des Estats d'Espagne, d'Angleterre, de Lorraine & de Savoye, elle a sceu se défier toûjours de l'Espagne, se maintenant en bonne intelligence avec l'Angleterre, & se tenir assurée de l'amitié de Savoye à cause de l'Alliance, comme aussi de celle de Lorraine à cause de la situation de ce pays ; & d'où l'on peut reconnoître davantage la faute du Duc Charles qui s'est entierement separé des Maximes de ses Predecesseurs, lesquels autrefois ont dit hautement, que rien ne pouvoit estre plus avantageux à un Duc de Lorraine pour la conser-

vation de son Etat, que d'estre premier Gentilhomme de la Chambre du Roy tres-Chrétien.

De plus il faut sçavoir si les Etats d'un Prince ne sont point éloignez les uns des autres, car lors que cela se rencontre, le Prince est souvent obligé de se servir de diverses Maximes en un mesme temps, & les regle selon la puissance des lieux differens où il commande.

Charles-Quint Empereur & Roy d'Espagne, laissant à Philipes second son fils divers Estats separez, en Espagne, dans les Isles de la mer Mediterranée en Italie, dans la Franche-Comté, aux Païs-bas & ailleurs, il luy donna diverses Maximes pour le gouvernement des Païs-bas & de la Franche-Comté : Car il luy conseilla que quand il seroit en guerre contre la France, il entrast du costé du Païs-bas en Picardie, afin d'intimider Paris, & que neanmoins au mesme temps il conservast la Franche-Comté dans la neutralité. De sorte qu'en une mesme conjoncture d'affaires, il desiroit qu'il fist pour la Franche-Comté ce qu'il ne croyoit pas à propos de faire pour le pays-bas.

Les Pretentions.

IL est necessaire de sçavoir les Pretentions que les Princes peuvent avoir les un sur les autres ; Car un Prince doit se defier toûjours de celuy qui pretend quelque chose contre luy, parce que le pretendant ne perd jamais l'occasion, lors qu'il la rencontre,

de se saisir de l'Etat qu'il croit luy estre detenu injustement ; & aprés qu'il s'en est saisi, il luy est facile d'expliquer à ses Peuples ses pretentions par un specieux Manifeste, comme fit Philippes II. Roy d'Espagne, quant aprés la prise d'Amiens il publia les pretentions de la Maison de Bourgogne sur les places de la riviere de Somme : Et Loüis treize Roy de France lors qu'il se trouva Maistre de toute la Catalogne, ne tarde pas de faire voir à toute l'Europe le droit de la France sur la Couronne d'Arragon, dont la Principauté de Catalogne & les Comtez de Roussillon & de Cerdagne sont des membres.

MAXIMES

Du siege de Rome, & des Papes & Princes d'Italie.

LEs Maximes du siege de Rome doivent estre de procurer par toutes sortes de moyens la diminution de la grandeur d'Espagne : Car les terres de l'Eglise sont tant à sa bien-seance, que si une fois le Roy d Espagne venoit à quitter le pretexte specieux qu'il a pris de proteger le saint siege, certainement il s'approprieroit aisément tout ce beau domaine pour conjoindre les deux extrémitez qui sont déja à luy.

Les puissances des Venitiens & du Grand Duc, affoiblissent beaucoup celle du siege de Rome, qui sans ces obstacles domineroit les deux Golfes. Ainsi le saint siege doit desirer

ſirer que ces deux Eſtats demeurent pour le moins comme ils ſont.

Mais tout cela ne ſont que Maximes generales. Il y en a trois particulieres du ſiege de Rome.

La premiere eſt de maintenir ſon credit par tout, par le moyen des Eccleſiaſtiques qu'il doit proteger contre les puiſſances ſeculieres, comme les nerfs de ſa grandeur.

La ſeconde eſt de faire apprehender aux Princes le foudre des excommunications; Mais de ne s'en ſervir pas ſi ſouvent, de peur qu'ils ne viennent à le mépriſer.

La troiſiéme eſt de brider les Papes le plus qu'il ſe pourra pour les empeſcher d'aggrandir leurs maiſons aux deſpens de l'Egliſe, ou de faire quelque extravagance par leurs paſſions, prejudiciable au bien de l'Eſtat Eccleſiaſtique.

Quant aux Maximes des Princes d'Italie en general, comme cette Province eſt entourée des Alpes & de la mer Mediterranée, aprés le deluge de ces nations barbares qui l'ont affligée ſi long-temps, elle ſembloit ne devoir plus penſer qu'à ſe prevaloir de l'opportunité de ſa ſituation, pour ſe tenir cloſe & couverte, & autant ſeparée par l'intereſt des Princes, qu'elle s'en trouve diviſée par ſon aſſiete. Et veritablement c'eſtoit lors la Maxime qu'elle devoit tenir. Car ces petits Princes pouvoient vivre paiſiblement ſous l'ombre des plus grands, qui ayant entr'eux-meſmes le juſte contrepoids de leur puiſſance ne pouvoient rien tenter ſur leurs inferieurs: les principales puiſſan-

ces

ces partageans enſemble la domination d'une telle Province, avoient raiſon d'exclurre leurs voiſins de la connoiſſance de leurs affaires.

Mais depuis que le Roy d'Eſpagne a mis le pied dans l'Italie, & que ſe trouvant maître des deux bouts il a fait pancher la balance de ſon coſté ; la vraye Maxime en general de tous les Princes Italiens eſt de tenir toûjours pour le moins une porte ouverte, pour ſe garder de l'oppreſſion qu'une ſi forte puiſſance leur doit faire apprehender.

Pour cet effet ils doivent entretenir des pratiques avec d'autres Princes ; & il leur importe par trois raiſons que ce ſoit avec le Roy de France.

Premierement à cauſe du voiſinage, & de l'opportunité que ce Prince a de les pouvoir ſecourir & par mer & par terre.

En ſecond lieu, pour les grandes forces que ce Royaume peut promptement mettre ſur pied.

Et finalement pour tenir par cette bride l'Eſpagnol en devoir, qui ſans cela ſe comporteroit envers eux avec moins de moderation.

L'autre Maxime que l'Italie doit obſerver, c'eſt de ſe maintenir en paix. Premierement, parce qu'il n'y pourroit avoir guerre que les Roys, de France & d'Eſpagne n'y vouluſſent prendre part, ou comme favoriſant l'un des partis, ou comme arbitres. Aprés cela il faut conſiderer que la guerre ne pourroit s'allumer en cette Province ſans grand peril de réveillier pluſieurs humeurs qui dorment à preſent.

Il faut aussi qu'ils reconnoissent pour leurs Maximes generales & fondamentales que l'ambition des Papes a toûjours esté de se rendre leurs Souverains, & comme Empereurs d'Italie, & d'en forclorre, s'ils pouvoient, l'Empereur, & se rendre Maîtres de tous les Princes souverains de cette Province.

Voila les points fondamentaux dans lesquels gisent les Maximes d'Italie en general : & chaque Prince en particulier doit avoir le mesme but.

MAXIMES

Du Duc de Savoye.

L'Estat de ce Prince est tellement considerable, que de quelque costé qu'il se tourne, il peut apporter un grand poix au party qu'il embrasse. Charles Emanuël, qui est le premier qui a voulu faire comprendre qu'un Duc de Savoye pouvoit donner la paix & la guerre à l'Italie, a crû pour Maxime de son Estat de s'attacher tantost avec la France, tantost avec l'Espagne, selon les occurrences & le bien de ses affaires qui estoient le seul but de ses desseins, sans se soucier des Traitez faits avec l'un ou l'autre. Mais ce Prince, plein de vastes pensées, & qui ne pouvoit borner son ambition par les barrieres que la nature a mises à ses Estats, estoit bien-aise que la situation de son païs servît de pretexte à son inquietude : Car en effet, la vraye Maxime d'un Duc de Savoye

voye eſt de ſe maintenir toûjours avec la France, parce qu'elle le peut ſecourir de toute la maſſe de ſes forces contre la puiſſance d'Eſpagne, qui a plus de jaiouſie de ſes Eſtats que par maniere de dire de tous les autres enſemble, & a des paſſions extrémes de joindre le Piedmont au Duché de Milan. Ainſi il faut croire que quelque amitié qu'il ait avec le Roy d'Eſpagne, elle luy eſt tres-dangereuſe : il doit pourtant l'entretenir autant qu'elle luy eſt neceſſaire, pour ſe garder de la France en cas de beſoin & de neceſſité.

Diſcours ſur la guerre de Savoye, par Monſieur de Rohan.

POur preuve du contenu en ce Chapitre, nous dirons qu'il ſembloit que la paix de Vervins euſt reſtably à la Chreſtienté une tranquillité ſolide, & que ces deux grandes Puiſſances de France & d'Eſpagne, laſſées de ſe travailler l'une l'autre, fuſſent bien-aiſes de gouſter le repos. Mais comme c'eſt l'ordinaire qu'en toutes les Paix qui ſe font entre les Princes & Eſtats ſouverains, on laiſſe indeciſes les pretentions, dont on ne ſe peut accorder : Auſſi en cette-cy la reſtitution du Marquiſat de Saluces fut remiſe en une autre ſaiſon : tellement que Henry IV. Roy de France, apres avoir employé quelques années à remettre en bon ordre les affaires de ſon Royaume, ſe reſolut d'avoir raiſon du Duc de Savoye, ſur l'invaſion dudit Marquiſat, ſi bien qu'il fit entendre clai-

remenr

rement d'en vouloir la restitution.

Cette piece, quoy que petite, est de tres-grande importance à la France : c'est la porte d'Italie, par où les François peuvent passer pour l'attaquer, ou la secourir.

Ceux qui craignoient leur puissance, avoient raison de s'opposer au dessein du Roy de France ; Mais ceux qui en apprehendoient d'autres, le favorisoient. Ainsi les interets d'Italie estoient partagez.

Emanuël Duc de Savoye, comme le plus interessé de tous en l'affaire, mit toutes pierres en œuvre, pour divertir cet orage : sa Maxime fut de solliciter le Roy d'Espagne de ne le point abandonner, & gagner le Cardinal Aldobrandin pour avoir le Pape favorable qui estoit son Oncle : mais se fiant sur toutes choses en sa dexterité & addresse, il resolut d'aller en France, afin que sous pretexte de traiter cette affaire, il gagnast quelques-uns des principaux Ministres de Henry, ou excitast broüillerie dans son Royaume ; à quoy il fit de grandes dépenses, qui luy furent inutiles ; & usa de tels artifices, qu'il s'en falut peu qu'il n'en vint à bout. Neanmoins s'estant trop fiée sur une chose incertaine, & ayant trop negligé les moyens de sa vraye defense, il se trouva si surpris, qu'en trois mois il fut dépoüillé de toute la bresse & de la Savoye.

Ce rude commencement le réveillant, il continua ses pratiques dans la France, & hasta le secours d'Espagne, & rechercha l'intercession du Pape pour faire la paix, lequel à cet effet envoya le Cardinal Aldobrandin vers

le

le Roy de France pour la traiter. Cependant chacun se prepara, les uns pour attaquer le Piedmont, les autres pour le deffendre : mais l'entremise de la paix fut la plus forte, car elle fut concluë l'an 1600. Par le Traité, la Savoye fut renduë au Duc, & la Bresse demeura au Roy de France pour eschange du Marquisat de Saluces.

Ce qui fit commettre cette erreur à Henry contre son interest, fut le desir de gouster le repos, estant une chose certaine, que l'homme se flate ordinairement en ce, à quoy son imagination le porte. Ce Prince aimoit naturellement ses plaisirs ; & la necessité de ses affaires l'avoit toûjours porté dans les travaux : tellement que se voyant paisible dans son Royaume, & croyant avoir satisfait à son honneur, il aima mieux prendre une recompense dudit Marquisat, que de s'embarquer en une guerre de longue haleine.

Cette paix toucha si fort au cœur de Ferdinand, grand Duc de Toscane, pour le prejudice qu'elle portoit à la liberté des Princes d'Italie, qu'il s'efforça de la rompre, moyennant 200000 escus que luy & la Republique de Venise fourniroient au Cardinal Aldobrandin. Mais le Roy n'y voulut point entendre.

En cette affaire & en suite deux choses sont remarquables ; premierement, la perte que la France a faite par le delaissement du Marquisat de Saluces ; secondement, l'avantage qu'on reçoit de s'acquerir les neveux du Pape. Par la premiere, le François a perdu

du tout credit dans les affaires d'Italie, & l'Espagnol en est demeuré Maistre, n'y ayant plus de contredisant.

Et par la deuxiéme, comme c'est chose reconnuë que l'approbation du Pape dans le party Catholique est de grande considera-tion, aussi est-il certain que pour l'acquerir il faut gagner ses neveux; ce qui ne se peut obtenir que par des avantages réels & prompts; Car l'établissement de leur maison estant fondé sur la vie de leur oncle, qui est d'ordinaire vieil, ils ne veulent consumer le temps en vain, tellement que celuy qui plus promptement les gratifie, est celuy qui les emporte de son party.

D'où je conclus, que la vraye maxime de l'Espagnol est d'empescher l'entrée des François en Italie, afin de n'y avoir aucun contrecarre.

Que la vraye maxime du François, est d'y avoir une porte ouverte, afin d'y conserver sa reputation & y partager les affaires avec l'Espagnol.

Est la vraye maxime des Italiens est bien de chasser tous les estrangers d'Italie, mais ne le pouvant faire, c'est de conserver leur liberté par le contrepoids de ces deux Puissances, de France & d'Espagne.

Il ne serviroit de rien de toucher les Maximes des autres Princes d'Italie, parce que ou ils sont si peu considerables qu'ils ne peuvent rien d'eux-mesmes, ou si asservis, qu'ils n'oseroient montrer avoir autre interest que celuy de ceux desquels ils dependent: Il reste à parler de la Republique de Venise.

MAXIMES

De la Republique de Venise.

CEtte Republique à l'égard de l'étenduë de sa domination & par mer & par terre, & de la fermeté de son établissement par 12. siecles entiers, & de la prudente conduite d'un si sage Gouvernement, est sans controverse la premiere puissance d'Italie aprés celle du Roy d'Espagne; Et comme telle elle a esté la premiere aussi qui a estably les regles de sa domination & qui les a plus ponctuellement suivies, en prenant pour son interest particulier celuy de l'Italie en general.

Outre cela pour des respects particuliers, elle tient pour maxime d'entretenir une estroite pratique avec le Turc, pour laquelle elle n'épargne aucune dépense; elle croit aussi que son interest est d'entretenir la guerre au dehors, & de la fomenter par argent. Ce que les autres Princes d'Italie devroient faire aussi bien que les Venitiens, s'ils avoient le pouvoir & la hardiesse de l'entreprendre.

Elle ne perd point de temps pour empescher que le Roy d'Espagne & le Pape ne s'agrandissent; Et bien que ce soit une Maxime commune à tous les Princes de s'opposer à l'accroissement de leurs voisins, cette Republique se montre extrémement jalouse de ces deux Potentats. Pour les autres Princes d'Italie, elle leur hausse le menton selon son utilité

REMARQUE

Sur la Maxime precedente.

LEs Turcs ont esté d'assez bonne intelligence avec les Venitiens jusques à l'année 1645. que le grand Seigneur fit éclater le mauvais dessein qu'il avoit conçu contre la Chrétienté, & particulierement contre la Republique de Venise, depuis que Marin Capello avoit défait les Galeres de Barbarie dans la mer de la Vallona, & que la pluspart des Chrétiens qui estoient esclaves à Alexandrie, s'estoient sauvez de ce port & en avoient emmené cinq galeres Ottomanes, l'une desquelles ne pouvant pas porter le trop de monde qu'il y avoit dedans, s'alla échoüer en Candie, où les Venitiens recueillirent le débris de ce naufrage; Mais ce qui l'irrita davantage contr'eux fut que sur la fin de l'année precedente, les Galeres de Malte ayant pris le Gallion de la grand' Sultane, relâcherent dans les Ports de cette Isle. Les ennemis du nom Chrétien & de cette Republique profiterent de cette occasion, fomenterent les mécontentemens du grand Seigneur contr'elle, & luy persuaderent qu'elle avoit de secretes & tres-estroites intelligences avec les ennemis de son nom & de sa couronne, qu'elle se vouloit vendiquer l'Empire de tout l'Archipelague, & qu'il devoit prendre ombrage de sa trop grande puissance, & considerer l'Isle de Candie comme la retraite de ses ennemis, & comme une piece tres-importante à son Empire s'il pouvoit s'en rendre maistre;

maiſtre ; ce qui le fit entierement reſoudre à faire cette entrepriſe : Mais pour y reüſſir avec plus de ſuccez, il fit ſemblant de vouloir attaquer Malthe pour tirer raiſon de la priſe de ſon Galion : & afin que les Venitiens ne priſſent point d'ombrage de ſon armement, il les endormit en paroles fort ſpecieuſes, & les entretint de fort belles promeſſes, avec des proteſtations reïterées qu'il vouloit vivre de bonne intelligence avec eux : De ſorte que les Venitiens, par trop credules cette fois-là, ne pouvans pas ſe perſuader qu'aprés tant de proteſtations, le grand Seigneur les attaquaſt ſans leur denoncer la guerre, ils ne pourveurent point à la defenſe de Candie que par maniere d'acquit, & pour contenter en quelque façon les ſerviteurs & fideles Miniſtres qu'ils avoient dans cet Iſle. Le grand Seigneur cependant ayant équippé une puiſſante flote, composée de 80. Galeres, deux Galeaſſes, 22 vaiſſeaux de guerre, du grand Galion de la Sultane, & d'environ 300 Saïques & Caramuſales, montée de 14000 Spahis, 7000 Janiſſaires & de 40000 autres fantaſſins tirez des Provinces voiſines, & de quantité d'autres perſonnes de differente nation qui ſervoient de Pionniers, de Canoniers & d'Ingenieurs, luy fit faire voile du coſté de Navarrino, où il faiſoit ſemblant de vouloir faire ſa place d'armes & ſon quartier d'aſſemblée, pour de là aller attaquer Malthe : mais cette flote eſtant à la veuë de Candie le 22 de Iuin, elle fit avancer les Galeres vers la Madona della Gogna où elles firent deſcente ſans beaucoup de reſiſtance, & donnerent loiſir à toute l'armée de les ſuivre ; en ſuite dequoy

ayant pris San Todero elle alla assieger Canée, qui se rendit deux mois aprés avec une fort honorable composition, dont les Barbares observerent fort religieusement les articles. Depuis ce temps là la Republique de Venise a toujours esté & est encore en guerre contre le Turc, tant pour conserver le peu qui luy reste dans le Royaume de Candie, que pour recouvrer ce qu'elle y a perdu; & on ne sçauroit pas assez admirer comment un si petit Estat a pû si long-temps subsister contre une si grande puissance qui donne de la terreur à toute la terre, & que sans le secours d'aucun autre Prince Chrestien, elle ait pû soûtenir l'effort d'un si puissant ennemy, & de defendre avec tant de generosité ce qu'elle possede dans cette Isle, où les Turcs n'ont fait aucuns progrez qu'en consequence de leur surprise & de leur attaque inopinée. Les Venitiens ont toûjours un Resident à la Porte pour y negotier quelque traité de Paix; Et lors que le grand Seigneur est en guerre avec quelque autre Prince, il fait semblant d'y vouloit donner les mains, afin que les Venitiens ne l'attaquent point en Candie, pendant qu'il est obligé d'employer ses forces ailleurs: mais lors qu'il est en paix avec les autres Estats, il fait à celuy des demandes si exorbitantes, que la Republique ne peut pas les luy accorder sans renoncer à toutes les pretentions qu'elle a sur les terres que le Turc à prises sur elle, & sans se demettre en sa faveur de tout ce qui luy reste en Candie, à quoy elle ne consentira jamais que par la force des armes: que si les deux années passées elle eust esté secouruë de quelque Princes Chrétien,

tien, pendant que le Turc estoit occupé à la guerre d'Allemagne, elle auroit pû recouvrer toutes les pertes qu'elle a faites en Candie, & chasser de cette Isle le nom & les armes des Turcs.

Discours sur le different survenu entre le Pape Paul V. & la Republique de Venise, l'an 1605. par Monsieur de Rohan.

DEpuis que le S. Siege de Rome s'est vû elevé à ce haut poinr de Majesté que nous voyons aujourd'huy, il est certain qu'il a eu des desseins proportionnez à sa grandeur, qui ont tantost plus, tantost moins éclaté, selon le naturel de ceux qui se sont trouvez seans au Pontificat. Car les Papes doüez de la prudence necessaire, pour soûtenir le poids d'une telle grandeur, ont bien toûjours tasché de faire quelque progrez pour s'acheminer vers ce but, mais neanmoins il ont si accortement dissimulé leur entreprise, que de là il n'est arrivé aucun scandale à la Chrestienté, ny aucun deshonneur à l'Eglise. Les autres poussez d'un zele inconsideré, ou enflammez du desir de se signaler à la posterité, ou emportez par la violence de leurs passions, en sont venus si avant que de découvrir ce mystere de Hierarchie Romaine, qui par toute raison de prudence & de sage gouvernement, ne devoit estre jamais relevé qu'aprés estre accomply.

Du nombre de ces derniers a esté Paul V. qui dés le commencement de son Pontificat, blâmant la moderation de ses predecesseurs, se resolut de prendre une voye contraire, & de faire durant sa vie, & hors de temps, ce qui ne peut estre terminé que par plusieurs siecles, & par une longue suite de favorables conjonctures.

Mais parce que nos pretentions demeurent mortes, quand elles ont un objet auquel elles ne peuvent atteindre; Paul considerant qu'il n'auroit pas si bon marché des grands Rois, comme des Republiques, qui pour n'estre gouvernées que par personnes privées, semblent avoir moins de puissance, parce qu'elles ont moins d'éclat, il se resolut pour cet effet de commencer par elles. Il querella premierement celles du Lucques; & de Genes,& les fit obeïr, ou en triomphant de leur foiblesse, ou en interessant dans le different des personnes particulieres, qui avoient receu ou esperoient recevoir de l'avantage de la Cour de Rome. Mais ne se contentant pas de cela, il voulut attaquer celle de Venise, de laquelle le saint Siege de Rome témoigne depuis quelque temps n'avoir pas la satisfaction qu'il en pretend pour deux principales raisons: La premiere, parce qu'elle exclud tous les Ecclesiastiques de la participation de son gouvernement: La seconde, qu'elle ne donne aucune pension à la Cour de Rome.

Le Pape étoit attentif à trouver un sujet plausible pour faire sentir les effets de son indignation à cette Republique, quand en l'an

mil six cens cinq l'occasion se presenta telle qu'il avoit desiré.

Un Abbé & un Chanoine, apres plusieurs scandales commis, furent accusez de crimes attroces, & conduits à Venise, où ils furent emprisonnez.

Presque en ce mesme temps-là la Republique renouvella deux anciennes loix, pour les faires observer en tous les lieux de sa domination ; l'une pour empescher qu'on ne peust aliener aucun bien seculier aux Ecclesiastiques ; l'autre, par laquelle il fut defendu de bastir aucune Eglise sans la permission du Senat.

Paul s'en offensa, & dit qu'il ne pouvoit souffrir que les Ecclesiastiques fussent jugez par la Justice seculiere, pour quelque crime que ce fust ; & qu'à luy seul appartenoit de les condamner ou absoudre, selon que bon luy sembleroit. Quand aux deux loix, il dit qu'elles ne pouvoient subsister, estans contraires aux Conciles & aux Constitutions Imperiales.

Les Venitiens aprés avoir meurement deliberé sur cette matiere, & pesé d'un costé l'indignation du Pape, & de l'autre la liberté publique, respondirent qu'ils ne pouvoient rendre les Ecclesiastiques justement emprisonnez, ny abolir les loix justement establies, sans préjudicier à la liberté que Dieu leur a donnée & qu'ils ont conservée depuis tant de siecles, par le sang de leurs predecesseurs. Que leur Estat ayant prosperé par telles loix, il leur sembloit ne les pouvoir changer, sans encourir une marque

eternelle d'infamie à la posterité.

Le Pape s'aheurte de plus en plus, & prend une ferme resolution de se faire obeir. Les Venitiens taschent par toute sorte de moyens d'accommoder cette affaire à l'amiable : Ils alleguent leurs raisons avec des soûmissions inaccoustumées ; envoyent à Rome un Ambassadeur extraordinaire, pour oster au Pape par cette demonstration de reverance l'opinion qu'il avoit conceuë qu'on le méprisast, & pour luy donner aussi par là un honneste pretexte de se retirer du precipice, où il s'estoit jetté : estant chose certaine, que tel souvent fait le fasché, qui voudroit bien estre appaisé. Ils reçoivent les Brefs du Pape, qui estoient autant de fulminations contre eux, avec tout honneur & respect. Ils remonstrent avec humilité le desir qu'ils avoient de contenter le Pape si cela se pouvoit, sans faire tort à l'Interest commun de tous les Princes, & aux loix fondamentales de leur gouvernement, qui les oblige à prendre connoissance des bastimens qui se font dans leurs villes, afin que de-là il n'arrive rien de dommageable à la seureté publique. Que pour l'alienation des biens Ecclesiastiques, ils ne le peuvent permettre, sans ruïner tout à fait les forces de leur Estat.

Quand à ne chastier point les gens d'Eglise, outre que c'est deroger à leur Souveraineté, & à la puissance qu'ils tiennent immediatement de Dieu, c'est introduire dans l'Estat des exemples de dangereuse consequence.

L

Le Pape répond, qu'il ne se soucie point que leurs loix soient vieilles ou nouvelles,& que c'est à luy à les changer selon sa volonté, Qu'il ne veut point de negociation, mais une obeïssance aveugle.

Cependant il se porte à vouloir declarer nulle l'élection du Prince de Venise, parce qu'elle avoit esté faite dans le commencement de ce different; & tandis qu'il procede comme cela, le Prince de Venise luy donne part de son élection avec l'accoustumée reverence.

Les Venitiens pour faire connoistre la justice de leur cause, font consulter cette affaire par personnages versez en telles matieres, & en demandent l'avis des plus celebres Docteurs de l'Europe. Ils rendent conte du point de la controverse à tous les Rois & Princes leurs alliez: & afin qu'il apparoisse mesme à la posterité de leur droit, ils font rendre au Pape leur réponse, afin que si le different s'appaisoit, tout le monde sceut qu'ils s'estoient justifiez. Il est mesme à remarquer qu'ils ne rappellerent jamais leur Ambassadeur, qu'aprés que le Pape eut retiré son Nonce. Car bien que l'extraordinaire se attirast,pour temoigner quelque ressentiment aprés tant de dégouts reçus, l'ordinaire demeura neanmoins, pour montrer qu'ils auroient toûjours une oreille ouverte à l'accommodement. Finalement quand ils ne peuvent plus differer la rupture, ils prennent resolution de defendre leur liberté avec un tel consentement, qu'il n'y eut pas une voix contraire dans le Senat; ostant

par-là l'esperance que le Pape avoit de les des-unir, suivant ce qui luy avoit été promis par les Iesuites. Le Pape prit tout un autre biais : car il ne se souciât point qu'on crust s'il étoit bien ou mal-fondé. Ne donna part de cette affaire que fort tard aux autres Princes, mémes ne demanda l'avis des Cardinaux que par forme. Voila ce qui se passa devant la rupture entre le Pape & les Venitiens: en quoy les Venitiens suivirent exactement ce qui étoit de leur interest. Car leur Republique estant plûtost fondée dans la paix, que dans la guerre : & étant plus considerable par le conseil, que par les armes, ils doivent toûjours par dexterité éviter toute sorte de rupture.

Durant la rupture les Venitiens se surmonterent eux mesmes, ayans donné en cette affaire un exemple de parfaite conduite à la posterité. Ils témoignerent autant de fermeté & de courage à se ressentir du tort qu'ils pretendoient leur estre fait, qu'ils avoient montré de soûmission pour l'empêcher : firent entendre pour toute réponse à ceux qui leur parlerent d'accommodement, qu'il falloit appliquer le remede à la partie d'où vient le mal : Que le Pape avoit receu un déplaisir volontaire, auquel le remede estoit une volontaire repentance. Avec cela neanmoins ils ne rejetterent aucune proposition, mais bien demeurerent-ils fermes sur ce point, qu'ils ont fait ce qu'ils ont deu. Que le Pape en retirant son Nonce a fermé le chemin à l'accommodement, que c'est à luy d'accommoder ce qu'il a gasté, &

que

que quand il aura levé les censures pretenduës, ils ne se montreront pas éloignez de la paix. Mais ce qu'il y eut de plus considerable, fut qu'ils ne s'émeurent point pour cette tempeste, pourvoyans avec tant de prudence au dedans & au dehors de leur Estat, à tout ce qui estoit necessaire pour soûtenir un tel choc, qu'on ne s'y apperçût d'aucun changement. Les peuples demeurent dans l'obeïssance; les villes de leur domination leur offrent leurs forces & leurs moyens; les Religieux sans contrainte obeïssent; il n'est pas répandu une goute de sang.

Le Pape au lieu de monter de la fermeté en sa resolution, se ralentit aussi tost qu'il eut apporté son indignation pour l'interdit, faisant entendre sous-main, qu'il prêteroit l'oreille à quelque accommodement, pourveu qu'il y pust sauver sa reputation. Mais voyant la fermeté inflexibile des Venitiens, il se resolut d'avoir recours à la force, & d'interesser en icelle les Princes Catholiques.

La France n'eut autre but en cette affaire, que d'estre arbitre du different, & d'avoir la gloire de decider une si importante question, entre deux Princes si considerables en la Chrestienté. Pour cet effet, elle ne montra aucune partialité. Bien est vray que Villeroy, pour l'ambition qu'il avoit de s'élever au Cardinalat, pancha au commencement du costé du Pape, se servant en cela du ministere de son fils, lors Ambassadeur à Rome; mais se voyant frustré de son esperance, il

retourna au temperament que doit tenir un vray mediateur. C'est ainsi que souvent l'interest particulier prejudicie au public. Bienheureux les Estats, dans lesquels ceux qui sont assis au gouvernement, ont le courage si haut, qu'ils ne visent à autre grandeur, qu'à celle qui est inseparablement conjointe avec la gloire du Prince auquel ils servent.

Les Espagnols jugerent devoir fomenter la discorde entre les deux partis, estimans qu'il estoit en leur puissance d'empescher la guerre, si leur utilité le requeroit, ou s'en servir à leur avantage. C'est pourquoy ils laisserent l'affaire aller son cours sans rien commander à leur Ambassadeur qui estoit à Rome : lequel dextrement entretenoit le Pape en son opinion, afin d'obtenir par cette voye un Cardinalat pour son frere.

L'Empereur se porta mediateur. Le Roy de Pologne favorisa la Republique. Les Princes d'Allemagne ne s'en meslerent point.

Le Roy d'Angleterre se réjouïssoit de voir cette affaire s'échauffer de jour en jour. Il promettoit à la Republique de Venise toute assistance ; & aussi par toute raison estoit il obligé d'en user de la sorte. Car il croyoit que cela reveilleroit les autres Princes Catholiques, qui se trouveroient interessez à conserver leurs loix, & que ce seroit une occasion pour parler d'un Concile, qui pust mettre fin à tant de controverses.

Les Estats des Provinces Unies offrent aux Venitiens

Venitiens secours d'armes & de vivres.

Les Princes d'Italie ; depuis qu'ils eurent vû que le Pape estoit demeuré confus, & flottant en soy-mesme, comme s'il se fust manifestement repenty, se montrerent tous neutres en cette affaire, suivant ce qui estoit de leur vray interest.

Le Duc de Savoye seul se laissa emporter par sa passion. Car la Republique ayant écrit à ses enfans avec titre d'Excellence, ainsi qu'elle avoit accoûtumé, luy par dépit fit Chapelle, sans y admettre l'Ambassadeur de Venise, & ce à l'instance du Nonce residant auprés de luy. Ce n'est pas en cette affaire seulement que ce Prince s'est gouverné plûtost par caprice, que par la vraye maxime de son interest.

La France continuoit à procurer l'accommodement ; sans témoigner passion ny pour l'un, ny pour l'autre party, suivant en cela sa vraye maxime : pource qu'entre deux Princes si pacifiques estant difficile de voir une guerre formée, elle ne pouvoit retirer autre avantage de ce different, que la reputation de l'avoir accommodée.

Les Espagnols s'appercevans de cela, commencerent à changer de batterie, & à desirer d'avoir part à la paix, puis qu'ils n'en pouvoient avoir à la guerre ; ils jugeoient bien le Pape disposé de se jetter entre leurs bras, & d'en passer par où ils voudroient, pour ce qui regardoit l'accommodement ? mais ils voyoient aussi les Venitiens si fermes en leur resolution, qu'ils n'esperoient point de les flechir. C'est pourquoy ils tâcherent

cherent de les broüiller avec le Turc, afin qu'ils fussent contrains d'avoir recours à eux ; & que par ainsi ils eussent le pouvoir de porter le Senat à accepter telles conditions du Pape, qu'il leur eust plû. Mais tant s'en faut que ce qu'ils tenterent par le moyen du Turc leur reüssit, que la Republique au contraire en tira avantage. Car le Marquis de Sainte Croix ayant saccagé Duras, & croyant que les Turcs pour s'en venger se tourneroient contre la Republique, comme plus voisine, ou pour le moins entreroient dans le Golfe ; il arriva que le Turc s'appercevant des ruses Espagnoles, commanda au Capitaine General de son armée Navale, de secourir les Venitiens contre le Pape & les Espagnols. Mais la Republique ne jugeant point à propos de se prevaloir d'un tel secours, de peur que le remede ne fut pire que le mal mesme, détourna ce coup si dextrement, que le grand Seigneur n'en eut aucun dégoût, faisant neanmoins comprendre au Pape, qu'en cas qu'elle fut pressée, elle sçauroit bien ou recourir.

Les Espagnols hors du temps, offrent une armée toute entiere au Pape. Quelques-uns croyent, que c'estoit mettre par là les Venitiens à la raison, & ce n'estoit rien moins. Car tout ce que les Espagnols faisoient en ce temps là pour le Pape, ne procedoit que de ce que le Duc de Lerme se trouvoit chatoüillé de la vaine gloire que le Pape luy donnoit dans ses Brefs, où il le traitoit d'Excelence.

Finalement on s'apperçût en Espagne

que

que cette affaire se termineroit par accommodement, & que la France estoit pour en avoir toute la gloire ; c'est ce qui luy fit penser d'envoyer des Ambassadeurs extraordinaires de part & d'autre ; mais il n'estoit plus temps ; car la negociation estoit si avancée par les François, qu'on ne pouvoit plus la tirer de leurs mains. De sorte que quoy que fissent les Espagnols pour traverser l'accommodement, l'honneur en demeura tout entier à Henry, qui termina l'affaire par la dexterité & prudence du Cardinal de Ioyeuse, & du sieur de Fresnes-Canaye, Ambassadeur ordinaire à Venise. Les prisonniers furent mis entre les mains de l'Ambassadeur ; Les loix de la Republique demeurerent sans estre alterées ; & le Pape fut contraint de lever l'Interdit sans aucune marque de soûmission du costé de ladite Republique.

C'a esté une guerre de negotiation, de laquelle les Venitiens ont emporté la victoire toute entiere ; aussi faut-il confesser, que c'estoit les prendre par la partie où ils sont les plus forts.

Ils suivirent en cela toutes les maximes de leur vray interest. Le Pape fit tout le rebours. L'Espagne s'amusa apres des chimeres : Et la France eut le but qu'elle devoit avoir ? C'est pourquoy aussi elle en a eu la gloire.

Discours

Discours sur les mouvemens survenus en Italie par la succession des Duchez de Mantouë & de Montferrat : par Monsieur de Rohan.

L'Italie joüissoit d'une profonde paix, & se trouvoit entierement exempte des soupçons qui ont accoûtumé de troubler le repos des Estats, quand inopinément survint la mort de François Duc de Mantouë, laquelle ont peut dire avoir produit les semences des troubles qui depuis ont agité cette Province à diverses reprises. Car Charles Emanuël Duc de Savoye, querellant pour le droit de Marie sa petite fille, le Duché de Montferrat à Ferdinand, allume le feu de la guerre en Italie ; de sorte que depuis il n'a jamais esté si bien esteint, que de temps en temps ses cendres n'ayent causé de nouveau embrasemens.

Ferdinand appuyé de la Iustice de sa cause plûtost que de ses forces, imploroit à son secours tous les Princes, qui par interest commun estoient obligez à ne souffrir une telle violence.

Marie, entre les mains de laquelle estoit pour lors le gouvernement de la France, ne pensant durant le bas âge du Roy son fils, qu'à se maintenir en paix, croyoit estre assez empeschée d'estouffer les factions du Royaume, & d'appaiser par toutes sortes de moyens ceux qui estoient capables de choquer son autorité. Ainsi elle ne regarda ces mouve-

mens

mens d'Italie que pour tâcher de les assoupir, & n'employa son credit que pour induire le Pape à s'entremettre entre les deux partis, pour les accorder.

Le Roy d'Espagne considera bien autrement la naissance de cette division ; car comprenant l'avantage qui luy en pouvoit venir, il s'entremit si avant en tout le cours de cette affaire, que peu s'en falut qu'il n'en tirast des avantages proportionnez à ses desseins.

Les Princes d'Italie regardoient joüer ce jeu sans s'en mesler. Le Grand Duc entreprit la defense du Duc de Mantoüe, croyant estre obligé par son propre interest d'assister le plus foible contre le plus fort, outre les raisons particulieres qui l'incitoient.

Le Duc de Savoye voyant le peu d'avancement qu'il pouvoit esperer de son entreprise, ouvrit les oreilles à l'accommodement qui lui estoit proposé, & laissant mettre l'affaire en negociation, se contente de la gloire, d'avoir osé entreprendre d'empieter sur son voisin ; & ainsi tout ce beau dessein s'en alla en fumée. Aussi avoit-il esté formé contre toute raison, n'estant l'interest d'un Duc de Savoye ny d'un autre Prince d'Italie, de se broüiller avec ses voisins, puisque tout l'avantage qui en peut revenir, est de voir le different accommodé par l'autorité d'un des deux Rois, ce qui ne se peut sans manifeste danger.

Cette affaire ainsi terminée, le Roy d'Espagne, qui de tout temps a regardé le Piedmont comme une piece qui est à sa bienseance,

ſeance, chercha un pretexte plauſible de quereller le Duc de Savoye. Car conſiderant la France hors d'eſtat de ſe meſler des affaires d'Italie, le Duc de Savoye par la guerre paſſée épuiſé de forces & de moyens, & les autres Princes d'Italie deſ-unis entr'eux ; Il crût devoir prendre ce temps pour entrer dans le Piedmont, eſperant que comme il avoit eu la gloire d'eſtre arbitre du premier different, ſans ſe prevaloir d'une ſi favorable occaſion pour ſon profit particulier, il repareroit le coup qu'il avoit manqué, en ralumant une ſeconde guerre. Il attaqua donc les Eſtats du Duc de Savoye, où trouvant plus de reſiſtance qu'il ne s'eſtoit promis, il fut enfin contraint de faire la paix. Il eſt vray que la France ſe réveilla en cette ſeconde occaſion ; mais la principale loüange en eſt deuë au Mareſchal de Leſdiguieres, qui en toute cette guerre, bien qu'il ſuiviſt ſes fins particulieres, engagea la France à embraſſer ſon vray intereſt, comme elle avoit dû faire dans le premier mouvement.

Ce ſecond trouble appaiſé, les plus entendus jugerent bien que l'Italie n'eſtoit pas pour demeurer long-temps en paix. Car on voyoit Ferdinand Duc de Mantouë ſans enfans, & ſon frere Vincent tellement ſe deborder en ſa vie, qu'on ne croyoit pas qu'il la dût faire de longue durée. Et l'évenement répondit au jugement qu'on en avoit fait. Car apres la mort de Ferdinand, Vincent continuant les deſordres qui avoient uſé ſon corps avant le temps, deceda, laiſſant heritiers de ſes Eſtats Charles de Gonſague,

Duc

Duc de Nevers son cousin, qui seul par tout droit y pouvoit pretendre.

La mort de Vincent, bien qu'elle fut assez préveuë, estonna neanmoins de telle façon tous les Princes d'Italie, que chacun commença à penser serieusement à ses affaires.

Les Venitiens prévoyans que les Espagnols ne pourroient souffrir que la succession fust conferée au Duc de Nevers, & que par ainsi ils détourneroient l'Empereur de luy donner l'investiture, se resolurent de mettre toute pierre en œuvre pour rendre vains leurs desseins, estimans que ce leur seroit un coup trop préjudiciable, que de voir establir en un Estat enclavé dans le leur, un Prince dependant de la Maison d'Autriche. Ce qui troubloit plus la Republique, estoit le siege de la Rochelle, où le Roy de France se trouvoit tellement engagé, qu'il n'y avoit pas d'esperance qu'il fust de long-temps s'en retirer. Le Pape estoit poussé par les mesmes mouvemens que la Republique de Venise; mais il ne pouvoit si ouvertement montrer au Roy le desir qu'il avoit de le voir dégagé delà, pour ne témoigner que son interest particulier prévalust à celuy de l'Eglise Catholique, de l'honneur de laquelle il s'agissoit en abaissant les Religionnaires.

Les autres Princes d'Italie se tenoient coy, n'osans montrer où leur inclination les portoit.

Le Duc de Savoye seul s'imagina qu'il pouvoit profiter de cette gerre, & sur la bonne

bonne opinion qu'il eut de son esprit, se persuada qu'il pouvoit partager la conqueste du Montferrat avec la Maison d'Autriche.

Le Roy d'Espagne se servant de l'occasion du siege de la Rochelle, & de la presomption du Duc de Savoye, creut devoir prendre son temps pour s'emparer de Cazal. Il faut confesser que son dessein estoit bien conceu, & avec grande apparence de pouvoir heureusement réüssir. Iusques-là, les Espagnols avoient en toutes choses si bien pris leurs mesures, qu'il sembloit que leurs desseins ne pouvoient estre traversez ; neanmoins icy la roüe de leurs prosperitez commença de s'arrêter. Et delà nous avons vû une suite continuelle de mauvaises rencontres pour eux, qui dure encor aujourd'huy: car Loüis par une resolution & diligence incroyable, prend la Rochelle malgré l'Anglois, force le Pas de Suze, secourt Cazal, & met le Duché de Milan en tel hazard, que sans les affaires de Languedoc qu'il voulut terminer, il pouvoit de ce premier coup l'enlever au Roy d'Espagne.

Les Espagnols se rasseurent, & reprenans les erremens de leur ordinaire prudence, se saisissent des Grisons, font passer de tres-grandes troupes par là, envoyent le Marquis Spinola au gouvernement de Milan, forment une armée en Italie, & de nouveau posent le siege devant Cazal.

Louïs fait passer de puissantes forces en Piedmont. Le Duc de Savoye le veut amuser par des esperances de Paix, mais il rencontra un esprit à l'épreuve de ses Souplesses,

Pleſſes, & ſi reſolu, qu'à ſa vûë & de Spinola, il luy enleva Pignerol, qui ſera un monument eternel à la poſterité du Regne de Loüis.

Le ſiege de Cazal continuë. La peſte fait ravage dans les deux armées. Les Venitiens reçoivent un eſchec vers le Mantoüan. La ville de Mantouë eſt emportée par ſurpriſe. Nonobſtant tous ces accidens Loüis aſſemble de nouvelles forces, & ſe prepare au ſecours de Cazal. Sur ces entrefaites il tombe malade à Lyon. L'Eſpagnol ſeme la diviſion dans ſon Conſeil, ce qui interrompt le cours heureux de tant d'actions heroïques : Et aprés tant d'orages on ſe trouve comme ſur le point de faire naufrage dans le port. Là parut la vertu de celuy contre lequel toutes ces machines eſtoient dreſſées ; car enfin il ſortit de ce labyrinthe par le fil de l'honneur. Le Roy recouvre ſa ſanté. Cazal eſt glorieuſement ſecouru ; Et le Duc de Mantouë non ſeulement reſtably en ſes Eſtats, mais (ce qui ſemblera incroyable à ceux qui viendroient aprés nous) il en eſt inveſty par l'Empereur. Les Griſons ſont tenus en liberté. L'Italie eſt délivrée des armées Eſtrangeres, la porte luy demeure ouverte à ſon ſecours, & pour divers manquemens du Duc de Loraine, on s'aſſeure de ſes Eſtats, par le moyen deſquels, la conjonction d'Italie en Flandre eſt traverſée.

Voilà le vif tableau de ces differens ; où l'on remarque premierement la faute du Duc de Savoye, de s'eſtre imaginé qu'il partageroit le Montferrat avec la Maiſon d'Autri-

che

che malgré la France ; estant chose toute claire, qu'il ne pouvoit manquer d'estre dépouillé des uns ou des autres, ou de tous les deux ensemble, si on n'eut usé envers luy d'une extraordinaire indulgence.

C'est aussi une chose toute manifeste, que le Duc de Loraine a quitté la maxime de son vray interest, en prenant de gayeté de cœur le party de l'Empereur contre celuy de la France, en un temps où la Maison d'Autriche estoit si empeschée à se maintenir, & celle de France si libre pour entreprendre.

Pour l'Empereur il ne sçauroit s'excuser, d'avoir attaqué l'Italie avant que d'asseurer l'Allemagne, & d'avoir quitté le pretexte de la Religion, qui luy a tant servy, en opprimant le Duc de Mantoue grand Catholique.

La resolution de la France sera à jamais memorable, laquelle nonobstant le siege de la Rochelle assistée de l'Anglois, la guerre du Languedoc que l'Espagnol faisoit mine du secourir, n'a cependant jamais abandonné ses vrayes maximes, en assistant puissamment ses voisins, choquant par tout les desseins d'Espagne. D'où je conclus, que la gloire du Roy, la grandeur de son Estat, & la haute reputation dont il joüit, dureront autant qu'il se tiendra ferme en cette resolution.

MAXIMES
De l'Empereur & des Princes d'Allemagne.

LEs Empereurs pour conserver la Couronne Imperiale en leurs Maisons, doivent

se servir des Maximes suivantes, que la Maison d'Autriche a sçu si bien pratiquer, qu'elle a rendu l'Empire d'Occident comme hereditaire à ceux de sa Maison.

Ces Maximes se reduisent à sept principales qui suivent.

La premiere est, que l'Empereur doit maintenir le païs en ses privileges, & ne pas donner le moindre ombrage qu'il les veüille enfraindre en quoy que ce soit, en quoy il perdroit la creance parmy les ordres de son Estat, & rendroit sa maison odieuse.

La seconde : Il doit obliger tous les Grands, & particulierement les Electeurs, & se les rendre amis autant qu'il peut, & ne se doit pas roidir absolument contre leurs sentimens, de peur que leurs esprits estant une fois aigris, ils ne prennent resolution d'elire aprés luy un Roy des Romains, d'une autre famille que la sienne.

La troisiéme : Il doit commander les armées en personne, & ne manquer aucune occasion où il doit acquerir de la gloire & accroître sa reputation ; car cet honneur & cette haute estime fera le chemin aux siens pour parvenir à la Couronne Imperiale aprés luy.

La quatriéme : Il ne doit pas épargner dans les hazards de la guerre, ses enfans aussi-tost qu'ils sont en âge de porter les armes, & particulierement celuy qu'ils desire avoir pour successeur au Saint Empire. Il luy doit donner des armées & des emplois favorables, où il puisse reüssir glorieusement, afin qu'aprés sa mort il ne soit pas seulement re-

com

commandable par les merites de son Pere, mais aussi par les services qu'il aura luy-mesme rendus, & par l'estime particuliere que l'on aura déja conçuë de lui.

Sigismond Roy de Pologne a pratiqué cette maxime envers ses fils aisné Ladislas, il l'a fait mener des armées contre les ennemis de la Pologne, & quand la Pologne a esté paisible, il l'a fait voyager par les païs étrangers, pour voir ce qui s'y passoit de plus remarquable.

La cinquiéme : Il ne doit point marier ses filles ny ses sœurs en aucune Maison qui luy doive donner de la jalousie, soit que cette Maison soit originaire du Païs, soit qu'elle soit étrangere.

La sixieme : Il doit prendre garde que parmy les Maisons de son Estat aucune ne s'éleve au dessus des autres, car il n'auroit pas juste sujet de les reduire puis aprés.

La septiéme : Il doit se méfier des Maisons étrangeres qui lui doivent être plus suspectes, & empescher que les Princes sortis de telles Maisons ne paroissent dans les armées, n'y acquierent de la reputation en son Estat, y prennent alliance, on y nouent des amitiez particuliers avec les Grands.

Pour Maxime generale des Princes d'Allemagne, nous dirons que cette grande masse de Provinces unies ensemble, & entournées de trois mers, & divisées par tant de puissantes rivieres, a esté autrefois la terreur de l'Empire Romain, lequel finalement elle a transporté chez soy. Et comme auparavant elle n'avoit pour tout interest que sa liberté : aussi

aussi depuis n'a-t'elle eu autre dessein que de la conserver. Car veritablement si le nom de l'Empire a apporté de la splendeur & de la reputation en Allemagne, il luy a bien donné en recompense de la jalousie & de la défiance. Elle a incontinent apprehendé ses Empereurs & tasché de limiter leur puissance, de peur que de Chefs de cette Province, ils n'en devinssent les Maîtres. La domination estant un morceau si friand, que les plus moderez ne s'en peuvent abstenir. Nonobstant cela par la suite de quelques successions, l'Empire se trouvant confirmé dans la Maison d'Autriche, celle d'Espagne, qui en est la principale branche, a sceu si dextrement manier ce commencement d'établissement, qu'aujourd'huy il se trouve comme hereditaire en cette Maison.

La Maxime d'Allemagne estoit cy-devant d'empescher les progrés de cette usurpation. Et aujourd'huy son interest est, de remettre les choses en leur premier Estat, distribuant cét honneur alternativement aux principales Maisons, & bridant la puissance des Empereurs.

Le Conseil doit estre les Diettes generales, pour conjointement pourvoir aux moyens de conserver la liberté commune, & de s'opposer au Turc, qui est la seule puissence que l'Allemagne doit plus apprehender.

La diversité de Religion ne doit apporter aucune diversité de sentiment aux choses qui regardent le bien public. L'interest de tous les Princes d'Allemagne en general, & d'un

chacun d'eux en particulier, est de se maintenir & defendre mutuellement, & d'empescher conjointement que l'Empereur n'attente sur sa liberté d'aucuns, sous quelque pretexte que ce soit. Ils doivent aussi prendre garde, que les plus forts d'entr'eux n'oppriment les plus foibles;à quoy l'Empereur prétera toûjours la main, pour profiter de la ruïne des uns & des autres.

Les Princes Catholiques desormais se doivent desabuser, & tenir pour asseuré, que sous le manteau de la Religion, ils servent au dessein de la Maison d'Autriche, & forgent peu à peu les fers de leurs servitude, ne pouvans esperer pour tout avantage, que d'être ruïnez les derniers.

Les Protestans, puis qu'ils ne peuvent seuls resister à de si grandes forces, doivent avoir pour Maxime, apres s'estre bien unis, d'entretenir au dehors les intelligences necessaires, pour contrepeser la ligue Catholique : Ils doivent avoir pour principale Maxime de demeurer ensemble étroitement conjoints, & croire leur ruïne asseurée dans leur des-union.

Tous les avantages qu'on leur propose en leur particulier, pour les détacher les uns des autres, doivent estre les liens de leur concorde & bonne intelligence.

Ce sont les vrayes Maximes des Princes d'Allemagne, & des villes Imperiales, qui ne s'en doivent jamais départir : Car sans cét appuy elles seront la proye du premier occupant, & leurs grands magazins & magnifiques Arcenaux serviront de leurre, pour

attirer

attirer ceux qui sont Maistres de la campagne.

Il y a quatre Royaume qui dépendent en quelque façon d'Allemagne, & qui sont obligez de suivre la fortune de cette Province.

La Pologne, & la Hongrie, pour divers interets, demeurent attachez à la Maison d'Autriche.

Le Dannemarck & la Suede embrassent le party qui soustient la liberté d'Allemagne, craignant qu'aprés que celle-là sera opprimée, la leur ne soit en danger.

Il importe à l'Allemagne de demeurer estroitement conjointe avec l'un & l'autre de ces Royaumes : Mais du dernier, elle ne peut jamais se separer, sans une tache eternelle d'ingratitude : ayant receu de-là ce qu'elle n'osoit plus esperer, se trouvant déja engloutie dans l'abisme d'une si dure servitude, quand ce Roy, montré seulement au monde au travers de tant de nuages, fit paroistre à cette Province desolée le Soleil de sa délivrance.

Discours sur l'affaire de la succession de Cleves & Iuliers : Par Monsieur de Rohan.

L'Allemagne depuis Charles V. vécut heureuse, tandis qu'elle se trouva dans son vray interest, & que l'Empereur s'est tenu dans les bornes des loix de l'Empire, lesquelles balançant sa Puissance avec celle des Princes & Republiques d'Allemagne, empes-

choient que l'une n'empietast sur l'autre.

Les premiers qui ont delaissé cét interest, ont esté les Princes Electeurs, qui ont continué la dignité de l'Empire sans interruption, à plusieurs d'une mesme famille, lesquels par succession de temps l'ont élevée au prejudice des loix de l'Empire ; ce qui principalement est arrivé à celle d'Autriche, sur tout depuis que leur Maison & celle d'Espagne n'a esté qu'une mesme chose. Car se voyant affermie en une si haute dignité, & soutenuë par une telle puissance, elle a voulu si perpetuer ; & pour n'y vouloir estre choquée à l'avenir, elle a tasché d'abaisser ceux qui avoient droit legitime d'en interrompre le cours, & s'élever par l'abolition des loix de l'Empire, & l'usurpation des principaux Estars & Villes d'iceluy.

La premiere occasion éclatante & qui a fait paroistre en nos jours ce dessein, a esté sur la succession de Cleves & de Iuliers, avenuë au commencement de Mars, l'an mil six cent neuf, par la mort de Iean Guillaume, qui n'ayant aucuns enfans, laissa ce bel heritage à quatre sœurs mariées à l'Electeur de Brandebourg, au Duc de Neubourg, au Duc de Deux-ponts, & au Marquis de Tugavv. Le premier pretendoit la succession entiere comme indivisible, ayant épousé l'aisnée. Le second la mesme chose, pource que la premiere estoit morte avant le frere ; & sa femme l'aisnée des sœurs vivantes. Les deux autres qu'elle devoit estre partagée également aux quatre sœurs. Outre cela, l'Electeur de Saxe réveille une vieille preten

pretention : comme aussi le Duc de Nevers la sienne. Brandebourg & Neubourg entrent en possession ; l'Empereur s'en offense, pretendant que tout l'heritage doit estre sequestré entre ses mains, & chacun subit son jugement ; y envoye Leolpold Prince de sa Maison, qui se saisit de Juliers, la principale forteresse du païs.

Les Princes possedans voyans un tel obstacle, jugerent bien que ce sequestre rendoit à une usurpation ; & ne se sentans d'eux-mesmes assez puissans pour y resister, vû le voisinage de Flandre, & des meilleurs forces d'Espagne qui en une occasion si avantageuse pour la Maison d'Autriche, ne manqueroit d'assister son parent, ont recours à ceux qui avoient le principal interest à empescher l'accroissement de ladite Maison; s'allient à leur défense la France, l'Angleterre, & les Païs-bas, avec la pluspart des Princes Protestans d'Allemagne, qui firent un armement si puissant pour recouvrer Juliers, occupé par ledit Leopold, que nonobstant la mort inopinée de Henry intervenuë avant l'execution, le dessein ne laissa de s'achever heureusement sans que l'Espagne s'y osast opposer.

Voicy donc en cette affaire les vrays interests d'un chacun. Celuy de l'Empereur, de se servir de l'occasion pour s'emparer d'un tel Estat en Allemagne. Celuy du Roy d'Espagne, de l'y assister, tant pour le principal but, qui est l'accroissement de toute la Maison, que pour le voisinage dudit Estat avec la Flandre. Celuy des vrais successeurs,

de conſerver le leur. Ceux des Princes d'Allemagne, de ne laiſſer fortifier la puiſſance qui leur eſt ſuſpecte par leur affoibliſſement. Et ceux de la France, Angleterre, & Hollande, de ne permettre l'accroiſſement de toute la maiſon d'Autriche. Iuſques-icy chacun avoit joüé le droit de ſon jeu : mais Marie pour appuyer l'intereſt d'Eſpagne, qui luy promettoit de maintenir les ſiens juſques au bout, abandonne ceux de France & le favoriſe à broüiller de nouveau cette ſucceſſion.

L'occaſion luy fut ouverte par une imprudence des Princes poſſedans, qui donna matiere au Roy d'Eſpagne de retenter l'affaire. Les enfans de Brandebourg & de Neubourg gouvernoient ce bel Eſtat enſemble; les fortereſſes eſtoient gardées par garniſons égales ; ils habitoient en meſme Palais, & traitoient leurs affaires d'une commune main. Ce qui ne dura gueres eſtant difficiles qu'un Eſtat ſe puiſſe gouverner long temps de la ſorte ſans diviſion, ſur tout entre deux Princes de diverſe maiſon, où il y a quelque diverſité en leur Religion. Ils commencerent à entrer en une jalouſie l'un de l'autre : leurs amis communs & intereſſez en leur ſubſiſtence s'en appercevans, & craignans que leur mes-intelligences ne s'accreuſt, leur perſuaderent de s'allier enſemble pour mieux fomenter leur amitié : Neubourg s'y accommode, va trouver l'Electeur de Brandebourg, & luy demande ſa fille en mariage : mais comme les meilleures viandes eſtans corrompuës ſe convertiſſent

en un plus grand venin, aussi dans le plus salutaire conseil donné à ces Princes, pour affermir leur amitié, se trouva le sujet d'une haine implacable, qui a causé la ruine des deux en ladite succession : Car tandis qu'ils estoient dans les débauches de leurs festins, l'Electeur sur quelques discours qui ne luy plûrent pas dans sa propre maison, & à la table, offensa Neubourg, jusques à luy donner un soufflet, dont encore depuis il ne luy voulut faire aucune satisfaction convenable. Tellement qu'au lieu d'une femme il remporta une offense si gravée dans le cœur, qu'il n'admit plus autre conseil que celuy de la vengeance. Cét esprit ainsi ulceré estant de retour au païs de Cleves, il fut facile aux Espagnols de se l'acquerir. Ils luy moyennerent son mariage avec la sœur du Duc de Bavieres, luy persuaderent de se faire Catholique, pour avoir favorable toute la Ligue Catholique d'Allemagne, le prennent en protection & luy donnent pension.

Les Estats Unis voyant combien ce changement leur estoit prejudiciable, appuyerent Brandebourg. Ces Princes, des soupçons en viennent aux attentats : Neubourg se saisit de Dusseldorp : Brandebourg de Iuliers, dont le Roy d'Espagne prend pretexte de s'esmouvoir, & arme puissamment pour le reprendre : Les Estats de l'autre part se preparent à le deffendre, le munissent de troupes & choses necessaires pour soûtenir un grand siege. De France, les vrais interests n'ayans plus lieu, on n'en a que des paroles & des Ambassades. L'Angleterre,

voyant la France avoir lasché le pied se contente de l'imiter, en envoyant ses Ambassadeurs. Les Princes d'Allemagne se voyant abandonnez de ces deux Couronnes, & divisez entr'eux par la Religion, & par les affections diverses qu'ils portoient à ces deux Princes, ne se remuent point. L'Espagne ne se voyant plus que les Estats opposez poursuit sa pointe, & tandis qu'elle amuse les Ambassadeurs de ces deux Rois, elle envoye Spinola dans le païs avec une puissante armée, lequel au lieu d'attaquer Iuliers qui estoit pour lors une rude entreprise, il s'en va emparant de ces Estats, passe le Rhin, attaque & prend Vvesel en quatre jours.

Maurice voyant cet exploit ne marchande plus laisse les Ambassadeurs en leur negociation, s'empare de Rez, & d Emmerick; & en suite, chose non jamais vûë; deux armées se saisirent de cette succession sans empeschement l'une de l'autre, sans alterer la tréve, & sans qu'il se soit donné un coup d'espée. Car le premier de deux Capitaines qui avoit occupé une place, l'autre se retiroit sans y rien entreprendre; tellement que le plus diligent estoit celuy qui faisoit plus de progrez. Ce qui cause cette douceur, fut que Spinola reconnoissant l'armée de Maurice meilleure que la sienne; Maurice, que le salut des Estats consistoit en la subsistance de son armée; tellement que sans rien hazarder, il crût son action assez glorieuse de partager cette dépoüille avec le Roy d'Espagne.

& l'élection dudit Royaume conferée en la personne de Frederic Comte Palatin du Rhin.

Le premier a voulu s'establir en une dignité qu'il a crû luy avoir esté injustement ostée. Le second a voulu s'y maintenir, comme y ayant esté justement elû. Le premier en a voulu faire une affaire de Religion, pour y interesser tous les Princes Catholiques de l'Europe. Le second a voulu monstrer que ce n'estoit qu'une guerre d'Estat, afin d'y interesser tous ceux à qui la grandeur d'Espagne est suspecte.

Mais pour bien juger de ce grand mouvement, il faut remonter un peu plus haut. Il est certain que depuis la guerre intervenuë pour la succession de Cleves & Iuliers, l'Allemagne s'estoit comme partagée en deux factions : & à l'imitation des Catholiques, les Protestans avoient aussi formé une Ligue, dont l'Electeur Palatin fut élû Chef, comme le Duc de Bavieres l'avoit esté de l'autre. Le pretexte que chacun prit de la défense de la Religion, apporta de l'aigreur entr'eux : & la profonde paix dont cette nation avoit joüy depuis long-temps, ne luy permit pas (suivant la revolution de ce monde) d'y demeurer davantage. Il ne manquoit que d'un sujet, pour la faire heurter contre soy-mesme.

Les Bohemiens en fournissent, soit ou à cause de leur legereté naturelle, ou pour estre mal traitez en la liberté de leurs consciences, ou pour le mescontentement des principaux d'entr'eux, ou pour toutes ces raisons

raisons ensemble. Ils rejettent Ferdinand leur Roy, & elisent en sa place Frederic: & afin de se rendre d'autant plus irreconciliable avec luy, font en pleins estats sauter les fenestres à ses Partisans.

Cette action arriva en l'an mil six cens dix-neuf, aprés laquelle chacun se mit aux champs. Les Protestans furent les plus prompts; car ils y estoient preparez, & n'attendoient que l'éclat de cette Election pour commencer le jeu. Celuy des Partisans de Frederic qui y contribua le plus puissamment, fut Bethleem Gabor: lequel de simple Gentilhomme s'estant fait Prince de Transsylvanie, & apprehendant la Maison d'Autriche, qui a toûjours tasché de s'approprier cet Estat, s'estoit mis en la protection du Turc, dont pour s'en garantir, & trouvant une si belle occasion pour abaisser cette Maison, son interest ne luy permit pas de la perdre. Les Estats unis, pour ne manquer au leur, y contribuent de leur part: le Roy de Dannemarck pour pareille raison, & pour l'honneur & sa reputation assiste son neveu.

Le Roy d'Angleterre plus interessé que luy en l'un & l'autre, abandonne son interest & son gendre. Le Roy de France lasche le pied & se tient neutre. A ce commencement Ferdinand est mal mené, & reduit à de grandes extremitez.

Icy l'Espagne voyant qu'il luy falloit joüer de son reste, ou perdre ses esperances & sa reputation, n'épargne rien, & met toute pierre en œuvre: en Allemagne, pique d'honneur l'Electeur de Saxe, contre le Palatin,

raisons ensemble. Ils rejettent Ferdinand leur Roy, & elisent en sa place Frederic: & afin de se rendre d'autant plus irreconciliable avec luy, font en pleins estats sauter les fenestres à ses Partisans.

Cette action arriva en l'an mil six cens dix-neuf, aprés laquelle chacun se mit aux champs. Les Protestans furent les plus prompts; car ils y estoient preparez,& n'attendoient que l'éclat de cette Election pour commencer le jeu. Celuy des Partisans de Frederic qui y contribua le plus puissamment, fut Bethleem Gabor: lequel de simple Gentilhomme s'estant fait Prince de Transsylvanie, & apprehendant la Maison d'Autriche, qui a toûjours tasché de s'approprier cet Estat, s'estoit mis en la protection du Turc, dont pour s'en garantir, & trouvant une si belle occasion pour abaisser cette Maison, son interest ne luy permit pas de la perdre. Les Estats unis, pour ne manquer au leur, y contribuent de leur part: le Roy de Dannemarck pour pareille raison,& pour l'honneur & sa reputation assiste son neveu.

Le Roy d'Angleterre plus interessé que luy en l'un & l'autre, abandonne son interest & son gendre. Le Roy de France lasche le pied & se tient neutre. A ce commencement Ferdinand est mal mené, & reduit à de grandes extremitez.

Icy l'Espagne voyant qu'il luy falloit joüer de son reste, ou perdre ses esperances & sa reputation, n'épargne rien, & met toute pierre en œuvre: en Allemagne,pique d'honneur l'Electeur de Saxe, contre le Palatin,

luy remontre qu'il tient ſon Electorat de la maiſon d'Autriche, & qu'il ne peut le maintenir ſans elle; A Rome, perſuade que ſa perte,eſt la ruine de la Religion Catholique, & le moyen de mettre la Chreſtienté en proye au Turc; ſi bien que le Pape abandonnant ſon propre intereſt ſe rend ſon partial, fournit hommes & argent, & travaille à faire declarer les autres Princes Catholiques pour ſa defenſe: En Angleterre, maintient facilement le Roy Iacques en ſon humeur pacifique: En France, avec l'aide du Nonce, gagne le Duc de Luines; lequel ayant empieté auprés de Louïs l'autorité que Marie y poſſedoit, en prit auſſi les meſmes maximes, s'appuyant d'Eſpagne, qui ne manque en telles occaſions de maintenir ceux leſquels ſe défians de leur propre vertu,cherchent leur ſeureté hors du Royaume. Tellement que l'intereſt du favory étant preferé à celuy de l'Eſtat, on aſſiſte l'Eſpagne. Mais afin que ce fuſt avec plus de fruit, & moins d'éclat, on s'entremet d'un accommodement, on envoye des Ambaſſadeurs vers les deux parties, on amuſe les Proteſtans de belles eſperances, on leur fait perdre l'occaſion de la victoire qu'ils avoient en main, on les induit à deſarmer. Cependant les Catholiques ayant ce temps pour reſpirer, ſe renforcent de tous coſtez, ſe ſervent de leur avantage, pourſuivent leur pointe,& par le gain de la bataille de Prague, ruïnent tout à fait leurs ennemis.

En cette revolution d'affaires, l'Eſpagne profite de ſa victoire, continuë ſes pratiques

parmy

parmy ses voisins, afin de n'estre divertie en ses conquestes. Ioint ses forces de Flandre avec celles d'Italie, pour assujettir l'Empire. La peur & la corruption se mélent parmy les Princes d'Allemagne & les villes Imperiales; chacun se haste de se mettre sous le joug, apprehendant de n'y estre pas receu assez à temps ; on interesse par argent les Conseillers des Princes & les Magistrats des Republiques, & tous contribuër à forger les fers de leur servitude.

Vn tel progrez fait craindre au Roy de Dannemarck, que l'embrasement d'Allemagne ne le consume ; il en prend la defense, il se met en campagne ; mais il est vaincu, perd une partie de ses Estats; & est contraint pour la recouvrer de faire une paix desavantageuse. Le Transsylvain voyant ce desordre, fait aussi la sienne, mais meilleure à cause de la protection du Turc.

Voila quelle fut l'issuë de la seconde revolution des affaires d'Allemagne, provenuë principalement de ce que la France prostitua son interest à la grandeur d'Espagne.

Il faut venir à la troisiéme revolution. Il est souvent plus difficile de se bien gouverner en une grande prosperité qu'en l'adversité, parce que l'une engendre le mépris, & nous endort en l'oisiveté, mais la necessité de l'autre nous tient réveillez, & nous fait chercher les moyens de nostre restauration. Ce qui est arrivé à la Maison d'Autriche, qui se voyant d'une si lourde atteinte, authorisée au-de-là de ses esperances, maîtresse absoluë d'Allemagne, des armées innombra

nombrables entretenuës aux depens de ses ennemis ; la France immobile à ses progrez & embroüillée en guerre civile ; l'Angleterre prendra plaisir à se laisser tromper ; la Hollande assez empeschee à se conserver ; l'Italie sans apparence de se pouvoir defendre ; elle ne craint plus rien, & méprise tout. Tellement que sans plus cacher son dessein sous le pretexte de la Religion, dont elle s'estoit si utilement servie jusqu'à present, elle attaque ouvertement les Estats du Duc de Mantoüé, Prince grand Catholique, se vantant de ne pouvoir souffrir qu'un Prince né François possedast aucun Estat en Italie ; qui est le premier manquement remarquable qu'elle a fait contre son interest. Car cette usurpation fit connoître à tous les Princes & Estats d'Italie, que l'orage venoit fondre sur eux ; si bien que le Duc de Mantoüë trouva de l'assistance parmy les plus resolus d'entr'eux

Loüis ne peut digerer cet affront ; & se trouvant assisté d'un conseil, dont la prudence & resolution estoit necessaire en une conjoncture d'affaires si perilleuse, il employe heureusement ses armes pour se maintenir ; qui fut la premiere occasion importante où il reprit l'usage de son vray interest. Mais voyant que les diversions en Allemagne luy estoient necessaires ; & n'en pouvant trouver parmy les Allemans accablez sous le faix d'une dure servitude, va les chercher dans les glaces du Septentrion. La reputation de Gustave Roy de Suede estoit penetrée jusques à luy. Ce Prince dont le desir

de

de gloire faisoit aussi bien surmonter les difficultez qui se trouvoient dans son esprit & ses vastes & grands desseins, comme par son courage il les surmontoit en l'execution, ne se fit pas tirer l'oreille. Les conquestes du Vvalstein (General de l'armée de l'Empereur) sur la mer Baltique, & les provisions qu'il y faisoit pour s'en rendre maistre, luy firent connoistre que la grandeur de la Maison d'Autriche luy estoit suspecte, & que son interest estoit de s'y opposer. Il s'allie donc avec la France, & se prepare d'entrer en Allemagne pour la délivrer du joug où elle estoit reduite.

Voicy la seconde faute que l'Espagne commit contre son interest, à sçavoir de mépriser ce Prince. Car tandis que d'un costé il entre en Allemagne, l'Empereur à la sollicitation du Roy d'Espagne, fait passer ses meilleures troupes en Italie contre le Duc de Mantouë, lesquelles y perirent presque toutes sans grand fruit; Et les progrez de Gustave dans l'Allemagne estoient tels, que les Imperiaux & Espagnols furent contraints de conclurre la paix en Italie avec les François, aux dépens de ce qu'ils y avoient acquis, & cette reputation dont ils font tant de cas, pour ramener le debris de leurs troupes au secours de l'Allemagne, laissans aux mains des François Cazal, pour place d'armes en Italie,& Pignerol comme la porte pour y entrer; tellement que le desir d'embrasser la conqueste d'Italie, avant que d'avoir bien asseuré celle d'Allemagne, leur a fait perdre l'une & l'autre.

Cet

Cet heureux exploit de Loüis luy fit reconnoistre ses fautes passées, & embrasser de toutes parts son vray interest. Il delivre les Grisons de leur servitude, détourne les Estats d'accepter une tréve, maintient le party Suedois, nonobstant la mort de Gustave; conserve l'Electeur de Treves contre les persecutions des Espagnols, & chastie le Duc de Lorraine pour l'adherence qu'il avoit avec l'Empereur. En un mot, il reprend glorieusement sa place, que ses mauvais conseillers luy avoient fait perdre. Vrbain se voyant delivré de l'apprehension des Espagnols & Allemans, & ayant reconnu par l'invasion du Mantoüan qu'ils en vouloient aussi bien aux Estats Catholiques comme aux Protestans, s'oppose à eux. La Republique de Venise, qui reconnoit mieux qu'aucun autre Estat ce qui est de son vray interest, & qui ne manque qu'en trop de circonspection, ce qui est ordinaire aux Republiques qui ne sont fondées sur les armes, continuë neanmoins son assistance au Duc de Mantouë. Amedée Duc de Savoye faisant son profit du peril que luy & son Pere avoient couru de perdre leurs Estats, pour avoir abandonné leur vray interest, se r'atache à la France. Les autres Princes d'italie voyant que le secours de la France ne leur peut estre empesché, perdent l'apprehension qu'ils avoient des Espagnols. Les Princes Allemans & villes Imperiales se voyant épaulées des armes de France & de Suede, assistees par diversion de leurs autres alliez, & rasseurées par les progrez de leurs pro

Prosperantes affaires, reprennent courage, la victoire leur ayant augmenté l'esperance. L'Angleterre seule, comme si elle estoit dans un autre monde, demeure les bras croisez.

De l'autre costé, l'Espagne ne manque d'animer sa cause, reprend le pretexte de la Religion Catholique, qu'elle avoit comme delaissée, & s'appercevant de la faute qu'elle avoit faite en cela, crie plus que jamais contre les Protestans, persecute le Pape pour avoir de luy son argent & ses foudres, caresse les Venitiens, cajole l'Anglois, entretient la division dans la Maison Royale de France, s'efforce d'attirer à une treve les Estats unis, tasche de détacher le Duc de Saxe du party Suedois, ne se rebute de nul refus ; Et cependant n'espargne les tresors de ses Indes ny ses hommes à former des armées nouvelles pour s'opposer à ses ennemis. Bref la necessité a remis chacun à suivre son vray interest. Ce qui est cause qu'en cette derniere revolution, les affaires y sont contestées, & de plus longue durée.

MAXIMES

Du Roy d'Espagne.

L'Espagne est à la teste de l'Europe, où l'Ocean luy sert de bornes sur le seüil de la mer Mediterranée, qui la separe de l'Afrique, ayant les Pyrenées pour barrieres contre la France.

De cette grande Province si bien' située depen

dépendent plusieurs Estats, éparpillez en diverses parties du monde.

Philippes qui avoit entrepris d'étendre cette vaste puissance au sommet de toute grandeur, se reconnoissant moins propre à la guerre qu'aux pratiques, jugea que les Monarchies acquises comme en poste, par la valeur des Princes & grand Capitaines, ne sont de pareille durée, que celles qui s'obtiennent par l'établissement d'un bon Conseil, & qui sont fondées sur de bonnes Maximes. Parce que ces grands Conquerans, qui ne songent qu'à vaincre & à esteindre leur domination, & non à fonder les loix de leur subsistence, n'estant pas ordinairement suivis de leurs semblables; & les vaincus n'ayant pas encore perdu la memoire de leur liberté, ou de leurs anciens Seigneurs, se portent facilement à quelque mutation, se voyant affranchis de la crainte de celuy qui les avoit assujettis. Cela fit resoudre ce sage Prince à suivre son Genie, & à choisir la voye la plus conforme à son humeur impenetrable; à sçavoir de poursuivre ses desseins sous une profonde dissimulation.

Pour cet effet il établit le siege de sa domination en Espagne, pour de-là envoyer la chaleur aux membres détachez de ce corps, & pour avoir plus de loisir en la conservant en paix par sa presence, de tenir en trouble tout le reste de l'Europe par ses artifices. Mais le temps luy ayant manqué pour l'établissement d'un si haut dessein, il l'a laissé si avancé, qu'il a esté facile à ses successeurs de le poursuivre. En voicy les

maxi

maximes obſervées encore aujourd'hui comme oracles, qui ſont proprement le vray intereſt d'Eſpagne.

La premiere eſt fondé ſur la Religion, comme celle qui par conſcience fait entreprendre toutes choſes aux peuples. Il faut témoigner un grand zele à la Catholique, afin de ſe ſervir d'elle en ſes deſſeins ; faire comprendre au Pape, que favoriſer la grandeur d'Eſpagne, en ruïnant les Proteſtans, eſt le ſoûtien de ſon authorité, & l'augmentation de ſa puiſſance. Il faut perſuader aux autres Princes d'Italie, que de la protection d'Eſpagne dépend le ſoûtien de l'Egliſe, contre toute autre puiſſance : Qu'elle empeſchera l'entrée en Italie aux Eſtrangers, pour garentir la Religion, qui ne pourroit eſtre que ſoüillée par un tel commerce.

En France, où il y a des Proteſtans, & où les Catholiques ſont les maiſtres, il faut inciter le Roy à exterminer ceux-là, ſolliciter le Pape de faire la meſme inſtance, & ſouſmain donner courage & aſſiſtance auſdits Proteſtans, pour y émouvoir une guerre civile, qui affoibliſſe de tant plus le Royaume. Si le Roy s'apperçoit de l'artifice de ce conſeil, & n'y veut entendre, faut lors émouvoir les Catholiques meſmes contre luy, comme contre un fauteur d'Heretiques, les aſſiſter puiſſamment, & y engager le Pape s'il ſe peut ; car en quelque façon que ce ſoit, il faut procurer que ce Royaume ſe ruïne de ſoy-meſme, comme celuy qui ſe rencontre en tous lieux en empeſchement au deſſein de la Monarchie Eſpagnole.

En

En Angleterre, où les Proteſtans ſont les maiſtres, il faut faire la paix en toute maniere avec ce Royaume, afin que par la puiſſance qu'il a ſur la mer, il ne l'incommode aux Indes, où ſont ſes principaux treſors; & que ſous cette apparente amitié, il puiſſe plus facilement ſe rendre protecteur des Catholiques d'Angleterre. Pour cela il faut ſe ſervir des Colleges établis exprés en Flandres & en Eſpagne, pour inſtruire la jeuneſſe Angloiſe en la Religion Catholique; l'inciter d'y venir, par la liberalité qui y eſt exercée d'y faire leurs eſtudes ſans rien payer, où la Theologie qu'ils apprennent eſt d'acquerir le martyre, & meriter le Paradis en ſervant la grandeur d'Eſpagne, aux depens de leur Roy & de leur Patrie.

En Allemagne, où encore que l'Empereur ſoit Catholique, les Proteſtans y partagent ſi bien l'autorité, il faut maintenir l'Empire dans la maiſon d'Autriche, qui eſt celle d'Eſpagne, comme le ſeul boulevart contre les Proteſtans, & l'accroître de leurs dépoüilles, ſous pretexte de la Religion, & de vouloir par là défendre la Chreſtienté contre le Turc.

En Suiſſe, où l'autorité eſt partagée entre les deux Religions, faut animer les uns contre les autres, donner eſperance aux Catholiques de la dépoüille des Proteſtans, & les tenir en haleine, pour les faire rompre ſelon l'occaſion.

Aux Païs-bas, où les Catholiques n'ont aucun pouvoir, & où de ſi longues & ſi ſanglantes guerres n'ont pû reduire ces peuples

ſous

ſous le joug d'Eſpagne, faut procurer de leur faire tomber les armes des mains par une longue tréve, & dans ce repos y fomenter un ſchiſme qui les diviſe entr'eux.

Pour menager ces choſes, il faut venir au deuxiéme point, qui eſt la maniere de fomenter des intelligences neceſſaires en tous les autres Eſtats; ce qu'il faut faire par la voye des Ambaſſadeurs, comme perſonnes auſquelles on porte tout reſpect; par les Moines & Predicateurs, qui ont grand pouvoir dans leurs chaires, & meſmes dans les familles particulieres; par l'argent, avec lequel s'acquierent les confidens, à quoy il ne faut l'épargner. Sur tout il faut s'attacher à gagner les principaux Miniſtres des Princes pour détourner les deſſeins dangereux, qu'on pourroit avoir contre l'Eſpagne, ou rendre odieux ceux qu'on trouvera trop fideles, & en toute maniere les perdre.

Le troiſiéme point, touche les negociations & Traitez, auſquels il faut employer des perſonnes ſecretes & patientes, montrer toujours un deſir de paix pour endormir les autres, & cependant ſe preparer à la guerre pour les ſurprendre au depourveu.

S'il arrive diſpute entre deux petits Princes, faut s'entremettre de leur accommodement, ou comme Iuge ou comme Arbitre, & en l'une & l'autre qualité avoir, s'il ſe peut, en dépoſt ce qui eſt en debat entr'eux, les aigrir s'il ſe peut au lieu de les adoucir, s'accommoder avec l'un, pour partager les dépoüilles de l'autre, & ſur le partage dépoſſeder tous les deux: Ne perdre aucu-
ne

ne occaſion de s'entremettre des affaires de ſes voiſins, mais exclurre les autres des ſiennes; Sur tous les François de celles d'Italie, les empeſchant d'y avoir aucun entrée, parce que ce ſont les ſeuls, qui peuvent rompre les deſſeins d'Eſpagne en cette Province-là.

Le quatriéme point conſiſte à eſtre toûjours puiſſamment armé; c'eſt un moyen aſſeuré pour tenir en devoir ſes ſujets, & en reſpect ſes voiſins pour prevenir les deſſeins de ſes ennemis, pour les ſurprendre s'ils s'endorment, & pour ſe prevaloir des occaſions inopinées.

Le cinquiéme point eſt la reputation: & bien qu'il depende des quatre precedens, neanmons eſtant purement conſideré, il établit une cinquiéme Maxime, de laquelle l'Eſpagne ſe ſert auſſi utilement, que d'aucune des autres. Car l'opinion qu'on a de ſon grand zele pour le maintien de la Religion Catholique, couvre du manteau de pieté tous ſes deſſeins, & tient le peuple en une merveilleuſe veneration. La peur qu'on a de ſes profondes intelligences par tout, fait bien penſer les autres Princes à ne s'engager pas facilement contr'elle. L'aſſeurance confirmée dans les eſprits des hommes, par tant d'experiences, de ſa prudente dexterité, à ſe ſçavoir avantager dans les Traitez, invite ceux qui luy ſont inferieurs, à entrer plus hardiment en ligue avec elle, & à ſe mettre ſous ſon ombre. L'eſtat de ſes armes toûjours ſur pied conſume ceux qui en prennent jalouſie, & aſſeure les autres, qui dependent de ſa protection.

De toutes ces choses resulte la repution d'Espagne, son interest est de bien menager cette pieté. C'est une chose vaine en apparence, mais qui produit de solides effets ; & bien que tous les Princes tiennent pour Maxime generale de conserver soigneusement leur credit, l'Espagne en doit estre d'autant plus jalouse, que les desseins sont plus grands que ceux des autres Estats.

Cette grande machine composée de tant de parties & comme empeschée de son propre poids, s'émeut par ces secrets ressorts, qui perdent leur force à mesure qu'ils sont découverts.

MAXIMES

Du Roy de France.

LA France, posée entre les Alpes & les Pyrenées, & flanquée de deux mers, semble estre invitée par la nature à s'opposer aux progrés des puissances voisines, & particulierement de celle d'Espagne. Car elle se trouve comme une Digue contre ce Torrent ; & l'opportunité de sa situation est telle, qu'elle peut empescher la distribution de la teste, aux membres de cette Monarchie qui luy est contraire. Mais celà ne suffisant pas pour traverser les progrez d'Espagne, l'interest de la France est, de prendre tout le contrepied des maximes que nous venions de vous déduire.

Henry I V. comme celuy sur lequel la souplesse de tous ces artifices a esté exercée jusques

ques au dernier point, les ayant mieux reconnus qu'aucun autre devant luy, pour les avoir plus éprouvez, a le premier étably pour le vray interest de la France, de contrepointer celuy d'Espagne en tous ses points.

De sorte que si la premiere Maxime de l'interest d'Espagne est, de persecuter les Protestans pour s'accroistre de leurs dépoüilles, la premiere de celuy de France est, de faire comprendre aux Catholiques le venin caché là dessous: Sur tout de faire voir à la Cour de Rome, que les esperances qu'elle luy donne d'augmenter ses tresors par la ruine des Protestans, n'est que pour avancer son dessein à la Monarchie; où elle ne peut parvenir que le Pape ne devienne son valet, l'autorité duquel n'eclate point davantage, que quand la puissance des Princes & Estats Chrestiens est balancée: Et aux Princes & Estats Protestans, qu'encore qu'elle soit de diverse Religion à la leur, elle aimeroit plûtost leur conversion, que leur destruction; les asseurant, que cela n'empeschera point qu'elle ne contribue du sien pour leur conservation, & ne les assiste franchement contre tous ceux qui voudront troubler ou changer quelque chose en leurs Estats, & en leurs libertez.

Et comme la seconde maxime de l'interest d'Espagne est, de se servir utilement à son dessein des intelligences; La seconde de celle de France est, de ne s'endormir pas aux siennes. N'espargner l'argent en espions & pensionnaires, afin de sçavoir ce qui se passe chez ses voisins, & que selon les occasions elle

elle fortifie les foibles, asseure les craintifs, empesche l'engagement de ceux qui sont ébranlez, retire ceux qui sont engagez, & qu'elle traverse par tout & en toute maniere les intelligences d'Espagne.

A la troisiéme Maxime, qui regarde la negociation, il ne faut souffrir que l'Espagne se mesle d'aucun Traité, que la France n'y intervienne de son costé : sur tout en Italie, où elle veut estre seule Juge & Arbitre ; Ce qu'elle seroit, si la France ne s'estoit asseurée d'une porte pour y entrer, laquelle elle doit conserver autant de temps qu'elle voudra s'opposer à sa grandeur, & estre considerée comme le boulevart de la liberté Chrétienne.

Il faut aussi choisir pour traiter avec l'Espagne de personnes flegmatiques, & qui ne tiennent rien de l'humeur impatiente, dont on accuse la nation Françoise, afin de leur oster l'esperance de profiter par les longueurs, dont l'Espagne a accoûtumé d'ennuyer tout le monde.

A la quatriéme Maxime, faut opposer la force à la force. Car ny les persuasions, ny la Justice des armes, ne fera la loy à celuy qui sera armé, tellement que la France doit se retrancher de toute autre despense moins utile, & estre toûjours puissamment armée, ayant suffisamment pour ce faire, sans emprunter d'ailleurs, les soldats, les munitions & l'argent.

Moyennant que les susdites Maximes soyent bien observées, la reputation d'Espagne, dont elle se prevaut si avantageu-

ſement, demeurera affoiblie, celle de la France relevée : & les autres Princes & Eſtats Chrêtiens voyant un tel contrepoids aux affaires, reprendront courage, & ſans apprehenſion de ſuccomber à l'avenir, embraſſeront volontiers la cauſe de leur conſervation.

Diſcours ſur l'Affaire de la Ligue: par Monſieur de Rohan.

SOus les Regnes de François II. & de Charles IX. la France fut fort travaillée de guerres civiles ; la jeuneſſe de ces deux Princes en fut la cauſe principale. Chacun voulut avoir le maniement des affaires. La conteſtation fut entre la Reyne Catherine leur mere, & les Princes du ſang ; & ſous eux les maiſons qui ſe trouverent les plus autoriſées, furent celle de Guyſe & de Montmorency, qui avoient gouverné paiſiblement Henry II. leur pere. François de Lorraine Duc de Guyſe portoit le party de Catherine ; Anne Duc de Montmorency Conneſtable de France, celuy des Princes du ſang. La diverſité de Religion s'y meſla. Les guerres des Religions furent grandes & ſanglantes, & durerent juſques à la mort de Charles IX. & Henry III. ſon frere luy ſucceda. Il eſtoit en âge capable de gouverner, avoit de belles qualitez, & faiſoit eſperer un heureux regne. A ſon avenement à la Couronne, Henry témoigna de vouloir mener une vie paiſible : Mais ce fut plûtoſt pour ſe plonger dans l'oiſiveté & les delices, que pour bien regner. Henry Duc de Guyſe, fils de

de François, Prince doüé de grandes qualitez, & plein de hautes pensées, voyant le Roy son frere sans enfans, & les premiers Princes du sang faire profession de la Religion Protestante, ose aspirer à la Royauté, & pour y parvenir se rend protecteur des Catholiques, & le persecuteur des Protestans, contre lesquels il émeut diverses guerres, Henry de Bourbon, Roy de Navarre, premier Prince du sang; Chef du party Protestant, & Prince orné d'une vertu heroïque soûtient heureusement diverses guerres en faveur des Protestans.

Voila trois Henris, Chefs de trois partis en France, qui ont chacun leur interest: Le Roy de maintenir son autorité legitime; Le Guisart d'occuper sa place; & le Navarrois d'empescher la ruïne du Roy, qui estoit la sienne & de son party qui faisoit subsister en reputation. Le premier par foiblesse se laisse induire à faire la guerre au Navarrois. Le second se rend Chef du party Catholique. Le troisiéme se trouve protecteur des Protestans. Tellement que celuy qui devoit commander aux autres, est bien heureux d'avoir seulement place dans le party du Guisart; qui en vient si avant avec luy, que quand il fut tué l'an mil cinq cens huitante-huit, il estoit sur le point de le faire declarer aux Estats du Royaume, incapable de regner, & les Princes du sang de luy succeder.

Philippes qui avoit toûjours l'œil ouvert à son grand dessein, fomente cette affaire, favorise le Guisart à Rome, l'assiste d'argent

en France, ne le laisse manquer de rien, & mesmes apres sa mort continuë son assistance à Charles Duc du Mayne son frere.

Le Roy se voyant abandonné de toutes les grandes villes de son Royaume, & de la plus-part de sa Noblesse, se jette entre les bras du Navarrois, lequel par son assistance le retire presque des mains de ses ennemis, qui le tenoient assiegé dans Tours, le mene comme triomphant, devant sa ville capitale de Paris, où un coup de couteau luy fit perdre la vie, & laisser le Royaume au Roy de Navarre, l'an mil cinq cens huitante neuf,

Ce Prince se voyant élevé en une si haute dignité, fut invité par le changement de la condition à changer d'interest: & quittant celuy qu'il avoit tenu jusqu'alors, il embrassa celuy de France. Il eut de grandes traverses, causées par Philippes, tant par ses pratiques à Rome, que par son assistance aux Liguez de France, toûjours sous pretexte de grand zelateur de la foy Catholique. Tandis que Henry est Protestant, Philippes maintient qu'il ne peut regner, le fait excommunier, dispenser ses sujets du serment de fidelité, mettre son Royaume en proye, pour l'avoir par cette voye aussi facilement, que Ferdinand eut celuy de Navarre sur son predecesseur. Quand il donne esperance de se faire Catholique, il publie que c'est un hypocrite, & qu'ayant esté Relaps il ne peut jamais regner legitimement, secourt ses ennemis d'argent & d'armes suffisantes, pour affoiblir les deux partis, mais non pour ruiner de telle sorte l'un que l'autre se pût pas-

ser de luy. Voulant laisser ceux qu'il maintenoit, afin qu'ils fussent contrains de se donner à luy.

Henry de sa part remontre à Elizabet, aux Estats unis, aux Protestans d'Allemagne & aux Suisses, quel interest ils ont tous à la cause ; il en reçoit grande assistance, mesme secrettement de Ferdinand Grand Duc de Toscane, Prince de grand sens, & qui jugeoit que l'acquisition de la France au Roy d'Espagne, estoit à servir tous les autres Princes. Mais la Republique de Venise fut la seule de tous les Estats Catholiques, qui sans marchander le reconnut Roy de France, apres la mort de son predecesseur. Si bien qu'avec toutes ses aides & sa valeur il resista du commencement : puis ayant obtenu diverses victoires, & ses affaires commençant à prosperer, il fut consideré comme un grand Prince : De-là en avant les peuples lassez de leurs miseres commencerent à se desabuser, & ne donner plus telle croyance qu'ils faisoient à leurs Predicateurs: La Noblesse à considerer le party prosperant : les Gouverneurs des villes à asseurer leurs affaires avec le plus fort: & les principaux du party, à se conserver quelque dignité relevée. Tous ces ébranlemens donnerent sujet aux Liguez de faire une assemblée d'Estats, Philippes prend l'occasion de telle extremité, pour leur persuader que le seul remede de rétablir leurs affaires, estoit d'élire un Roy; offre sa fille à celuy qu'ils éliroient. Ce fut la pome de discorde. Le Duc du Mayne, Chef principal ne la pouvoit pre-

tendre estant marié, ny permettre qu'autre l'eut, afin de ne devenir de Monsieur, Valet. Le Duc de Guise son neveu estoit alleché de ce friand morceau. Le Duc de Nemours son oncle avoit aussi bon appetit que luy. Le Duc de Mercœur pretendoit le Duché de Bretagne luy appartenir de par sa femme. Le fils aîné du Duc de Lorraine, comme Chef de la maison fut encore mis sur les rangs; tellement que Philippes par ce discord pensoit les attirer à se faire élire. Sur ces entrefaites Henry se fait Catholique. Ce changement fait declarer quelques-unes des principales Villes & Gouverneurs de son party, & les autres commencerent à traiter. En la Cour de Rome, Philippes n'oublie rien, non plus que les principaux Liguez, pour empescher que Henry ne soit reconnu bon Catholique, & s'oppose un fort long-temps que son Ambassadeur n'y soit receu.

Enfin Clement VIII. (lors Pape) reconnoissant qu'il s'establissoit sans luy, se resolut d'avoir le gré de ce qu'il ne pouvoit empescher, & de le reconnoistre, estant une maxime de Rome de se gouverner selon les évenemens; afin de ne perdre ce respect & cette reverence qu'elle tâche de conserver par tout, & sans quoy son autorité seroit peu de chose.

Philippes deceu d'une telle esperance, ne laisse de continuer à assister le residu des Liguez; suscite mesme Emanüel Duc de Savoye, lors son gendre, d'attaquer la Provence, afin de le détourner de poursuivre ses pretensions sur le Duché de Milan, à

cause

cause du dot de sa femme. Henry voyant cette obstination leve le masque, & declare la guerre à Philippes. Les succez en furent divers. Neanmoins apres la reprise d'Amiens par Henry, Philippes se voyant sur le bord de sa fosse, son fils jeune, Henry en la vigueur de son âge, se resolut à la paix, qui fut concluë à Vervins, l'an mil cinq cens nonante sept, en laquelle il rendit tout ce qu'il tenoit de la France, puis mourut.

Il faut considerer maintenant les interets des Princes envelopez en cette affaire, quelles fautes ils y commirent, & quels en furent les evenemens.

Henry III. dont l'interest consistoit à ne souffrir diverses factions dans son Royaume, à conserver les Princes de son sang puis qu'il n'avoit point d'enfans, & à tenir bas ceux qui s'élevoient au préjudice de son autorité Royale, fit tout le contraire; car il fomenta lesdites factions, au lieu de les esteindre, & mesme se joignit à l'une pour détruire l'autre; fit perpetuelle guerre aux Princes du sang, à la persuasion de ceux qui en vouloient voir l'extinction, pour s'élever en leurs places, & autorisa du commandement de ses armes ceux qui aspiroient à l'usurpation de son Royaume : il fit encore pis; car quand il commença à s'en appercevoir, il voulut y pourvoir par un remede qui acheva de le perdre; à sçavoir de se jetter dans une devotion affetée, & extraordinaire ne bougeant des Cloistres des Moines, pensant par ce moyen oster au Duc de Guyse le credit qu'il s'estoit acquis parmy les Ca-

tholiques, qui le tenoient pour leur Chef. Mais il en arriva le contraire, car il se rendit méprisable à ses peuples qui le chasserent de sa ville capitale, revolterent contre luy toutes les grandes villes de son Royaume, & le reduisirent en si piteux termes, qu'enfin un Moine eut la hardiesse de le tuer, qui fut le fruit de sa negligence & de sa mauvaise conduite.

Henry Duc de Guyse succedant à un pere & à un oncle grands personnages, & qui avoient eu aux regnes precedens grande part au commandement des armes & en la conduite des affaires, & ne se sentant leur inferieur, ny en courage ny en vertu, se met en l'esprit le dessein le plus relevé, qu'un homme né sujet d'un Prince puisse entreprendre; à sçavoir d'usurper la place de son Roy L'occasiõ luy semble tres-favorable. Il a déja cet avantage de profiter du labeur de son pere estant chose tres-difficile que la vie d'un homme puisse faire une telle mutation. Il rencontre un Roy sans enfans, & de l'humeur de ceux, sous lesquels se peuvent entreprendre tels changemens: il trouve un Royaume déchiré de factions, & attaqué de la plus dangereuse de toutes les guerres civiles, qui estoit pour la diversité des Religions. Il voit les premiers Princes du sang dans la faction la plus foible? un Roy d'Espagne prest d'assister tous ceux qui broüilleront la France; Et les Papes interessez de poursuivre par toutes voyes les Protestans. Ces choses ainsi disposées, plein d'esperances il n'oublie rien pour acheminer son dessein

ſein. Il eſtoit bel homme, adroit, courtois, liberal, vaillant. Il employe tous ces dons de nature à s'inſinuer parmy les Grands, la Nobleſſe & les peuples. Il ſe montre zelateur de la Religion Catholique, non hantant les Cloiſtres, & ſe promenant parmy les ruës en proceſſion; mais en perſecutant les Proteſtans, & ſe montrant leur capital ennemy. Il maintient ſes intelligences à Rome & en Eſpagne, toûjours ſous le pretexte de la Religion. Il employe les Précheurs pour le mettre en veneration parmy les peuples, & pour faire declarer le Roy un fauteur d'Heretiques, un hypocrite, un vitieux & faineant. Tellement que par tels moyens il avoit élevé ſon deſſein juſques au dernier échelon, quand ſur le point de l'execution il manqua lourdement à ſon intereſt, & à luy-meſme; qui fut en ce qu'apres avoir chaſſé ſon Roy de ſa ville capitale, avoir levé les armes contre luy; en avoir fait des Manifeſtes publics, s'eſtre accordé comme avec ſon égal, il luy fia ſa vie lors qu'il le vouloit faire depoſer, ſon affaire n'eſtant pas de celles qu'il ſoit permis de faillir deux fois.

Henry IV. eut deux perſonnages à joüer; car tandis qu'il fut ſeulement Roy de Navarre, premier Prince du ſang, & Protecteur des Proteſtans de France, ſon intereſt fut d'employer toute ſon induſtrie & croyance dedans & dehors le Royaume, à conſerver leſdits Proteſtans, afin qu'ils le conſervent; à quoy il ne s'épargna pas à empeſcher que le Duc de Guyſe ne s'emparaſt du Royaume auquel il avoit intereſt comme heritier pre-

ſomptif de la Couronne ; & à ſe faire connoiſtre à Henry III. non ſeulement en qualité de Chef des Proteſtans, mais auſſi comme premier Prince du ſang, & de qui l'intereſt de la conſervation de ſa perſonne & de ſon Eſtat, luy eſtoit auſſi precieuſe qu'à luy meſme, afin qu'à ſa neceſſité, il ne fiſt aucune difficulté d'avoir recours à luy. Ce qui luy reüſſit ſi bien, qu'aprés la mort du Duc de Guyſe, & la revolte de ſon Royaume, il n'eut un plus confident appuy que de ſe jetter entre ſes bras.

Quand il fut Roy de France, il falut une grande dexterité à ſe ménager avec les Catholiques & les Proteſtans, animez de ſi longues & ſanglantes guerres civiles, les uns contre les autres. Ceux-cy ſe glorifioient d'avoir un Roy de leur Religion : ceux-là ne pouvoient l'endurer, & le menaçoient de l'abandonner s'il ne ſe faiſoit de la leur. Il avoit à maintenir ſes anciens amis, & ne perdre les nouveaux. Il promet à ceux-cy de ne rejetter une inſtruction,& continuë d'exercer ſa Religion avec ceux-là : Cependant il ſe ſert des uns & des autres à combattre ſes ennemis. Dans les longueurs de cette guerre chacun s'ennuyoit : pluſieurs des Liguez n'approuvent un Roy Eſpagnol ; mais ne veulent un Roy Proteſtant : Les Catholiques qui ſervoient Henry s'impatientans de le voir continuer en cette Religion le preſſent d'Embraſſer la leur ; & meſmes en viennent juſques-là, de former un tiers party contre luy.

Ces conſiderations le font enfin reſoudre

de

de franchir le saut ; Et par ce moyen il conserva les Catholiques qui le suivoient ; en acquit de nouveaux du party des Liguez, & ne perdit les Protestans, qu'il sçavoit bien ne pouvoir jamais estre receus de ses ennemis, sans détruire le pretexte de la Religion, qui seul les maintenoit. Si bien que ce Prince s'accommodant au temps, & preferant toute autre consideration à son interest, sçeut prendre ses avantages si à propos, que ses affaires luy succederent heureusement.

Philippe qui avoit conceu le dessein de la Monarchie Chrétienne ; & qui jugeoit que le principal obstacle qu'il y rencontreroit, seroit la puissance de France, embrasse l'occasion qui s'offre à luy pour la ruïner ; se sert dextrement du mauvais gouvernement du Roy, & de l'ambition du Duc de Guyse ; incite le premier à exterminer les Protestans de son Royaume, par quelque voye que ce soit, luy baille son exemple, luy offre son assistance, fait éclater son grand zele à Rome, exhorte le Pape de se joindre à luy en telle poursuite : De l'autre part, il excite secretement le second à continuer courageusement son dessein, l'assiste d'argent & de conseil : Et par tels artifices, il se fait estimer en France le principal appuy de leurs Religions ; divise le Roy d'avec les Protestans de l'Europe, autorise le Duc de Guyse parmy les Catholiques de France, aigrit les peuples contre les Princes du Sang, & éloigne tant qu'il peut du gouvernement du Royaume les enfans de la Maison, pour y introduire les Etrangers. Nulle autre consideration ne le

divertir de son profond dessein ; il le tient toûjours caché sous le voile de pieté, & de son grand zele à la Religion Catholique : Il y travaille pied à pied, sans s'impatienter par la longueur, ny se precipiter par aucun accident. Apres la mort du Duc de Guyse, au lieu de se relâcher il se roidit. Il assiste d'autant plus vigoureusement son frere & tout le party, qu'il creut en avoir plus besoin : & mesme jugea qu'il luy seroit plus facile d'en profiter avantageusement, que durant la vie dudit Duc, parce que tout le party ayant plus affaire de luy, il le reduiroit plus aisément à sa volonté. Si bien qu'il poussa les affaires si avant, que le Royaume de France ne s'est échappé de ses mains que par miracle. Et s'il se fust voulu contenter de le dissiper, au lieu de se l'acquerir tout entier, il en fut venu à bout. Et c'est la seule faute qu'il a commise contre son interest en cette affaire ; car s'il eut consideré l'affection que cette nation porte à ses Roys, l'horreur qu'elle a de la domination Espagnole, & sa legereté naturelle, comme aussi la reputation de la clemence de Henry IV. il ne se fût opiniastré à vouloir surmonter des choses impossibles, & se fût contenté de partager le Royaume à diverses personnes : de qui sur les differens qui ont accoustumé d'arriver entre les usurpateurs, il luy eut été beaucoup plus aisé de s'acquerir par pieces ce qu'il a voulu emporter tout d'un coup: En tout cas, ce luy eut esté un assez grand gain de separer ce grand Royaume, qui estant uny, s'oppose à luy en tous les lieux où l'Espagne se veut accroistre

MAXIMES
Du Roy d'Angleterre.

LE Roy de la grand Bretagne possede les Royaumes d'Angleterre, d'Escosse & l'Irlande. Ces trois Royaumes-là sont composez de plusieurs Isles dans la mer Oceane, & par consequent ne confinent par terre à aucun Estat voisin.

Les Roys d'Angleterre aprés avoir conquis l'Irlande s'en sont dits Seigneurs jusques au temps de Henry VIII. qui en prit le titre de Roy, & le joignit à celuy d'Angleterre.

Cet Henry laissa trois enfans, Edoüard, Marie, & Elizabeth, lesquels ont esté successivement Roy & Reines d'Angleterre & d'Irlande, & n'ont eu aucun enfans, de sorte que leurs successions ont passé en l'an mil six cens cinq à Iacques d'Escosse representant sa Bisayeule Marguerite d'Angleterre, l'aisnée des sœurs du Roy Henry VIII.

Il faut donc remarquer que Henry VIII. Roy d'Angleterre eut deux sœurs, Marguerite & Marie.

Marguerite fut marié deux fois En premieres nopces elle épousa Iacques IV. Roy d'Escosse: elle en eut Iacques V. Roy d'Escosse. Celuy-cy eut pour fille heritiere Marie Stuart Reine d'Escosse, laquelle épousa premierement François II. Roy de France, dont elle n'eut point d'enfans; puis aprés elle épousa Henry Stuart son parent, dont elle eut Iacques VI, Roy d'Escosse, qui fut aussi

aussi Roy d'Angleterre & d'Irlande apres la mort de la Reine Elizabeth sa cousine ; & alors il y eut contestation entre les Anglois & les Escossois pour le titre du nouveau Roy.

Les Anglois vouloient qu'il se dit Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande ; Les Escossois au contraire vouloient qu'il preferast l'Escosse à l'Angleterre, & se dist Roy d'Escosse, d'Angleterre & d'Irlande : Mais pour le different, il fut nommé Roy de la grand Bretagne.

Jacques Roy de la grand Bretagne deceda le vingt-sixiéme jours de Mars mil six cens vingt-cinq, laissant d'une fille de la Maison de Dannemark & d'une Princesse de la Maison de Meklebourg, un fils nommé Charles & une fille nommée Elizabeth, l'un & l'autre ont maintenant plusieurs enfans.

Charles apres avoir succedé aux Estats de son pere l'an mil six cens vingt-cinq, épousa cette mesme année Henriette Marie sœur de Louys XIII. Roy de France ; il est aujourd'huy âgé de quarante sept ans.

Il a trois fils, Charles Princes de Galles, Iacques Duc d'York, & le Prince Henry, avec plusieurs filles, dont l'aisnee a épousé Guillaume de Nassau Prince d'Orange. Elizabeth Reyne de Boheme, & sœur unique dudit Charles demeure en Hollande, & a cinq fils & quatre filles. L'aisné des fils se nomme Charles-Loüis & porte le titre de Prince Electeur ; les puisnez sont le Prince Robert, Maurice, Edoüard & Philippes. Ses filles sont les Princesses Elisabeth, Loüise, Henriette & Sophie. Aucuns des enfans de la

Reine

Reine de Boheme ne sont mariés excepté le Prince Edoüard, qui a épousé en France la Princesse Anne de Mantoüe, sœur puisnée de la Reyne de Pologne, & en a une fille.

En secondes noces Marguerite sœur de Henry VIII. épousa Archambaud du Glaz Comte d'Angluze, & eut une fille nommée Marguerite, laquelle épousa Mathieu Stuart Comte de Lenox: elle en eut deux fils, Henry qui fut Roy d'Escosse, mary de la Reyne sa Cousine germaine, & Charles Cõte de Lenox, & pere d'Abel Stuart qui mourut sans enfans.

Marie d'Angleterre la puisnée des sœurs de Henry VIII. n'eut point d'enfans de Loüis XII. Roy de France son premier mary. Elle épousa en secondes noces Charles Brandon Duc de Suffolk, & en eut deux filles, Françoise & Eleonor.

Françoise Brandon épousa Henry Gray & fut mere de Ieane, qui fut decapitée en Angleterre, & de Catherine qui fut mariée à Henry Semir, dont sont sortis des enfans.

Eleonor Brandon épousa Georges Cliffort & en eut une fille nommée Marguerite, qui a esté mariée à Henry S. Amboy Comte d'Arbie, dont sont sortis des enfans.

La Maison de Stuart a encore des Princes qui se croyent heritiers de la Couronne d'Escosse, si la posterité du feu Roy Iacques venoit à manquer. Une genealogie imprimée l'an mil six cens quarante, fait foy que Iaques Stuart Seigneur d'Aubigny & son frere, étoient alors mariez & avoient chacun un fils, & que lesdits de Lenox & Seigneurs d'Aubigny avoient encore trois freres,

Loüis,

Loüis, Jean, & Bernard Stuart; & trois sœurs, Elizabet, Anne & Françoise Stuart.

Charles I. aujourd'huy Roy de la grand Bretagne & d'Irlande ; est frere de la Reine de Boheme, oncle des Princes Palatins, & beaupere du Prince d'Orange ; il est aussi du costé de sa mere neveu du Roy de Dannemarck, cousin germain du Prince de Dannemarck, & de l'Archevesque de Breme, cousin des Ducs de Holstein. Il est aussi du costé de son ayeul maternel cousin des Ducs de Meklebourg ; & du costé de sa femme est oncle du Roy de France, & du Duc de Savoye, & baufrere du Roy d'Espagne.

Henry VIII. Roy d'Angleterre & d'Irlande, mourut separé de l'Eglise Romaine.

Edoüard son fils & successeur mourut Lutherien aprés avoir defendu dans ses Estats l'exercice de la Religion Catholique que Marie sa sœur rétablit durant son regne ; mais sous les regnes suivans elle y a eu fort peu d'appuy, quoyque les Catholiques esperassent beaucoup de la douceur dudit Roy Jaques, & du mariage de Charles avec une fille de France Catholique.

La religion Protestante s'insinua aussi en Escosse pendant la minorité de la Reyne Marie Stuart, & la regence de la Reyne Doüairiere sa mere, Marie de Lorraine fille de Claude de Lorraine premier Duc de Guise. Chacun sçait que Marie Stuart est morte Catholique, & qu'elle a esté décapitée en Angleterre par le commandement de la Reyne Elizabeth, neanmoins son fils Jacques a esté toûjours nourry dans la religion reformée;

comme

comme aussi Charles son petit fils aujourd'huy Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, avec ses enfans, sa sœur la Reyne de Boheme, & tous ses neveux & nieces de la Maison Palatine, à la reserve du Prince Edoüard qui s'est marié en France, & est Catholique.

La Reyne d'Angleterre est aussi Catholique. C'est une merveille que nonobstant toutes les persecutions il se trouve encore un bon nombre de Catholiques dans les trois Royaumes de la grand Bretagne, & principalement en Irlande, où parmy les confusions de l'Estat ils ont maintenu en plusieurs endroits un exercice public de Religion.

Le Roy de la grand Bretagne encore qu'il soit Calviniste souffre dans ses Estats l'exercice de la religion de ceux de la Confession d'Ausbourg, & on a remarqué que les Lutheriens souhaitoient le mariage du Roy avec une fille de France, & que les Catholiques s'éforçoient de l'empescher

Ce Roy est le plus puissant Prince entre tous les Calvinistes ; & les Lutheriens n'en ont aucun plus considerable : de sorte qu'il peut estre regardé comme le principal chef des Protestans.

Les Estats du Roy de la grand Bretagne sont separez de tous leurs voisins par la mer Oceane, qui les met comme hors de danger à l'égard des desseins que les Estrangers peuvent former sur eux.

En effet depuis plusieurs siecles ont n'a pas vû que les entreprises sur l'Angleterre ayent esté heureuses à la France, ny à l'Espagne.

Mais

Mais le Roy de la grand Bretagne peut tirer un grand avantage de ses Estats contre les desseins étrangers. Il faut aussi considerer qu'il est en hazard d'estre souvent travaillé de troubles domestiques : car les hommes de ce païs-là se portent facilement aux guerres entr'eux quand ils sont en paix avec leurs voisins. Ie ne dis pas cecy pour faire une reflexion particuliere sur l'estat present des affaires.

La France a eu plusieurs demélez avec l'Anglois durant prés de cinq siecles : qu'on lise les histoires de l'un & des autres Royaumes ; leurs éclipses apprendront que l'Angleterre a presque toûjours esté troublée de factions & partialitez domestique aussi-tost qu'elle a fait un traité de paix ou de tréves avec la France.

Les Rois de la grand Bretagne doivent donc travailler principalement à contenir leurs sujets dans le respect dû à l'autorité royale, & aller au devant des desordres qui pourroient causer les guerres civiles.

Il est vray qu'ils ne sont pas entierement absolus dans leurs Estats, & que le Parlement y partage en quelque façon la souveraineté : mais il faut avoüer aussi que la puissance du Parlement est grande ou petite selon que les Rois sçavent se prévaloir de l'autorité royale. On n'a jamais vû gueres de Princes plus absolus qu'ont esté Henry VIII. & la Reine Elisabeth sa fille : l'un & l'autre sans doute a passé pour la troisiéme puissance de l'Europe ; c'est à dire la plus considerable aprés celle de France & d'Autriche ; & maintanant

tenant que l'Escosse est unie à l'Angleterre, les Rois de la grand Bretagne ne doivent pas estre en moindre estime, supposé qu'ils ayent entre leurs sujets autant de creance qu'en avoient lesdits Henry & Elizabeth. Or puis que l'experience a montré durant plusieurs siecles, comme il est impossible que les Rois d'Angleterre s'exemptent des guerres Civiles lors qu'ils sont dans une grande paix avec tous leurs voisins : leur vraye Maxime est de prendre toûjours part à quelques-uns des differens qui se peuvent élever parmy les étrangers : cela se pourra faire quelquefois sans venir à une rupture injuste avec aucun, & cette sorte de guerre, qui ne sera qu'auxiliaire, ne rompra point le commerce, & si neanmoins suffira pour contenir en paix la grand Bretagne & l'Irlande, en donnant de l'employ hors ses Royaumes à ceux qu'on pourroit soupçonner estre les plus portez à des factions domestiques. Si les Rois de la grand Bretagne ne peuvent favoriser un party qu'ils ne rompent ouvertement avec l'autre, il vaudra mieux qu'ils entrent tout à fait en guerre.

Cette resolution sera toûjours appuyée des raisons suivantes ? La premiere est que les Roys d'Angleterre ne mettront rien au hazard ; car quand deux puissances se feront la guerre ensemble dans le continent de la terre ferme, il n'est gueres probable que l'une d'icelles equipe une flote pour descendre dãs les Estats du Roy de la grand Bretagne ; elle ne seroit pas asseurée d'y bien reüssir, & cependant elle donneroit beau jeu à l'autre

pour.

pour faire ses affaires en ce temps-là.

Autrefois quand l'Angleterre embrassoit un party, on se servoit de l'Escosse pour faire une diversion : mais leurs affaires estans aujourd'huy unies, il n'y a plus rien à attendre de ce costé-là

La deuxiéme raison est que si les Roys de la grand Bretagne demeurent en paix sans prendre part dans les differens de leurs voisins, ils seront continuellement dans les apprehensions d'une guerre civile beaucoup plus dommageable qu'une étrangere ; & ils ne manqueront pas d'en estre travaillez, car outre que les sujets, ainsi que nous avons déja remarqué, sont de leur naturel portez à ces mouvemens, ils y sont encore poussez par l'un des deux partis qui seront en guerre, ou mesme par tous deux. Tandis que les deux partis n'auront pas grand avantage l'un sur l'autre ; ils croiront l'un & l'autre avoir interest à ce que la grand Bretagne soit traversée de division, d'autant que l'un & l'autre craindra qu'elle ne prenne party contre luy, & fasse pancher la victoire de ce côté-là.

Si l'un des deux partis a de grands avantages sur l'autre, il ne croira pas moins estre de son interest que la grand Bretagne soit occupée chez elle en des factions domestiques, afin qu'il puisse pendant ce temps-là, continuel ses progrez, sans apprehender que la partie ne demeure égale par l'union des forces de la grand Bretagne avec celles de son ennemy.

La troisiéme raison se tire de la necessité qu'ont

qu'ont les Rois d'Angleterre d'estre en haute reputation non seulement parmy les étrangers, mais aussi parmy leurs propres sujets, qui sont souvent difficiles à tenir dans le devoir. Il n'y a rien qui rehausse davantage leur estime, que si on les voit relever de la foiblesse un party ou avancer la ruïne de l'autre, au lieu que s'il ne s'entremêlent de rien, leurs sujets propres les mesestiment, & en se flatant de la presomption de leur orgueil, ils se plaignent honteusement d'eux de ce qu'ils ravissent à ceux de leur nation l'honneur d'étre les arbitres des plus nobles differens de l'Europe.

Les Princes de l'Europe qu'on peut dire voisins des Rois de la grand Bretagne sont les Rois de Portugal, d'Espagne, de France, de Dannemarck, les Estats generaux des Provinces Unies, & l'Empire, parce que leurs costes sont opposées aux descentes des Anglois.

Les guerres que peuvent faire ces Puissances là se peuvent reduire à six principaux points, & il reste à voir comment les Rois de la grand Bretagne y doivent prendre part.

La guerre peut estre entre les Rois d'Espagne & de Portugal.

Entre le Roy de France & l'Empereur.

Entre les Estats Generaux des Provinces Unies & l'Espagnol, ou quelqu'autre nation voisine.

Entre le Roy de Dannemarck & la Suede, ou quelqu'autre Prince voisin.

Si la guerre est entre le Roy d'Espagne & le Roy de Portugal, soit que la France se mê-
le

le ou ne se méle pas de cette guerre, les Rois de la grand Bretagne ont interest à la conservation du Royaume de Portugal, & en doivent défendre le party pour s'en servir aux occasions contre la trop grande puissance des Rois d'Espagne, de mesme que les François se servoient autrefois de l'Escosse contre les Anglois,

Si les Rois de France & d'Espagne sont en guerre ouverte l'un contre l'autre, le Roy de la grand Bretagne doit se souvenir que c'est de ces deux puissances là seulement qu'il doit prendre ombrage, & que si l'une avoit reduit l'autre en estat de ne luy plus nuire, il seroit incontinent la proye de la victorieuse. C'est donc principalement de ces deux puissances qu'il se doit méfier, & en ce rencontre paroistre la troisiéme puissance de l'Europe, & qui se mettant en armes se doit rendre considerable aux deux autres, non seulement pour se faire rechercher d'eux de son amitié, mais aussi pour faire pancher le sort de la victoire du costé qu'il jugera le plus à propos pour le bien de ses affaires.

Henry VIII. Roy d'Angleterre sçavoit fort bien cette Maxime, & la sçeut tres-bien mettre en pratique durant les guerres de Charles V. & François I. Roy de France, & l'autre Roy d'Espagne, embrassant le party tantost de l'un, tantost de l'autre, selon que les affaires se changeoient. Il avoit fait un traité de Confederation avec Charles V. avãt la bataille de Pavie, lors que la prosperité de la France luy donnoit de la jalousie; mais aussi-tost qu'il sçeut la prison de François I. il changeat

changea de dessein & se ligua conjointement avec la France contre Charles V. apprehendant le party de celuy-cy.

Si le Roy de France est en guerre contre l'Empereur, aujourd'huy que l'Empereur est de la Maison d'Autriche, il sera difficile que le Roy d'Espagne ne se mette de la partie, & en ce cas le Roy de la grand Bretagne devra se servir de la Maxime precedente; neanmoins en telle façon que si le Roy d'Espagne ne se mêle point de la guerre émuë entre le Roy de France & l'Empereur, & que le Roy de France ne prenne les armes que pour maintenir la liberté des Princes de l'Empire; le Roy de la grand Bretagne devra s'interesser aussi à ce que lesdits Princes de l'Empire ayent satisfaction, & que lautorité de l'Empereur ne s'aggrandisse point trop, tandis que l'Empereur & le Roy d'Espagne seront d'une mesme Maison.

Si les Estats Generaux des Provinces Unies sont en guerre contre l'Espagnol ou quelqu'autre voisin considerable, comme est l'Empereur & le Roy de France: En ce cas le Roy de la grand Bretagne doit maintenir son credit en Allemagne, & empescher que l'autorité de l'Empereur ne se fortifie point trop, & sur tout qu'aucun mal ne tombe sur ses alliez, tels que sont aujourd huy les Palatins ses neveux, l'Archevesque de Breme, les Duc de Holstein, & de Meklebourg, ses Cousins.

Si la guerre est entre le Roy de Dannemarck & celuy de Suede ou quelqu'autre Prince voisin ou Puissance considerable,

comme celle de l'Empereur & du .... le Roy de la grand Bretagne devra favoriser le Dannemarck, non point seulement à cause qu'il se trouve neveu de ce Roy, mais beaucoup plus à cause que la puissance de Suede se rend aujourd'huy redoutable à tout le Septentrion, & que l'Alliance de Dannemarck est celle qui se trouve le mieux à la bien-seance du Roy de la grand Bretagne pour s'entr'aider reciproquement aux occasions sans aucune jalousie n'y crainte d'aucunes pretentions qu'un de ces deux Estats puisse avoir sur l'autre; Et cette derniere raison, outre l'interest de la religion qui est puissant parmy les Protestans, servira pour unir aussi le Roy de la grand Bretagne avec le Danois contre l'Empereur & contre le Suedois, en cas que le Danois ait quelque chose à demèsler avec les deux derniers.

Nous finirons ce Chapitre par une petite reflexion sur l'estat present des affaires.

Les confusions sont tres-grandes dans les trois Royaumes de la grand Bretagne, depuis quelques années. Il n'y a aucune esperance qu'elles doivent estre appaisées dans peu de temps: cependant la guerre continuë contre les Maisons de France & d'Autriche avec un perpetuel avantage de la France, laquelle avoit à regret les malheurs du Roy de la grand Bretagne, au lieu que l'Espagnol favorise le party des Parlementaires, qui sont aussi portez pour les Estats des Provinces Unies, & encore s'entremêlent pour le Conseil de Suede.

Le Roy de France suit en cela les Maximes

mes de l'honnesteté & de l'utilité, il sçait qu'il est honorable à un Roy de favoriser un autre Roy mal traité par les siens, & qu'il est honorable à un Monarque de proteger l'autorité Monarchique, & à un neveu de proteger le party de son oncle, mais en attendant que les confusions de la grand Bretagne s'appaisent, il ne laisse pas d'en tirer le profit qu'il peut en la guerre où il est engagé contre le Roy d'Espagne, & pour cette consideration il s'applique depuis quelque temps à la conqueste particuliere de la Comté de Flandres, comme estant fort bien instruit, qu'il y a different entre l'Angleterre & ladite Comté, & que si l'on estoit en paix, elle auroit de la peine à souffrir que cette Province là tombast entre les mains de la France.

Les Anglois murmurerent beaucoup l'an mil six cens trente-huit quand S. Omer fut assiegé par les armes de France, encore que ce fust une ville du Comté d'Artois : ils craignoient que la prise de cette place ne portast la France à faire quelque entreprise sur la Flandre.

Le Roy d'Espagne sçait bien que son intelligence avec les Parlementaires d'Angleterre, au prejudice de l'autorité Royale en ce Royaume-là ne peut estre loüée par les autres Roys, qui la regardent comme une action de tres-mauvais exemple pour l'Estat Monarchique, mais il croit qu'il ne peut manquer en faisant directement le contraire de ce que fait le Roy de France, & parce que celuy-cy se porte pour le party du Roy, il croit de ne pouvoir faire mieux que de s'allier avec le Parlement.

Il juge que les affaires du Palatinat & le mariage du Roy de la grand Bretagne avec une fille de France, sont deux puissans motifs pour empescher le Roy d'entrer en ligue avec la Maison d'Autriche contre celle de France, & il espere que les Parlementaires y entendront plutost & considereront de mesme œil, & avec les mesmes sentimens que luy, la consequence de la guerre qui se fait maintenant en Flandres.

Il y a moins à s'étonner des Hollandois, car les Republiques & les Protestans ne sont pas affectionnez à l'Estat Monarchique, & de plus les Estats Generaux des Provinces Unies doivent avoir sujet de prendre ombrage de la trop grande puissance du Prince d'Orange, si outre ses alliances avec plusieurs Princes considerables d'Allemagne, il avoit encore l'appuy d'un Beaupere qui est puissant comme le Roy d'Angleterre, & d'Escosse & d'Irlande. Ils ont la reputation de faire la troisiéme puissance de l'Europe.

Ce qu'on soupçonne du Conseil de Suede est fondé sur deux raisons, l'une que le Conseil peut croire que le Roy de la grand Bretagne est uny d'inclination au Roy de Dannemark son oncle; l'autre que ce mesme Conseil est à orner l'Estat de Republique & de n'estre pas éloigné du dessein de l'établir aussi en Suede si la Reyne d'aujourd'huy decedoit sans lignée.

Encore que parmy les confusions qui travaillent maintenant les Estats du Roy de la grand Bretagne, on ne voit aucun jour à un prompt accommodement, neanmoins les

exem

exemples des siecles passez font foy que de semblables divisions ont esté terminées en un moment, & souvent lors qu'on y pensoit le moins. Deux choses y contribuent beaucoup.

La premiere est le rayon de la Majesté royale qui paroist parmy les plus obscures tenebres des guerres civiles : l'autre, est cette clemence à laquelle les Rois se laissent facilement fléchir en faveur de leurs peuples aussi tost qu'ils conçoivent la moindre esperance de voir leurs sujets entrer en leur devoir.

Quelques-uns pensent que le Roy d'Espagne nonobstant toutes les pertes qu'il fait châque année en tant de divers lieux, differe de prendre les dernieres resolutions d'une bonne paix, sur ce qu'il espere voir la grande Bretagne pacifiée dans peu de temps, & que les Parlementaires reconciliez à leur Roy luy feront prendre jalousie des progrez de la France au Païs bas & Comté de Flandres, & sur cette consideration l engageront à se declarer ouvertement en faveur de l'Espagne.

Supposé que la paix de la grand Bretagne se fist, ce n'est pas une chose assurée que le Roy d'Angleterre deût se liguer incontinent avec l'Espagne contre la France.

Nous avons touché cy-dessus des raisons assez puissantes pour l'y contraindre, mais il faut neanmoins reconnoître que la France fait fort prudemment de porter la guerre dans la Comté de Flandres pendant la presente conjoncture des troubles d'Angleterre,

re, car il semble important à l'Angleterre que ledit Comté demeure à l'Espagnol, non seulement à cause de l'ombrage que l'Anglois doit prendre du voisinage de la France & de ses conquestes le long des costes de l'Ocean; Mais particulierement à cause qu'en cas que l'Anglois se ligue avec la France, ledit Comté sera le plus commode à l'Anglois pour endommager l'Espagne, & de mesme s'il se ligue avec l'Espagne, ledit Comté sera le lieu le plus facile ou l'Anglois puisse faire sa descente, pour en suitte incommoder Calais & les autres places qu'il a perduës deça la mer depuis cent & tant d'années.

Il faut encore remarquer, que les Roys de France & d'Espagne ne formeront pour eux ny pour aucuns Princes du sang aucunes pretentions sur les Royaumes que possede le Roy de la grand Bretagne, & qu'au contraire celui cy peut demander à la Maison d'Autriche la restitution du Palatinat pour ses neveus, & que d'ailleurs il porte le titre & les armes de Roy de France, & pretend en outre des droits particuliers sur les Duchez de Normandie, de Guyenne & autres Seigneuries mouventes de la Couronne de France, & mesme aussi sur Calais, le Comte d'Oye & autres terres voisines : De sorte qu'il ne manquera pas de pretexte pour se declarer contre laquelle il voudra de ces deux Maisons, de France & d'Autriche, encore que ce soit une chose notoire, que toutes les pretentions qu'il forme contre le Roy de France ne soyent appuyées sur aucun fonde

fondement valable : car l'histoire enseigne clairement que Iacques d'Artavel, brasseur de biere à Gand & chef d'une sedition de Flamans, luy a fait prendre, par une legereté extraordinaire & une vanité imaginaire, les armes & le titre de Roy de France ; qu'il a esté atteint & convaincu de felonnie, & comme tel declaré incapable de tenir les Duchez de Normandie & de Guyenne & autres mouvantes de la Couronne de France, que plusieurs traitez ont asseuré aux Roys de France lesdits Duchez & Seigneuries, & que la tréve de Chasteau en Cambresis a aussi asseuré Calais, le Comte d'Oye & leurs voisinages au Roy de France.

REMARQUE

Sur la Maxime precedente

CEt Auteur écrivant en l'an 1647. n'a pas pû parler de changement qui sont du depuis arrivés en Angleterre : Nous ne nous étendrons pas aussi beaucoup sur ce sujet, parce que pour en parler pertinemment, il faudroit composer un traité plus grand que celuy-cy. Nous dirons seulement que Charles I. Roy de la grand Bretagne, voyant ses troupes ruïnées, ses forces entierement défaites, & les armes de ses ennemis accompagnées d'un bonheur continuël, pour pacifier les troubles de son Royaume, fit offre premierement de venir à Londres, & se jetter entre les bras du Parlement, & puis entre ceux de l'armée Angloise : Mais estant

rejetté de tous les deux, & les choses se trouvant pour luy douteuses de tous costez, il prit une genreuse resolution, & se jetta luy-mesme entre les mains des Escossois, l'Agent de France, qui pour lors residoit dans leur Camp, stipulant pour la seureté de sa personne ; ce qui causa une telle jalousie entre les Escossois & les Anglois, que ceux là furent contraintes de le livrer aux Parlementaires, & à ramener leurs troupes en Escosse : moyennant la somme de cent mil livres sterlin comptant, & autant payable un an aprés, à condition neanmoins qu'on n'attenteroit rien sur sa personne, & qu'on le conduiroit à quelqu'une de ses maisons, pour y pourvoir à la grandeur de sa Majesté aussi bien qu'à la seureté de sa personne Royale, & qu'on feroit là une tentative, par persuasion, pour luy faire ratifier les propositions que le Parlement luy avoit faites par ses Deputez, qui l'ayant receu à Neufchastel, le firent conduire par une garde de soldats au Palais de Holmby dans le Comté de Northampton où il souffrit une detention fort étroite, quoy qu'en apparence elle fût assez splendide : Cependant les Independants & les principaux Officiers de l'armée, qui avoient concerté sa perte & le bouleversement de l'Etat, pour venir à bout de leur mauvais dessein, s'efforcerent de gagner sa Majesté par de bons offices & de promesses fort specieuses, & l'ayant tiré de prison le menerent dans le Camp, sous pretexte de luy vouloir donner une plus grande liberté, firent semblant d'estre touchez de sa condition presente, & l'asseurant

avec serment qu'ils ne poseroient iamais les armes qu'il ne fut rétably sur son throne, ils formerent des propositions par lesquelles ils pretendoient satisfaire au Roy, à eux mémes & au bien public ; accuserent le Parlement d'injustice, de cruauté & d'avarice ; & proposerent plusieurs choses bonnes pour amadoüer le peuple : Mais le Parlement ne croyant pas devoir condescendre aux demandes de l'armée, elle tourna ses armes contre luy en faveur du Roy, au nom du peuple. Cependant les membres de ce corps qui estoient de la faction Independante, menagerent si bien cette affaire qu'ils firent ouvrir les portes de Londres à l'armée, qui s'estant renduë maîtresse du Parlement & de la ville, & ayant vaincu ses compagnons & ses ennemis, obligea les Estats à envoyer au Roy des propositions & conditions si desavantageuses, que sa Majesté les voyant, repondit qu'il ne pouvoit point y souscrire sans blesser sa conscience ou interesser son honneur. Cependant les principaux Officiers de l'armée, s'excusant tantost sur le respect qu'ils avoient pour le Parlement, tantost sur l'humeur farouche & peu traitable de ceux qui gouvernoient, feignant d'étre marris de ne pouvoir effectuer les promesses qu'ils avoient faites au Roy, imprimerent dans son esprit diverses craintes de la part de ses ennemis, comme s'ils avoient dessein d'attenter sur sa personne, sans que l'armée y pût apporter aucun obstacle ; luy promettant pourtant, pourveu qu'il se retirast du danger qui le menaçoit, qu'aprés avoir reduit &

rangé à leur devoir les membres du Parlement qui luy estoient le plus contraires, ils accompliroient leurs promesses sans aucun retardement. Ce qui toucha tellement le Roy, que s'estant retiré secretement de l'armée dans l'isle d'Vvight, il s'alla jetter entre les mains du Colonel Hammond Gouverneur de cette Isle, intime de Cromvvel son capital ennemy. De là ne pouvant s'empescher de songer au repos de l'Estat qui estoit fort estonné de sa retraitte, sa Majesté écrivit au Parlement & luy envoya des Concessions pleines de condescendance, luy proposant de conferer par un traité personnel touchant ses propres concessions & les demandes de l'armée, avec offre de relâcher autant qu'il se pourroit de ses droits & prerogative Royale pour racheter à quelque prix que ce fust le repos de ses sujets. Cependant les peuples des Comtez de Kent, d'Essex, Suffolk, Cornoüaille, Norfolk, Païs de Galles, des Provinces du Midy & de quelques-unes des Septentrionales, ceux de Surrei, & les troupes de la Marine, poussez d'un mouvement de commiseration de la condition presente du Roy, s'étant soulevez en sa faveur; & les Escossois touchez d'un mesme sentiment ayant aussi pris les armes & fait une irruption dans les Provinces Septemtrionales, Cromvvel fut obligé de tirer son armée des environs de Londres pour s'aller opposer à ces nouvelles troupes, lesquelles il défit, & puis entra en Escosse, où il obligea les Estats de se declarer en sa faveur. Le Parlement se voyant alors libéré de Cromvvel & de l'armée, & repassans

sont serieusement en son esprit combien sa con-
dition presente estoit chatoüilleuse & en dan-
ger eminent, commença à songer aux moyens de faire la paix : & ayant revoqué les ordonnances qu'il avoit faites de ne se plus addresser au Roy, & decerné une conference avec luy pour pacifier tous les differens, deputa cinq Seigneurs de la chambre haute, & vingt des plus considerables de la basse, qui passerent à Nieuport dans l'Isle de Vvight, où le Roy leur accorda presque toutes les demandes qui luy furent faites de la part du Parlement : mais comme le traité estoit sur le point de se conclure, & que les membres de ce corps examinoient les réponses qui avoient esté faites à leurs demandes, Gromvvel & ses adherans, qui avoient resolu la perte du Roy & l'aneantissement de la Monarchie, ayant déja subjugué tout ce qui s'estoit opposé à eux, pour venir à bout de leur dessein, envoyerent des troupes auxiliaires dans l'Isle de Vvight, lesquelles s'étant saisies de la personne du Roy, le transfererent au château de Hurst qui est en mer vis à vis de cette Isle ; & pour empescher que la conference ne passast pas plus avant ; firent arrester prisonnier les membres du Parlement qui estoient les plus portez pour la paix, & ayant reduit ce Corps au nombre de quarante, ils leurs firent ordonner de faire faire le procez au Roy par une Chambre qu'ils establirent sous le nom de Cour souveraine de justice, devant laquelle le Roy, qui avoit déja esté transferé de Hurst à Vvindsor, & de là conduit à Londres, comparut le 20.

Ianvier de l'année 1649. fut condamnée le 18. & puis decapité le 30. devant son Palais de Vvithehal nonobstant les protestations des Escossois, & l'interposition que les Estats des Provinces Unies faisoient par leurs Ambassadeurs, s'y employant de toutes leurs forces par prieres, & mesme par offre d'argent, & quoy que le Corps de la Noblesse Angloise voulust se rendre caution de la promesse du Roy, & que le peuple grondast & rongeast son frein entre ses dents, n'ayant pas des forces suffisantes pour s'opposer à cet attentat.

C'estoit un Prince des meilleurs qui ait jamais regné, & sa trop grande Clemence asseuroit tellement ses ennemis qu'ils le trouveroient toûjours enclin au pardon, qu'enfin s'étant portez, par le succez heureux de leur fortune, au delà des termes & des bornes du pardon, ils aimerent mieux le luy dénier, que de luy demander lors qu'il n'avoit plus les armes à la main. Ils laissa trois fils, à sçavoir Charles II. aujourd'huy Roy d'Angleterre, qui a épousé une fille de Portugal, de laquelle il n'a point encore d'enfans; Iacques Duc d'Yorc; qui est marié à une fille du Chancelier d'Angleterre, & en a des enfans, & Henry Duc de Glocestre qui mourut en 1660.

Il laissa aussi trois filles, Marie, Elizabeth & Henriete; Marie avoit épousé Guillaume Prince d'Orange, dont elle eut le Prince d'Orange d'aujourdhuy, qui est âgé d'environ 15. ans, & mourut en Angleterre un peu aprés que le Roy d'Angleterre son frere y fut rétabli sur le trône; Elizabeth mourut en Angleterre peu de temps aprés

la mort de son pere : Henriette est mariée en France à Monsieur frere du Roy, qui en a des enfans.

Apres la mort du Roy, Gromvvel, qui estoit un des principaux Acteurs de cette Tragedie, s'acquit un tel empire sur l'armée, qu'enfin il se rendit maistre du peuple & du Parlement ; de sorte qu'aprés avoir subjugué l'Angleterre, l'Escosse & l'Irlande, il s'y fit proclamer protecteur des trois Royaumes, les deux Chambres assemblées, en l'année 1653. & mourut en 1658. Aprés sa mort son fils Richard fut élû à sa place, mais comme il n'estoit pas en si grande reputation ny si habile homme que son pere, il ne sçeut pas se maintenir dans cette haute dignité, mais au contraire s'en demit comme volontairement, par les secretes menées de Lambert & de Flitvvod, qui avoient dessein de s'en emparer & d'en faire les fonctions, celuy là en qualité de General de l'armée, & celuy-cy comme maistre du Parlement & de la ville de Londres : Mais Lambert s'estant broüillé avec le Parlement, qui apprehendoit son humeur altiere, & particulierement le General Mouck Gouverneur d'Escosse, profiterent de ces desordres pour le rétablissement des affaires de ce Prince, & reüssirent si bien dans leur entreprise, que le Parlement, assuré des forces de ce General & de sa bonne volonté envers son seuverain, ayant enfin levé le masque, ordonna le rappel de Charles II. à present regnant, & luy fit une belle Deputation, laquelle il reçeut à Breda où il estoit pour lors, & d'où son rétablissement ayant esté conclu, & l'amnistie

que les Deputez luy demandoient accordée, il partit pour la Haye, où les Estats Generaux des Provinces Unies le receurent avec des témoignages inconcevables d'une amitié sincere, & des marques infinies de la joye qu'ils avoient de son rétablissement, & aprés l'avoir traité avec toute la splendeur, toute la pompe & toute la magnificence que merite un Monarque, ils l'accompagnerent jusques au Port de Steveling, toutes leurs troupes & la Bourgeoisie estant sous les armes, & la coste couverte d'un nombre infiny de peuple qui s'y estoit rendu pour participer en quelque façon au contentement de ce Prince, & qui par leurs acclamations tumultueuses donnoient des marques évidentes de l'affection secrette qu'ils avoient pour luy. Aprés qu'il eut receu des Estats & de leurs sujets presque autant d'honneur & de devoirs qu'ils pourroient rendre à leur Prince legitime s'ils en avoient un, il partit de ce Port sur la flote que le Parlement luy avoit envoyée au commencement du mois de Juin de l'année 1660, & fut receu à Londre le 7. du mesme mois.

Le Roy d'Angleterre est de present en guerre avec les Estats des Provinces Unies: & comme leur querelle trouble le commerce de toute l'Europe, & particulierement de la France, qui y est la plus interessée, aussi presume-t'on qu'elle fera tout son possible pour les mettre d'accord, & ne pouvant pas y reüssir, se rangera du costé de ceux qui témoigneront estre portez pour la paix, afin d'aider à y contraindre par la force des armes celuy des deux partis qui la refusera. Ces

deux

deux Estats son plus puissans en vaisseaux qu'aucun de leurs voisins, & pourroient à juste titre se vendiquer l'empire de la mer, s'ils estoient de bonne intelligence : de sorte qu'ils concluroient bien tost la paix s'ils suivoient leurs veritables Maximes.

Autres Maximes d'Angleterre : par Monsieur de Rohan.

L'Angleterre, qui est comme un petit monde à part, n'avoit rien à démêler avec les autres Princes, sinon entant que la necessité du commerce l'y obligeoit, qui estoit lors son vray interest ; car par là luy venoit l'opulence, laquelle conjointe à sa situation la rendoit assez considerable. Mais depuis que sous l'ombre de ce misterieux mariage entre Philippes & Marie, les pratiques d'Espagne s'y sont insensiblement glissées ; l'Angleterre, qui auparavant avoit des maximes conformes à soy-mesme, s'est accommodée peu à peu, tantost à l'interest de France, & tantost à celuy d'Espagne.

La Reine Elizabeth, qui a égalé par son prudent gouvernement les plus grands Rois de la Chrétienté, reconnoissant la disposition de son Estat, crût que le vray interest d'iceluy consistoit premierement à le tenir bien uni en soy, achevant d'étouffer les reliques des precedentes factions ; jugeant, comme il est tres-veritable, que l'Angleterre est un grand animal, qui ne peut jamais mourir, s'il ne se tue luy mesme.

Elle établit pour maxime fondamentale d'en bannir l'exercice de la Religion Catholique, comme le seul moyen de rompre toutes les menées des Espagnols, qui sous ce pretexte y fomentoient la rebellion. Et bien qu'elle se sentist & professast tres-estroittement obligée à Philippes, de la personne duquel elle a toujours fait un cas particulier ; neanmoins l'interest de son Estat luy fut en telle recommandation, qu'elle creut ne devoir jamais faire de paix avec luy, pour trois raisons toutes évidentes. La premiere pour affoiblir dans les Indes sa puissance qui luy estoit suspecte. La seconde, pour enrichir son Royaume par le moyen des depredations ; La troisiéme, pour aguerrir par la ses sujets, & les tenir en perpetuel exercice pour la guerre maritime, qui est la conservation de son Royaume.

Elle creut que l'interest de son Estat estoit d'aider la France à se relever ; pour ne laisser pas aggrandir par sa cheute ceux desquels elle avoit sujet de se garder.

Par la mesme maxime, elle donna appuy à la naissante liberté des Provinces Unies, la protection desquelles ; contre la Puissance d'Espagne, est un des principaux points de l'Interest d'Angleterre, tant à cause qu'elle affoiblit par là un trop puissant voisin, que parce que la protection sert quelquefois d'échelon à quelque chose de plus.

Elle a entretenu de tres étroites pratiques avec les Protestans de France, pour des raisons toutes particulieres à l'Angleterre.

Elle a fait le mesme, bien que pour d'au-

tres

tres respects, avec les Protestans d'Allemagne.

Par toutes ces maximes, cette sage Princesse a bien fait comprendre à ses successeurs ; que outre l'interest que l'Angleterre a commun avec tous les Princes, elle en a un particulier, qui doit estre de procurer par tout l'avancement de la Religion Protestante, avec le mesme zele que le Roy d'Espagne se montre protecteur de la Catholique.

Pour cet effet l'Angleterre devroit entretenir des intelligences par tout où il est à propos. Prendre part en tous les Traitez qui se font avec les Princes Protestans. Estres toûjours armée, pour se rendre par là considerable.

Voila le vray interest d'Angleterre, qui estant bien suivy, établira dans la Chrétienté une troisiéme Puissance.

MAXIMES

Du Roy & de la Republique de Pologne.

DAns les Estats où les Princes sont appellés par élection, quelquefois le Prince a des interets particuliers & differens de ceux de l'Estat, & par consequent les Maximes de l'un & de l'autre ne conviennent pas toûjours ensemble : mais il suffit d'avertir icy que dans ces élections-là nous ne considerons le Prince que comme Chef & principal membre de l'Estat, sans avoir égard à ses

ses interests particuliers, si ce n'est que nous les specifions à part, comme nous faisons en ce chapitre ceux du Roy de Pologne.

Le Royaume de Pologne est electif; les Rois n'y ont pas une autorité absolue, & ils ne peuvent rien entreprendre contre ce qui est resolu dans les Dietes. Le Roy de Pologne d'aujourd'huy est descendu des Barons de Trolle, Maison ancienne en Suede, son Trisayeul se nommoit Henry, & estoit Baron de Trolle, & fut pere de Gustave Roy de Suede premier de ce nom.

Gustave eut trois fils, Henry, Jean, & Charles. Henry & Jean furent successivement Rois de Suede. Jean eut un fils nommé Sigismond, qui du vivant de son pere fut élû Roy de Pologne, & aprés sa mort recueillit la succession de Suede, où il établit Gouverneur & Lieutenant General son oncle Charles.

Ce Charles pendant l'absence de son neveu Sigismond, que les affaires obligeoient de repasser en Pologne; s'empara du Royaume de Suede, qu'il a laissé à son fils Gustave Adolphe, pere de Christine, à present Reine de Suede.

Cependant Sigismond demeura seulement Roy de Pologne; toutesfois sans mettre bas le titre & les armes de Suede: & incontinent aprés sa mort, arrivée le vingt-neuviéme Avril mil six cens trente & deux, le Senat de Pologne traita de Majesté son fils aisné Ladislas, & le salüa Roy de Suede, comme legitime heritier de cette Couronne-là, hereditaire en sa Maison dés le temps de Gustave I. son Trisayeul.

plusieurs enfant dont nous parlerons cy-aprés.

Ladislas son fils ainé avoit aussi épousé en premiere noces une Princesse de la Maison d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand.

Il a un fils unique encore au dessous de dix ans, & a depuis épousé Marie Loüise de Gonzagues, fille de Charles de Gonzagues premier Duc de Nevers, puis Duc de Mantoüe & de Montferrat, Princesse nourrie toute sa vie en la Cour du Roy de France, & ont des parens aussi nourris en ladite Cour.

Ledit Ladislas Roy de Pologne est à present âgé d'environ cinquante ans. Il est Catholique, la Religion que professe à present le Royaume de Pologne, où il y a aussi diverses autres Religions.

Il a aussi deux freres, qui suivent aujourd'huy la profession Ecclesiastique: Casimir est Cardinal; & Charles, Evesque de Bresle en Silesie, & Chanoine de Cologne; & une sœur mariée au jeune Duc de Neubourg.

Les Politiques remarquent principalement deux interets qui touchent en particulier le Roy de Pologne, qui sont de si grande consequence, qu'ils ont pour but chacun une Couronne; L'un regarde la Couronne de Pologne que Ladislas doit tascher de conserver en sa famille? L'autre regarde la Couronne de Suede, au recouvrement de laquelle Ladislas doit viser.

Il faut remarquer que Ladislas Roy de Pologne, du vivant de feu son pere Sigismond, a pretendu quelque temps avoir esté legitime

legitimement éleû grand Duc de Moscovie ; mais comme il s'est déporté de cette pretension, nous ne parlerons icy que de ses interets au regard des Royaume de Pologne & de Suede.

Ladislas pour conserver le Royaume de Pologne en sa maison, doit mettre en pratique les Maximes generales & communes à tous les Princes qui sont appellés à une Couronne par élection.

Les Maximes dont un Prince doit se servir en un estat électif, se peuvent reduire à sept principales qui suivent.

1. Il doit maintenir le Païs en ses privileges, ne pas donner le moindre ombrage qu'il les veüille enfraindre en quoy que ce soit, autrement il perdroit tout parmy les Ordres de son Estat, & rendroit sa maison odieuse.

2. Il doit obliger les Grands & se les rendre amis autant qu'il peut, & ne se pas roidir contre leur sentimens, de peur que leurs esprits estant une fois aigris, ils ne prenent resolution d'élire aprés luy un Roy d'une autre famille.

3. Il doit commander les armées en personne, & ne manquer aucune occasion où il puisse acquerir de la gloire & de la reputation ; Car cet honneur & cette haute estime forme le chemin aux siens pour parvenir à la Couronne aprés luy.

Le feu Roy de Pologne avoit grand soin de pratiquer cette Maxime.

4. Il ne doit pas épargner dans les hazards de la guerre ses enfans, & principale-

legitimement éleû grand Duc de Moscovie; mais comme il s'est déporté de cette pretension, nous ne parlerons icy que de ses interets au regard des Royaume de Pologne & de Suede.

Ladislas pour conserver le Royaume de Pologne en sa maison, doit mettre en pratique les Maximes generales & communes à tous les Princes qui sont appellés à une Couronne par election.

Les Maximes dont un Prince doit se servir en un estat électif, se peuvent reduire à sept principales qui suivent.

1. Il doit maintenir le Païs en ses privileges, ne pas donner le moindre ombrage qu'il les veüille enfraindre en quoy que ce soit, autrement il perdroit tout parmy les Ordres de son Estat, & rendroit sa maison odieuse.

2. Il doit obliger les Grands & se les rendre amis autant qu'il peut, & ne se pas roidir contre leur sentimens, de peur que leurs esprits estant une fois aigris, ils ne prenent resolution d'élire aprés luy un Roy d'une autre famille.

3. Il doit commander les armées en personne, & ne manquer aucune occasion où il puisse acquerir de la gloire & de la reputation; Car cet honneur & cette haute estime forme le chemin aux siens pour parvenir à la Couronne aprés luy.

Le feu Roy de Pologne avoit grand soin de pratiquer cette Maxime,

4. Il ne doit pas épargner dans les hazards de la guerre ses enfans, & principale-

ment celuy qu'il doit avoir pour successeur ; il luy doit donner des emplois favorables où il puisse reüssir glorieusement, afin qu'aprés la mort du pere le fils ne soit pas seulement recommandable par les merites du pere, mais aussi par les services qu'il aura rendus luy-mesme, & par l'estime particuliere que la Republique aura déja conçuë de luy.

Sigismond dernier Roy de Pologne a pratiqué cette Maxime envers son fils Ladislas, & l'a fait paroistre dans les armées contre les ennemis de la Pologne : & quand la Pologne a esté en paix il l'a fait voyager par les païs étrangers pour voir ce qui se passoit de plus remarquable.

5. Il ne doit pas marier ses sœurs ny ses filles en aucune Maison qui luy soit suspecte, ou qui luy puisse donner de la jalousie, soit que cette Maison soit originaire du Païs soit qu'elle soit étrangere.

Le Roy de Pologne en usa prudemment quand il a procuré le mariage de sa sœur avec le Duc de Neubourg.

Cette Maison de Neubourg est tres-illustre, car elle fait une branche de la Maison Palatine, & elle tient le rang d'ainesse sur la Baravoise, mais elle n'est pas aujourd'uy si puissante ny en si haut credit, qu'elle puisse donner aucun ombrage au Roy de Pologne.

6. Il doit prendre garde que parmy les grandes Maisons de son Estat aucunes ne s'élevent beaucoup plus que les autres, car il auroit juste sujet de les redouter par aprés.

Cette Maxime doit estre aussi pratiquée dans tous les Estats Hereditaires, & le souverain

verain doit apprehender quelque changement dans l'eſprit des peuples. L'égalité qui ſe rencontre & que le Roy d'Eſpagne entretient parmy les principales Maiſons du Royaume de Naples empêche qu'aucũ n'oſe s'en declarer Roy:& ſi le Duc de Bragance euſt eu pluſieurs égaux dans le Portugal, il ne s'en fut pas rendu Roy ſi facilement qu'il a fait.

7. Il ſe doit méfier des Maiſons étrangeres qui luy peuvent eſtre les plus ſuſpectes, & empeſcher que les Princes ſortis de telles maiſons ne paroiſſent dans les armées & n'y acquierent de la reputation dans ſon Eſtat, y prennent alliance, & y noüent des amitiez particulieres avec les Grands.

Le Roy de Pologne doit avoir pour ſuſpecte principalement la Maiſon d'Autriche, veu le procedé de quelques Archiducs, dont nous parlerons cy-aprés.

Les dernieres Maximes inſerées cy-deſſus, marquent ce qu'un Prince appellé à une Couronne par élection doit apprehender dedans & dehors ſon Eſtat, qui puiſſe mettre empêchement à ce qu'aucun Prince de ſa famille ſoit éleu apres luy.

Les Roys de Pologne ont beaucoup moins à craindre dans leur Royaume que les autres Princes electifs n'ont à craindre dans leurs Eſtats; car les Polonois depuis un longtemps ont élû leurs Roys d'une meſme famille ou de proche en proche ſans aucune diſcontinuation, juſques à ce que la ligne maſculine a manqué, & encore en ce cas s'ils ont quelques Princeſſes du ſang de leurs derniers Roys, ils ont propoſé de les marier

avec

avec les nouveaux Roys qu'ils prennent d'une autre famille.

Quand la Maison d'Anjou & de Sicile manqua de masles en Pologne, une de ses filles fut mariée au nouveau Roy qu'on prenoit dans la famille des Iagellons.

Quand la Posterité mâle des Iagellons a failly, Henry de France Duc d'Anjou & frere de Charles IX. ne fut élû que sous l'esperance qu'il épouseroit une Princesse de la Maison des Iagellons parente du dernier Roy mort; & aprés le retour dudit Henry en France, Jeanne Iagellon fut éluë Reyne de Pologne par les Polonois, qui luy donnerent Estiene Batorri Prince de Transilvanie qu'ils declarerent par consequent Roy de Pologne. Ce procedé des Polonois doit estre estimé, parce qu'il denote une tres-grande reconnoissance de cette nation envers leurs Roys.

Il a encore une raison particuliere qui semble asseurer la Couronne de Pologne à la maison du Roy d'a present tant qu'il y aura des mâles, car l'aîné de cette famille se dira toûjours heritier du Royaume de Suede, prendra le titre & les armes de ce Royaume de Suede; le Senat de Pologne ne luy osera pas refuser ce titre avec un entretien convenable à sa qualité de Roy, autrement il tomberoit dans la méconnoissance & dans une insigne ingratitude envers un Prince, dont les ayeuls ont perdu un Royaume hereditaire, épousant passionnément les interets de la Couronne de Pologne.

Or afin que les Polonois ne se chargent point de fraix inutiles pour l'entretien d'un Roy

Roy ſans Royaume, il leur ſera toûjours expedient de l'élire conjointement Roy de Pologne comme ils ont fait Ladiſlas Roy d'apreſent, comme ils ont fait ſon Pere Sigiſmond.

Les Roys de Pologne eſtant ainſi aſſurez au dedans, doivent conſiderer ce qu'ils ont à craindre au dehors. Leur apprehenſion doit venir principalement de la Maiſon d'Autriche, contre laquelle ils ſe pourront défendre facilement, en faiſant voir à la Republique les procedez de ladite Maiſon d'Autriche en Pologne, en Boheme & en Hongrie.

Quelques Archiducs voyant que leur deſſeins ſur la Couronne de Pologne n'avoient pû reüſſir ſelon les voyes ordinaires, ont mépriſé les reſolutions des Dietes, & ont tâché d'enlever la Couronne de Pologne par la force des armes. Apres que Henry III. Roy de France, dont nous avons parlé cy-deſſus, fut retourné en France, il fut declaré par un Heros en la ville de Cracovie déchû du Royaume de Pologne, & on proceda à l'élection d'un nouveau Roy.

L'Empereur Maximilian II. eut quelques ſouffrages, & encore qu'il n'eût pas eſté declaré Roy, neanmoins parce qu'il avoit eu quelques voix il voulut s'oppoſer à Eſtienne Battori. Il arriva pour cet effet qu'il reçut du ſecours du Grand Duc de Moſcovie, & d'autres endroits; il envoya juſques aux Perſes exhorter le Sophi à la guerre contre le Turc, de peur que celuy-cy ne traverſaſt le deſſein qu'il avoit ſur la Pologne.

L'Archi

L'Archiduc Maximilian se porta contre Sigismond dernier Roy de Pologne de mesme que le susdit l'Empereur Maximilian II. son pere s'estoit porté contre ledit Battori & avec le mesme pretexte ; mais il fut malheureux, car il fut fait prisonnier apres la perte d'une bataille, qui assura la couronne à Sigismond. Sans doute aprés tels procedez des Archiducs la Pologne ne doit jamais élire Roy aucun Prince de la Maison d'Autriche ; mesmes elle doit estre reservée à se proposer & mettre sur les rang tandis que l'Empire sera en ladite Maison d'Autriche.

Apres que les Archiducs d'Autriche ont esté appellez au Royaumes de Boheme & de Hongrie, ils les ont insensiblement rendus comme hereditaires à leur Maison, pour le moins tant qu'il y aura des masles ; car ils soûtiennent aujourd'huy que l'élection n'a plus de lieu dans ce Royaume-là qu'au défaut de mâles en la Maison Royale, & qu'il suffit que le Roy presente son fils ou son cousin pour estre declaré son successeur ; ils en usent ainsi maintenant.

L'Empereur Ferdinand III. fit l'an passé recevoir de cette façon Roy de Boheme son fils aisné, & il est prest d'en faire autant à la Diete de Presbourg pour le proclamer Roy de Hongrie.

Neanmoins cela repugne directement aux anciennes coûtumes des Royaumes de Boheme & de Hongrie ; & les Roys de Pologne doivent faire connoistre adroitement à la Republique de Pologne, que ceux qui se sont ainsi comportez dans le Royaumes de

Boheme

Boheme & de Hongrie, n'en feroient plus moins en celuy de Pologne s'ils en estoient une fois Roys.

De plus les Roys de Pologne doivent engager le plus qu'ils peuvent la Republique dans les intelligences & alliances avec les Princes qu'ils sçavent estre ennemis ou jaloux de la puissance de la Maison d'Autriche, afin que les avis des tels amis & alliez estans considerez dans les Dietes de Pologne, soient encore un nouveau empéchement aux Archiducs d'Autriche pour estre faits Roys de Pologne.

Suivant cette Maxime, le Roy de Pologne aujourd'huy a fait resoudre dans une Diete de Pologne son second mariage avec la Princesse Louyse Marie de Gonzagues, laquelle nous avons déja dit avoir pris naissance & avoir toûjours esté nourrie en France.

Les honneurs que leurs Majestez tres-Chrestiennes ont fait à cette nouvelle Reyne de Pologne auparavant son départ de Paris pour aller trouver le Roy Ladislas son mary, ont esté bien differens de l'accueil que l'Empereur Ferdinand fit au Roy de Pologne, alors son Beaufrere & mary de sa sœur.

Ladislas ayant esté obligé pour sa santé d'aller à des bains sur les terres de Ferdinand, il fut receu avec peu de civilité par celuy-cy, qui ne luy donna pas la main droite dans son propre Palais, & prit place dans un siege plus relevé que celuy qui estoit destiné pour ledit Roy.

Ladislas s'est toûjours depuis tenu fort mé-

content d'une telle reception. Les Polonois en ont fait de grandes plaintes, & ont temoigné prendre part aux justes ressentimens de leur Roy.

Cela sans doute disposa plus facilement la Diete de Pologne à resoudre le mariage du Roy Ladislas avec la Princesse Loüise Marie de Gonzagues. Mais quoy qu'il en soit au regard de ce point là, il est constant que ce Mariage s'accorde avec les vrayes Maximes dudit Ladislas, & nous montrerons cy-dessus comme il convient aussi avec les vrayes Maximes du Roy de France.

Reste à considerer icy comment le Roy de Pologne doit ménager son interest au regard de la Couronne de Suede qu'il dit luy appartenir par un droit hereditaire pour les raisons déduites cy-dessus.

Le Roy de Pologne s'il veut se conserver quelque reste d'esperance que sa Majesté puisse r'entrer un jour dans la possession du Royaume de Suede, il doit appliquer tous ses soins principalement à trois choses.

1. Il doit empescher que la Paix ne se fasse entre la Pologne & la Suede, & que l'affaire de la Livonie ne se compose à l'amiable : car tant que le different ne sera pas terminé tout à fait, il y aura toûjours sujet d'esperer que les Couronnes de Pologne & de Suede r'entreront en guerre, & que sa Maison profitera de ces troubles un jour que la Pologne sera plus heureuse, qu'elle n'a esté dans les dernieres guerres contre la Suede.

2. Il doit prendre grand soin de se rendre

amis à tous les Princes qu'il juge estre ennemis declarez ou couverts de la Suede. L'estat des affaires en découvre quatre principaux, à sçavoir l'Empereur, le Roy de Dannemarck, le grand Duc de Moscovie, & l'Electeur de Brandebourg.

La Suede est encore en armes contre l'Empereur.

Le Roy de Dannemarck a esté surpris par les Suedois dans la derniere guerre qu'ils luy ont faite. Et le Traité desavantageux qu'il a esté contraint de faire avec eux le rend leur ennemy irreconciliable & le fait croire toûjours prest à prendre sa revanche quand il en aura l'occasion.

Le Duc de Moscovie est en paix avec la Suede, mais c'est un ennemy couvert qui pourra bien se broüiller avec elle quand il en aura l'occasion, pour tirer raison des places enlevées sur la Moscovie par le feu Roy de Suede.

L'Electeur de Brandebourg n'est pas bien avec la Suede à cause des pretensions qu'il a sur la Pomenarie, que le Roy de Suede veut retenir pour satisfaction de la guerre d'Allemagne.

On peut encore ajoûter quelques Princes de l'Empire qui se trouveront aussi interessez dans ladite satisfaction de Suede, comme sont les Ducs de Meklebourg, le Duc Frederic de Holstein, cousin du mesme Roy.

Les Hollandois mesme sont creus ne voir pas de bon œil les progrez de la Suede, & si la consideration de la France ne les empesche, ils pourront bien entrer en differend

avec les Suedois pour le commerce du Sund.

3. Le Roy de Pologne doit toûjours avoir l'œil sur le gouvernement de la Suede & l'estat des affaires de ce Royaume, afin que si l'esperance se presente jamais à y r'entrer ou par alliance ou par quelque division qui y peut survenir, il ne manque pas de se servir promptement de cette occasion.

Aprés la mort de la derniere Reine de Pologne, Ladislas jetta incontinent les yeux sur la Reyne de Suede pour l'épouser en secondes noces, il en témoigna mesme quelque chose à la France, & luy demanda l'interposition de ses bons offices en cette affaire là. Le dessein en estoit fort bien pris, encore qu'il n'ait pas reüssi tant à cause de la diversité de religion, qu'à cause de l'inimitié qui regne maintenant entre ces deux nations.

La Reyne de Suede n'est pas encore mariée, il y a sujet de s'étonner pourquoy elle tarde tant à choisir un mary : si elle decedoit sans avoir esté mariée il est probable qu'aprés sa mort il y auroit de grands troubles en Suede? soit que le Senat voulust disposer de la Couronne, soit que les Princes descendus de Gustave I. par des filles y voulussent éteindre la royauté, & former une nouvelle Monarchie.

Or s'il arrive jamais quelque division en Suede en quelque temps que ce soit, le Roy de Pologne doit toûjours avoir l'œil dessus pour en profiter avec le dessein de recouvrer la Couronne de Suede que Sigismond dernier Roy de Pologne a possedée, comme nous avons remarqué cy-dessus au commencement de ce chapitre.

Quant

Quand aux Maximes de la Republique de Pologne nous dirons qu'on ne se peut persuader que les interets de la Republique de Pologne soient entierement separez de ceux du Roy, car le Roy peut estre consideré comme partie de la Republique, & comme tel il a ses interests tellement jonts avec ceux de la Republique, que rien ne le touche qui touche la Republique, & rien ne touche la Republique qui ne le touche aussi reciproquement; & cela se doit entendre generalement de tous les Princes & Estats electifs.

La Religion Catholique prevaut dans le Royaume de Pologne où il y en a aussi plusieurs autres.

Le Royaume de Pologne a quatre voisins fort puissants; le Moscovite, le Suedois, l'Empereur, & le Turc. Ie ne dis rien du Transilvain, parce qu'il est beaucoup plus foible; ny du Procope, parce qu'il n'est qu'un Emissaire du Grand Seigneur.

La Pologne a des pretensions sur la Silesie, autrefois fief de Pologne & envahy sur elle par les Rois de Boheme.

Le feu Duc de Moscovie assiegea Smolensko: & les differens d'entre la Pologne & la Moscovie ne sont pas bien pacifiez.

La Suede a conquis de nostre temps la Livonie sur les Polonois, & elle la garde seulement par un accommodement provisionel d'une tréve faite pour quelques années; joint que le Roy de Pologne pretend d'autre part le Royaume de Suede luy appartenir par les raisons déduites cy-dessus.

Les Chrétiens ne ſont pas aſſeurez d'un bon voiſin du coſté de la Turquie, le Grand Seigneur ne faiſant aucune difficulté de violer les traitez les plus ſolemnels qu'il pourroit avoir faits avec luy. Ainſi les Polonois ne manqueront pas de pretexte de commencer la guerre quand & contre lequel ils voudront de leurs propres voiſins ſuſdits.

Quelques-uns s'étonnent pourquoy dans cette longue guerre qui dure encore dans l'Empire, la Pologne n'a rien entrepris contre la Sileſie, principalement lors que le Turc eſtoit empeſché contre le Perſan : ils diſent que le temps ſembloit eſtre alors fort favorable pour l'entrepriſe, & ajoûtent que la Pologne a des ſeconds interets d'humilier & abbatre la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, puiſque déja elle a rendu les Royaumes de Boheme & de Hongrie comme hereditaires à ſes Archiducs, & a voulu s'emparer de celuy de Pologne par la force des armes, y joignant encore l'intereſt du Roy de Pologne, en ce que la Maiſon d'Autriche a voulu traverſer ſon élection & celle du feu Roy ſon pere, comme elle avoit traverſé déja celle de leur predeceſſeur en briguant autant de fois la Couronne de Pologne pour quelqu'un de ſes Archiducs.

On répond à cela, que les pretentions de la Pologne ſur la Sileſie ſont fort vieilles, & que ce luy ſeroit un pretexte bien leger pour rompre maintenant avec l'Empereur.

On ne demeure pas d'accord que depuis l'entrée du feu Roy de Suede en Allemagne, la Pologne ait eu aucun temps favorable pour

pour se declarer ennemie de l'Empereur ; car elle n'a jamais esté asseurée de l'amitié du Moscovite ; elle a esté attaquée par eux & par le Turc.

La guerre du Turc contre le Persan a duré fort peu, & au retour d'icelle le feu Sultan Amurath estoit prest de porter ses armes en Pologne s'il n'eut esté prevenu de la mort : il se fut encore bien plus empressé de ce dessein-là, s'il eût vû la Pologne engagé dans la guerre de l'Empire.

La Pologne, comme nous avons dit au commencement de ce Chapitre, ne doit jamais élire aucun Prince de la Maison d'Autriche, & elle doit estre extrémement reservée à ne le point proposer, ny mettre seulement sur les rangs. Du reste elle n'a pas d'interest à diminuer l'authorité de ladite Maison d'Autriche en Allemagne : Car l'Empereur est aujourd huy le plus foible des quatre voisins que nous avons dit luy devoir estre plus en consideration. Tant s'en faut, rien ne la doit empescher d'entrer en alliance & confederation avec l'Empereur & avec le Turc, puisque ces deux Princes ne sont pas capables de luy donner aucune jalousie par eux-mesmes. Ainsi on ne doit pas trouver estrange que le premier mariage du Roy de Pologne ait esté resolu avec une des sœurs de l'Empereur ; ny que le feu Roy Sigismond ait épousé deux filles d'un autre Empereur.

Le secours de l'Empereur n'a pas toûjours esté inutile audit Sigismond ; le feu Roy de Suede en fit une plainte contre ledit

Empereur en continuant la guerre d'Allemagne.

Il est bien vray que les confederations de la Pologne avec l'Empereur ne doivent pas estre de telle sorte qu'elles la lient entierement aux interets de la Maison d'Autriche, & regarde de mauvais œil tous ceux qui n'en pourront estre amis: elle ne doit pas negliger les alliances des Princes de l'Empire, & encore moins celles des puissances plus considerables qui peuvent arrêter tout court l'Empereur au milieu des desseins qu'il auroit pû former contre la Pologne par une ligue avec d'autres Estats, comme l'Empereur Maximilian I I. avoit fait avec la Moscovie contre Estienne Battori Roy de Pologne.

Cette Maxime a facilité le mariage du Roy Ladislas avec la Princesse Loüise Marie de Gonzagues, afin que la France n'eust aucun ombrage que les Polonois s'interessoient avec plus de passion dans le party d'Autriche.

Il ne faut que jetter les yeux sur l'Empereur, pour convertir de ce qui est dit cy-dessus.

La France & la Suede avec leurs alliez font la guerre à l'Empereur, les avantages sont tres-grands de ce costé là; si la Pologne s'y joignoit encore, outre qu'elle reconnoistroit trop mal le secours que le feu Roy Sigismond receut du feu Empereur en la guerre de Prusse contre le feu Roy de Suede; & qu'elle se mettroit en danger de ne jamais tirer un pareil secours dans un semblable

blable besoin, elle travailleroit à établir deçà la mer la puissance des Suedois, laquelle ne doit estre que trop suspecte à la Republique de Pologne, puisqu'ils luy detiennent la Livonie.

Quant à l'interest particulier du Roy de Pologne, nous avons dit cy-dessus comme il doit se comporter pour conserver en sa maison la Couronne de Pologne, & empescher qu'aucun Archiduc n'y soit appellé.

Depuis la guerre de Smolensko la Pologne a toûjours vescu en paix avec la Moscovie, & mesme l'année derniere aprés la mort du Duc de Moscovie, elle renouveila le traité d'Alliance avec le jeune Duc, de sorte que le different pour leurs limites ne doit estre terminé que par voyes amiables.

Ce procede s'accorde entierement avec les vrayes Maximes de la Pologne, car Smolenko estant aujourd'huy entre les mains des Polonois, la Pologne n'a plus son honneur engagé dans la guerre de Moscovie, & les Conquétes qu'elle y pourroit faire ne luy sçauroient jamais estre si avantageuses que ladite alliance, laquelle luy pourroit beaucoup servir contre le Turc qui est ennemy commun des Polonois & du Moscovite, & contre les Suedois avec qui la Moscovie pourra bien se broüiller afin de tirer raison des places enlevées sur la Moscovie par le feu Roy de Suede.

La Pologne est en tréve avec la Suede & 10. ans & plus se sont déjà écoulez de cette tréve, il reste encore prés de deux fois autant.

La Suede doit durant ce temps-là demeu-

rer dans la possession de la Livonie, conquise sur la Pologne par le feu Roy de Suede Gustave Adolphe.

Quand ledit Roy de Suede commença la guerre d'Allemagne, il choisit le temps auquel il estoit en treve avec la Pologne & le feu Roy Sigismond. Durant cette treve-là les deux Roys qui l'avoient faite moururent, & aprés qu'elle fut expirée, la Maison d'Austriche n'omit rien qui fût de son possible pour faire r'entrer de nouveau en guerre la Pologne contre la Suede ; mais son projet fut inutile : la France, interposant sa mediation entre les deux Couronnes de Suede & de Pologne, fit en sorte qu'elles convinrent ensemble d'une seconde tréve, qui a duré & dure encore à present, & qui a esté faite pour durer un espace de temps beaucoup plus long que n'a pas esté celuy de la premiere tréve faite entr'eux.

La Pologne suivit alors ses vrayes Maximes ; elle devoit à la verité donner la paix au Moscovite & au Turc, mais elle estoit encore toute allarmée des perils dont elle avoit esté menacée dans ces deux occasions. Et comme elle avoit grand sujet de croire que ces deux puissans ennemis ne luy avoient fait la guerre que pour l'empescher de nuire à la Suede, elle devoit apprehender une ligue entre ces trois puissances, en cas qu'elle vint à une rupture ouverte avec la Suede.

Cette crainte là fit resoudre à continuer une tréve qui ne luy a point esté desavantageuse ny déraisonnable, parce qu'elle n'y a fait aucune renonciation de ses droits sur la

Livonie,

Livonie. Elle croit auſſi qu'elle devoit alors paroître de bonne intelligence avec la Maiſon d'Autriche, qu'elle voyoit en armes contre la Suede : cela fit qu'elle l'éconduiſit touchant le mariage du nouveau Roy de Pologne avec la ſœur de l'Empereur d'aujourd'huy.

Le Duc de Curlande travaille maintenant à ce que par la meditation de la France les Couronnes de Pologne & de Suede changent leur traité de tréves en une paix perpetuelle.

Ce Duc a grand intereſt que cela réüſſiſſe, parce que ſon Eſtat eſt voiſin de la Livonie.

Le Roy de Pologne ne le doit pas ſouhaiter pour ſes intereſts particuliers que nous avons déduits ailleurs.

Reſte icy à voir ſi la Republique de Pologne y doit entendre.

Il eſt toûjours meſſeant de ne vouloir pas écouter les propoſitions qui tendent à terminer la guerre, ou pacifier les diffens qui la pourroient cauſer.

La Pologne doit toûjours ſe montrer preſte à faire un accommodement raiſonnable, & ne doit point refuſer d'entrer en conference pour ce ſujet.

Si dans cette conference la Pologne trouve de grands avantages, elle doit conclurre la paix, afin d'eſtre plus libre contre le Turc ; car tant que faire ſe peut, un Eſtat ne doit point entreprendre pluſieurs querelles, ny ſe broüiller avec differens ennemis en un meſme temps. Mais ſi les avantages ne ſont

point considerables, rien ne la presse de changer sa trêve; elle peut laisser les choses en l'estat où elles sont maintenant au regard de la Suede, & cependant elle devra tenir cet Estat en jalousie, prenant grand soin de se rendre amis les Princes qu'elle jugera estre ennemis declarez & couverts de la Suede, tels que sont aujourd'huy l'Empereur, le Roy de Dannemarck, le Duc de Moscovie, l'Electeur de Brandebourg, & quelques autres dont nous avons déja parlé, & deduit leurs raisons en traitant des maximes du Roy de Pologne, c'est pourquoy nous n'en repeterons rien icy.

Le Turc dans les dernieres entreprises qu'il a faites contre la Pologne n'a pas reüssi le feu Roy Sigismond & Ladislas VI. son fils aujourd'huy regnant luy ont donné la paix plusieurs fois.

La Pologne est la puissance Chrétienne la plus redoutable de celles qui sont voisines du Turc. Elle fit sous le dernier Roy Sigismond une armée composée de plus de 300000. chevaux. Elle se peut servir des Cosaques pour porter de l'effroy à toute heure jusques aux portes de Constantinople. De plus elle entretient une bonne intelligence avec le Persan, & c'est la vraye Maxime dont elle doit user contre le Turc. Elle doit aussi tosjours estre preste d'entrer en ligue offensive & deffensive avec l'Empereur, & avec qui que ce soit des Princes Chrêtiens contre cet ennemy commun. Elle devroit avoir déja fait sa Confederation avec la Republique de Venise, vû principalement que

la situation du pays ne luy permet pas de prendre ombrage des prógrés de Venise tant puissans qu'ils soient contre le Turc, & elle auroit tort de leur refuser cette ligue, sous pretexte qu'autrefois Venise n'y a pas voulu entendre quand elle en a esté recherchée. On ne doit jamais pecher sur l'exemple d'autruy. L'estat present des affaires veut absolument que la Pologne tourne ses principales puissances contre le Turc, & par une diversion considerable l'empéche de continuer davantage ses progrés contre la Chrêtienté ; car plus la puissance Otomane s'accroîtra, plus la Pologne devra apprehender : & pour cette mesme raison elle doit avoir l'œil sur toutes les entreprises que le Grand Seigneur peut former contre le Persan & contre qui que ce soit.

Apres avoir traité des Maximes dont la Pologne doit se servir au regard des autres Estats, il ne sera pas hors de propos de conclure ce Chapitre par celles qu'elle doit garder en l'election de ses Roys ; & ces Maximes serviront aux autres Estats electifs.

Pendant la vie du Roy de Pologne la Republique de cet Estat n'a point accoustume de luy declarer un successeur, & elle fait fort bien ; car telles elections servent souvent de dispositions à rendre les principautez hereditaires : l'exemple s'en voit dans les Royaumes de Boheme & de Hongrie, & aussi dans l'Empire, où les Electeurs sont depuis quelque temps trop prompts de créer un Roy des Romains sans necessité.

La Pologne a depuis un long-temps élû des

des Roys d'une meſme famille toûjours de proche en proche, ſans aucune diſcontinuation, juſques à ce que la ligne maſculine a manqué ; & encote en ce cas ſi elle a eu quelque Princeſſe du ſang de ſes derniers Roys, elle a propoſé de la marier avec le nouveau Roy qu'elle prenoit d'une autre famille. Ces Maximes ſont tres-bonnes & tres-loüables, pourveu que la precedente ſoit auſſi obſervée, & qu'il ne ſe faſſe pas aucune election en ſurvivance.

En parlant des pretentions que le Roy de Pologne a ſur le Royaume de Suede, nous avons remarqué comme les Polonois ſont engagez honeſtement à conſerver la Couronne en ſa Maiſon ; mais j'ajoûteray icy qu'ils doivent prendre garde à ne point donner cette Couronne en ſurvivance, & avoir l'œil à ce que les Roys qu'ils choiſiront de la poſterité du dernier Sigiſmond ne negligent point les affaires de Pologne, pour vaquer avec trop de paſſion à leurs interets propres & à leurs droits ſur la Suede.

La Pologne, quand la race maſculine de ſes Roys manque doit prendre un ſucceſſeur parmy les Princes étrangers, car celuy qu'elle choiſiroit dans le païs, n'auroit jamais tant de credit & ſeroit expoſé aux jalouſies des autres grandes Maiſons du Royaume, d'où pourroient naître de grands deſordres.

Parmy les Maiſons étrangeres celle d'Autriche doit eſtre ſuſpecte à la Republique de Pologne pour les procedés qu'elle a tenus dans les Royaumes de Boheme & de Hongrie, comme il a déja eſté dit ailleurs.

Quand

Quand un Roy de Pologne se trouve avancé dans l'âge & n'a qu'un fils jeune, il n'y a pas d'inconvenient que le fils se marie ; mais s'il sont plusieurs freres aucun ne doit estre marié du vivant du pere, & aprés la mort du pere, la Republique devra proceder à l'élection d'un d'entr'eux pour estre Roy, & remettre seulement à celui-là de se marier, si ce n'est qu'à quelque temps de là on desespere qu'il ait lignée ; car en ce cas elle pourroit permettre à un puisné de se marier aussi, afin que la Maison Royale se perpetuë & ne manque pas de Princes qui puissent estre appellez à la Couronne. Les precautions des susdits mariages sont autant de maximes pour donner remede & obvier aux factions qui pourroient estre suscitées un jour par les Princes sortis de differentes branches de la Maison Royale.

Quelques-uns croyent qu'il n'y a pas de danger pour la Republique de Pologne, que les freres des Roys se marient hors du Royaume dans des païs étrangers : par exemple, si le Prince Casimir s'estoit marié en Espagne. Mais quand on considerera l'affaire de prés, on jugera que la Pologne devra toûjours craindre que les Rois, qui les auront receus & mariez chez eux s'interessent trop à former sous main des partis en leur faveur dans le Royaume & dans les Dietes, pour faire en sorte qu'ils soient appellez à la Couronne, ou leurs descendans, au prejudice des Ainez restez en Pologne.

REMARQUE

Sur la Maxime precedente.

LA Pologne a esté sujette à beaucoup de revolutions depuis une vingtaine d'années. Car un peu aprés que nostre Auteur eut composé ses Maximes, les Cosaques s'estant soulevez sous la conduite de leur General Chmielnicki, y susciterent une guerre d'autant plus dangereuse qu'elle fut bien tost suivie de la mort du Roy Ladislas, arrivée le 20. May de l'année 1647.

Ce Prince n'ayant point laissé d'enfans, les Estats du Royaume éleurent à sa place Iean Casimir son frere, qui s'estoit démis de son Cardinalat un peu auparavant, & qui peu de temps aprés épousa la veuve de son frere par dispense de la Cour de Rome.

Casimir qui regne à present, a trouvé le Royaume en grande confusion, & ne l'a jamais possedé paisiblement; Car il n'eut pas plutost reduit les Cosaques dans leurs marais, & contraint ces rebelles à rechercher la paix, que les Moscovites luy enleverent Smolensko & presque toute la Lithuanie: & comme il estoit occupé à s'opposer à ceux-cy il se vid attaqué d'un autre costez par le feu Roy de Suede, qui estant entré dans la Pologne avec une armée considerable, en chassa Casimir, & subjugua presque tout le Royaume: jusques à ce que le General Charnetski, assisté de quelque noblesse Polonoise, arresta les conquestes de ce Conquerant, & l'ayant batu en diverses rencontres, & défait presque toutes ses troupes, le contraignit

traignit de se retirer en Prusse : en suite dequoy Ragotski, Prince de Transylvanie, entra dans la Pologne pour favoriser les armes de Suede, mais le mesme General ayant défait partie de ses troupes, & contraint ce Prince d'accepter un traité de paix honteux, il se retira pour pourvoir aux affaires de ses Estats. Et le Roy de Suede ayant laissé son frere dans la Prusse avec partie de ses troupes, s'en alla dans la Pomeranie attaquer celuy de Dannemarck qui luy avoit declaré la guerre, & mourut au mois de Fevrier de l'année 1660. en suite dequoy le Roy de Pologne conclud la paix avec la Couronne de Suede le mois de May ensuivant, sous des conditions dont vous verrez le contenu dans la Remarque suivante.

Les Moscovites ne furent pas plus heureux que les autres, car les troupes Polonoises ayant remporté une victoire signalée sur eux, ils furent contraints de se retirer à Smolensko.

Le Roy Casimir a eu des enfans de la Reine, mais ils sont tous morts, & il n'espere pas d'en avoir davantage, voila pourquoy on a proposé dans la Diete du Royaume l'élection d'un successeur à sa place : la Reine & les Partisans de France sollicitent pour un Prince François, la Noblesse & les Partisans de l'Empire s'y opposent formellement ; la plusspart mesme des membres de la Diete ne veulent point proceder à l'élection d'un Roy pendant la vie de celuy-cy : & c'est ce qui fait naistre des guerres civiles dans ce Royaume, qui se renouvelant à mesure qu'on avance cette proposition, sont capables de faire plus de mal à cet Estat que toutes les autres guerres qu'il a euës. Et ainsi, quoy que la Pologne ait changé de face depuis que nostre Auteur a escrit, il semble

le que l'évenement confirme la verité de la Maxime qu'il a établie ; que la Republique de Pologne ne doit point élire de successeur à la Couronne pendant la vie du Roy.

MAXIMES

Du Roy de Suede.

LE Royaume de Suede ayant esté rendu hereditaire en la personne de Gustave Adolphe ; & pour en pourvoir sa posterité, Ladislas Roy de Pologne pretendant estre legitime Roy, comme legitime fils dudit Gustave I. au lieu que Christine, qui se trouve en possession de la Suede n'est que petite fille de Charles frere puisné de Jean III. fils de Gustave : Charles usurpa le Royaume sur Sigismond dernier Roy de Pologne, son neveu, fils de son frere Jean. Et Ladislas & les droits de son pere Sigismond : mais la posterité de Charles s'est maintenuë en la possession du Royaume de Suede.

Charles a eu pour successeur son fils Gustave Adolphe, & celuy-cy sa fille unique Christine aujourd'huy Reine de Suede.

Les Estats de Suede, pour asseurer davantage la Couronne de Suede à la posterité de Charles, ont declaré Sigismond & ses descendans, tant en ligne masculine que feminine décheus de tous droits qu'ils pourroient pretendre sur la Suede ; & en cas que le dernier Roy de la Posterité masculine de Charles en ligne directe vint à mourir sans enfans

ſans mâles, ils luy ont ſubſtitué ſes filles, & au defaut d'icelles filles les Princes qui ſe trouveront en Suede ſortis dudit Charles en ligne feminine.

La diverſité de religion a produit cette grande averſion contre Sigiſmond & ſa Poſterité. Car Sigiſmond eſtoit mort Catholique, & ſes enfans vivent tous en la meſme religion. Mais Charles oncle de Sigiſmond, & la Poſterité dudit Charles tant maſculine que feminine a toûjours profeſſé la religion Lutherienne, que Guſtave pere dudit Charles introduiſit le premier dans le Royaume de Suede.

Chriſtine, aujourd'huy Reine de Suede fille unique du feu Roy Guſtave Adolphe, & d'Eleonor de Brandebourg, ſucceda à ſon pere, tué en la bataille de Lutzen en Novembre 1632. mais comme elle n'avoit pas encore dixhuit ans accomplis, elle ne prit pas abſolument la qualité de Reine, mais ſeulement celle de Reine deſignée, & la regence fut donnée aux cinq principaux officiers de la Couronne, qui ſont le Brotie, le grand Mareſchal, le grand Amiral, le grand Chancelier & le grand Treſorier.

Les cinq principaux Officiers Regens prirent en main le gouvernement de l'Eſtat, & ne s'en ſont demis qu'au mois de Novembre 1644. lors que Chriſtine a eſté declarée Majeure & a pris abſolument la qualité de Reine, mettant bas celle de deſignée qu'elle prenoit auparavant; Et depuis ce temps-là toutes les lettres ont eſté ſignées d'elle ſeule, au lieu qu'auparavant elles n'eſtoient

roient signées d'elle, mais des cinq susdits Regens.

Eleonor de Brandebourg sa mere, Reine Doüairiere de Suede, se retira hors de Suede, & aprés avoir demeuré quelque temps sur les terres du Roy de Dennemark, avec lequel les Suedois l'ont creu avoir de grandes intelligences, elle a passé dans le Duché de Prusse où elle est maintenant.

La Reine de Suede n'est pas encore mariée, dequoy toute l'Europe s'étonne; veu principalement que le Duc de Curlande & l'Electeur de Brandebourg se sont mariez depuis peu, le Duc avec la sœur ainée de l'Electeur de Brandebourg, & celuy cy avec la fille ainée de Frederic Henry Prince d'Orange. On croit ces deux partis avantageux à la Reyne de Suede: le premier pour établir davantage ses affaires en Pologne par la possession d'un Estat voisin de la Livonie; & l'autre pour affermir aussi ses affaires au mesme Royaume par la possession du Duché de Prusse & par une union plus grande en Allemagne, où la querelle touchant la Pomeranie auroit esté éteinte; & de plus un Electeur de tres grande étenduë, & plusieurs autres belles terres auroient esté annexées à la Suede.

Le Duc de Moscovie est encore un puissant party; mais la diversité de religion empeschera que ces deux Estats s'unissent: joint que l'un est maintenant hereditaire & l'autre n'est qu'électif.

On dit aussi que les Suedois ne veulent pas que leur Reyne épouse un Prince étranger.

Quelques-uns passent plus avant & se persuadent que les Suedois desireroient que leur Reyne passa toute sa vie sans se marier comme a fait Elizabeth Reyne d'Angleterre sa mort une nouvelle Monarchie; joint que les Suedois dans les propositions qu'ils font pour la paix demandent ouvertement que les terres de l'Empire qui leur sont quitées pour leur satisfaction, soient unies inseparablement avec la Suede à perpetuité, quelque changement de gourvernement qui puisse arriver en cet Estat-là.

Et neanmoins quand la Reyne de Suede viendroit à deceder sans hoirs, si l'on pratiquoit ce que nous avons dit avoir esté deja resolu par les Estat Generaux du Royaume, le Prince Charles Palatin de Stimbourg son cousin germain luy devroit succeder & estre substitué ou ses descendans en cas qu'il fût déja mort.

Ce Palatin est fils d'un des puisnez de la branche des Deux-Ponts qui vit encore, & d'une sœur du Roy de Suede, laquelle est decedée en l'année 1639. Il a esté nourry quelques années en France, il a fait ses exercices à Paris chez le sieur Benjamin au mesme temps que le Duc d'Anguien aujourd'huy Prince de Condé.

Il retourna en Suede l'an mil six cens quarante, il a passé les campagnes suivanets en l'armée d'Allemagne, & depuis la Majorité de la Reyne il a esté remandé pour passer en Suede. A son depart il fut traité par le Mareschal Tortenson du tître de Serenité, qui est au dessus de celuy d'Altesse, & approche

davan

davantage celuy de Majesté. Cela faisoit croire son mariage déja resolu avec la Reine de Suede.

Ce Prince a un frere puisné nommé Adolphe que fit l'an passé le voyage de France avec le jeune Comte de la Garde, Ambassadeur extraordinaire de Suede, & fils du grand Mareschal. Il a aussi trois sœurs ; l'aînée à épousé le fils du Marquis de Bade, la seconde a épousé ledit Comte de la Garde Ambassadeur extraordinaire de Sucde & fils du grand Mareschal, & la troisiéme est mariée au Landgrave Frederic oncle du jeune Landgrave de Hesse Cassel.

La puissance de ces Roys est grande depuis quelque temps. Le feu Roy Gustave Adolphe y avoit des volontez presque absoluës depuis qu'il se fut aquis de la reputation dans les armes. Sa fille Christine y est aujourd'huy autorisée au delà de ce qu'on en sçauroit croire de son âge & de son sexe.

Le Senat de Suede ; qui a toûjours eu par au Gouvernement de l'Estat ; est divisé en cinq Colleges : il n'estoit composé que de vingt Senateurs avant le regne de Gustave Adolphe qui en ajoûta cinq, c'est à dire un en chaque College.

Les Chefs de ces cinq Colleges sont le Brosthic, qui en Chef de la Iustice : le grand Mareschal, qui est le Lieutenant General des armées ; le grand Amiral, qui est le Surintendant des Mers ; le grand Chancelier, qui expedie les dépéches & est comme le Secretaire d'Estat ; & le grand Thresorier qui est Surintendant des finances.

Lors

Lors que le feu Roy mourut, le Brosthic, le grand Chancelier, & le grand Thresorier estoient tous trois de la maison dés Oxenstiern, qui se disent alliez de quelques Seigneurs de France & entr'autres du feu sieur du Plessis Mornay.

Le Comte de la Garde, dont la Maison est originaire de Languedoc, étoit grand Mareschal, & un frere naturel du feu Roy grand Amiral.

Ces cinq principaux Officiers de la Couronne de Suede furent Regens du Royaume durant la minorité de Christine: pendant cette Regence qui a duré douze ans, le Brosthic mourut, & le Comte Brabe, issu d'une ancienne Maison de Suede, luy fut substitué. Il n'est point encore arrivée d'autre changement en ces cinq principales dignitez.

Le College des Maréchaux est aujourd'huy composé du susdit Comte de la Garde grand Maréchal fort âgé & aveugle, depuis quelques années, & des Marechaux Horn, Torstenson, Kage & Vvrangel.

Les deux premiers ont commandé longtemps les armées d'Allemagne, Kage commandoit dans Ratisbonne quand elle fut prise par le Roy de Hongrie l'an mil six cens trente & quatre, & Vvrangel commande aujourd'huy l'armée d'Allemagne.

La Suede a pour voisins quatre grands Estats, la Moscovie, la Pologne, l'Empire, & le Dannemarck. Celuy sont autant d'ennemis declarez & ouverts, si l'on considere ce qui s'est passé depuis quelques années dans les païs septentrionaux. Car le feu Roy de

de Suede a enlevé la Livonie aux Polonois, & plusieurs places sur le Golphe Finique aux Moscovites. Il a porté la guerre dans l'Empire; & sa fille qui luy a succedé continuë cette mesme guerre, & d'autre part elle a contraint le Danois à luy quitter des Provinces entieres avec plusieurs Isles de la mer Balthique.

Le voyage que le Comte de Vvaldemar a fait en Moscovie à dessein d'épouser la sœur du jeune Duc d'apresent, donnoit lieu de croire qu'une ligue estoit preste à se former entre l'Empereur, le Polonois le Danois & le Moscovite contre le Suedois : neanmoins elle n'éclata qu'entre l'Empereur & le Roy de Dannemark; il est vray que le mariage du Comte de Vvaldemar fils du Roy de Dannemark ne se fit pas; & il est à presumer que s'il se fût fait, cette alliance eut engagé facilement le feu Duc de Moscovie, & que dans une telle conjoncture d'affaires, la Pologne l'eut encore grossie de toute sa puissance.

Ce n'est pas un petit bonheur à la Suede que cette ligue n'ait pas esté noüée : & le souvenir de ce qui s'est pû faire la doit obliger à faire le plus qu'il se pourra d'alliances, & avec les quatre susdits voisins, à qui l'éclat de ses victoires donne de la jalousie depuis quelques années.

La Suede est en paix avec le Dannemark depuis le traitté de Bronsbroo fait par l'entremise de la France. Elle est aussi en paix avec la Moscovie, & elle a renouvellé cette paix depuis la mort du dernier Duc de Mos-

covie; elle est en treve avec la Pologne, & on parle mesme de changer cette treve en une paix perpetuelle par la meditation de la France & les soins du Duc de Curlande; elle est en guerre ouverte en Allemagne, mais on travaille à un traité de paix, & on en espere bonne issuë dans peu de temps.

Sur l'estat present des affaires de Suede on peut faire les reflexions suivantes.

La paix avec la Moscovie est utile à la Suede; car outre qu'elle se met hors de crainte de ce costé-là, elle pourra se servir de cette alliance dans les occasions contre les Polonois sous pretexte que les differens entre la Moscovie & la Pologne touchant les limites ne sont pas encore vuidez tout à fait c'est pourquoy le feu Roy de Suede fit entreprendre au feu Duc de Moscovie le siege de Smolensko contre les Polonois.

La Suede ne doit rien negliger pour faire une paix perpetuelle & vivre en bonne intelligence avec ses quatre voisins; cela empeschera le Moscovite de former facilement aucuns desseins contr'elle, ne regardant pas tant aujourd'huy le Moscovite & le Polonois, comme l'Empereur & le Dannemarck pour des raisons particulieres que nous déduirons cy-aprés.

Pendant que la Suede est en paix avec le Roy de Dannemarck & le Duc de Moscovie, est en treves, mesme à la veille d'un traité de paix avec la Pologne, elle doit travailler aussi à faire la paix en Allemagne, & s'asseurer par un bon traité la joüissance paisible des fruits d'une longue paix : elle doit tascher

cher de sortir d'affaires en telle sorte, que les Princes qui se trouvent interessez en sa satisfaction demeurent contens, & ne puissent pas trouver mauvais si elle differe la conclusion de la paix jusques à ce temps-là, pour sa seureté.

Deux raisons principales relevent la conqueste de la Suede en Allemagne, beaucoup au dessus de toutes les autres qu'elle a faites ailleurs depuis un long-temps.

La premiere raison est, que la nation Allemande est plus belliqueuse que toutes les autres, sur lesquelles la Suede a pû faire des progrés.

Il est constant que dans les païs septentrionaux on ne fait point d'estat d'une armée si elle n'est composée en partie d'Allemans.

Le Roy de Pologne fit perir l'armée entiere des Moscovites qui assiegerent Smolensko, & on n'en donne point d'autre raison, sinon qu'il n'y avoit point d'Allemans parmy les troupes des Moscovites.

L'armée de Suede en Allemagne n'a pas quantité de Suedois naturels les soldats & les Officiers mesmes sont la plus grand part Allemans; & ce qui est encore plus remarquable entre les quatre principaux Officiers, les deux premiers, à sçavoir les Mareschal Vvrangel, General des armées, de Vvirtenbers, General de l'artillerie, sont à la verité Suedois naturels; mais le troisiéme, à sçavoir Konismark, General de la Cavalerie, est Allemand, & Mortagne, General de l'Infanterie, est Hollandois.

La

La deuxiéme raison est, que les conquestes des Suedois en Allemagne, leur donnent beaucoup plus de reputation que toutes les autres ensemble.

Peu de temps avant la mort de Henry III. Roy de France, & de Pologne, le Chancelier de Navarre fit imprimer un discours, par lequel il prouvoit le Roy son Maistre indubitable successeur de la France, en cas que ledit Henry vinst à deceder sans enfans mâles, & se moquant d'une proposition tout à fait ridicule, que les ennemis de son Maistre mettoient en avant, il dit en termes exprés, que *telles choses seroient bonnes à faire croire à un Roy d'Egypte ou à un Roy de Suede.* D'où l'on doit conclurre qu'en ce temps-là, qui n'est pas beaucoup éloigné du nostre, la France & la meilleure partie de l'Europe n'honoroient pas la Suede, puisque le Chancelier du Roy qui estoit le plus interessé dans les affaires de l'Europe mettoit en parallele les Roys de Suede avec des Roys imaginaires d'Egypte. En effet, les Roys de Suede & de Dannemarck terminans leurs differens de la mer Balthique, les Estats de deçà n'y prirent point de part, & encore moins aux guerres entre la Suede & la Moscovie.

Depuis que le feu Roy de Pologne Sigismond a esté privé de la succession de Suede par son Oncle Charles Pere du feu Roy de Suede, & que l'animosité s'est glissée entre les Royaumes de Suede & de Pologne; la Suede a commencé à se faire connoistre un peu davantage, Parce que la Pologne con-

fine par terre avec l'Allemagne. Aussi, quand elle armera sous quelque pretexte que ce soit, toute l'Allemagne, & par consequent toutes les puissances voisines de l'Allemagne auront l'œil sur cet armement, & dorenavant elle ne fera pas la moindre entreprise, que son dessein ne soit examiné dans les Conseils de tous les souverains de l'Europe.

Ces considerations doivent porter la Suede à prendre garde plus soigneusement à ses interets en Allemagne; non pas en Pologne, en Moscovie & en Dannemarck.

Or la Suede pour s'exempter de toute apprehension qu'elle puisse eprouver un jour quelque revers de fortune en Allemagne, elle doit, apres la paix de l'Empire faite, se tenir à une alliance inviolable avec la France.

Ce sera le vray moyen pour empescher que personne entreprenne rien contre ses conquestes sur l'Empire. Et comme cette alliance avec la France luy est tres-avantageuse, elle fera prudemment de ne prendre jamais confiance aucune en ceux avec qui la France selon ses vrayes maximes n'en peut avoir.

Il est encore important à la Suede pour la conservation de ses conquestes en Allemagne: que par le traité de paix elle demeure membre en l'Empire à raison de ces biens-là, c'est pourquoy les Suedois demandent que les terres qui luy seront cedées pour les satisfactions, demeurent fiefs de l'Empire, unis à perpetuité inseparablement à la couronne de Suede.

La principale raison est que l'Allemagne
est

est separée du Royaume de Suede par une mer qui n'est pas navigable en tout temps, non seulement à cause des orages qui luy sont communs avec les autres mers, mais aussi à cause des glaces qui empéchent l'abord de ses ports durant plusieurs mois de l'année. Ils inferent de là qu'il est necessaire à la couronne de Suede qu'elle ait connoissance des affaires d'Allemagne & entretienne des traitez d'alliance avec les Princes de l'Empire, ce qui luy reüssira plus facilement & avec plus de confiance quand elle envoyera des Deputez aux Dietes, & aura voix deliberative dans le College des Princes.

C'est une coûtume receuë en Allemagne, que toutes les Principautez seculieres à la reserve des Electorats, se divisent quand il y a plusieurs enfans dans une famille. De là viennent tant de partages faits à diverses branches de cadets dans plusieurs Maisons de Princes.

Les Suedois doivent prendre garde de ne pas faire de mesme, & que tout cequi leur sera laissé pour leur satisfaction en Allemagne ne soit pas seulement uny inseparablement à la couronne de Suede à perpetuité mais encore soit indivisible & ne puisse jamais estre partagé par les Princes du sang royal, ausquels il sera plus à propos de donner des appanages ailleurs hors les terres de l'Empire dans l'ancien domaine de la couronne de Suede, laquelle par ce moyen ne sera point en danger de souffrir aucune alteration ou diminution en ses Estats d'Allemagne.

Les Suedois ont ſouvent ſubjugué le Dannemarck, y ont établi pour Viceroy un chien, qu'on traiſnoit dans un chariot environné de Garde avec toutes les marques de grandeur qui ont accoûtumé d'accompagner un Viceroy; & quand cét animal aboyoit, les Grands du Royaume qui ſe trouvoient preſens étoient obligez de luy faire une profonde reverence, comme ſi ç'eût eſté un homme en effet, & un Viceroy qui leur eût expliqué ſes volontez en leur faiſant quelque commandement pour le ſervice du Roy.

La derniere guerre entre ces deux nations commença ſur la fin de l'année mil ſix cens quarante trois, elle a eſté terminée par l'entremiſe de la France: le traité de paix s'eſt fait à Bronsbroo.

Les Danois ont quitté à perpetuité aux Suedois l'*Iſle* de Ochel proche de la Livonie, & celle de Gotlant au milieu de la mer Balthique, & Liemptie, qui eſt une Province enclavée parmy celle de Suede, & neanmoins juſques alors elle avoit été toûjours du Royaume de Norvvegue, & quelques places d'une autre Province voiſine qui ſe ſont auſſi trouvées à la bienſeance de la Suede, comme ſituées au delà des Monts.

De plus, ils leur ont encore cedé la Province de Hallandie delà le Sund, non pas à perpetuité, mais ſeulement pour trente ans, au bout duquel temps ils la pourront retirer en faiſant d'ailleurs à la Suede une recompenſe équivalente.

L'ancienne inimitié enracinnée depuis pluſieurs ſiecles entre ces deux Nations, & le traité

traité dernier fait à Bronsbroo ; que les Danois ont esté contrains de faire avec un si grand desavantage, oblige la Suede d'observer soigneusement tous leurs déportemens, & se defiet toûjours que quand ils penseroient avoir trouvé l'occasion favorable, ils ne manqueront pas de rompre la paix & de recommencer la guerre.

Cela convie la Suede à vivre en paix & dans une parfaite union & intelligence avec la Moscovie & la Pologne, comme nous avons deja dit : & si jamais elle reprend les armes contre le Dannemarck, son principal dessein est de s'approprier à perpetuité la Hallandie, avec les Provinces voisines de l'Homen, & Blekingie, afin que de ce costé-là les Danois ayent leur Estat separé de celuy de Suede par la Mer, & ne possedent plus rien au delà du Sund dans le Royaume de Gothie.

REMARQUE

Sur la Maxime precedente.

LA Suede fit la paix avec l'Allemagne en l'an 1648. & ménagea si bien ses interests dans les negotiations du Traité, que l'Empire luy ceda pour sa satisfaction toute la haute & partie de la basse Pomeranie, à condition qu'elle luy demeureroit toute entiere si la Maison de l'Electeur de Brandebourg venoit à tomber en quenoüille & à manquer d'enfans mâles. Elle obtint encore par ce Traité l'isle de Rugen, le Port & la ville de Vuismar,

mar, l'Archevesché de Breme & l'Evesché de Verde, avec le droit & prerogative de Membre des Estats de l'Empire pour avoir entrée dans leurs Diettes, & y tenir le cinquiesme rang entre les Princes seculiers, en consideration de ces possessions annexées par ce traité à la Couronne de Suede: Ce qui est un des plus grands avantages que ce Royaume pouvoit esperer aprés la perte d'un grand Roy, & pendant la minorité d'une jeune Reine.

Christine fille de Gustave Adolphe fut couronnée Reine de Suede en l'an 1650. avec tant de magnificence qu'il sembloit qu'elle triomphât de l'Allemagne, le jour de son couronnement. Mais quatre ans aprés, soit qu'elle voulût se tirer de l'embarras des affaires, & decharger son esprit des soins & des inquietudes qui accompagnent d'ordinaire le gouvernement d'un grand Estat, soit qu'elle eut fait dessein de se retirer à Rome, où elle est encore à present, pour y vivre en personne privé, & y joüir des delices de l'Italie, elle se démit de sa Couronne en faveur de Charles Gustave son Cousin, & la luy quitta avecque le Royaume, ne se reservant que 200000. escus de pension annuelle pour son appanage.

Charles Gustave prit la Couronne de Suede en l'an 1654. le 16. du mois de Iuillet, & épousa quelque temps aprés Hedevige Eleonore fille du Duc Holstein: Ensuite dequoy ayant armé contre le Roy Casimir à la suscitation de Ragieschi son Vicechancelier, qui en estant disgracié s'estoit retiré en Suede; & leurs Ambassadeurs, qui s'estoient rendus à Lubek pour composer leurs differens, s'estant

separez sans rien conclure, il alla attaquer la Pologne, d'où il fut r'appelé pour aller contre le Roy de Dannemarck qui luy avoit declaré la guerre; & passant par la Pomeranie entra dans la Jutlande, y prit Frederixode, passa le Belt sur la glace au milieu de l'hyver, & se rendit devant Copenhaguen, où il contraignit le Roy de Dannemarck à faire une paix fort desavantageuse: Mais quelque temps aprés, pretendant que les Danois n'observoient pas les articles du Traité de Roschilt, il entra de rechef en Dannemarck, prit Cronenboub & alla assieger Copenhaguen, qu'il auroit apparemment emporté sans la flote que les Estats Generaux des Provinces Unies envoyerent au secours des Danois; Et aprés qu'il eut levé le siege de devant cette Ville, & appris dans la Zelande, où il estoit pour lors, l'eschec que ses troupes avoient eu dans l'Isle de Funen, il passa à Cronenbourg avec la Reine son Epouse, & delà à Gottenbourg pour assister aux Estats de son Royaume qui s'y estoient assemblez, & y mourut le vingt troisiéme Février de l'année mil six cens soixante dans la fleur de sa âge, laissant un fils unique qui est maintenant âgé d'environ neuf ans.

La mort de Charles Gustave fut suivie de la paix de son Royaume avec la Pologne & avec le Dannemarck.

Celle là fut concluë le troisiesme du mois de May de la mesme année. L'Empereur & l'Electeur de Brandebourg, qui s'estoient engagez dans les interets & dans les guerres de ces deux Couronnes, y furent aussi compris. Le Roy de Pologne ceda par ce Traité à la Suede la

Livonie Septentrionale avec toute les pretensions qu'il avoit sur cette Couronne, se reservant seulement d'en pouvoir porter sa vie durant, les armes & le titre de Roy, hormis dans les lettres qu'il pourroit écrire au Roy de Suede; mais que ses successeurs aprés luy ne pourroient point s'en servir en aucune façon.

Celle du Dannemarck fut concluë le 27. du mesme mois, fort avantageusement pour la Suede, qui obtient par le Traité Bahus, la Schonie, & Blekingie, Hallandie & l'Isle de Vuhen.

De sorte que par ce moyen les Suedois possedent maintenant tout un des costez de la mer Balthique; Et comme ils ont sur l'autre Stetin, Vuismar & Stralsund, s'ils avoient encore la Zelande & l'Isle de Funen, ils seroient arbitres & Maistres de tout le negoce du Nord, & rendroient leur couronne aussi considerable qu'il y en ait dans l'Europe. Mais comme la plusspart des autres Princes & Estats Chrétiens ont grand interest dans le commerce de cette mer là, ils auroient peine à souffrir qu'un seul Prince en possedast les deux rives, & fust en éstat de les incommoder dans leur navigation. De sorte que puisque la Suede n'a rien a craindre du costé du Dannemarck, qui n'est pas en estat de luy donner aucune jalousie, il semble qu'elle se doit contenter de ce qu'elle en a obtenu, sans entreprendre d'y faire de plus grandes acquisitions, de peur de s'attirer sur les bras l'inimitié des autres Princes qui y ont interest, & qui joignant leurs forces à celles de ce Royaume, pourroient aider à reprendre sur la Suede toutes les terres qui luy ont esté accordées par le Traité de paix.

MAXIMES
Du Roy de Dannemarck.

LE Roy de Dannemarck possede aujourd'huy des Estats de differente maniere. Le Royaume de Norvvergue, qui est hereditaire; le Royaume de Dannemarck, qui est electif; & le Duché de Holstein qui est un fief de l'Empire.

Le Roy de Dannemarck d'à present est originaire d'Allemagne, de la Maison des Comtes d'Oldenbourg, laquelle a déja donné sept Roys de Dannemarck; Et en cet ordre Christian I. a laissé pour successeur son fils Iean, & celuy-cy son fils Christian II. qui épousa une sœur de Charles V. & fut chassé du Royaume par son oncle paternel Frederic, qui se fit Roy & favorisa la Religion Lutherienne qui commençoit à y naître, laquelle ses successeurs Christian III. Frederic II. & Christian IV. ses petits fils & arriere-fils ont aussi professée.

Christian IV. aujourd'huy Roy de Dannemarck a deux fils de son premier lit, à sçavoir Christian V. designé Roy il a plus de 20. ans, & marié à une sœur de l'Electeur de Saxe; & Frederic Archevêque de Breme marié à la sœur des jeunes Ducs de Lunebourg.

Les Dannois ne reconnoissent pour enfans legitimes de Christian IV. que ledit Christian V. designé Roy, & Frederic Archevêque de Breme, parce que le Senat de Danne-

marck

marck n'a point consenty au second mariage dudit Christian IV. duquel est sorty le Comte de Vvaldemar, qui pour cette raison n'a sceu obtenir en mariage la fille du feu Duc de Moscovie.

Des deux freres Puisnez des Roys Christian III. & Frederic II. sont sorties les deux branches des Ducs de Hoistein avec les surnoms differens de Gottop & de Sanderbourg.

Le frere puisné de Christian I. demeura Comte d'Oldenbourg en Vvestphalie; de la sont descendus les Comtes d'Oldembourg & de Delmenhorst.

Christian V. designé Roy de Dannemarck, & son frere Frederic Archevesque de Breme, qui sont fils du Roy Christian IV. & leurs cousins, les Ducs de Holstein des deux branches de Sanderbourg & de Gottop, prirent les titres de Princes hereditaires de Norvvegue, d'autant que ce Royaume est maintenant hereditaire en la famille des Ducs d'Holsace, de Stormarie & Dirmarsie; & aussi les Comtes d'Oldenbourg & de Delmenhorst, selon la coûtume d'Allemagne, où le dernier des Cadets, quoy qu'il n'ait qu'un tres-petit partage, porte tous les titres de la maison d'où il est sorty; mais les Comtes d'Oldenbourg & de Delmenhorst ne portent que le titre de ces deux Comtez, d'autant qu'ils ne sont pas descendus du Roy Christian I. à la posterité duquel appartient le Royaume de Norvvegue, & pour la posterité duquel l'Holsace fut erigée en Duché par l'Empereur Frederic III.

Outres

Outre les susdites alliances des Roys de Dannemarck, lesquelles sont en ligne masculine, & sont toûjours attachées aux interets du Roy pour les raisons que nous avons deduites ailleurs, on doit considerer encore deux autres principales alliances en ligne feminine au regard de la femme & de la sœur du mesme Roy, desquelles alliances quelques autres sont encore provenuës, dont les unes sont utiles audit Roy, & les autres sont indifferentes.

La feuë Reine de Dannemarck estoit de la Maison de Brandebourg, & sœur de l'ayeul du Marquis de Brandebourg d'à present. Ensuite de cette alliance, le Roy de Dannemarck se trouve beaufrere de l'Ancien Administrateur de Magdebourg, & oncle de la Duchesse de Saxe Altembourg, fille unique dudit Administrateur : il se trouve oncle de la Reine Douairiere de Suede, & de la Duchesse de Luneboug, sœur du feu Electeur de Brandebourg, & des deux sœurs dudit Electeur, dont l'aisnée a épousé le Duc de Curlande: la puisnée est accordée au jeune Landgrave de Hesse Cassel. La sœur du Roy de Dannemark fut mariée à Iacques alors Roy d'Escosse, depuis Roy d'Angleterre : à raison de cette alliance le Roy de Dannemarck est oncle du Roy d'Angleterre, & de la Reine de Boheme, & grand oncle des Princes Palatins & aussi de la Princesse Royale, mariée au Prince d'Orange.

Il faut aussi remarquer que le fils aisné du Roy de Dannemarck ayant épousé une fille de l'Electeur de Saxe, il est gendre & beaufrere

du

du Landgrave de Hesse Cassel Darmstad qui a épousé une autre fille dudit Electeur, & fait élever ses enfans en Dannemarck par leur traité.

Quant à l'Archevesque de Breme, frere du Roy de Dannemarck, il a épousé la sœur unique des jeunes Ducs de Lunebourg, comme il a esté dit cy-dessus.

Le Roy de Dannemarck est aujourd'huy dans la soixante & dixiéme année de son âge, & dans la cinquantiéme de son regne, aprés la mort de son pere l'an 1588. n'estant alors âgé que de 12. ans. L'Europe n'a maintenant aucun Roy qui soit âgé ny qui ait tant regné. Il a la reputation d'estre de grand cœur, & il en a par tout donné de tres bonnes preuves, mesme au milieu de ses disgraces, comme à la bataille de Luth... où il fit merveilles de sa personne, & au dernier combat de mer contre les Suedois, où il commandoit luy-mesme la flote.

On a remarqué qu'estant jeune, il s'étudioit à se former sur Henry IV. Roy de France; & on luy a souvent oüy dire ces parole: *Ie fais cela, parce que le Roy le fait ainsi.* Il l'appelloit *le Roy* par excellence : en effet le Roy Henry IV. estoit le vray Roy de son siecle & le modelle sur lequel les autres ont dû se regler.

Les Estats du Royaume de Dãnemarck sont voisin principaux de l'Empire & de la Suede.

Le Roy de Dannemarck du costé de l'Empire n'a rien à craindre, ny de la part des Princes ses voisins qui ne sont pas si puissans que luy, ny de la part de l'Empereur qui

à ses Estats hereditaires trop éloignez pour profiter de la guerre qu'il feroit en Dannemarck.

La vraye Maxime du Roy de Dannemarck au regard de l'Empire, est de s'y maintenir en credit & en estime. L'assiete de ses Estats est à l'extrémité de l'Empire la plus éloignée du patrimoine d'Autriche.

Ses alliances avec bon nombre des Princes de l'Empire, sa conformité de Religion avec eux, & sa qualité de Prince de l'Empire, comme Duc de Holstein, sont quatre puissans moyens pour le faire considerer dans l'Empire: ce qu'estant ainsi, doit prendre grande part aux interets de ses alliez. Il doit se rendre arbitre des differens qu'ils peuvent avoir entr'eux; il doit se declarer leur Protecteur, en cas que l'Empereur veüille nuire à leur liberté, & sur tout il doit faire en sorte qu'il ait en tout temps un credit absolu dans les Cercles de la haute & basse Saxe, dont les Princes sont alliez de fort prés à luy ou à ses enfans.

Christian IV. a toûjours entré dans cette Maxime; Il a fait la guerre dans l'Empire pour y maintenir la liberté des Princes & pour rétablir la Maison Palatine dans ses Estats, si le succez luy eut esté favorable.

C'est un malheur, & on ne doit pas tant l'imputer à la bataille de Luth.... gagnée par les Imperiaux, comme a peu de resolution que prirent les Danois à soûtenir encore quelque temps la guerre; Car le Roy Christian eut pû rétablir les affaires, & prendre

sa

ſa révanche, ſi le Senat de Dannemarck eut ſecondé ſes intentions.

Il ne faut pas s'étonner ſi le Roy de Dannemarck à témoigné n'eſtre pas aiſé que les affaires des Suedois proſperaſſent en Allemagne; il a deu regarder de mauvais œil; il en a deu prendre jalouſie; il les a deu traverſer ſous main en la mediation; meſmes a deu eſtre ſuſpect à la Suede.

C'eſt la croyance commune des Politiques, que le feu Roy de Suede depuis ſon entrée en Allemagne s'eſt toûjours defié du Danois; & que les Suedois ont toûjours eſtimé que quand ils commenceroient à traiter de la paix, & qu'ils parleroient de garder pour leur ſatisfaction quelques fiefs de l'Empire, le Roy de Dannemarck s'efforceroit d'empeſcher qu'ils n'euſſent contentement, parce que s'ils venoient à bout de leur deſſein, le Roy perdroit ſon credit en Allemagne, qui luy doit extrémement eſtre cher & qui juſques icy l'a fait conſiderer de la France & des Eſtats les plus conſiderables de la Chrétienté.

On a cru qu'ils ne formeroient leurs dernieres guerres contre luy que pour cette conſideration, afin qu'avant de traiter de la paix d'Allemagne ils le reduiſiſſent en un eſtat, que doreſnavant ils ne les pût empeſcher d'avoir la ſatisfaction qu'ils deſiroient.

La ſeconde Maxime donc du Roy de Dannemarck eſt de conſiderer le Suedois comme l'ennemy qui luy donne aujourd'huy le plus de jalouſie: il doit eſtre toûjours en garde de

ce

ce costé-là; il luy a pris mal de ne l'avoir pas fait bonne sur la fin de l'année mil six cens quarante-trois.

Il doit doresnavant rechercher l'amitié des Princes d'Allemagne encore plus qu'il n'a fait par le passé, de peur qu'il ne se jettent dans le party Suedois.

Nous avons dit ailleurs les raisons qui peuvent rendre l'Empereur, le Roy de Pologne, le Duc de Moscovie, l'Electeur de Brandebourg, & les Estats des Provinces Vnies moins affectionnez à la Suede. Le Roy de Dannemarck doit profiter de ces querelles particulieres, pour se fortifier d'alliances contre son principal ennemy, & son premier but doit estre d'épier l'occasion favorable pour travailler à le chasser hors des terres de l'Empire.

Le passage du Sund & la navigation de la mer Baltique peuvent encore mettre en grabuge les Roys de Dannemarck avec la Pologne, l'Angleterre & la Hollande; mais leur vraye Maxime est de pacifier à l'amiable tels differens, & de vivre en bonne intelligence avec tous ces peuples-là, non seulement pour avoir le moyen de faire des levées chez les uns, & se servir des vaisseaux des autres, selon que l'occasion pourra le requerir; Mais aussi pour les empécher de se jetter dans le party de Suede.

En dernier lieu je diray que le Roy de Dannemarck ne devant aujourd'huy prendre jolousie que de la prosperité de la Suede, il doit vivre doténavant avec toutes les autres nations en la meilleure intelligence qu'il

pourra;

pourra ; & ne rien épargner en Ambassades & autres magnificences pour continuer l'état de sa reputation parmy les païs estrangers, & empêcher que celle de Suede ne s'y accroisse au préjudice de la sienne.

I'oubliois que le Roy de Dannemarck a des pretentions sur le Hambourg, & que jusques icy il a toûjours empesché que cette ville-là n'eut esté mise au nombre des Imperiales; neanmoins il n'a jamais employé la force ouverte contr'elle. Il s'est contenté de la menacer & d'en tirer de l'argent de temps en temps pour luy donner assurance d'un bon voisinage. Il fait prudemment d'en user ainsi : Car s'il l'attaquoit, elle seroit sans doute secouruë par les Suedois, qui estans aujourd'huy à ses portes ne voudroient pas la voir tomber entre les mains de son ennemy ; & par l'Empereur, qui ne la doit pas souhaiter entre les mains d'un Prince qui est déja si puissant ; Et peut-estre encore par les villes Anseatiques, qui aiment beaucoup mieux la voir en liberté qu'en la puissance d'un grand Prince comme est le Roy de Dannemarck.

REMARQUE

Sur la Maxime precedente.

Le Royaume de Dannemarck n'a pas esté sujets à moins de revolutions que les autres Estats dont nous avons déja parlé ; Et l'on a vû cette Couronne tellement agitée des inconstances de la fortune, qu'elle a failly à y rencontrer sa totale ruine.

Chri-

Christian IV. Roy de Dannemarck mourut au mois de Fevrier de l'année mille six cens quarante huit, quelque temps apres le decez de son fils Christian V. designé Roy apres luy; & laissa son Puiné Frederic III. Archevesque de Breme, qui fut élu à la place de son pere par les Estats du Royaume; il laissa aussi diverses filles qui avoit eu de la mere du Comte de Vualdemar, dont il en avoit deja marié plusieurs, & entr'autres une au Viceroy de Nervegue Hannibal Zeestadt, & une autre à Corvits Vlefeldt grand Maistre d'Hostel de la Couronne qui estoient des plus considerables de tout le Dannemarck tant à cause de leurs alliances que des grandes charges qu'ils possedoient, & que nonobstant leur puissant établissement ne laisserent pas de ressentir les coups de cette mesme fortune qui devoit agiter les affaires de ces Estat; Car ayant esté disgraciez pour quelques crimes dont on les accusoit, ils furent contrains à se retirer de la Cour. Zeestadt s'estant purgé des cas qu'on luy imposoit, & qui ne regardoient que quelque malversation dans les Finances, a esté du depuis rappellé & remis en grace prés du Roy de Dannemarck. Mais Corvits Vlefeldt ayant esté accusé par une femme d'avoir voulu attenter par le poison sur la personne du Roy, il n'osa pas demeurer en Dannemarck, quoy que son accusatrice eut esté condamnée à estre decollée pour n'avoir pas pû trouver ce qu'elle avoit avancé: de sorte que peu de temps apres sa mort, soit qu'il craignoit la trop grande puissance de ses ennemis, ou pour quelqu'autre raison

raison inconnuë, il sortit du Royaume & passa en Hollande, d'où il se retira en Suede pres de la Reyne Christine, avec un desir de vengeance qu'il a fait éclater par tous les mauvais offices qu'il a taché de rendre à son Prince, & est mort dans son exil depuis quelques années.

Frederic III. à present regnant, n'eut point de guerres jusques à l'an mil six cens cinquante sept que voyant Charles Gustave Roy de Suede engagé dans celle de Pologne, & apprehendant que les conquestes qu'il avoit déja faites ne fussent suivies de sa ruïne, il voulut traverser ses desseins; & songeant aux moyens de recouvrer Breme & les autres terres que la Suede luy avoit enlevées, luy declara la guerre le premier du mois de Juin de cette mesme année, pour se venger des injures que ses Estats en avoient si souvent receu. Et ayant mis sur pied deux armées, en envoya une dans le païs de Breme, & fit marcher l'autre du costé de Lubek. Celle là emporta assez tost la forteresse de Bremerveude, Mais celle-cy, eut avis que le Roy de Suede s'avançoit en toute diligence pour la venir forcer, elle quitta son poste, & faisant retraite dans le païs de Holstein entra en suite dans la Jutlande, où partie se retira dans la ville de Frederixode, & le reste passa dans l Isle de Funen.

Cette retraite ayant favorisé le passage du Roy de Suede, qui estoit party de Pologne pour se venir opposer au progrés que les Danois eussent pû faire en son absence; il alla camper devant Hambourg; où ayant eu le

temps

temps & le moyen de renforcer & rafraichir ses troupes, extremément fatiguées des incommodités d'une si longue marche, & de les pourvoir d'armes & autres choses necessaires, par le moyen de l'argent qui luy fut remis de France, il les fit marcher dans le païs de Holstein, & de là dans la Jutlande, où il prit Frederixode avec quantité de prisonnier; Et ayant passé la glace le dernier de Janvier de l'année mil six cens cinquante-huit, il se rendit maistre de l'Isle de Funen, traversa le Belt & entra dans la Zelande, ce qui surprit tellement le Roy de Dannemarck, que le voyant si proche de sa Capitale, il luy fit parler de paix, laquelle fut ensuitte concluë à Roschilt bien avantageusemant pour le Roy de Suede qui obtint par ce Traité la Hallandie, la Belkingie, la Scanie & l'Isle de Bronholm dans le Dannemarck, & Bahus & Drontheim dans la Norvergue, & d'autres avantages que nous ne particularisons pas icy avec cette condition pour le Dannemarck que les troupes Suedoises en doivent sortir dans certain temps; Mais lors que le terme fut expiré & qu'on vint à l'executiou de cet article, Charles Gustave, qui avoit conçû l'esperance de se pouvoir rendre Maistre de tout ce Royaume, ne manqua pas de pretexte pour éluder ce coup, par les nouveaux incidens qu'il faisoit naistre pour colerer ce retardement: Mais comme il avoit resolu de porter à bout son dessein d'une façon ou d'autre, pour y parvenir avec plus de facilité, il fit semblant de se vouloir retirer, en execution du Traité,

Traitté, & s'embarqua à Kiel avec toutes ses trouppes ; Mais au lieu de cela, il passa dans la Zelande au mois d'Aoust, suivant, où ayant assiegé Coppenhaghen & Cronenbourg, il prit Cronnnburg au bout de trois semaines, & auroit emporté Coppenhaghen, nonobstant la genereuse resolution que les habitans avoient prise de se deffendre jusques à la derniere extremité, si les Estats des Provinces Unies n'y eussent envoyé un puissant secours en faveur du Dannemarck. Mais la Flote Hollandoise, conduite par le Lieutenant Amiral d'Obdam, estant arrivée devant Cronenburg dans le mois de Novembre de la mesme année, y battit celle de Suede, jetta un secours considerable dans Coppenhaghen, & en fit lever le siege aux Suedois jusques à la nuit du vingt huitiéme Février de l'année mil six cinquante neuf qu'y estant retournez pour la surprendre, ils donnerent un assaut general, & se furent repoussez avec tant de vigueur, qu'ayant esté contraints à lever le siege, & desesperant de pouvoir se rendre maistres de la place, ils se retirerent avec la perte de quantité de leurs Officiers. Au mois de Novembre ensuivant Frederic III. ayant envoyé ses trouppes avec les auxiliaires d'Hollande dans l'Isle de Funen, elle y firent descente proche de Cartemonde à la faveur du canon de l'Admiral de Ruiter, qui commandoit pour lors la Flote Hollandoise. Les Suedois n'ayant pas pû l'empescher, se retirerent du costé de Nieuburg, ce qui leur facilita le moyen de joindre Everstein & les autres Confederez qui

avoient passé le Belt environ le mesme temps proche de Middefart : En suite dequoy s'estant rangées en bataille elles marcherent vers l'ennemy, qui les attendoit de pied ferme en si bon ordre & dans uns lieu si avantageux, que du premier choc le Corps que commandoit Everstein commença à branler, mais les Piquiers Hollandois n'ayant pû estre ouverts par la Cavalerie Suedoise, ils s'avancerent jusques au coteau où l'ennemy avoit pris son poste, & le chargerent d'une telle façon, qu'enfin il fut contraint de se retirer en deroute dans la ville de Nieuburg, qui fut en mesme temps investie, & batuë par mer & par terre avec tant de succez, qu'elle fut prise en moins de vingt-quatre heures, & les Suedois contraints à se rendre à discretion au nombre de quatre mille hommes avec tous leurs Officiers, à la reserve des Colonels Sultsbach & Steenbock, qui s'estant sauvez sur un bateau de pescheur porterent ces tristes nouvelles au Roy de Suede, lequel laissant Sultsbach dans la Zelande, pour y commander à sa place, traversa la Scanie avec la Reyne, sa femme, & se rendit à Gottenburg s où il avoit convoqué les Estats de son Royaume, & y mourut en suite d'une fiévre chaude le vingt-troisiéme Février de l'année mille six cent soixante.

Aprés la mort de ce Prince, les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & des Estats generaux des Provinces Unies, porterent ces deux Couronnes de Dannemarck & Suede à faire un traité de Paix qui dure encore, & qui fut conclu le vingt-septiéme May de la mesme

année,

année, sous les conditions mentionnées en la remarque precedente: En suite dequoy le Clergé & le peuple de Dannemarck fort peu satisfaits de la conduite de leur Noblesse qui avoit auparavant tout le credit dans le Royaume, offrirent au Roy de rendre la Couronne hereditaire en sa faveur, au lieu qu'auparavant elle n'estoit qu'elective. Ce dessein ayant esté communiqué à la Noblesse, il fut resolu d'en faire la proposition au Roy en faveur de sa personne, & de sa Posterité masculine: mais ayant avis qu'il n'agreoit pas cette restriction les trois Corps du Royaume luy confererent d'un commun accord l'heredité de la Couronne pour luy & les siens avenir sans aucune distinction de sexe. Frederic III. ayant accepté cette offre avec le contentement qu'on se peut facilement imaginer, les solemnitez en furent celebrées le 28. Octobre de la mesme année, avec autant de pompe & de magnificence que celles de son couronnement.

MAXIMES

Du Roy de Portugal.

HEnry, bastard de la Maison de Lorraine ayant épousé la fille naturelle d'Alphonse Roy d'Arragon, ce Roy luy bailla pour la dot de sa femme une puissante armée pour conquerir la Luzitanie, qui estoit possedée par les Maures d'Afrique: en quoy il reüssit si avantageusement qu'il se rendit maître non seulement de la Luzitanie, mais encore

encore de la Province d'Algarbe, duquel païs il se fit declarer Roy, & changea le nom de Luzitanie en celuy de Portugal, qui signifie *portus Gallorum aut Galliæ*, port de France.

La race de Henry a continué dans le Royaume de Portugal avec accroissement de richesses & de Provinces des Indes tant Orientales qu'Occidentales.

Le dernier Roy de cette race, fut Sebastien fils de Samuel, lequel entreprit la defense de l'aîné des enfans du Roy de Maroc contre son frere puisné, qui voyant que son frere s'appuyoit du Portugal, il implora le secours du grand Turc, sous pretexte de luy rendre le Royaume tributaire s'il obtenoit la victoire, & estoit mis en possession du Royaume.

L'armée du Turc fut si puissante, qu'elle envelopa l'armée du Ceriph & des Portugais, & les tailla en pieces.

Sebastien, Roy de Portugal y mourut, & ne laissa point d'enfans. Son frere qui étoit Cardinal fut gagné & seduit par les Jesuites, pour faire donatiō du Royaume de Portugal à Philippe II. Roy d'Espagne, qui a tenu le Royaume de Portugal joint à ses Estats, & son fils Philippes III. Mais sous Philippes IV. en l'an 1639. le Marquis de Bragance qui étoit des décendans du côté des Reynes de Portugal, se fit declarer Roy par rebellion ouverte & revolte generale du Portugal, parce que le Roy d'Espagne luy avoit pardonné, ce que la Maxime Politique luy pardonnoit & permettoit de faire mourir, éloigner ou abbaisser ceux qui peuvent ou veulent prétendre à l'Etat d'un autre. Et depuis, suivāt leurs veritables Maximes

ils se sont liguez & attachez avec les plus grands ennemis de la Couronne d'Espagne,& se maintiennent aujourd'huy par leurs alliances avec tous les autres Princes,& principalement avec les Roys de France & d'Angleterre d'autant plus fortement qu'ils craignent de tomber entre les pates du Lion d'Espagne.

MAXIMES
Du Roy de Perse.

SI quelquefois le Roy de Perse se trouve mal en ses affaires,du costé de la Turquie, & voit son Royaume sur le point d'être envahy par cette puissance , qui est la seule qu'il doit apprehender,il se doit servir de la Maxime generale & commune à tous les Princes, qui est d'interesser ses voisins,& particulierement les Chrestiens,leur faisant entendre que quand le Turc aura conquis ses Estats , ils ne manqueront point d'estre envahis par luy : ce qui luy a autrefois fort bien servy ; car le Grand Seigneur luy ayant donné trois ou quatre batailles pour la conqueste du Royaume de Medie , il luy a esté impossible d'avoir aucun avantage sur luy,à cause du secours qu'il reçût des Tartares , des Armeniens, & des Chrestiens du costé de Hongrie.

MAXIMES
Du Roy d'Armenie.

LEs Armeniens avoient cy - devant pour Maximes generales & fondamentales de leur païs d'entretenir une étroite alliance avec le Duc de Moscovie , Empereur de Russie , & estoient comme dépendant de cet Empire;

Mais

Mais depuis quelque temps à cause de leur Religion Chrestienne, ils ont abandonné cette Maximes, ils se sont soustraits de la domination de cette puissance pour vivre en liberté: & crainte d'étre mal-traitez par les Moscovites, ils se sont mis sous la protection du Turc, moyennant certaine reconnoissance & tribut.

MAXIMES
Du grand Turc.

LE Turc peut estre mis au nombre des plus grands Princes de l'Europe, puis qu'il y possede plusieurs Provinces, qu'il en tire ses meilleurs hommes pour la guerre. Il suit la loy Mahometane, & a deux principaux ennemis, l'un en Asie, assavoir le Sophy de Perse qui est Mahometan comme luy, & l'autre en Europe, assavoir les Chrestiens, qu'ils appellent infidelles.

Il n'est pas plus puissant que le Persan, les guerres qu'ils ont eu de nostre temps pour Babilonne, le prouvent clairement. Depuis que le Turc eut perdu cette place là, ce fut en vain qu'il entreprit souvent de la recouvrer, & fut autant de fois batu par le Persan.

Amurath quatriéme enfin la reprit, sur le feu Roy de Perse, l'année mil six cens trente-neuf. On n'en doit point donner autre raison, sinon que ce dernier estoit alors empesché contre le grand Mogol. En effet, Amurath apres la prise de Babilone, entendit incontinent à la paix, sur ce qu'il apprit que le Sophy travailloit à s'accommoder avec le Mogol, pour en suite tourner toutes ses forces contre la Turquie.

Les Chrestiens sont incomparablement

plus puissans que le Turc ; l'exemple en est clair en la grande resistance que les Venitiens luy font depuis si long temps, sans avoir secours d'aucun Estat considerable de la Chrétienté. Qu'auroit-ce esté si l'Espagne avoit seulement voulu entendre à une treve que la France luy proposoit sur la mer Mediterranée, & si ces deux Couronnes eussent joint à l'armement des Venitiens les forces qu'elles ont depuis fait paroistre sur ladite mer.

Quelques Sophis ayant mal gardé les Maximes de leur Estat, ont tourné leurs armes contre le Mogol, sur lequel à la verité ils ont fait des progrez considerables. Mais au méme temps ils ont laissé le Grand Seigneur établir ses affaires en Hongrie & ailleurs dans la Chrestienté.

C'est à quoy ils doivent s'opposer, en faisant une puissante diversion ; & il leur estoit plus avantageux d'empécher seulemét que le Turc ne fit quelque conqueste en Europe contre les Chrestiens, que non pas de s'accroistre eux-mémes en Asie des dépoüilles du grand Mogol, car ceux cy ne perdent pas l'esperance de recouvrer les places qu'ils ont perduës ; & quand l'occasion se presentera d'y travailler, ils s'y employeront de tout leur pouvoir.

Le grand Mogol qui regne à present en a déja pris quelques-unes sur le feu Roy de Perse, pendant que le Turc assiegeoit Babilone ; de sorte que le Grand Seigneur est asseuré maintenant, que quand il voudra faire la guerre à Chrestienté, le Persan ne pourra pas luy nuire d'un autre costé, d'autant que le Mogol prendroit alors son temps de faire
ses

ses affaires, & recouvrer ce que ses Predecesseurs ont perdu.

Les Chrestiens sont divisez en trois differens partis, de Catholiques, de Grecs & de Protestans. Ces trois ne s'entr'aiment point, non seulement pour les interets d'Estat, mais aussi à cause de la Religion.

Les Grecs sont les plus foibles, mais ils sont divisez entr'eux par la diversité de leurs interets particuliers.

Les Protestans sont puissans, principalement du costé du Nords, mais ils sont aussi divisez entr'eux par la diversité de leurs sentimens, outre les interets particuliers de chaque Estat.

Tant de divisions qui entretiennent la guerre incessamment dans la Chrestienté, font que le Turc se peut tenir asseuré qu'il ne sera point travaillé de ce costé-là; & ainsi luy donnent lieu de tourner ses pensées quand il veut contre le Persan.

En suite de ces reflexions faites cy-dessus sur l'estat de la Chrestienté qui est pleine de confusions, & sur celuy de Perse qui n'est pas asseuré d'un bon voisinage du costé du Mogol; On peut conclurre que le Grand Seigneur se peut promettre de l'avantage de quelque costé qu'il employe ses forces, soit contre la Chrestienté, soit contre la Perse.

Mais en passant plus outre, on demande lequel de ces deux desseins il doit plustost embrasser.

Lors qu'on eut appris la mort du dernier Sophy, & qu'il avoit baillé pour heritier de ses Estats un fils en bas âge, les plus judicieux

jugerent incontinent que le Turc tourneroit, comme il a fait, ses pensées contre la Chrétienté, ils alleguoient les Maximes suivantes tirées de l'honnesteté, de l'utilité & de la possibilité.

En premier lieu, ils disoient qu'en consideration de la religion le Grand Seigneur seroit plus estimé, & recevroit plus d'honneur parmy les peuples, s'il faisoit la guerre aux Chrestiens, qu'ils appellent infidelles, que non pas s'il la declaroit à un Estat Mahometain comme luy, & avec lequel il avoit juré depuis peu une paix solemnelle.

En second lieu, ils disoient que les progrés que le Turc faisoit sur la Chrestienté luy seroient plus avātageux, que ceux qu'il pourroit faire sur la Perse, parce que les premiers se feroient proche de Constātinople sur un ennemy redoutable, & un meilleur païs, qui peut aprés fournir des hommes propres aux armes.

En troisiéme lieu, ils disoient qu'il estoit plus facile au Turc de faire des progrés sur la Chrestienté que sur la Perse, parce que parmy les divisions qui travailloient la Chrestienté, il avoit le choix ou d'attaquer en Estat foible qui ne pourroit pas faire grande resistance, ou un puissant, mais dont les forces seroient employées ailleurs en une autre guerre.

Ainsi de quel costé qu'il fit une irruption dans la Chrestienté, il la trouveroit moins disposée à luy resister que la Perse, quand mesme celle-cy seroit en mesme temps travaillée par le Mogol.

De sorte que le Turc se seroit desparty de ses veritables maximes, si mesme pendant le

le bas âge du Sophy il eut attaqué la Perse, car on fait cette remarque dans les Estats qu'encore que pendant les minoritez de leurs Princes, ils craignent de s'engager en des nouvelles guerres contre les estrangers; neanmoins ils les soûtiennent & les continuent fort glorieusement quand ils s'y trouvent engagez. L'exemple s'en est vû en France. Louïs XIII. laissa un successeur en bas âge. Si la France eut esté lors en paix avec la Maison d'Autriche, ce n'eut esté que dans l'extremité qu'on eut voulu conseiller Louïs XIV. à present regnant, d'en venir à une repture ouverte avec elle; & ont eut encore apprehendé de mettre son Royaume en trop grand danger: neanmoins on voit les progrez que la France à faits en continuant la guerre sous la minorité du Roy; & on peut dire avec raison que les ennemis de la France n'ont pas été si mal-traitez depuis la declaration de la guerre, qu'ils l'ont esté dans les quatre dernieres campagnes avant la paix de ces deux Couronnes.

Or les voisins du Turc & qu'il peut menacer, sont le Duc de Moscovie, le Roy de Pologne, l'Empereur, la Republique de Venise, le Roy d'Espagne & la Religion de Malthe.

Quelques-uns de ces Princes, comme l'Empereur & le Roy d'Espagne ont eu de rudes guerres sur les bras durant assez long-temps; pour cette raison le Turc n'a pas dû les attaquer, car s'il l'eut fait, cela les eut obligez de convenir d'une bonne paix avec la France & la Suede, plûtôt qu'ils n'ont pas fait, dont s'en fut ensuivy le repos de toute la Chrestienté, & peut-estre une sainte ligue,

qui porteroit déja l'effroy bien loin. Sans cette consideration il faut avoüer que parmy les Estats de l'Empereur, le reste de la Hongrie & les Provinces de l'Empire les plus proches, sont des objets attrayans aussi bien que les Royaumes de Naples & de Sicile parmy les Estats du Roy d'Espagne; Et il se peut faire que s'il fust entré dans les Estats d'un de ces deux Princes pendant qu'ils étoient occupez à se défendre contre deux puissans ennemis, il auroit pû faire plus de progrez qu'il n'a fait depuis qu'il a attaqué l'un des deux, assavoir l'Empereur, avec qu'il a esté contraint de faire la paix, à cause du puissant secours que les Princes Chrétiens luy donnoient, & notāment la France qui n'estoit point occupé ailleurs.

Les autres Princes cy-dessus specifiez n'ont point pris de part à ces guerres, qui ont embarrassé durant quelque temps les plus nobles Estats de la Chrestienté.

La Moscovie n'est pas sous un climat qui doive estre recherché par beaucoup de conquerans, & il suffit au Turc qu'il ne reçoive point de dommage de ce costé-là.

Plusieurs raisons doivent aussi empécher le Grand Seigneur de ne rien entreprendre legerement contre la Pologne; ce Royaume est puissant pourveu qu'il ne soit point travaillé de querelles domestiques, & se peut servir des Cosaques, qui sont à six journées de Constantinople.

On a vû Sigismond Roy de Pologne marcher avec plus de trois cens mille chevaux pour livrer une bataille au Turc; & son fils Ladislas a donné la paix au Sultan Amurath. Il

ne

ne restoit donc que les Venitiens & les Malthois, contre qui le Sultan Hibraïm, pere de celuy qui commande aujourd'huy en l'Empire Ottomã, dût tourner la puissance de ces armes.

Il devoit apprehender de s'échoüer dés la premiere entreprise, s'il formoit un dessein cõtre Malthe ; la place est bonne, & a déja fait un affront à un Grãd Seigneur & les vaisseaux ne peuvent pas demeurer long-temps proche de l'Isle, parce qu'à la reserve d'environ six semaines, la mer y est presque toûjours orageuse: au cõtraire toutes choses ont determiné la volonté d'Hibraïm contre les Venitiens, parce qu'il a jugé que la Dalmatie, le Frioul, la Candie & autres places appartenant à cette Republique, l'accommoderoient fort bien. Outre qu'il voyoit que depuis long temps les Venitiens n'avoient point eu de guerre, & que par consequẽt ils ne pouvoient pas estre beaucoup aguerris, que leur Estat n'estoit pas puissant, que les confusions de la Chrestienté ne leur donnoient pas grande esperance de secours, & que le refus qu'ils avoiẽt fait d'entrer en ligue offensive & defẽsive avec le Roy de Pologne, lors qu'il fut attaqué par le Sultan Amurath leur ostoit toute creance qu'ils eussent pû autrement avoir, que le Turc seroit obligé à une diversion de ce costé-là. Mais ce qui a donné le dernier branle à la resolution d'Hibraïm, c'est la malice des Candiots: car ces traistres l'ont appellé dans leur Isle, & luy ont voulu livrer ce poste avantageux sous pretexte de mécontentement qu'ils disoient avoir reçû des Nobles Venitiens qui commandoient en ce païs-là de la part de la Republique. Sans cette

perfidie, peut-estre que Hibraïm eut encore laissé passer du temps sans penser aux vrayes maximes de son Estat.

C'est maintenant aux Princes Chrestiens à suivre les leurs à l'exemple de cet infidelle. Ceux qui sont en guerre doivent faire la paix entr'eux, & rassembler leurs forces contre cet ennemy commun.

La Pologne ne doit pas faire une faute, parce que le Venitien en a fait une : au contraire elle doit considerer le peril auquel celuy-cy s'est mis en refusant d'entrer en ligue offensive & defensive avec la Pologne : outre que la situation des Estats de ce Royaume & de cette Republique demande entr'eux une consideration inviolable, parce qu'ils sont éloignez l'un de l'autre, ils ne se peuvent entredonner aucune jalousie, & sont menacez par un mesme ennemy.

Le Persan doit aussi prendre ombrage des progrez du Turc de quel côté qu'ils se fassent.

Mathias Corvin Roy de Hongrie se promettoit de son temps, que si les autres Princes Chrestiens luy vouloient donner du secours, il chasseroit le Turc hors de l'Europe en moins de deux ans, & ne croyoit pas la puissance Ottomane si redoutable comme plusieurs la publient; en effet, elle ne l'est pas, & les progrez qu'elle a faits sur la Chrestiente depuis une vingtaine d'années, ne sont pas équipollens à ce qu'on croit de sa puissance.

Quelques-uns disent sur ce sujet que les Finances du Turc sont petites, & que nonobstant la communication de la mer, il faut qu'il consomme une partie de la campagne

pour

pour assembler ses forces d'Europe, d'Asie & d'Afrique; que les Turcs ne sont pas aguerris; qu'on ne doit faire estat que des Janissaires & de la milice Européenne, & que les Asiatiques sont effeminez. Mais il vaut mieux dire que le Turc, qui ne profite que des divisions & des desordres des Chrestiens, est un foüet de Dieu pour les chastier plus ou moins selon qu'il luy plaist; & qu'un jour viendra qu'aprés s'estre servy de ces verges les jettera au feu, & détruira l'Empire des Mahometans & Ottomans.

Je finiray ce chapitre par quatre exemple fort remarquables, qui feront voir clairement comme Dieu de temps en temps, aprés avoir humilié son Eglise, s'est plû à l'exalter par des voyes extraordinaires, & qui ne pouvoient tomber dans le sens de la Politique humaine. La disgression ne sera pas tout à fait hors de propos, car elle servira d'une belle leçon. Assavoir que dés le premier bruit de l'Armement du Turc contre la Chrestienté, on pensoit que le Christianisme seroit eteint dans peu de temps, comme si sa durée étoit établie sur les fortifications de Malthe ou de quelques autres places, & non pas sur l'Evangile, & les paroles infaillibles de Jesus-Christ qui est la verité mesme.

Sur la fin du cinquiesme siecle, Anastase d'Orient embrassa l'heresie; l'Empire d'Occident estoit entierement éteint pour lors, & la ruïne avoit donné commencement à plusieurs Royaumes, qui n'estoient gouvernez que par des Monarques Payens ou heretiques.

Le Roy de France estoit Payen; les Roys des Bourguignons, Ostrogots, Visigots & Vanda-

les étoient Arriens;le reste du monde obeïssoit à des Princes idolatres;Bref,l'Univers n'avoit plus aucun Prince Catholique.Pouvoit-on apprehender un Estat plus déplorable pour la Chrestienté ? Ce fut en ce temps-là que Dieu se pleut à manifester sa puissance:Il illumina le cœur de Clovis au milieu d'un combat & parmy la déroute de ses trouppes, il luy fit voir clairement qu'il est le Dieu des armées & celuy qui donne le gain des batailles;il luy fit quitter l'idolatrie pour embrasser le Christianisme avec la foy Catholique qui a esté depuis toûjours protegée par un Royaume tres-florissant, & qui est encore aujourd'huy le plus redoutable de toute la Chrestienté.

Le Mahometisme a commencé en Arabie dans le septiéme siecle:Il se trouva si puissant dans le huitieme, qu'aprés avoir passé dans plusieurs Provinces d'Orient,& inondé l'Afrique du costé du Couchant, avec l'Espagne & les Provinces de France au delà de Loire, il mit encore en bataille quatre cens mille combattans aux portes de Tours.

Ce fut là le terme des succez Mahometans en Occident lors qu'on y pensoit le moins. Charles Martel suivy d'une poignée de gens attaqua les infideles, remporta sur eux l'une des plus celebres victoires dont l'histoire fasse mention, & en suite les recogna de là les Pirenées,d'où les Chrétiens en un autre temps les ont fait passer en Afrique.

Au commencement de l'onziéme siecle les Mahometans possedoient les Arabies, une partie de l'Orient, l'Afrique, partie d'Espagne, la Sicile & plusieurs Isles de la mer Mediterranée,

diterranée, la Calabre, la meilleure partie de la Pouille, & couroient jusques au voisinage de la ville de Rome.

Ce fut alors que par un prodige merveilleux quarante Pelerins Normans leur firent lever le siege de devant Salerne, & qu'à quelque temps de là, d'autres, soit qu'ils voulussent faire butin sur les Mahometans à l'imitation de leurs compatriotes, soit qu'ils desirassent éviter la peine de leurs crimes en Normandie, passerent en Italie & chasserent les infideles hors du continent, & donnerent commencement au Royaume des deux Siciles deçà & delà Far, c'est à dire de Naples & de Sicile.

Vers la fin de ce mesme siecle, les Chrêtiens, sous la conduite de Godefroy de Bouïllon, firent la conquête de la Terre Sainte: C'étoit le temps presque le plus déplorable que jamais ait souffert la Chrétienté.

Il y avoit un Schisme dans l'Eglise; l'Anti-Pape estoit maitre de Rome, l'Empereur étoit Schismatique; le Roy de France étoit excommunié; les Mahometans estoient puissans en Espagne. La prudence humaine ne pouvoit juger que ce fût une saison propre pour une si glorieuse. entreprise. Neanmoins les affaires reüssirent beaucoup mieux qu'elles n'ont pas fait depuis lors qu'on y voyoit toutes les apparences d'un bon succez.

Que les avantages donc du Turc (je ne diray pas tels qu'ils sont en Candie depuis qu'ils ont pris la plus grande partie de cette Isle sur les Venitiens, mais aussi grands qu'ils puissent être) ne nous fassent pas desesperer entierement que nous ne puissions encore en nos jours voir l'orgueil de son turban humilié.

MAXIMES
Du Procop.

LE Procop autrement appellé le petit Camp des Tartares, eſt un Prince Mahometan, & étably par le Grand Seigneur : ces deux conſiderations l'obligent à ſuivre les mouvemens du Turc, qui s'en ſert ordinairement pour faire des courſes ſur les Moſcovites & ſur les Polonois, mais avec aſſez peu de fruit, parce que les Tartares ne ſont pas gens qui ſoient trop aguerris.

MAXIMES
Des Princes de Moldavie & Valachie.

LE Prince de Moldavie eſt Proteſtant, ſa puiſſance eſt fort foible ; il n'a aucune force conſiderable ; ſon païs eſt ouvert aux Polonois & au Turc; il paye tribut à l'un & à l'autre, & encore au Tranſilvain ; ſon élection eſt confirmée par le Roy de Pologne : cela fait qu'ordinairement il embraſſe le party de ce Roy contre le Grand Seigneur.

Ce que j'ay dit des Provinces de Moldavie peut eſtre auſſi dit de ceux de Valachie, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'y rien ajoûter.

MAXIMES
Du Prince de Tranſilvanie.

LE Prince de Tranſilvanie eſt élû par les Eſtats du païs, & confirmé par le Turc, auquel il a payé tribut. Il jure à ſon advenement à la Principauté, qu'il y maintiendra l'Exercice libre de cinq Religions ; qui ſont

celles

celles des Catholiques Romains ; des Grecs, des Lutheriens, des Calvinistes & des Anabaptistes.

Le Prince de Transilvanie reçoit des tributs des Princes de Moldavie & Valachie, lesquels il surpasse de beaucoup en forces; mais d'autre part il est beaucoup inferieur au Turc, à l'Empereur & aux Polonois, & il a besoin d'une grande dexterité pour se conserver honorablement au milieu de trois puissances si considerables.

Il prend de Constantinople la confirmation de son élection, & paye tribut ordinaire au Grand Seigneur : ces deux considerations le font croire plus grand partisan de la Maison Ottomane. En effet, il defere tant aux ordres de la Porte, que de nostre temps il n'a pas osé declarer la guerre sans en avoir permission du Turc ; & au premier mandement qu'il a reçû de la mesme part, il a fait sa paix particuliere avec ses ennemis.

On ne sçauroit pas le blâmer de ce qu'il a correspondance avec la Porte ; car c'est de là qu'il doit esperer le plus prompt secours en cas qu'il fût attaqué par l'Empereur ou par le Polonois ; mais il pourroit se rendre moins esclave des volontez du Grand Seigneur. Ie dis de plus, que son Estat estant entierement à la bien seance du Turc pour entrer facilement dans la Pologne & dans l'Empire, il devoit toûjours estre en defiance du Sultan, & ne rien negliger pour se maintenir aussi dans une bonne intelligence avec l'Empereur & le Roy de Pologne.

La principale Maxime du Prince de Transilvanie

silvanie est de vivre en bonne intelligence avec ses trois susdits voisins, puis qu'ils sont si puissans, qu'il ne sçauroit entrer en guerre avec aucun d'eux, qu'il n'en reçoive ou doive apprehender un dommage notable plûtost que d'en esperer aucun avantage.

Cela se prouve clairement par le procedé que tint George Ragotski Prince de Transilvanie dans la derniere guerre qu'il fit en Hongrie contre l'Empereur. Sans doute l'Empereur, en l'estat où estoient alors ses affaires, estoit déja le plus foible des trois Princes que nous avons dit estre redoutables à la Transilvanie. Neanmoins Ragotski n'osa jamais rompre avec luy sans avoir convenu auparavant avec ses Alliez, qui le poussoient à entreprendre cette guerre, d'une pension annuelle pour l'entretien de sa Maison, en cas qu'il vint à estre chassé de sa Principauté par les armes de l'Empereur. Pouvoit-il concevoir aucune esperance égale à cette crainte.

Or c'est une Maxime generale, qu'auparavant qu'on embrasse un dessein, il faut poser ce qu'on en doit esperer & ce qu'on en doit craindre; si la crainte predomine il ne s'y faut point engager; si l'esperance prevaut, on peut s'y abandonner & passer plus outre.

Ragotski pecha donc contre la premiere Maxime de son Estat lors qu'il commença la guerre contre l'Empereur; rien ne l'obligeoit à sortir de son repos; il pouvoit continuer à vivre dans une profonde paix; le Turc ne luy disoit mot; le Polonois vivoit en bon voisin avec luy, & l'Empereur avoit une rude guerre

sur les bras en Allemagne ; neanmoins cette faute est palliée par quelques excuses.

Ragotski étoit natif du Royaume de Hongrie ; il y possedoit de grands biens ; il estoit appellé par un party puissant, que ses compatriotes, Protestans comme luy, y avoient formé : & au mesme temps qu'il se declaroit ennemy de l'Empereur, il entroit dans une étroite confederation avec des couronnes de France & de Suede. Ces raisons devoient relever son esperance, & diminuer beaucoup sa crainte. La preuve s'en est faite par le succez des affaires : il remporta de grands avantages sur l'Empereur tant que la guerre dura.

Mais il fit une seconde faute beaucoup plus lourde que la premiere, & dont il devoit apprehender de tres-mauvaises suites ; il fit son accommodement particulier avec l'Empereur moyenant sept lieuës de païs en Hongrie, qui luy furent cedées par l'Empereur en un temps que le mesme Empereur demeuroit encore en guerre contre les couronnes de France & de Suede.

La vraye Maxime vouloit que le Prince Ragotski estant une fois sorty de son repos n'y rentrast que par le traité de la paix generale ; car demeurant dans la confederation des deux couronnes de France & de Suede, il ne devoit pas apprehender les armes de l'Empereur ; au contraire, comme le succez l'a fait voir ; il devoit plustost esperer de plus grands avantages ; & aprés, la paix generale continuant cette mesme alliance, selon que ces deux couronnes le souhaitoient, il se fut maintenu sans peine dans une tranquillité inébran

branlable. L'authorité des deux couronnes l'eût protegé envers le Grand Seigneur en cas que par hazard il eût dû craindre quelque chose de ce costé-là ; L'Empereur n'eût osé le choquer, & eut apprehendé de rentrer dans une nouvelle guerre contre les François & les Suedois. Le Roy de Pologne eut continué son bon voisinage, de peur d'irriter les Suedois qui étoient pour lors redoutables à leurs voisins, & avec lesquels il estoit pour lors en tréves pour quelques années.

Au lieu de ces avantages que le Prince Ragotski se fut procuré par le traité de la paix generale, l'accommodement particulier qu'il fit avec ledit Empereur, le jetta dans une juste apprehension d'estre ruiné par l'Empereur aussi-tost que la paix seroit rétablie dans l'Empire ; car il voyoit deja les longueurs que l'Empereur apportoit à l'execution du traité qu'il avoit fait avec luy, & qu'il le supplantoit dans tous ses desseins, comme dans celuy qu'il avoit de faire élire son fils Palatin Roy de Hongrie, ce qui ne luy donnoit pas sujet d'esperer un bon traitement de l'Empereur quand la paix seroit dans l'Empire ; D'où pretendoit-il estre secouru, quand l'Empereur auroit voulu prendre sa revanche ? le Turc estoit pour lors en guerre contre quelques Princes Chrestiens, de sorte que pendant qu'il seroit occupé ailleurs, il n'y avoit pas sujet d'esperer qu'il rompit facilement avec l'Empereur.

Le Polonois pourroit estre en armes contre le Turc ou quand il n'y seroit pas, on ne voudroit pas y estre, les affaires de Transilvanie

ne

ne le toucheroient pas si fort, qu'il voulust se declarer ennemy de l'Empereur, d'abord que celuy-cy avoit témoigné se vouloir ressentir de la derniere guerre que le Transilvain avoit porté dans la Hongrie. Et il y avoit grande apparence que les François & les Suedois ne rentreroient pas en guerre contre l'Empereur en faveur d'un Prince qui les avoit si lâchement abandonnez, & avec tant plus d'inconstance qu'ils s'en défioient le moins.

Il devoit considerer que la Paix se pouvoit faire dans l'Empire sans qu'elle se fit entre les Couronnes de France & d'Espagne, & qu'en ce cas les François employeroient plustost leurs forces contre leur ennemy, que non pas à faire une diversion sur les païs hereditaires de l'Empereur, pour l'empescher de nuire à un Prince duquel ils avoient eux-mesmes un si juste sujet de plainte; & que les Suedois qui n'avoient continué la guerre qu'avec l'assistance de la France & suivant tous leurs desseins, & les Maximes de l'utilité, plûtost que celles de la gloire, ne voudroient pas eux seuls attaquer l'Empereur pour délivrer de danger un Prince qui s'estoit separé de leur confederation dans l'une des plus importantes conjonctures, où les affaires se fussent trouvées depuis l'entrée des Suedois en Allemagne.

Ragotski ne tarda pas long-temps à se repentir des fautes qu'il avoit faites en abandonnant ses veritables Maximes; & il auroit bien voulu n'avoir point du tout fait la guerre en Hongrie, ou pour le moins il auroit voulu n'être point convenu d'un accommode-

ment particulier avec l'Empereur : Et si c'eut esté à recommencer, il n'auroit terminé son different que conjointement avec les Couronnes de France & de Suede ; il auroit mesme desiré de renoüer une tres-étroite confederation avec elles, & employer ses forces à faire derechef la guerre à l'Empereur.

Sa seule inconstance l'en empécha; car outre que les Couronnes de France & de Suede ne se fioient plus en luy ; elles n'avoient pas sujet de le faire sans une grande precaution; il se défioit aussi des mesmes Couronnes, & apprehendoit que quand il auroit mis les armes en main elles ne fissent leur accommodement avec l'Empereur sans luy, de mesme qu'il avoit fait le sien cy devant sans elles.

L'inconstance est à blâmer dans tous les Princes qui s'en trouvent entachez ; mais elle nuit principalement aux Souverains, dont les Estats sont petits & ne peuvent subsister sans la confederation & l'appuy d'autres puissances plus considerables ; car tels Princes, à cause de leur inconstance ne peuvent jamais se faire un appuy ny un amy assuré, nonobstant que leurs Estats en ayent necessairement besoin pour leur conservation.

Aprés les reflexions faites cy-dessus, je diray derechef que la principale & vraye Maxime du Transilvain est de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur, le Polonois le Turc, Mais il ne dependra pas toûjours de luy de vivre en paix avec eux : il pourra estre attaqué par l'un deux, ou obligé de prendre party parmy leurs querelles : il faut voir comment il se doit comporter en telles rencontres.

S'il est attaqué par le Turc, il doit interesser en cette guerre les Princes Chrestiens, particulierement ses voisins, l'Empereur & le Roy de Pologne qui doivent prendre jalousie de tous les progrez du Turc, particulierement de ceux qu'il pourroit faire du costé de la Transilvanie.

S'il est attaqué par les Polonois ou par l'Empereur, il doit recourir au secours & à la susdite protection Ottomane; & en cas que le Grand Seigneur n'y veuille point entendre; ou qu'il soit empesché par d'autres guerres, il doit avoir recours aux confederations & ligues avec les Comtes d'Allemagne, lesquels ont interest que l'Empereur n'augmente point sa puissance, de peur qu'il ne les opprime; & avec les Suedois qui ont aussi interest que le Roy de Pologne n'aggrandisse son Royaume, d'autant qu'il est leur ennemy, tant à cause des pretensions qu'il a sur la Suede, dont il porte encore le titre & les armes, qu'à raison des dernieres conquestes que les Suedois ont faites sur la Pologne, & dont ils ne joüissent que par le benefice d'un traité, sans que le Roy de Pologne y ait fait aucune renonciation pour leur en assurer la possession à perpetuité. Cela fait voir tout à découvert la faute que fit le Prince Ragotski, qui perdit une si belle occasion de noüer une étroite confederation avec le Roy de France, celuy de Suede & quelques autres Princes de l'Empire.

Bethlem Gaber son predecesseur ne fit point ainsi quand il épousa Catherine de Brandebourg: il témoigna qu'il prenoit cette alliance principalement pour l'appuy de ses affaires

& pour se rendre appuyé & confederé de deux puissans Princes, le feu Electeur de Brandebourg frere de ladite Princesse, & le Roy de Suede Gustave Adolphe mary de la sœur de la mesme Catherine de Brandebourg.

La peine de Transilvanie sera beaucoup plus grande quand ses voisins seront mal entr'eux : car il pourra se trouver obligé de prendre party parmy leurs querelles, & il ne luy sera pas toûjours facile de juger quel party il devra favoriser.

La guerre peut estre parmy ses voisins en diverses manieres : le Turc la peut faire contre l'Empereur, ou contre le Polonois, ou mesme contre l'un & l'autre : l'Empereur & le Roy de Pologne peuvent avoir aussi des differens l'un contre l'autre.

Parmy ces guerres, le passage de la Transilvanie n'est pas necessaire ny au Turc pour marcher contre l'Empereur, ou contre les Polonois, ny à ces deux cy pour aller contre le Turc, & pour s'entrechoquer l'un l'autre.

Les Estats de l'Empereur confinent avec le païs du Turc & du Polonois & celuy-cy peut prendre un autre chemin que celuy de la Transilvanie pour entrer en Turquie.

Si parmy toutes ces guerres-là le Transilvain peut demeurer dans la neutralité, il doit le faire & ne se point mesler des differens qui pourroient estre survenus entre ses voisins; car sa principale Maxime est de vivre en paix, & ses voisins estant beaucoup plus puissans que luy, il ne doit pas par consequent esperer aucun avantage parmy leurs querelles, neanmoins en ce rencontre il doit s'armer, autrement

ment il se rendroit méprisable, il doit pourvoir à ses frontieres, & empescher le passage sur ses terres à toutes les troupes étrangeres, autrement il se mettroit en un danger de mécontenter l'un des deux partis, & d'attirer en suite sur soy le gros de l'orage.

Si l'un des deux partis luy demande passage par ses terres avec grande instance, & le presse fort de se declarer ouvertement son amy ou son ennemy, il doit en ce cas prendre party; mais la difficulté est de sçavoir lequel des deux il doit prendre.

On peut dire pour Maxime generale qu'il se doit joindre au party general qui croit étre le plus fort, ou qu'il voit étre le plus prest à l'opprimer s'il ne se range de son costé.

Selon cette Maxime, il est probable qu'il ne prendra ny le party de l'Empereur ny contre le Turc, ny contre le Polonois; mais il pourra prendre celuy de l'Empereur & du Polonois quand il seront liguez ensemble contre le Turc.

I'ajoûteray que prenant party dans une guerre entre l'Empereur & le Pologuois, il devra toûjours s'appuyer de la protection du Grād Seigneur pour en tirer secours en cas de besoin & de necessité s'il avoit fait un mauvais choix, & voyoit ses affaires en un mauvais estat; comme le mesme se doit entendre de toutes les confederations & intelligences qu'il avoit contractées avec d'autres Princes d'où il pourroit tirer avantage, faisant intervenir dans le besoin de leurs prieres ou leurs menaces envers tous ceux qu'il aura declarez ses ennemis en s'attachant à un party.

MAXI

MAXIMES
Du Grand Duc de Moscovie.

CE Duc se fait par élection : son Estat est tres - grand ; il s'etend bien avant dans l'Asie;le Duc & ses peuples sont Grecs de religion,à la reserve de quelques Sectaires Grecs qui s'y sont glissez & y sont fort mal voulus.

Les trois principaux voisins du Moscovite & sur lesquels l'Europe jette les yeux, sont le Turc , le Polonois , & le Suedois.

La Moscovie n'est pas assurée d'un bon voisinage du costé du Turc , à cause de l'infidelité des Ottomans au regard des Chrestiens : mais aprés la mort du dernier Duc , elle renouvella les traittez de paix avec la Pologne & la Suede : elle a pourtant du depuis rompu avec tous les deux , & traité derechef avec l'un, & sur le point de traiter de paix avec l'autre. Les differens qu'elle a avec la Pologne ne doivent estre terminez que par la voye amiable. La Suede demeure affermie dans la possession des conquestes faites sur la Moscovie par le Roy Gustave Adolphe.

La guerre que la Moscovie entreprit apres la mort de Gustave Roy de Suede surprit toute l'Europe : on s'étonna de les voir si faciles à faire une irruption en Pologne, dont la Suede pouvoit profiter pour établir ses affaires en Allemagne. On admira qu'ils eussent oublié , s'il est à oublier , le mauvais traitement que Gustave Adolphe Roy de Suede leur avoit fait , depuis peu, leur enlevant des Provinces entieres avec ce qui leur restoit de

ports

ports sur le Golphe Finique d'où ils pouvoient trafiquer le long de la mer Balthique, & passer l'Ocean pour avoir communication & commerce dans les Païs-bas les plus éloignez.

La vraye Maxime des Moscovites est de vivre en paix avec la Pologne & se fortifier de cette alliance contre le Turc qui est leur ennemy commun, & contre les Suedois dont la puissance doit estre suspecte à tous les Etats Septentrionaux.

Nous avons dit ailleurs que la Moscovie n'a pas un grand sujet de croire que le Turc veüille rien entreprendre contr'elle, c'est pourquoy l'on peut conclurre que son principal but doit estre de recouvrer ce que le Roy de Suede luy a enlevé vers le Golfe Finique, & pour cette raison outre l'alliance de Pologne, elle en doit contracter d'autres avec les Estats qu'elle jugera ennemis declarez ou couverts de la Suede.

MAXIMES

Des Suisses & des Provinces Unies du Païs-bas : *selon M. de Rohan.*

DEs deux costez de l'Allemagne, à l'entrée de cette vaste Province, se sont formées deux Republiques formidables entre les autres Puissances de la Chrêtienté, & pour la valeur de leurs peuples & pour la forme de leur situation : de sorte qu'à bon droit on les pourroit appeller les deux bras d'Allemagne.

Le droit est la Suisse, la gauche est le Païs-bas Uni : l'un est entre les rochers & les precipices ; l'autre est entre les mers & les marées : l'un domine les Alpes, & l'autre l'Ocean. Le naturel des peuples de l'un & de l'autre est si conforme à la nature du païs qu'ils habitent, que les Suisses semblent faits pour la montagne, & les montagnes pour les Suisses ; la mer pour les Hollandois, & les Hollandois pour la mer ; En Suisse chaque Canton, és Païs bas chaque Province est une Republique. Les Suisses vendent la liberté de leurs corps aux autres, & gardent pour eux celle du païs. Les Hollandois gardent leur liberté toute entiere. La longue paix a enrichy ceux-là : Ceux-cy fleurissent par la continuation de la guerre ; l'interest des Suisses est la paix ; & les Hollandois doivent avoir pour Maxime asseurée d'estre toûjours en armes. Ces deux Republiques ne peuvent pour leur subsistance s'allier mieux qu'avec la France ; qui pour contrecarrer l'Espagne enrichit les Suisses par son argent, & soûtient les Hollandois par son conseil & par ses armes. Ces deux puissances ne se doivent jamais des-unir par quelque jalousie que ce soit des interets de la France, & comme le seul appuy, qui les peut soutenir & les defendre contre les pretensions d'Espagne : il n'y a que cette maladie qui puisse causer leur mort.

Discours de la Tréve du Païs-bas avec le Roy d'Espagne : par M. de Rohan.

LA Tréve des Païs-bas avec le Roy d'Espagne, est une pierre de touche de l'excellence des Espagnols en matiere de negociation.

Le Roy d'Espagne voyant que depuis quarante ans de guerre il avoit accrû & enrichy cet Estat là, au lieu de l'abatre, & que ce seroit à la grande diminution de sa reputation, s'il traitoit de paix avec ceux que jusques alors il avoit traitez de Rebelles : se resolut de faire un grand effort pour entrer dans leurs païs, & leur faire sentir jusques dans leurs entrailles l'incommodité de la guerre. A quoy il employa les deux dernieres campagnes, sous le commandement du Marquis Spinola, l'un des plus renommez Capitaines du siecle ; lequel avec des puissantes armées s'efforça d'entrer la premiere année dans la Frise, & la seconde dans la Hollande : neanmoins Maurice Prince d'Orange (Capitaine auquel on doit le rétablissement de l'ancienne discipline) quoyque bien inferieur aux forces de Spinola, se prevalut si bien de la situation de son païs, qu'il rendit vain ses efforts. Ce qui ayant osté au Roy d'Espagne toute esperance de pouvoir vaincre par la force, se resolut enfin de tenter un accommodement, aux dépens mesme de sa reputation ; mais ce fut afin d'assurer le trafic des Indes, où il s'accommodoient, de les diviser dans le repos, & de porter ses armes plus utilement contre des peuples moins aguerris & plus faciles à subjuguer, s'assurant bien que

le succez de quelque bonne affaire, luy feroit recouvrer cette reputation qu'il hazardoit lors, & dont il a toûjours esté jaloux. Un Moine en fit la premiere ouverture à un Marchand Hollandois. L'esperance donnée aux Estats qu'en l'accord le Roy d'Espagne les reconnoîtroit pour Estats libres, les fit écouter, dont s'ensuivit une suspension d'armes, pour en traiter à plein fond.

Cette surceance qui se fit l'année 1607. reveilla les Princes voisins & interessez. Henry qui les avoit toûjours secourus, & assistez puissamment, se plaignit à eux d'estre entrez si avant en un traité de paix sans son conseil, mais que toutefois il leur vouloit continuer la même amitié, soit qu'il conclussent la paix ou la guerre, ce qui luy fit tourner ses pensées à se rendre arbitre de cette negotiation, pour la faire reüssir à l'avantage des Païs-bas. Comme eux-mêmes l'avoüerent par les loüanges qu'ils donnerent au President Ianin Ambassadeur pour S. M. T. C. pour le soin qu'il avoit apporté en cette negotiation, & par les protestations qu'ils firent au Roy de conserver éternellement le souvenir de la protection qu'il avoit donnée aux Estats.

Iacques I. Roy d'Angleterre, l'humeur pacifique duquel ne luy permettoit non plus de suivre le vray interest de son Royaume, qui estoit de maintenir la guerre en ce païs-là, pour consumer les forces d'Espagne & l'empescher d'entreprendre sur luy, se contente d'avoir part à la negotiation par ses Ambassadeurs. Plusieurs Princes Protestans

d'Allemagne, qui jugeoient bien que les armes d'Espagne n'estans plus occupées là, pourroient tomber sur eux, envoyent aussi leurs Ambassadeurs, afin de détourner cet accord, ou de procurer la protection de ceux qui s'entremettoient. Maurice, dont l'interest particulier estoit joint avec le vray interest des Estats, s'opposoit entierement à l'accord. Barnevel le plus puissant dans les affaires d'Estat du païs, voyant que dans le repos son credit croistroit plus que dans les armes ; veut accommoder les interets de l'Estat aux siens. Voila le tableau au vray des humeurs de ceux qui s'entremirent de cette affaire.

Mais pour mieux prendre le vray interest des Estats, il faut remonter plus haut & venir à la source. Guillaume de Nassau Prince d'Orange, qui le seul en ce siecle a eu l'honneur de fonder un Estat, sans que les disgraces reçuës, ny les efforts de Philippes le plus puissant & habile Prince de son temps, l'en ayent pû empescher, a esté contraint d'en assembler les pieces, pour en composer le corps, avec telle condition que chaque Province & Ville a desiré. Car ayant rencontré des peuples qui en tous siecles ont affecté plus leur liberté que leurs propres vies, il n'a pû changer les conditions ausquelles ils se joignoient à luy. Ce qui a causé en cet Estat autant de Republiques que de Villes, entre lesquelles en une resolution generale la pluralité des voix n'a point de lieu : parce que si une ville ne l'approuve, elle n'est pas obligé de la suivre. Tellement qu'il a plûtost

songé à les flater en leur liberté, pour leur oster tout à fait l'envie de s'accommoder avec Philippes, que de leur proposer de bonnes loix pour se maintenir durant la paix. Maurice son fils élevé dés son enfance dans les armes, a songé principalement à l'établissement de la discipline militaire, comme la seule necessaire alors pour maintenir l'Estat. En quoy il a surpassé tous les Capitaines de son temps; si bien que cet Estat se trouvant tres bien étably pour subsister à la guerre, & tres-mal pour se maintenir dans la paix, il est évident, que son vray interest est de continuer la guerre.

Suivant donc l'interest de chaque Princes leurs Ambassadeurs assemblez à la Haye travaillent. Les Espagnols font une grande difficulté de ratifier la declaration des Archiducs qui reconnoissoient les Estats libres & souverains, afin de la faire mieux goûter, & qu'en se relâchans ils obtinssent d'eux des conditions qui leur fussent ruïneuses; Comme la concession de la liberté de conscience aux Catholiques, afin de les diviser; la privation du trafic des Indes pour mutiner les Marchands, corps tres considerable parmy eux; & le change de quelques places tres-avantageuses au Roy d'Espagne, & tres-prejudiciables ausdits Estats.

Maurice crioit haut contre telles conditions, Barneveld n'osoit les favoriser; La France & l'Angleterre s'appercevans du venin caché là dessous, ne les pouvoient digerer. Tellement que tout Traité de Paix estant rompu, on renoüa celuy d'une Tréve pour longues années: Maurice fait ses ef-

forts pour l'empescher ; Barneveld maintenu par la France & l'Angleterre fait resoudre qu'on y entendoit. On travaille de nouveau. Les Espagnols voyans ne pouvoir surmonter les conditions qu'ils desiroient, & jugeans le repos leur estre du tout necessaire, enfin se relâcherent, moyennant que l'article qui declare les Estats libres, & celuy du trafic des Indes, fussent couchés si obscurement, qu'ils y pussent sauver leur reputation, & selon les occasions les interpreter à leur avantage.

De l'autre part les François, pour induire les Estats à conclurre, font ligue avec eux, en laquelle ils s'obligent de leur soldoyer dix-mil hommes, notamment, pour faire observer la tréve en cas de contravention ; dont les Espagnols se plaignans, on leur répond, que ce que l'on en fait est pour leur bien, & que sans cela on ne pouvoit rien obtenir. Maurice de son costé acquiesce à ce qu'il ne peut empescher, moyennant que pour la seureté de l'Estat l'armée soit maintenuë. Henry approuve cette contribution, contribuë l'entretien de quatre mille homme de pied François, & deux cens chevaux. Tellement que la tréve fut concluë pour douze ans; les Estats reconnus libres & souverains, & leur Ambassadeurs receus en cette qualité par les Princes. Ainsi finit cette negotiation qui dura deux ans ; où chacun s'efforça de se tromper l'un l'autre, puis de se flater soy-mesme, se persuadent d'avoir obtenu ce qu'il avoit desiré. En effet, Henry avoit la principale gloire de cette affaire, & les Estats par son moyen le principal profit. Mais luy mort ; &

Louïs

Louïs ſur le thrône en l'âge de neuf ans, toutes choſes changerent de face en France. Car Marie avoit obtenu la Regence, & voulant affermir ſon autorité contre les Princes du ſang & Grands du Royaume, procura la deſ-union parmy eux, & ſe jetta entre les bras de Rome & d'Eſpagne, croyant avoir beſoin pour lors de la premiere puiſſance, en tout temps de l'autre; ſi bien que durant ſon gouvernement, les vrais interests de France eſtans abandonnez on en prit le contre-pied.

Les Eſpagnols ne perdirent une ſi belle occaſion, ſur tout au Païs-bas en l'affaire des Armeniens, laquelle Barnevel ſe voyant ſoûtenu de la France par les pratiques d'Eſpagne, entreprit de maintenir contre le Prince d'Orange, tellement, que d'une diſpute de Religion il s'en forma une affaire d'Eſtat, ſi pernicieuſe qu'elle penſa ruiner cette Republique. Ce fut icy où l'Eſpagnol deploya toutes ſes ruſes, pour faire agir Marie en ce Païs-là, ſuivant ſes intereſts, luy perſuada que la deſ-union luy eſtoit avantageuſe, pour maintenir ſon autorité, afin qu'il ne pût aſſiſter les Princes du ſang mécontens d'elle, ny meſme les Proteſtans de France, qui pourroient ſe joindre auſdits Princes; fait joüer la bigotterie, qui eſt une mauvaiſe conſeillere à qui s'en coiffe; tellement que les Ambaſſadeurs de France, ſous pretexte de zele à la Religion, ſe trouvent ſolliciteurs des affaires d'Eſpagne en Hollande; favoriſent la cauſe de Barneveld: fomentent la diviſion dans l'Eſtat, le portent ſur le bord de ſon precipice, & ſans la patience & la fermeté de courage de

Maurice assisté de gens de guerre, cette Republique couroit fortune de se voir aussi-tost éteinte que née.

Par ce que dessus, & par la suite des affaires, ont peut voir que leur élevation vient de l'appuy que leur a donné la France contre la maison d'Autriche, & ainsi leur vray interest est de ne se fier jamais aux conseils que leur donnera cette maison, car elle ne fera jamais confidence avec eux que pour les affoiblir, étant assuré qu'elle les regardera toûjours comme des rebelles, & que nonobstant la paix & la reconnoissance qu'elle en à faite d'états libres, elle fera son possible en toutes les occasions pour les remettre sous le joug; c'est pourquoy toutes les jalousies qu'elle leur donnera contre la France ne seront que pour les faire separer d'interets d'avec cette couronne, qui est le seul filé, où ils peuvent estre pris. Leur principal interest est donc de cultiver cette alliance cõme la seule colomne de leur état, car la France ayant toûjours epousé leurs interets, aussi ne l'abandonneront-ils pas plûtôt qu'ils ne se voyent precipités dans le cõble de la misere par la même puissance qui les avoit élevez, & s'ils croyent de chercher de l'appuy ailleurs, on ne leur donnera du secours que pour profiter du debris de leur naufrage. Ils doivent aussi faire leur possible de vivre en bonne intelligence avec les Princes d'Allemagne leurs voisins, qui sont comme des digues qui peuvent retenir l'impetuosité des pretensions d'Autriche, & sur tout de se souvenir qu'ils ne font que de naître, & que comme leurs racines sont encore

encore foibles, ils ne se doivent pas exposer aux grands orages, n'y s'entremettre trop avãt dans les guerres des grands Princes, de peur que quand ceux-cy viendront à s'accorder, ils ne se trouvent l'objet de la colere de celuy qui sera mal satisfait de leur negotiation, attirans par ce moyen la tempête sur leur état, & comme les Anglois ont toûjours pretendu la domination de la mer, aussi les Etats doivent étre toûjours pourveus de bons vaisseaux bien armés, pour continuer leur negoce sans empechement: soudain qu'ils abandonneront ces maximes leurs affaires sont decheuës.

REMARQUE
Sur le Discours precedent.

LA treve d'Espagne & des Provinces Vnies estant finie, la guerre recommença de nouveau avec tel succez pour lesdites Provinces, qu'en l'année 1648. Philippe IV. Roy d'Espagne, fut obligé de faire la paix, & de les reconnoistre pour des Provinces libres, sur lesquelles ny luy ny ses successeurs n'ont ny auront jamais rien à pretendre. Elles ont esté en paix jusques à l'an 1652. qu'elles entrerent en guerre avec Cromvvel Protecteur d'Angleterre, & conclurent en suite la paix avec luy l'an 1654. Depuis ce temps-là, elles ont vécu dans une profonde paix jusques en l'an 1664. que le Roy d'Angleterre leur ayant declaré la guerre, il batit leur flote dans le mois de Iuin de l'année 1665. Dans le mois de Septembre en suivant l'Evesque de Munster, sçachant que les Estats desdites Provinces avoient peu de troupes à leur service, & qu'une bonne partie d'icelles estoit employé sur

leur

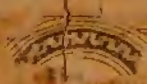
leur flote qui estoit en mer contre les Anglois, il entra à main armée sur leurs frontieres, à la suscitation du Roy d'Angleterre, qui s'estoit engagé de contribuer aux frais de cette guerre: Mais peu de mois apres voyant que lesdits Estats avoient fait de nouvelles troupes pour luy opposer, & prevoyant sa ruine dans la continuation de la guerre il fit la paix par l'entremise des Princes d'Allemagne dans le commencement de l'an 1666. Le mois de Juin ensuivant leur armée navale batit celle d'Angleterre, & la chassa jusques dans ses ports aprés quatre jours de combat, remportant sur elle une victoire signalée.

Lesdits Estats ont manqué à leurs veritables maximes, en se défaisant de leurs meilleurs vaisseaux, & licentiant la plufpart de leurs troupes. Dans la premiere guerre d'Angleterre ils ont pourveu à l'un en faisant bastir alors & du depuis de bons vaisseaux: mais comme ils n'apprehendoient point de guerre par terre, ils n'ont pas remedié à l'autre, ce qui a donné la hardiesse à l'Evesque de Munster de les attaquer. Ils ont enfin manqué à la plus fondamentale de leurs Maximes, qui est d'avoir osé se rendre mediateur entre les deux couronnes, de France, & d'Espagne, en quoy ils ne pouvoient reüssir qu'en donnant du mécontentement à l'une ou à l'autre principalement en une affaire si chatoüilleuse que celle-cy, où les Espagnols leur tendoient le filé, qu'ils n'ont pas eu la prevoyance d'éviter, qui est leur interest contre la France, & méme de le vouloir soûtenir par le moyen de cette triple alliance, qu'ils croyent inebranlable, car les Espagnols sous pretexte de les secourir, contre ces ressentimens que S. M. T. C. a esté obligé

de témoigner pour leur ingratitude & pour avoir manqué aux promesses qu'ils luy avoient faites dans la negotiation de la paix d'Aix la Chapelle, se sont saisis de leurs meilleures places du Brabant, & eux se sont attirez l'indignation d'un puissant Roy, dont ils reconnoissent l'ayeul pour Fondateur, & le Pere pour Conservateur de leur Estat. On ne sçauroit assez s'étonner que l'orgueil les ait tellement aveuglés, que de se croire assez puissans pour regler les actions & les volontez des deux plus formidables Couronnes de l'Europe au niveau de leur passion, & l'on voit pourtant, qu'eux, qui se vantoient de faire tourner la chance du côté qu'ils voudroient aider de leur forces, & qui vouloient passer pour les arbitres des Royaumes, sont à present obligé de prodiguer leur argent, pour mendier en supplians du secours, quoy que sans effet, des Princes mêmes qu'ils ont traittez avec des mépris, & des insolences extremes.

FIN.





MAXIMES
DES
PRINCES
ET
ESTATS
SOVVERAINS.



Sur l'Imprimé

A COLOGNE.

M. DC. LXXVI.



